

2011-2012

bilan social



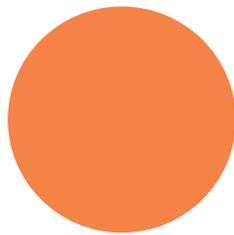
ministère
éducation
nationale



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bilan social

2011-2012



**Ministère de l'éducation
nationale**

**Ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche**

Cet ouvrage est édité par
**le ministère de l'éducation nationale
et le ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directeur de la publication

Michel Quéré

Rédactrice en chef

Claude Malègue

Secrétaire de rédaction

Bernard Javet

Auteurs

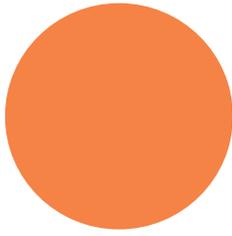
Pierrette Briant
Nadine Esquieu
Solène Hilary
Alexandra Louvet
Claude Malègue
Sabrina Perronnet
Catherine Valette

PAO

Tony Marchois
avec la participation d'Opixido

Impression

DEPP/DVE



Avant-propos

Ce numéro du bilan social national rassemble, pour l'année 2011-2012, des données très précises sur les effectifs, les concours, les promotions, les rémunérations des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, permettant ainsi de dresser un portrait à la fois général et détaillé de l'ensemble des agents.

Le bilan social national présente également les lieux d'exercice de l'activité des personnels, les caractéristiques de leur mobilité géographique, les quotités de travail et les congés pour raison de santé sans oublier les dépenses d'action sociale, la formation continue des personnels et les élections professionnelles.

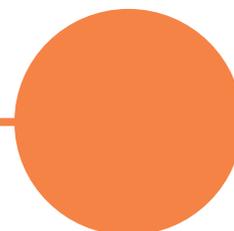
Les résultats de cette nouvelle édition, permettent d'établir une évolution des effectifs depuis 2003-2004, date de la publication du premier bilan social national, détaillée en annexe par type de personnels (depuis 2006-2007). Pour étoffer cette publication, d'autres évolutions sont proposées, sur les concours, les promotions et les congés. Une répartition académique des personnels en éducation prioritaire est présentée ainsi qu'une présentation exhaustive des mouvements.

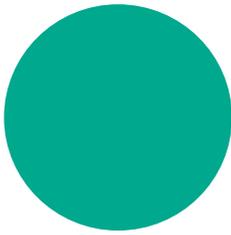
Comme pour les numéros précédents, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), qui a en charge la réalisation et la publication de ce document, a joué un rôle d'architecte en associant étroitement à la réalisation de ce document, d'autres directions du MEN et du MESR (direction générale des ressources humaines, direction générale de l'enseignement scolaire, direction des affaires financières, direction générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, direction générale pour la recherche et de l'innovation) qu'elle remercie pour leur concours à cette production. C'est ainsi, pour nos ministères, une manière de mieux valoriser les résultats de ses bases statistiques en mettant à la disposition de la communauté éducative une série de données quantitatives et qualitatives fiables, objectives et synthétiques.

En l'état, ce bilan social reste un document compréhensible et attractif, indispensable pour une vision à la fois globale et détaillée du potentiel humain de nos ministères.

Le directeur de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Michel Quéré





Sommaire

Table des matières	7
Les effectifs et les caractéristiques démographiques	11
La carrière	51
La vie des personnels	109
La politique sociale	147
Les élections professionnelles	161
La formation continue	173
Annexes : les effectifs de 2006-2007 à 2011-2012	187
Sources et champs	193
Définitions et sigles	197
Les tableaux	201

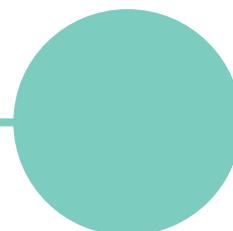




Table des matières

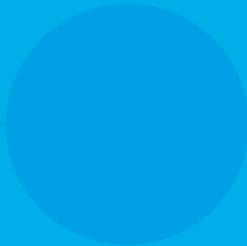


Les effectifs et les caractéristiques démographiques	11
Les effectifs	12
Rétrospective	12
Ensemble des personnels en 2011-2012	13
Enseignants des secteurs public et privé sous contrat	20
Autres personnels	27
Politique handicap	34
Retraités du secteur public	35
La répartition par tranche d'âge	36
Ensemble des personnels	36
Enseignants du secteur public	37
Enseignants du secteur privé sous contrat	38
Personnels de direction, d'inspection et d'orientation	39
Personnels d'encadrement	40
Personnels d'assistance éducative	41
Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	42
Répartition académique des enseignants du secteur public	46
Pyramides des âges, quelques exemples dans le secteur public	50
La carrière	51
Les concours 2011	52
Ensemble des recrutements selon le type de personnels	52
Concours de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés de l'enseignement public	57
Concours de personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement privé	69
Concours de personnels de direction et d'inspection	76
Concours de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	78
Les promotions	85
Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et d'orientation	85
Promotions des personnels de direction et d'inspection	87
Promotions des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	88
Les rémunérations	92
Ensemble des personnels	92
Personnels enseignants	96
Autres personnels du secteur public	99
Rémunérations selon le sexe et l'âge	105
La vie des personnels	109
Lieux d'exercice	110
Ensemble des personnels du secteur public	110
Personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation	113
Affectation en éducation prioritaire	116
Mobilité géographique	120
Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public	120
Mouvement interacadémique des enseignants du second degré public	122
Mouvement des personnels de direction et d'inspection	125
Mouvement des personnels ATSS	126
Mouvement des personnels des bibliothèques	127
Quotité de travail	128
Ensemble du personnel	128
Répartition par type de personnel et secteur	130

Répartition par sexe et secteur	133
Répartition par âge et sexe	136
Congés	137
Les congés pour raisons de santé	137
Les différents types de congés	138
Congés selon le type de personnels	139
Congés selon le sexe et l'âge	141
Congés pour raisons de santé des personnels en fonction de l'affectation en éducation prioritaire	145
La politique sociale	147
Dépenses d'action sociale en 2011 par programme budgétaire	148
Prestations interministérielles (Pim)	149
Actions sociales d'initiative académique	152
Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile	155
Secours urgents et exceptionnels	156
Les dépenses au titre des secours par programme budgétaire	159
Les élections professionnelles	161
Les instances du dialogue social	162
Les comités techniques	162
Le Conseil national des universités	163
Les commissions consultatives paritaires nationales	164
Les commissions administratives paritaires	165
Les CAPN des personnels d'inspection, de direction et des Casu	165
Les CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation	166
Les CAPN des personnels ITRF	169
Les CAPN des personnels des bibliothèques	170
La CAPN des adjoints techniques d'établissement	171
La formation continue	173
Activité globale de formation	174
La formation continue des enseignants du premier degré public	175
La formation continue des enseignants et des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation du 2 nd degré public	181
Annexes : les effectifs de 2006-2007 à 2011-2012	187
Ensemble du personnel	188
Enseignants et autres personnels	188
Enseignants du secteur public	189
Enseignants du secteur privé	189
Pers. de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	190
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	191
Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation	192
Personnels des bibliothèques	192
Sources et champs	193
Le fichier de paye	194
Les annuaires	195
Les autres sources	195
Les années de référence	195
Définitions et sigles	197
Les tableaux	201



Les effectifs et les caractéristiques démographiques



Les personnels recensés dans ce chapitre sont les agents en activité au cours de l'année 2011-2012, rémunérés par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur. Ils comprennent (voir « Précisions ») :

- les enseignants des premier et second degrés des secteurs public et privé sous contrat ;

- les enseignants permanents des établissements publics d'enseignement supérieur y compris les établissements autonomes ;
- les personnels non enseignants du secteur public.



Rétrospective

En 2011-2012, 1 167 500 agents sont rémunérés au titre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour les secteurs public et privé sous contrat, (y compris Mayotte : 4 900 agents dans le secteur public). L'effectif actuel est en baisse de 15 % par rapport à celui de 2003-2004, année du premier bilan social national. 924 200 agents sont des enseignants (y compris les 4 700 enseignants à Mayotte), effectif en baisse de 9 % depuis 2003-2004. Les 243 300 autres personnels ont perdu au cours de la même période pratiquement un tiers de leur effectif. Cette chute est liée au transfert des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement (Tos), sous la tutelle des collectivités territoriales, à partir de janvier 2006.

1A1 - Ensemble des effectifs depuis 2003-2004

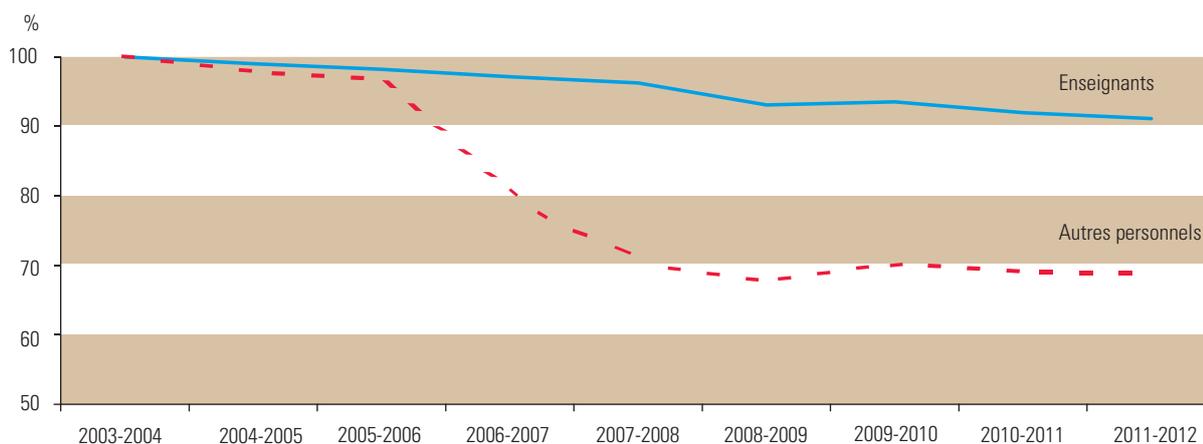
Années	Effectif total		Enseignants		Autres personnels	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
2003-2004	1 367 673		1 014 060	74,1	353 613	25,9
2004-2005	1 349 931		1 004 232	74,4	345 699	25,6
2005-2006	1 337 899		995 974	74,4	341 925	25,6
2006-2007	1 270 463		985 155	77,5	285 308	22,5
2007-2008	1 223 894		975 956	79,7	247 938	20,3
2008-2009 (1)	1 182 780		944 054	79,8	238 726	20,2
2009-2010	1 196 694		948 271	79,2	248 423	20,8
2010-2011	1 176 537		932 471	79,3	244 066	20,7
2011-2012 (2)	1 167 489		924 188	79,2	243 301	20,8

(1) Couverture incomplète du champ pour les personnels enseignants dans le supérieur : n'ont pas été inclus les 20 premiers établissements pilotes, lors de la mise en place de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités).

(2) Y compris Mayotte.

Sources : MEN-MESR DEPP et MEN-MESR DGRH : fichiers de paye de 2004 à 2012 et annuaires de gestion.

Évolution des effectifs par type de personnel depuis 2003-2004



Note de lecture : ces évolutions (base 100 en 2003-2004) ne sont pas à champ constant : pour les personnels non enseignants transfert des Tos aux collectivités territoriales de 2006 à 2008 et intégration de Mayotte en 2012 (majoritairement des enseignants).



Précisions

Dans le chapitre « Annexes », sont recensés les effectifs de 2006-2007 à 2011-2012 par corps.



Ensemble des personnels en 2011-2012

En 2011-2012, sur les 1 167 500 agents, 79,2 % sont des enseignants (924 200) et 20,8 % sont des personnels d'encadrement, d'inspection, d'éducation, des personnels administratifs ou techniques (243 300). L'effectif global est composé pour plus des

deux tiers de femmes (67,5 %). La féminisation est légèrement plus importante pour les autres personnels : 3 points de plus que pour les enseignants (69,9 %). Dans le temps, le taux de féminisation progresse légèrement.

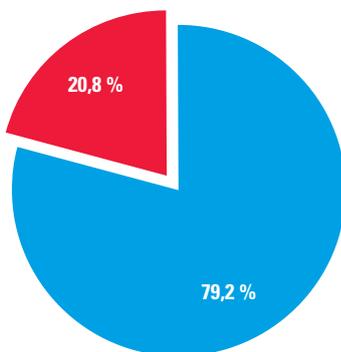
1A2 - Ensemble des personnels par type de personnel (rappel 2003-2004)

	Enseignants public et privé sous contrat		Autres personnels du public		Ensemble du personnel	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectif	%
2003-2004	1 014 060	74,1	353 613	25,9	1 367 673	100,0
<i>dont femmes</i>	<i>659 606</i>	<i>65,0</i>	<i>234 605</i>	<i>66,3</i>	<i>894 211</i>	<i>65,4</i>
2011-2012	924 188	79,2	243 301	20,8	1 167 489	100,0
<i>dont femmes</i>	<i>618 467</i>	<i>66,9</i>	<i>170 059</i>	<i>69,9</i>	<i>788 526</i>	<i>67,5</i>

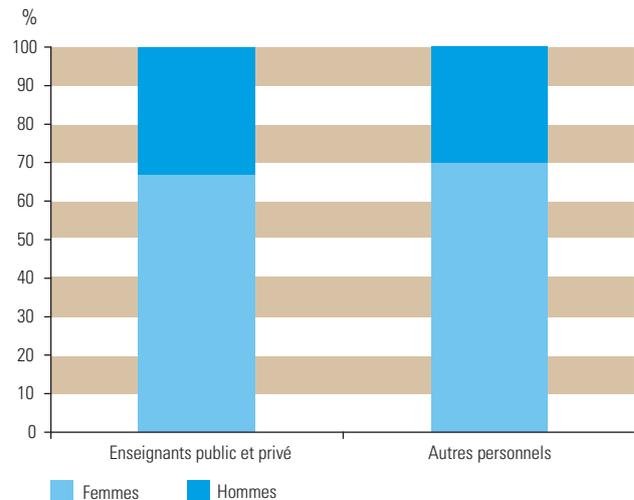
Note de lecture : en 2011-2012, sur l'ensemble des personnels rémunérés par le MEN et le MESR, 79,2 % sont des enseignants. 66,9 % de ces enseignants sont des femmes.

Sources : MEN-MESR DEPP et MEN-MESR DGRH : fichiers de paye 2004, 2012 et annuaires de gestion.

Répartition par type de personnel en 2011-2012



- Enseignants public et privé
- Autres personnels du public



Précisions

Les personnels titulaires et non titulaires, recensés dans ce document, sont les enseignants et les autres personnels du secteur public : du premier degré, du second degré, du supérieur non compris les enseignants non permanents (les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants) et les enseignants du secteur privé sous contrat. Les personnels considérés sont en activité au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Sont également pris en compte les personnels enseignants et non enseignants exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la loi LRU – loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ces établissements disposent, depuis le 1^{er} janvier 2009, de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois, et accèdent à ce titre à des responsabilités et à des compétences élargies. Ces personnels, n'étant plus directement rémunérés sur crédits d'État, sont recensés grâce aux annuaires de gestion et ajoutés aux personnels recensés dans le fichier de paye.

→ Enseignants et autres personnels

Le personnel enseignant

Plus de deux enseignants sur cinq appartiennent à un corps du premier degré et plus d'un sur deux appartient à un corps du second degré.

Huit enseignants sur dix sont des femmes dans les corps du premier degré public et privé. Elles représentent moins des trois cinquièmes des enseignants dans le second degré et un peu plus du tiers parmi les corps du supérieur.

1A3 - Enseignants des secteurs public et privé par niveau d'enseignement

Enseignants : répartition par corps	Effectifs	%	dont femmes	
			Effectifs	%
Corps du 1 ^{er} degré public et privé	380 829	41,2	311 591	81,8
Corps du 2 nd degré public et privé	485 920	52,6	286 692	59,0
Corps du supérieur *	57 439	6,2	20 184	35,1
Total enseignants	924 188	100,0	618 467	66,9

* non compris les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les moniteurs, les contractuels doctorants, les chefs de clinique, AHU, PHU.

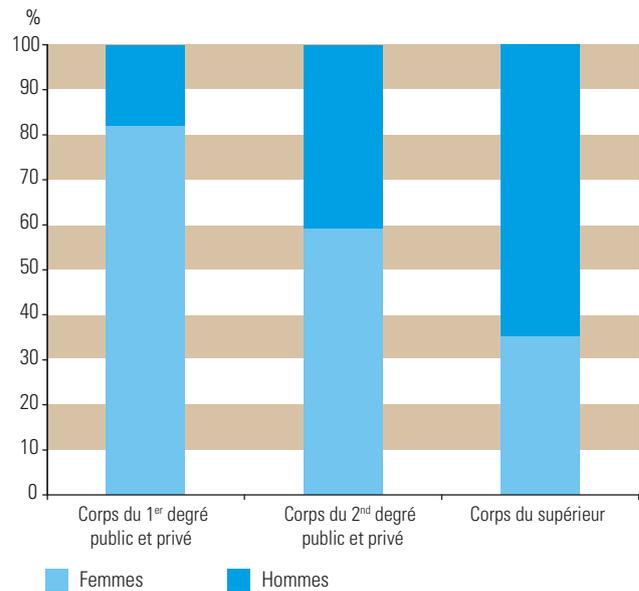
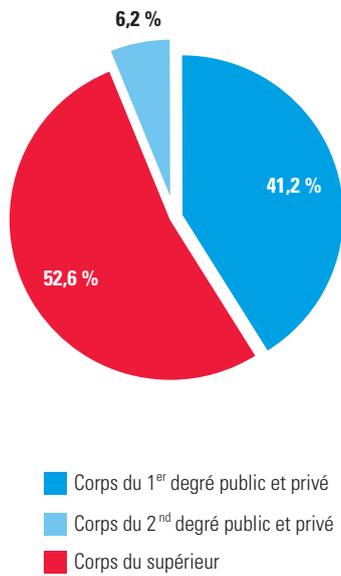
Sources : MEN-MESR DEPP et MEN-MESR DGRH : fichier de paye de janvier 2012 et annuaires de gestion.

Précisions

Les enseignants sont regroupés ici en fonction de leur corps d'appartenance. Ainsi, les enseignants des corps du second degré (agrégés, certifiés...) exerçant dans l'enseignement supérieur sont comptabilisés dans la rubrique « enseignants du second degré ».

Dans le secteur privé sous contrat, le ministère de l'éducation nationale rémunère seulement les enseignants affectés dans les classes sous contrat du premier ou du second degré, sur des échelles de rémunération d'enseignants titulaires ou de non-titulaires, identiques aux grilles de rémunération du secteur public.

Répartition des enseignants des secteurs public et privé par niveau d'enseignement



84,2 % des enseignants des premier et second degrés sont rémunérés au titre du secteur public et 15,8 % au titre du secteur privé sous contrat. La proportion d'enseignants appartenant à des corps du premier degré est plus importante dans le public que dans le privé (46,1 % contre 32,4 %, soit presque 14 points d'écart).

Dans le premier degré public et privé, plus de huit enseignants sur dix sont des femmes (81,8 %) et six sur dix dans le second (59 %). Dix points séparent la proportion de femmes dans le premier degré entre public et privé (80,6 % et 90,7 %) et 8,5 points dans le second (57,4 % et 65,9 %).

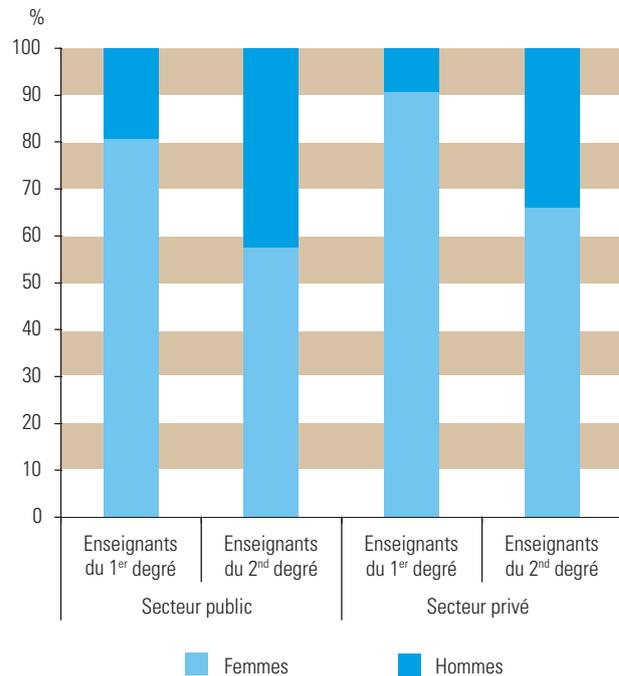
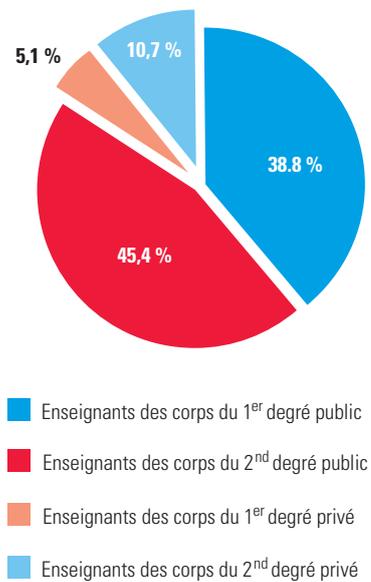
1A4 - Enseignants du scolaire par niveau d'enseignement

% par niveau	Secteur public		Secteur privé		Public + privé		Public	Privé	Public + privé	Public	Privé
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	% par secteur			% secteur et niveau	
Enseignants des corps du 1 ^{er} degré	336 485	88,4	44 344	11,6	380 829	100,0	46,1	32,4	43,9	38,8	5,1
<i>dont femmes</i>	271 350	87,1	40 241	12,9	311 591	100,0	54,6	39,7	52,1	45,4	6,7
% de femmes		80,6		90,7		81,8					
Enseignants des corps du 2 nd degré	393 242	80,9	92 678	19,1	485 920	100,0	53,9	67,6	56,1	45,4	10,7
<i>dont femmes</i>	225 638	78,7	61 054	21,3	286 692	100,0	45,4	60,3	47,9	37,7	10,2
% de femmes		57,4		65,9		59,0					
Total	729 727	84,2	137 022	15,8	866 749	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>dont femmes</i>	496 988	83,1	101 295	16,9	598 283	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% de femmes		68,1		73,9		69,0					

Note de lecture : dans la répartition des enseignants du scolaire par niveau, 88,4 % des enseignants exercent dans le 1^{er} degré public et 11,6 % dans le privé. Dans la répartition par secteur, la part des enseignants dans le public est de 46,1 % pour le 1^{er} degré et de 53,9 % pour le second. Les femmes représentent 68,1 % des enseignants du secteur public et 80,6 % de ceux du 1^{er} degré.

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition des enseignants du scolaire par niveau d'enseignement



Les autres personnels

Parmi les autres personnels, plus de la moitié des agents (52,4 %) assure des tâches administratives, techniques, sociales et de santé, ou sont ingénieurs ou techniciens de recherche et de formation, ou encore personnels des bibliothèques. Les autres personnels titulaires exercent une fonction de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation. Plus du tiers des agents assure une fonction d'assistance éducative (34,3 %).

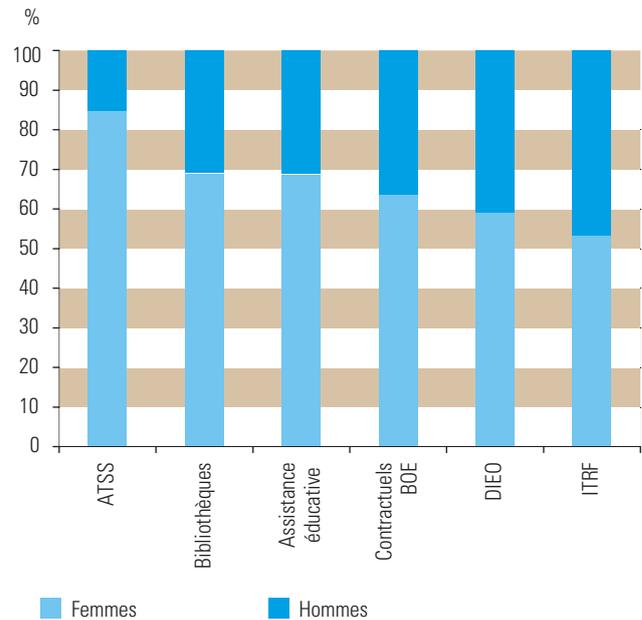
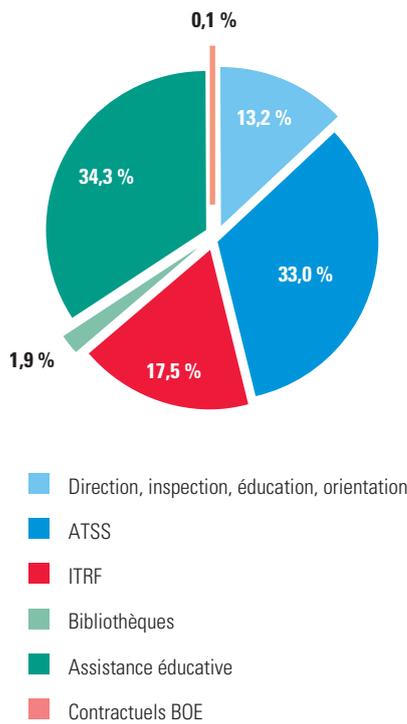
Le pourcentage de femmes est légèrement plus élevé parmi les autres personnels (70 %) que parmi les personnels enseignants (66,9 %). Elles sont nettement moins nombreuses parmi les personnels de direction, d'inspection ou d'éducation (59 %) que parmi les autres types de personnel.

1A5 - Autres personnels par type

Enseignants : répartition par corps	Effectifs	%	dont femmes	
			Effectifs	%
Direction, inspection, éducation, orientation	32 022	13,2	18 877	59,0
<i>dont personnel d'encadrement</i>	<i>18 059</i>	<i>7,4</i>	<i>8 077</i>	<i>44,7</i>
ATSS	80 169	33,0	67 968	84,8
ITRF	42 602	17,5	22 673	53,2
Bibliothèques	4 624	1,9	3 188	68,9
Assistance éducative	83 514	34,3	57 353	68,7
Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	370	0,1	235	63,5
Total	243 301	100,0	170 294	70,0

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaires de gestion.

Répartition des autres personnels par type



→ Catégories de personnel

Près de neuf agents sur dix (87,9 %) sont des titulaires (y compris les enseignants stagiaires ou les agents rémunérés sur des échelles de titulaires). Les autres agents (12,1 %) sont des contractuels dans le secteur public, des instituteurs suppléants et des maîtres délégués auxiliaires dans le secteur privé sous contrat. Les effectifs de non-titulaires des secteurs public et privé sont proches, mais proportionnellement beaucoup plus importants dans le secteur privé où ils représentent 15,9 % des enseignants pour 3,6 % dans le public. Parmi les autres person-

nels du secteur public, un peu moins des deux tiers des agents sont des titulaires (62,6 %).

Parmi l'ensemble des personnels 79 % appartiennent à la catégorie A. 94,6 % des enseignants sont des titulaires dans le secteur public ou des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires dans le secteur privé sous contrat, quasiment tous de catégorie A, à l'exception des instituteurs (1,0 %).

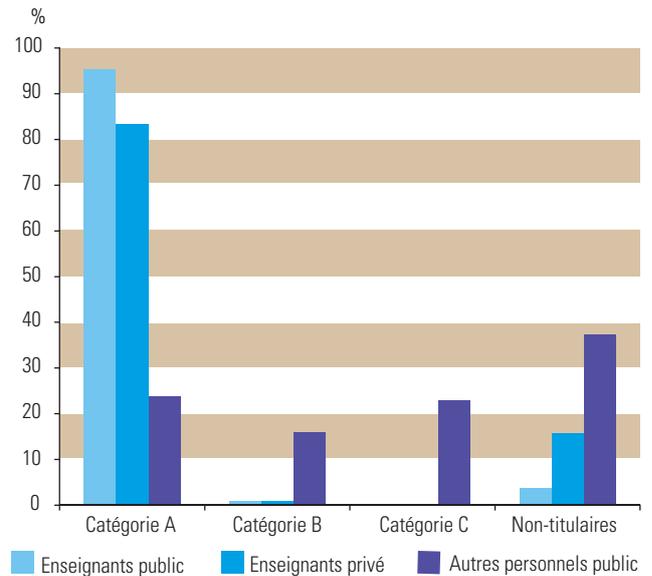
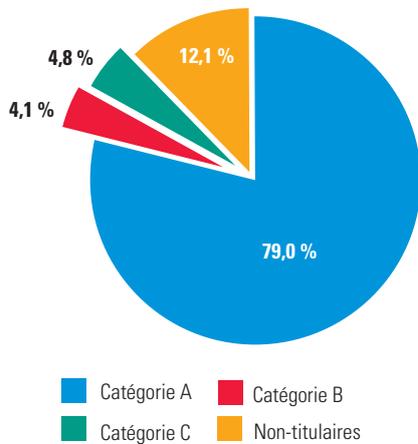
1A6 - Répartition par catégorie et secteur

		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total titulaires		Non-titulaires	Total
					Effectif	%		
Enseignants du secteur public	Effectif	750 647	8 140		758 787	96,4	28 379	787 166
	% par catégorie	95,3	1,0		96,4		3,6	100,0
	<i>dont femmes</i>	495 499	5 583		501 082	96,9	16 090	517 172
	% femmes	66,0	68,6		66,0		56,7	65,7
Enseignants du secteur privé sous contrat	Effectif	114 119	1 196		115 315	84,2	21 707	137 022
	% par catégorie	83,2	0,9		84,1		15,9	100,0
	<i>dont femmes</i>	84 784	1 101		85 885	84,8	15 410	101 295
	% femmes	74,3	92,1		74,5		71,0	73,9
Total enseignants	Effectif	864 766	9 336		874 102	94,6	50 086	924 188
	% par catégorie	93,6	1,0		94,6		5,4	100,0
	<i>dont femmes</i>	580 283	6 684		586 967	94,9	31 500	618 467
	% femmes	67,1	71,6		67,2		62,9	66,9
Autres personnels	Effectif	57 710	38 744	55 809	152 263	62,6	91 038	243 301
	% par catégorie	23,7	15,9	23,0	62,6		37,4	100,0
	<i>dont femmes</i>	33 254	30 261	43 255	106 770	62,8	63 289	170 059
	% femmes	57,6	78,1	77,5	70,1		69,5	70,0
Ensemble du personnel	Effectif total	922 476	48 080	55 809	1 026 365	87,9	141 124	1 167 489
	% par catégorie	79,0	4,1	4,8	87,9		12,1	100,0
	<i>dont femmes</i>	613 537	36 945	43 255	693 737	88,0	94 789	788 526
	% femmes	66,5	76,8	77,5	67,6		67,2	67,5

Note de lecture : 79 % des agents rémunérés par le MEN et le MESR sont des titulaires de catégorie A. Parmi eux, 66,5 % de ces agents sont des femmes. 95,3 % des enseignants du secteur public appartiennent à la catégorie A, 66 % sont des femmes.

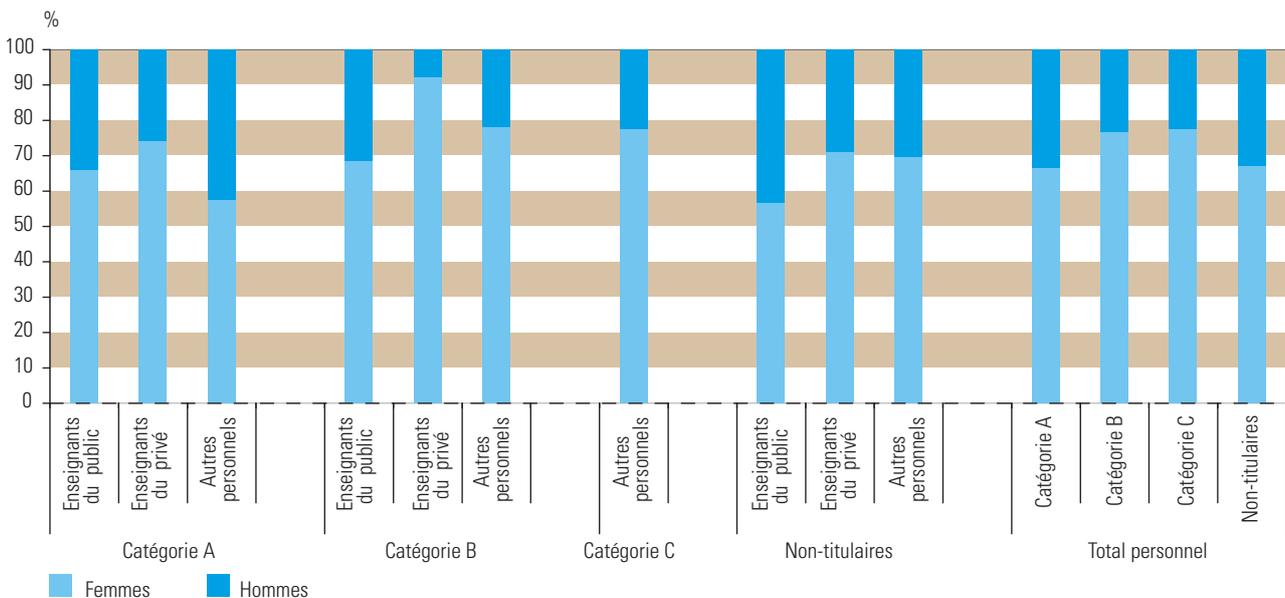
Sources : MEN-MESR DEPP et MEN-MESR DGRH : fichier de paye de janvier 2012 et annuaires de gestion.

Répartition de l'ensemble du personnel par catégorie



67,5 % de l'ensemble des personnels sont des femmes. Leur part est équivalente parmi les titulaires (67,6 %) et les non-titulaires (67,2 %) mais la catégorie A, à dominante enseignante, est moins féminisée (66,5 %) que les catégories B (76,8 %) et C (77,5 %). Les femmes représentent 66,9 % des enseignants et 70 % des autres personnels.

Répartition par sexe et catégorie





Enseignants des secteurs public et privé sous contrat

→ Enseignants du secteur public

Les effectifs par corps

La moitié des 787 200 enseignants du secteur public appartient à des corps du second degré, 42,7 % à ceux du premier degré et 7,3 % sont des enseignants du supérieur (non compris les enseignants non permanents). Dans chacun des niveaux, un corps domine largement : 97,4 % des enseignants du premier degré sont des professeurs des écoles, 62,5 % des enseignants du second degré sont des professeurs certifiés et 63,8 % dans le supérieur sont des maîtres de conférences ou des enseignants assimilés.

1A7 - Enseignants du secteur public par corps

	Effectifs	% niveaux	% total	% de femmes
Professeurs des écoles	327 695	97,4	41,6	81,0
Instituteurs	8 140	2,4	1,0	68,6
Instituteurs suppléants et contractuels	650	0,2	0,1	68,6
<i>dont directeurs d'école</i>	<i>45 465</i>	-	-	<i>73,3</i>
Corps du 1^{er} degré	336 485	100,0	42,7	80,6
Professeurs de chaire supérieure	2 113	0,5	0,3	31,6
Professeurs agrégés	53 804	13,7	6,8	49,9
Professeurs certifiés et Peps (1)	245 816	62,5	31,2	61,5
Professeurs de lycée professionnel	58 406	14,9	7,4	48,5
Professeurs d'ens. général de collège	3 973	1,0	0,5	55,7
Adjoints et chargés d'enseignement	1 896	0,5	0,2	46,4
Maîtres auxiliaires	2 130	0,5	0,3	61,1
Contractuels individuels	25 104	6,4	3,2	56,5
Corps du 2nd degré	393 242	100,0	49,9	57,4
Professeurs des universités et assimilés	20 271	35,3	2,6	21,3
Maîtres de conférences et assimilés	36 673	63,8	4,7	42,8
Attachés temporaires ens. et recherche	289	0,5	0,1	47,1
Autres enseignants (2)	206	0,4	0,0	12,1
Corps du supérieur	57 439	100,0	7,4	35,1
Total	787 166		100,0	65,7

MEN-MESR DGRH : fichier GESUP pour les enseignants titulaires du supérieur dans les établissements autonomes.

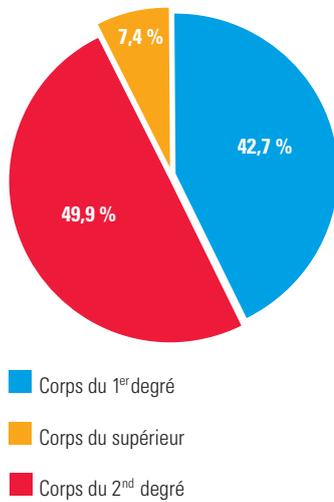
(1) Sont inclus les documentalistes.

(2) Enseignants exclusivement de type Ensam (École nationale supérieure des arts et métiers).

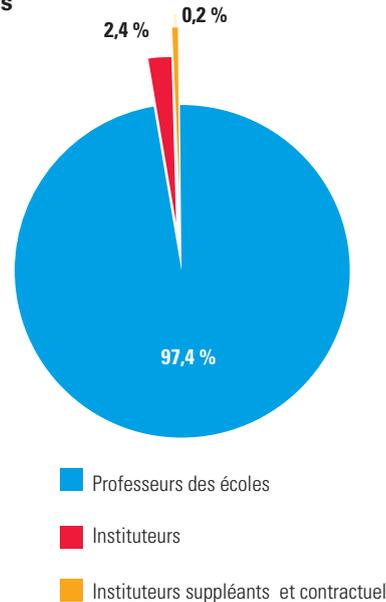
Note de lecture : 42,7 % des enseignants du public appartiennent à un corps du 1^{er} degré, 49,9 % à un du second. Il y a 80,6 % d'enseignantes dans le 1^{er} degré et 57,4 % dans le second.

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye pour les enseignants rémunérés sur crédits d'État.

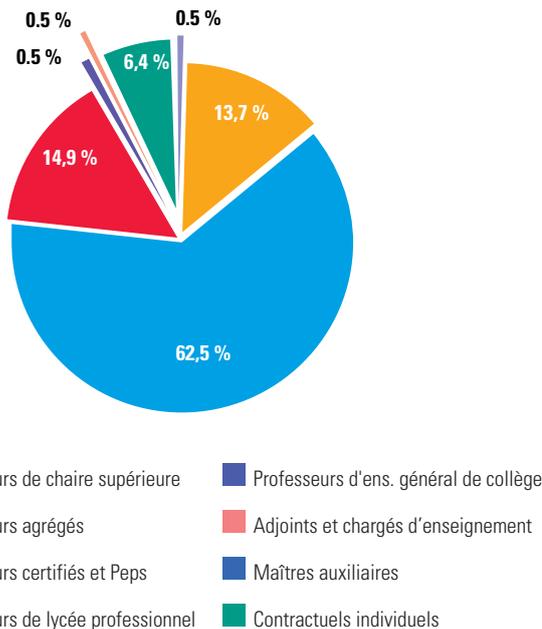
Répartition des enseignants du secteur public par niveau d'enseignement



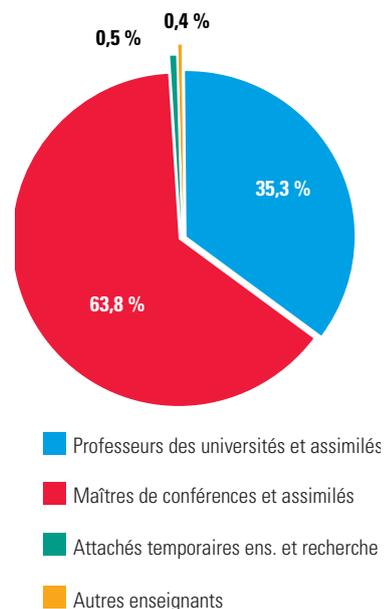
Répartition des enseignants du 1^{er} degré public par corps



Répartition des enseignants du 2nd degré public par corps



Répartition des enseignants du supérieur par corps



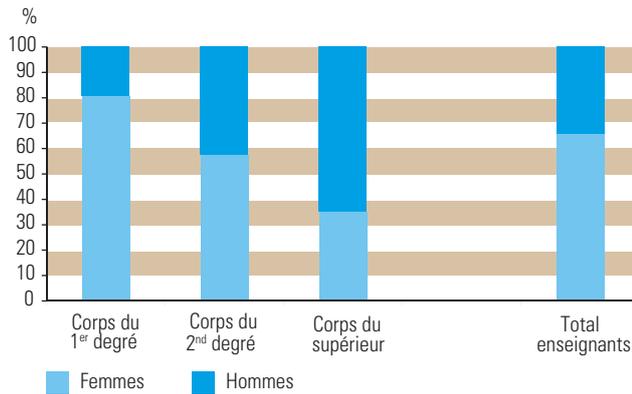
Parmi les corps du second degré, aux côtés des certifiés, 14,9 % des enseignants sont des professeurs de lycée professionnel et près de 13,7 % sont des agrégés.

Dans l'enseignement supérieur, plus d'un enseignant sur trois est professeur des universités ou professeur associé.

Précisions

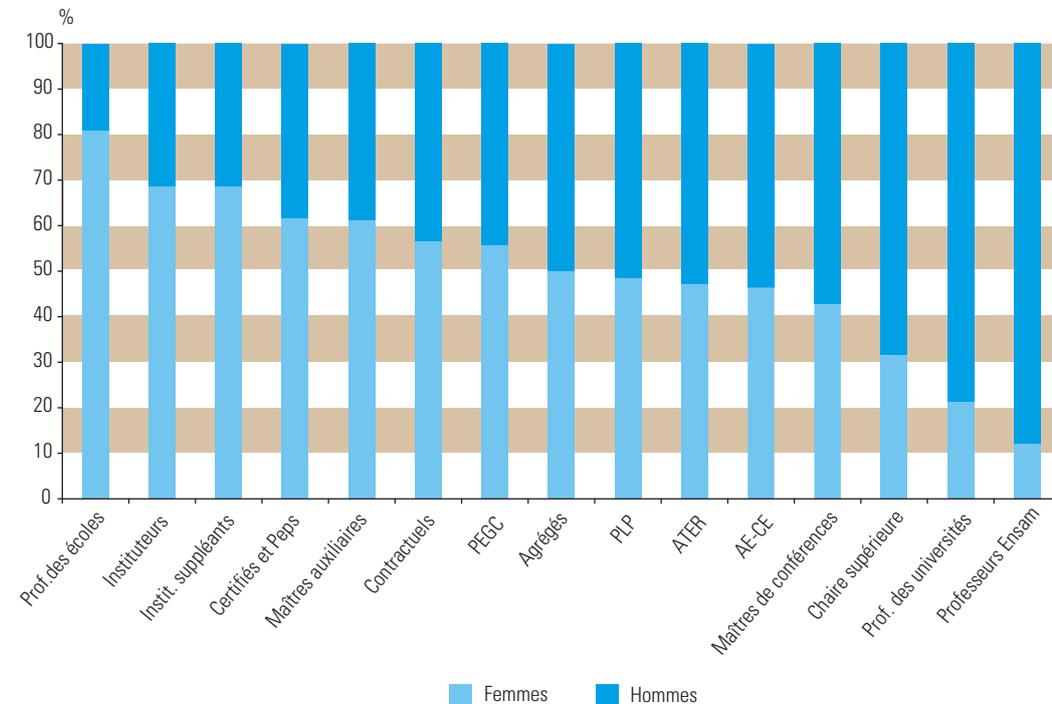
Les enseignants sont recensés par corps, quel que soit l'établissement d'affectation. Les enseignants du second degré, affectés dans le supérieur, sont comptabilisés dans les corps du second degré. Les enseignants appartenant à des corps du privé, exerçant dans le public, sont pris en compte dans le secteur public.

Répartition des enseignants du public par sexe



Les femmes représentent en moyenne 65,7 % des enseignants du secteur public, mais les proportions varient en fonction du niveau d'enseignement : on compte 80,6 % de femmes parmi les enseignants du premier degré et 57,4 % parmi ceux du second degré contre 35,1 % parmi les enseignants du supérieur. Aux deux extrêmes du système d'enseignement, il y a quatre femmes professeurs des écoles pour un homme et une femme pour quatre hommes professeurs des universités.

Répartition des enseignants du public par sexe et corps



Les disciplines des enseignants

78,7 % des enseignants dans les établissements du second degré public exercent dans un domaine disciplinaire. Parmi eux, pratiquement six sur dix enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes. 12,9 % des enseignants exercent dans les domaines de la production dont près de la moitié en génie mécanique et en technologie. Les domaines des services regroupent, quant à eux, 8,3 % des enseignants, principalement en économie et en gestion (près de quatre sur cinq).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines des services (67,6 %), ainsi que dans les domaines disciplinaires (62,1 %) mais avec de fortes disparités : 38,8 % en philosophie et 83 % en langues vivantes. Elles sont peu nombreuses dans les domaines de la production (22,6 %) sauf en biotechnologie, santé, environnement, génie biologique (88 %).

1A8 - Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines et type d'établissement (1)

	Par type d'établissement			Total par discipline (2)	% de femmes	
	Collège et Segpa	LP	LEGT			
Philosophie	0,1	0,2	99,7	1,4	38,8	
Lettres	54,9	17,7	27,4	20,8	78,5	
Langues	59,8	0,4	39,8	19,6	83,0	
Histoire-géographie	63,9	0,1	36,0	10,0	51,3	
Sciences économiques et sociales (SES)	0,0	0,2	99,8	1,4	48,3	
Mathématiques	52,2	11,6	36,2	16,1	45,0	
Physique - chimie	38,7	0,3	61,0	7,2	42,6	
Biologie-géologie	63,1	0,1	36,8	6,0	64,6	
Éducation musicale	96,8	0,0	3,2	2,3	57,5	
Arts plastiques	92,1	0,1	7,8	2,3	64,1	
Métiers des arts appliqués	0,1	51,6	48,2	1,3	62,6	
Biotechnologie - génie biologique et biochimie	12,7	3,5	83,8	0,6	66,8	
Éducation physique et sportive (EPS)	69,4	9,1	21,5	10,8	44,8	
Total domaines disciplinaires	78,7 %	56,6	7,4	36,1	100,0	62,1
Technologie	99,8	0,1	0,1	24,6	24,4	
Sciences techniques industrielles	0,0	0,7	99,3	1,3	6,7	
Encadrement des ateliers : industrie (3)	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0	
Génie industriel	15,3	57,5	27,2	10,8	27,8	
Génie chimique	0,0	62,7	37,3	0,4	31,7	
Génie civil	19,3	45,2	35,5	7,7	10,9	
Génie thermique	11,9	51,2	36,9	2,9	4,9	
Génie mécanique	0,9	38,5	60,5	22,0	3,5	
Génie électrique	0,2	37,1	62,7	14,9	4,2	
Biotechnologie - santé-environnement - génie biologique	19,4	56,3	24,3	12,1	88,0	
Hôtellerie : techniques culinaires	4,3	52,3	43,3	3,4	11,4	
Total domaines de la production	12,9 %	30,8	34,0	35,2	100,0	22,6
Informatique - télématique	0,0	0,5	99,5	0,8	5,9	
Industries graphiques	0,8	53,8	45,4	0,9	35,5	
Autres activités : conduite, navigation	0,0	80,7	19,3	2,0	5,3	
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	5,5	64,6	29,9	1,7	32,7	
EFS - employé technique des collectivités (4)	81,5	15,2	3,3	0,6	90,2	
Paramédical et social - soins personnels	0,2	44,1	55,7	11,1	90,4	
Économie et gestion	0,9	32,2	66,9	78,1	68,9	
Hôtellerie : services, tourisme	2,1	44,8	53,2	4,9	45,6	
Total domaines des services	8,3 %	1,4	35,5	63,1	100,0	67,6
Enseignement non spécialisé	63,8	19,7	16,4	64,5	64,5	
Ensemble	48,6	13,1	38,2	57,5	57,5	

[1] Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

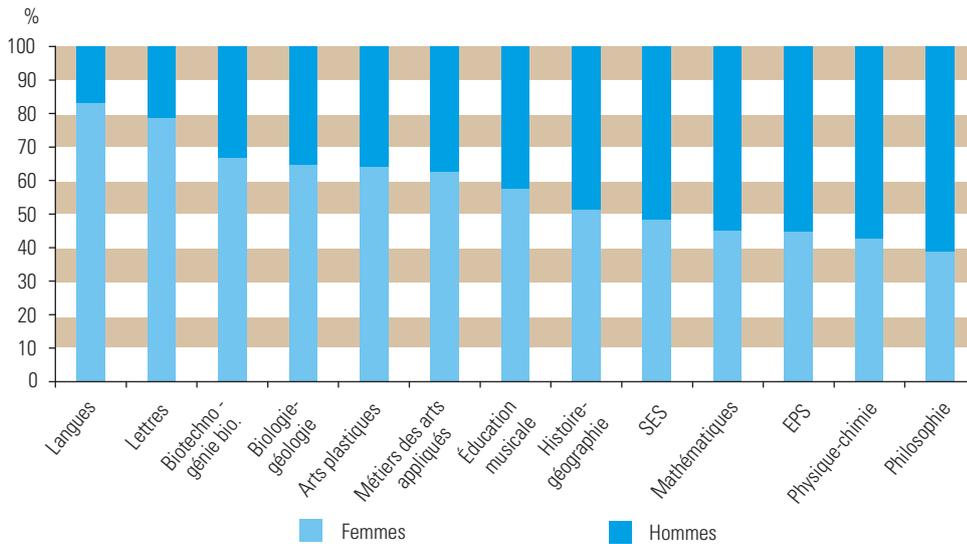
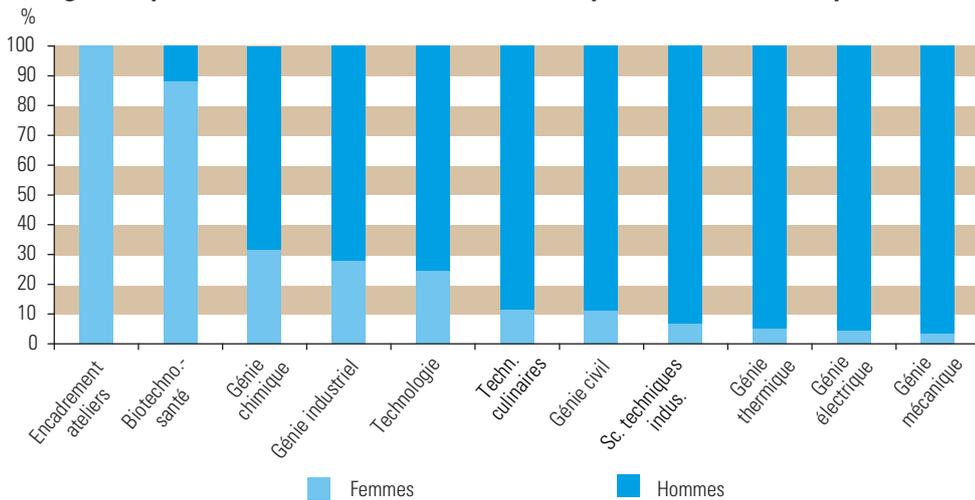
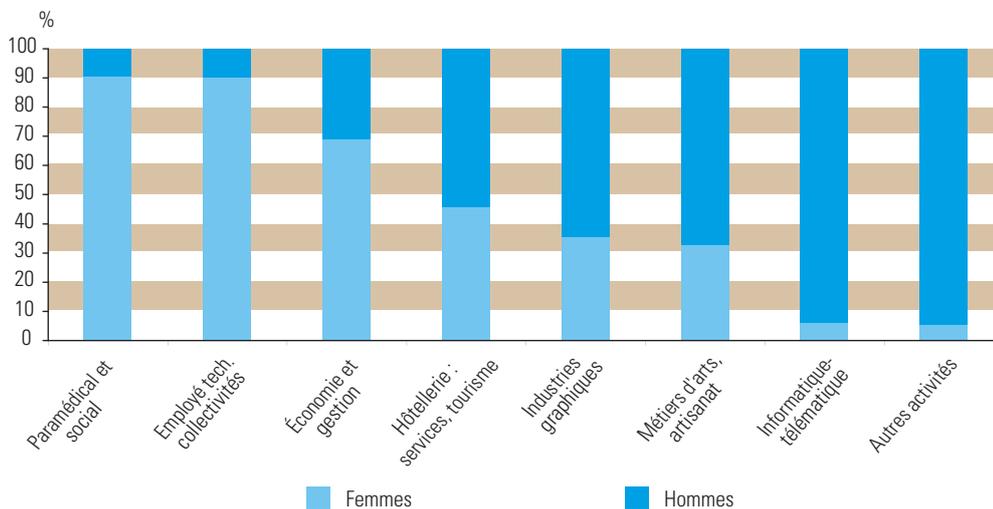
[2] Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

[3] Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins une heure d'enseignement sont comptabilisés.

[4] EFS : économie familiale et sociale.

Note de lecture : les enseignants effectuent leur service sur un ou plusieurs établissements, seule l'affectation principale est prise en compte. Toutes disciplines confondues, le total des domaines disciplinaires rassemble 78,7 % des enseignants du second degré public, devant élèves.

Sources : MEN-MESR DEPP : bases relais, année scolaire 2011-2012.

Enseignants par sexe dans les disciplines générales du 2nd degré publicEnseignants par sexe dans les domaines technico-professionnels de la production du 2nd degré publicEnseignants par sexe dans les domaines technico-professionnels des services du 2nd degré public

Les fonctions des enseignants titulaires

Plus de la moitié des enseignants titulaires du premier degré (51,8 %) sont affectés à l'enseignement élémentaire, plus du quart (27,0 %) à l'enseignement préélémentaire et moins d'un sur dix (7,8 %) est affecté au remplacement.

1A9 - Enseignants titulaires dans le premier degré public par fonction

	Besoins éducatifs particuliers	Enseignement préélémentaire	Enseignement élémentaire	Formation des personnels enseignants	Personnels en situations diverses	Direction et encadrement pédagogique	Remplacement	Stagiaires-enseignants	Total
Instituteurs	5,0	32,7	49,3	0,4	1,0	2,1	9,5	0,0	100,0
Professeurs des écoles	6,5	26,8	51,8	0,4	0,4	5,2	7,8	1,1	100,0
Total	6,5	27,0	51,8	0,4	0,4	5,1	7,8	1,0	100,0

Source : MEN-MESR DEPP : annuaire Agape.

1A10 - Enseignants titulaires dans le second degré public par fonction

	Fonctions										Total
	Enseignement	Chef de travaux	Documentation	Éducation	Direction	Administration	Réadaptation	Conseillers en formation continue	Enseignants éducateurs en internat	Autres	
Agrégés et chaire sup.	98,7	0,7	0,1		0,1	0,1	0,2			0,2	100,0
Certifiés et Peps	95,4	0,3	3,4		0,1	0,1	0,3	0,2		0,2	100,0
PLP	95,1	2,4	0,2		0,4	0,2	0,3	0,4		1,0	100,0
PEGC	97,9	0,0	0,4	0,1	0,2	0,2	0,8	0,4		0,2	100,0
Adjoints et chargés d'enseignement	97,7	0,1	0,6	0,3	0,2	0,3	0,8			0,1	100,0
Professeurs des écoles et instituteurs	76,2	0,0	0,0	0,0	12,6	0,7		1,1		9,1	100,0
Total	95,3	0,7	2,3	0,0	0,5	0,1	0,3	0,2	0,3	0,3	100,0

Source : MEN-MESR DEPP : annuaire EPP.

95,3 % de l'ensemble des enseignants du second degré public assurent des fonctions d'enseignement et 2,3 % des fonctions de documentation, les documentalistes appartenant au corps

des certifiés. Parmi les professeurs de lycée professionnel, 95,1 % sont enseignants et 2,4 % sont chefs de travaux.

→ Enseignants du secteur privé sous contrat par corps

Dans le secteur privé sous contrat, 32,4 % et 67,6 % des enseignants sont payés, respectivement, sur des échelles de rémunération d'enseignants titulaires et non titulaires des corps du premier et du second degré.

87,6 % des enseignants assimilés aux corps du premier degré sont professeurs des écoles (9,8 points de moins que dans le secteur public). 9,8 % des enseignants dans le privé sont instituteurs suppléants. Dans les établissements du second degré

privé sous contrat, les professeurs certifiés et assimilés sont également les plus nombreux (61,1 %), 11 % sont des professeurs de lycée professionnel. Les enseignants rémunérés sur une échelle de professeurs agrégés sont peu nombreux (3,6 %). 5,5 % des enseignants sont rémunérés sur des échelles d'adjoints ou de chargés d'enseignement alors qu'ils ont quasiment disparu dans le secteur public (0,5 %). Les maîtres contractuels et les maîtres délégués auxiliaires représentent 18,7 % des enseignants du second degré.

1A11 - Enseignants du secteur privé par corps

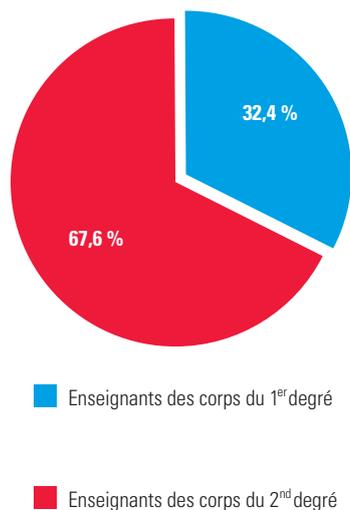
	Effectifs	% niveaux	% total	% femmes
Professeurs des écoles	38 797	87,6	28,3	90,7
Instituteurs et instituteurs spécialisés	1 196	2,6	0,9	92,1
Maîtres délégués du 1 ^{er} degré : instituteurs suppléants	4 351	9,8	3,2	90,9
Enseignants des corps du 1^{er} degré	44 344	100,0	32,4	90,7
Professeurs de chaire supérieure	60	0,1	0,0	23,3
Professeurs agrégés	3 327	3,6	2,4	47,1
Professeurs certifiés et Peps (1)	56 605	61,1	41,3	67,7
Professeurs de lycée professionnel	10 211	11,0	7,5	61,1
Professeurs d'ens. général de collège	63	0,1	0,0	57,1
Adjoints et chargés d'enseignement.	5 056	5,5	3,7	67,4
Maîtres contractuels et maîtres délégués auxiliaires (2)	17 356	18,7	12,7	66,0
Enseignants des corps du 2nd degré	92 678	100,0	67,6	65,9
Total	137 022		100,0	73,9

(1) Peps : professeur d'éducation physique et sportive.

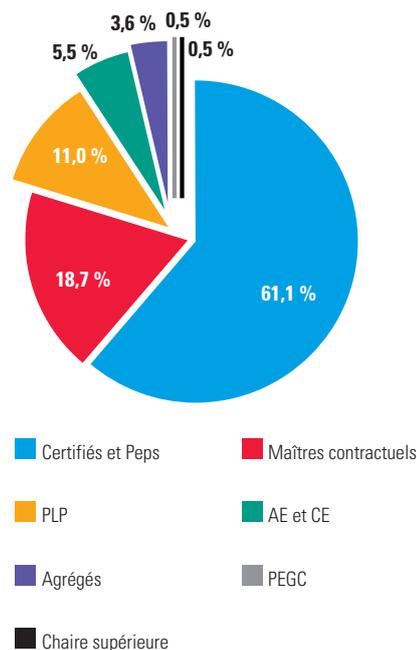
(2) Maîtres contractuels (MA I, MA II, MA III, MA IV) rémunérés sur une échelle de non-titulaires ; maîtres délégués auxiliaires (par délégation rectorale) affectés provisoirement sur des emplois non pourvus par des contractuels.

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition des enseignants du privé par niveau



Répartition des enseignants du privé par corps

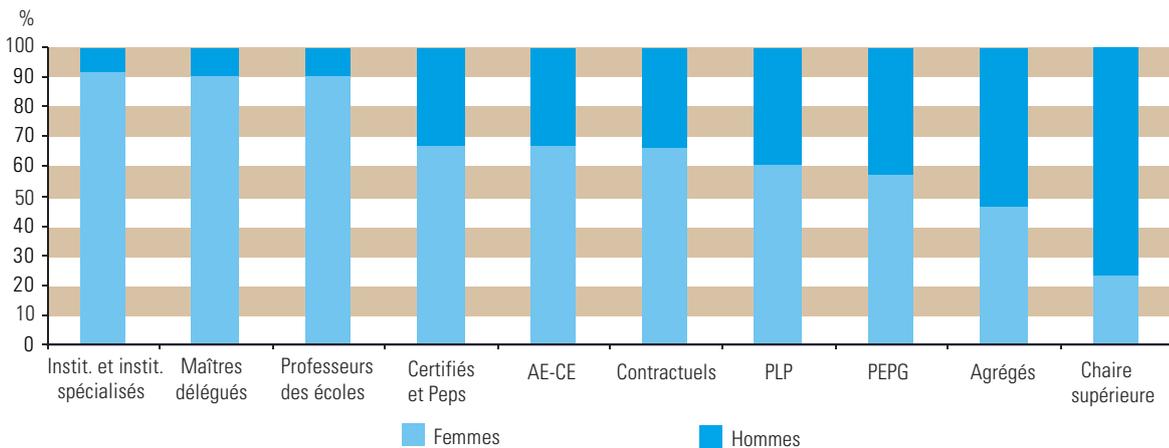


La féminisation des enseignants des premier et second degrés est plus élevée dans le secteur privé sous contrat que dans le secteur public (5,8 points de plus).

C'est dans le premier degré que le taux de féminisation est le plus élevé : les femmes y représentent plus de neuf enseignants sur dix (90,7 %), dix points de plus que dans le secteur public.

Dans le second degré, la proportion de femmes est de 65,9 % soit 8,5 points de plus que dans le secteur public. On constate des différences plus importantes pour certains corps : la proportion de femmes parmi les professeurs de lycée professionnel est beaucoup plus élevée dans le privé (61,1 %) que dans le public (48,5 %).

Répartition des enseignants du secteur privé par sexe et par corps



Autres personnels

→ Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO)

On compte en moyenne un peu moins de deux personnels de direction par établissement du second degré public (13 100 pour 7 900 établissements) et moins encore de personnels d'éducation (11 500). Parmi les corps d'inspection, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), dont les deux tiers sont affectés

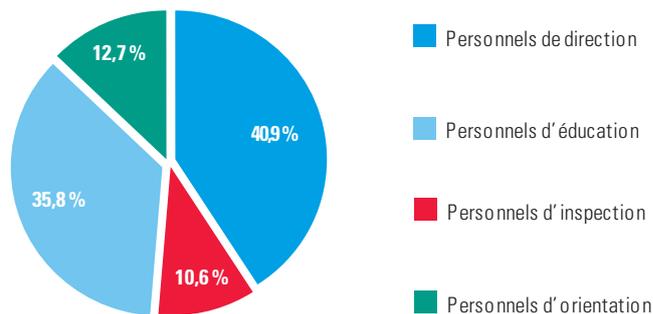
à l'enseignement du premier degré, sont les plus nombreux (62,7 %). Les personnels de direction et d'inspection constituent les effectifs les plus importants des personnels d'encadrement du ministère de l'éducation nationale.

1A12 - Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation, par corps

	Effectifs	% type de personnel	% total	% de femmes
Proviseurs de lycée	1 587	12,1	5,0	31,5
Proviseurs de LP	729	5,6	2,3	37,0
Proviseurs adjoints	2 301	17,6	7,2	50,5
Principaux de collège	4 891	37,4	15,2	43,1
Principaux adjoints de collège	3 387	25,9	10,6	55,9
Autres fonctions de pers. de direction	185	1,4	0,6	36,2
Personnels de direction	13 080	100,0	40,9	45,9
Dir. acad. des services de l'éduc. nationale	95	2,8	0,3	27,4
Insp. acad / Insp. pédag. régionaux -	1 120	33,1	3,5	40,2
Insp. éducation nationale	2 123	62,7	6,6	45,0
DASEN adjoints	47	1,4	0,2	29,8
Corps d'inspection	3 385	100,0	10,6	42,7
Conseillers principaux d'éducation	11 498	73,9	35,8	70,3
Personnels d'orientation	3 809	24,5	11,9	81,9
Conseillers d'orientation intérimaires	250	1,6	0,8	90,0
Éducation - Orientation	15 557	100,0	48,5	73,5
Total	32 022		100,0	58,9

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition des personnels DIEO par type



→ Personnels non titulaires d'assistance éducative et autres contractuels

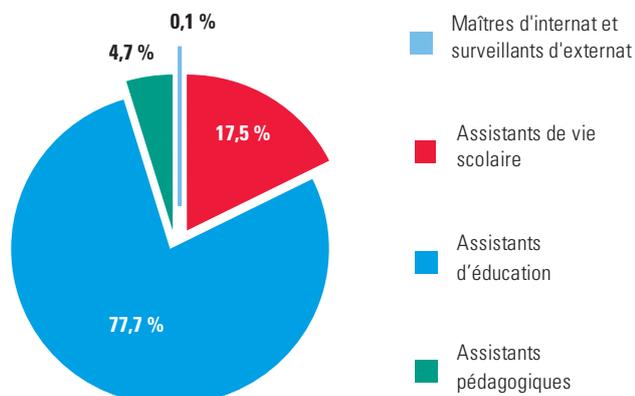
Près de 83 900 agents assurent des fonctions d'assistance éducative, d'assistance pédagogique ou de vie scolaire. Plus de neuf sur dix sont affectés en établissements du second degré. 77,7 % sont des assistants d'éducation et 17,5 % sont des assistants de vie scolaire.

1A13 - Personnels d'assistance éducative par corps

	Effectifs	% total	% de femmes
Maîtres d'internat et surveillants d'externat	73	0,1	64,4
Assistants de vie scolaire	14 620	17,5	91,7
Assistants d'éducation	64 888	77,7	63,3
Assistants pédagogiques	3 933	4,7	72,2
Total assistants	83 514	100,0	68,7
Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	370		63,5
Total non-titulaires	83 884		68,7

Sources : MEN-MESR DEPP: fichier de paye de janvier 2012 et annuaire EPP.

Répartition des personnels d'assistance éducative par fonction



→ Personnels d'encadrement

Les 18 100 personnels d'encadrement sont à 72,4 % des personnels de direction et à 19,9 % des personnels d'inspection. Sur un

total de 3 600 inspecteurs, plus de la moitié d'entre eux sont des inspecteurs de l'éducation nationale.

1A14 - Personnels d'encadrement par corps

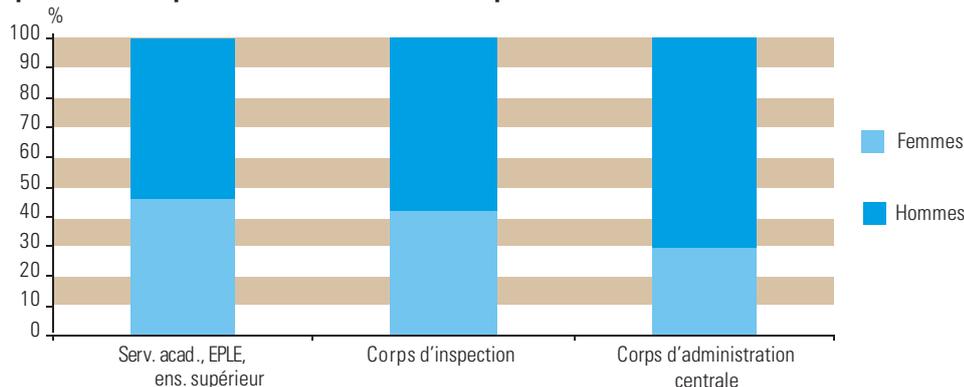
Corps d'administration centrale	Effectifs	% type de personnel	% de femmes
Administrateurs civils	66	48,5	24,2
Secrétaire général, directeurs généraux, directeurs	10	7,4	30,0
Sous-directeurs	29	21,3	24,1
Chefs de service	17	12,5	29,4
Directeurs de projet et experts de haut niveau	14	10,3	64,3
Total	136	100,0	29,4
Services académiques, EPLE, enseignement supérieur	Effectifs	% type de personnel	% de femmes
Recteurs et secrétaires généraux académie	62	0,4	24,2
Administrateurs éduc. nat. et ens. supérieur	481	3,4	47,6
Directeurs généraux des services	93	0,6	32,3
Conseillers administration scolaire et universitaire	605	4,2	43,5
Personnels de direction d'établissement	13 080	91,3	45,9
Total	14 321	100,0	45,6
Corps d'inspection	Effectifs	% type de personnel	% de femmes
Inspecteurs généraux éducation nationale	127	3,5	25,2
Insp. généraux administration, éduc. nat et recherche	90	2,5	26,7
Insp. acad. - insp. pédagogiques régionaux	1 120	31,1	40,2
Insp. de l'éducation nationale	2 123	58,9	45,0
Dir. acad. des services de l'éduc. nationale	95	2,6	27,4
DASEN adjoints	47	1,3	29,8
Total	3 602	100,0	41,7
Total	18 059		44,7

Source : MEN-MESR DEPP: fichier de paye de janvier 2012 et annuaire Agora.

La proportion de femmes parmi les personnels d'encadrement (44,7 %) est beaucoup moins importante que parmi l'ensemble des personnels de catégorie A à laquelle ils appartiennent (64,6 % parmi les ATSS, 58,9 % parmi les DIEO). Les femmes sont peu nombreuses parmi les administrateurs civils, les recteurs et secré-

taires généraux (24,2 %). Elles sont plus nombreuses parmi les administrateurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR - 47,6 %) et parmi les personnels de direction d'établissement (45,9 %). Dans les corps d'inspection, elles représentent 45 % des IEN et 40,2 % des IA-IPR.

Répartition des personnels d'encadrement par sexe

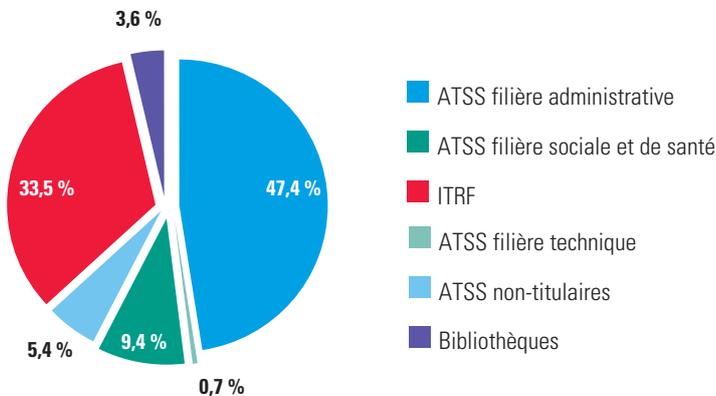


→ Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

L'ensemble des personnels ATSS, ITRF et bibliothèques

En janvier 2012, outre les DIEO et les personnels d'assistance éducative, les 243 300 personnels non enseignants sont également constitués des ATSS, des ITRF et des personnels des bibliothèques. Parmi ces autres personnels, un sur trois est un agent administratif, technique, social et de santé (soit 80 200 agents), un sur six est un ITRF (42 600 agents), les personnels des bibliothèques étant beaucoup moins nombreux (4 600).

Personnels ATSS par filière, ITRF et personnels des bibliothèques



Les personnels ATSS

La filière administrative des ATSS rassemble 75,3 % des agents, 15 % appartiennent à la filière sociale et de santé. La filière technique accueille moins d'un millier d'agents (soit 1,1 % des ATSS).

Le corps à l'effectif le plus nombreux est celui des adjoints administratifs : 31 800 agents. Ils représentent plus de la moitié des personnels de cette filière (52,7 %) et pratiquement les deux cinquièmes de l'ensemble des ATSS. Les autres corps, les plus importants numériquement, sont les secrétaires administratifs et les attachés.

1A15 - Personnels ATSS par corps

Personnels ATSS		Effectifs	% filières	% femmes
Filière administrative				
Catégorie A				
	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	62	0,1	24,2
	Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	217	0,4	25,8
	Directeurs, sous-dir., chefs de service ...adm. centrale	70	0,1	34,3
	Administrateurs civils	66	0,1	24,2
	Directeurs généraux des services	93	0,1	32,3
	Conseillers ASU	605	1,0	43,5
	Administrateurs ENESR	481	0,8	47,6
	Attachés (ADAENES)	9 434	15,6	63,9
	Assistants, ingénieurs recherche ou études - CNRS	104	0,2	30,8
	Autres titulaires de catégorie A	42	0,1	45,2
	Total catégorie A	11 174	18,5	60,1
Catégorie B	Secrétaires administratifs (SAENES)	17 377	28,8	83,6
Catégorie C	Adjoints administratifs (ADJENES)	31 794	52,7	91,6
	Total filière administrative	75,3 %	60 345	100,0
	83,5			
Filière technique				
Catégorie B				
	Techniciens de l'éducation nationale	11	1,2	0,0
Catégorie C				
	Adjoints techniques administration centrale	15	1,6	0,0
	Adjoints techniques d'établissement	884	97,1	41,7
	Total catégorie C	899	98,8	41,0
	Total filière technique	1,1 %	910	100,0
	40,5			
Filière sociale et de santé				
Catégorie A				
	Médecins, médecins conseillers techniques	1 259	10,5	94,6
	Conseillers techniques des services sociaux	447	3,7	93,7
	Total catégorie A	1 706	14,2	94,4
Catégorie B				
	Infirmiers	7 738	64,4	95,9
	Assistants de service social	2 568	21,4	96,3
	Total catégorie B	10 306	85,8	96,0
	Total filière sociale et de santé	15,0 %	12 012	100,0
	95,8			
	Total titulaires toutes filières	73 267	91,4	85,0
	Contractuels santé	1 217	1,5	94,6
	Contractuels et auxiliaires	5 685	7,1	80,2
	Total non-titulaires	6 902	8,6	82,7
	Total	80 169	100,0	84,8

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaire Agora.

Plus des neuf dixièmes des personnels ATSS (91,4 %) sont titulaires et plus des deux cinquièmes appartiennent à la catégorie C (44,3 %).

La part des femmes varie de moins de 65 % en catégorie A à plus de 90 % en catégorie C, soit en moyenne 84,8 %.

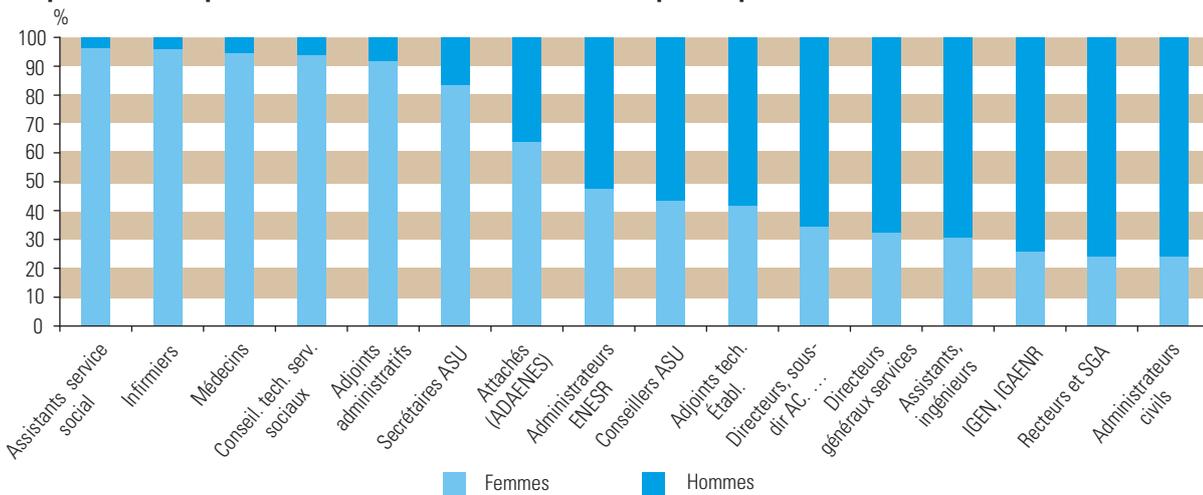
La filière administrative, composée à 83,5% de femmes, enregistre des écarts importants entre les corps : les femmes représentent 91,6 % des adjoints administratifs et 24,2 % des administrateurs civils. Dans la filière sociale et de santé, les femmes représentent 95,8 % des agents.

1A16 - Répartition des personnels ATSS par catégorie

Personnels ATSS	Effectifs	%	% femmes
Catégorie A	12 880	16,1	64,6
Catégorie B	27 694	34,5	88,2
Catégorie C	32 693	44,3	90,2
Total titulaires	73 267	91,4	85,0
Non-titulaires	6 902	8,6	82,7
Total	80 169	100,0	84,8

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaire Agora.

Répartition des personnels de la filière administrative par corps



Les personnels ITRF

17,5 % des personnels non enseignants sont des ITRF. Un sur deux est un adjoint technique de catégorie C. En catégorie A (27,1 %), plus de la moitié des agents sont ingénieurs d'études.

1A17 - Personnels ITRF par corps

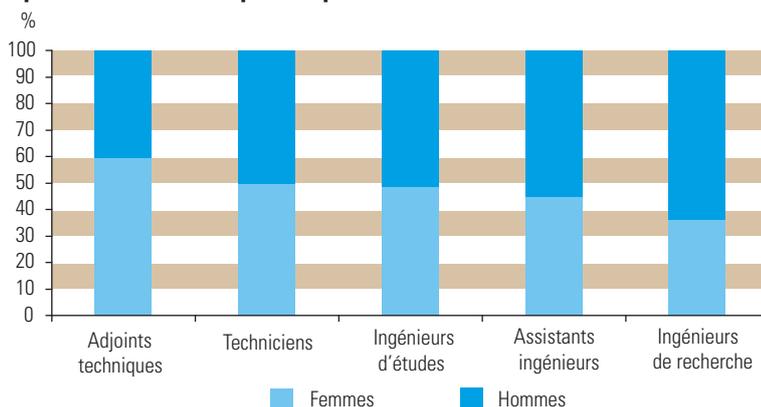
Personnels ITRF		Effectifs	%	% de femmes
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	2 263	5,3	35,8
	Ingénieurs d'études	6 494	15,2	48,5
	Assistants ingénieurs	2 806	6,6	44,5
	Total catégorie A	11 563	27,1	45,1
Catégorie B	Techniciens de recherche	9 744	22,9	49,6
Catégorie C	Adjointes techniques	21 293	50,0	59,3
Total (y compris non-titulaires)		42 602	100,0	53,2

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paie, janvier 2012, annuaire POPPEE-ITRF, février 2012.

Parmi les personnels ingénieurs d'études, techniciens de recherche et de formation (ITRF) où il y a presque parité entre hommes et femmes, ces dernières sont minoritaires en caté-

gorie A (45,1 %), en particulier parmi les ingénieurs de recherche (35,8 %). Elles représentent pratiquement les trois cinquièmes des adjointes techniques (59,3 %).

Répartition des ITRF par corps



Les personnels des bibliothèques

En janvier 2012, les 4 600 personnels des bibliothèques se répartissent dans les trois catégories, avec pratiquement un tiers de personnel de catégorie A. Parmi ces personnels, 21,8 % sont conservateurs et 21,8 % sont bibliothécaires adjoints, 39,4 % sont magasiniers. Chacun de ces corps est représentatif de sa catégorie.

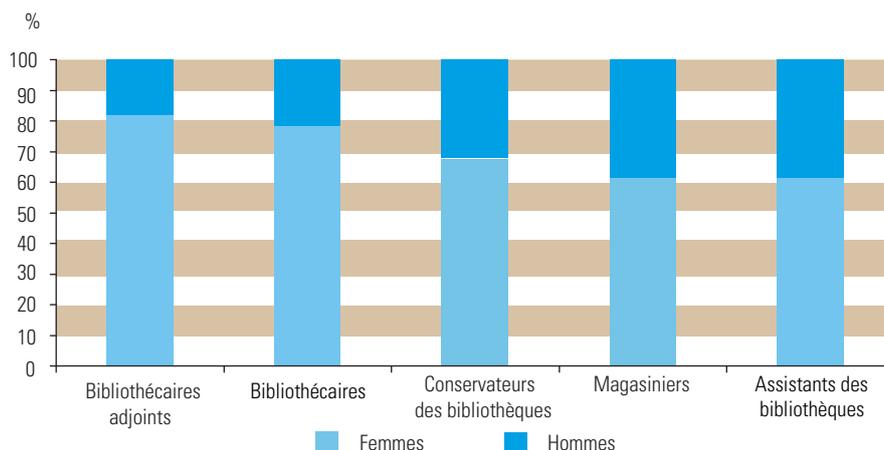
1A18 - Personnels des bibliothèques par corps

Personnels des bibliothèques		Effectifs	%	% de femmes
Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	1 010	21,8	67,6
	Bibliothécaires	485	10,5	78,1
	Total catégorie A	1 495	32,3	71,0
Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	1 006	21,8	81,7
	Assistants des bibliothèques	300	6,5	61,3
	Total catégorie B	1 306	28,3	77,0
Catégorie C	Magasiniers	1 823	39,4	61,4
Total		4 624	100,0	68,9

Source : MEN-MESR DEPP : annuaire POPPEE-Bibliothèques, février 2012.

Les femmes sont largement majoritaires, quelle que soit la catégorie (68,9 %). Elles représentent 78,1 % des bibliothécaires et 81,7 % des bibliothécaires adjoints. Elles sont moins nombreuses parmi les assistants des bibliothèques et les magasiniers.

Répartition des personnels des bibliothèques par corps





Politique handicap

En matière de handicap, les deux principaux engagements du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche concernent, d'une part, l'augmentation du nombre d'agents handicapés et l'amélioration du maintien dans l'emploi des personnes en situation d'inaptitude. Ces priorités ont été portées à la connaissance de tous les agents, ainsi que les droits des personnes handicapées, au cours d'une large campagne nationale de sensibilisation qui a été menée pour la première fois au cours du 1^{er} semestre 2010 et reconduite en 2011 et 2012.

Le plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées 2008-2012 a défini un grand nombre d'actions permettant d'atteindre ces objectifs. Parmi celles-ci, figurent notamment pour l'année 2011-2012, la poursuite de l'amélioration de l'accompagnement des agents handicapés, la mise en place d'actions de formation à l'attention des DRH, correspondants handicap et médecins de prévention, ainsi qu'une campagne de sensibilisation au handicap. De plus, la convention signée le 18 mai 2009 avec le fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2012.

1A19 - Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier 2011

	Hommes	Femmes	Total		
Répartition par sexe	7 004	12 725	19 729		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Contractuels	Total
Répartition par catégorie	12 015	1 531	3 116	3 067	19 729

Source : MEN-MESR DGFH MIRH : DEPP : mission à l'intégration des personnels handicapés.

Le taux d'emploi légal de 1,86 % correspond à une augmentation de 4 062 nouvelles personnes handicapées par rapport à l'année précédente, soit en tout 19 729 bénéficiaires.

Pour satisfaire à l'obligation d'emploi, et dans le cadre des engagements du plan pluriannuel, de nombreux postes sont proposés chaque année aux personnes en situation de handicap. Le nombre de recrutements effectués qui s'élevaient à 268 en 2007, a été porté à 493 en 2008, à 550 en 2009, à 511 en 2010 et 538 en 2011.

Il faut remarquer que, si l'amélioration du taux d'emploi et de l'intégration des personnels handicapés passe nécessairement par l'augmentation du nombre de recrutements, elle résulte également d'une meilleure connaissance des situations individuelles des personnels. En effet, 70 % des agents handicapés le deviennent au cours de leur carrière. Le maintien dans l'emploi constitue donc un enjeu majeur de la politique « handicap » ministérielle.

À la rentrée 2011, dans le cadre du dispositif de l'adaptation des postes de travail mis en place en 2007, 2 089 enseignants ont bénéficié d'allègements de service sans baisse de salaire (pour un total hebdomadaire national de 10 284 heures) et 2 505 ont été affectés à des postes adaptés. Ces affectations temporaires sur d'autres fonctions, qui sont accordées lorsque l'état de santé rend impossible d'exercer devant les élèves, permettent également de préparer des reconversions si le retour à l'enseignement n'est plus envisageable.

Un nouveau plan pluriannuel en cours de préparation est prévu pour la période 2013-2015 et une deuxième convention avec le FIPHFP devra être envisagée pour permettre son financement. Afin de préparer ces deux documents, il a été demandé à chaque académie de s'engager au travers d'un plan d'actions qui tienne compte des orientations définies au niveau national, des besoins des personnels et des spécificités locales.



Retraités du secteur public

Le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche rémunèrent pour le secteur public presque 760 900 ayants droit retraités, soit en moyenne sept ayants droit pour presque dix actifs. Cet effectif en 2011 représente plus de la moitié des ayants droit pour l'ensemble des administrations (52,3%). Sur presque 25 années, les effectifs d'ayants droit rémunérés au titre de l'éducation nationale (y compris jeunesse et sport) ont été multipliés par trois.

1A20 - Évolution de la proportion d'ayants droit

Années	Ayants droit (ensemble des administrations)	Ayants droit (fonctionnaires MEN - MESR - JS)	Part des ayants droit du MEN - MESR - JS
1986	635 650	252 707	39,8
1990	706 411	296 468	42,0
1995	828 192	379 287	45,8
2000	978 611	480 575	49,1
2005	1 180 492	609 660	51,6
2010	1 413 114	739 827	52,4
2011	1 454 167	760 852	52,3

Champ : France entière (y compris personnel ayant exercé en Algérie).

Source : DGFIP, Service des retraites de l'État, bases des pensions au 31 décembre (base 2010 provisoire).

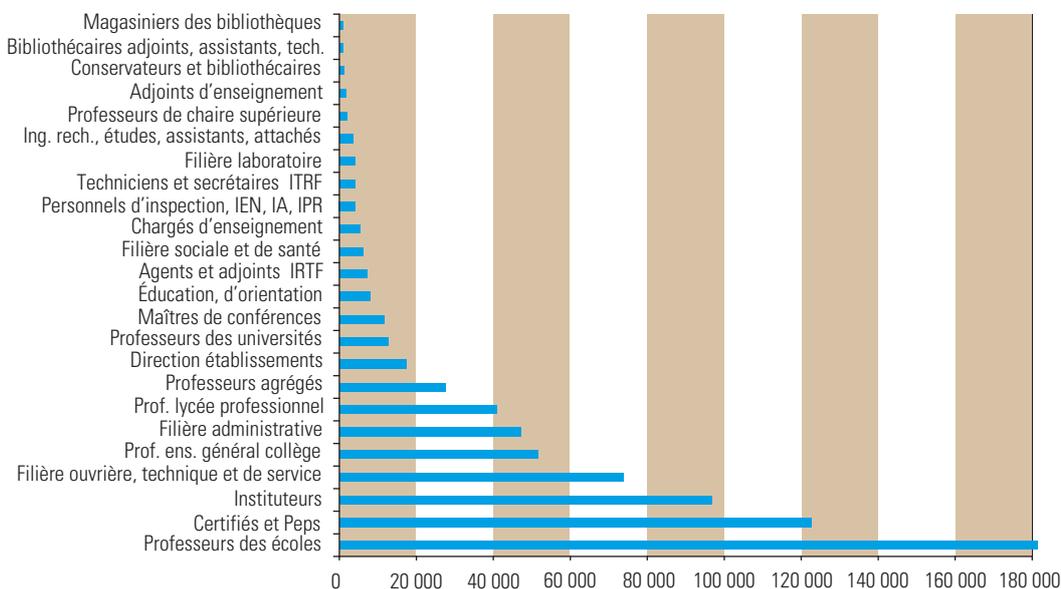
La proportion d'inactifs varie selon les types de personnels. Parmi les enseignants du premier degré, on compte plus de quatre ayants droit pour cinq actifs, plus de sept pour dix parmi les enseignants du second degré. Parmi les autres types de personnel, les ratios ayants droit/actifs sont très variables.

1A21 - Effectifs d'ayants droit selon le corps

Familles de professions (titulaires)	Ayants droit	% d'ayants droit / actifs
Professeurs des écoles	193 499	
Instituteurs, instructeurs	93 316	
Corps du premier degré	286 815	85,4
Professeurs de chaire supérieure	2 110	
Professeurs agrégés	28 877	
Professeurs certifiés et bi-admissibles, Peps	130 471	
Professeurs de lycée professionnel	42 233	
Professeurs d'enseignement général de collège	51 492	
Adjoints d'enseignement	1 793	
Chargés d'enseignement	5 725	
Corps du second degré	262 701	71,8
Professeurs des universités	13 244	
Maîtres de conférences	12 253	
Enseignants chercheurs	25 497	44,8
Personnels d'éducation, d'orientation	7 088	
Personnels de direction établissement	17 373	
Personnels d'inspection, IEN, IA, IPR	4 298	
Direction, inspection, éducation	28 759	90,5
Filière administrative	49 195	
Filière ouvrière, technique et de service	73 015	
Filière sociale et de santé	6 581	
Total ATSS	128 791	175,8
Ingénieurs recherche, études, assistants, attachés	3 875	
Techniciens et secrétaires	4 525	
Agents et adjoints	11 567	
ITRF (y compris personnel de laboratoire)	19 967	46,9
Conservateurs et bibliothécaires	1 235	
Bibliothécaires adjoints, assistants, techniciens	860	
Magasiniers	845	
Personnels des bibliothèques	2 940	63,6

Source : DGFIP, Service des retraites de l'État, bases des pensions au 31.12.2011.

Effectifs d'ayants droit, répartition par corps





Ensemble des personnels

Pour l'ensemble des personnels, l'âge moyen des agents est de 42,3 ans. Il est plus élevé pour les enseignants (42,7 ans) que pour les autres personnels (41 ans). Les enseignants hommes ont presque 3 ans de plus que les femmes, alors que pour les autres personnels, ce sont les femmes qui sont plus âgées, d'une année et demie en moyenne.

Pour l'ensemble des personnels, dans les trois tranches d'âge à partir de 30 ans, les effectifs sont relativement équilibrés, de 28 % à 30 %. Les moins de 30 ans n'en regroupent que 12,5 %. La répartition par tranche d'âge est différente selon le

sexe et le type de personnel. Les enseignants hommes sont plus nombreux dans la tranche d'âge la plus élevée : 34,4 % ont au moins 50 ans contre 24,9 % des femmes. Ils sont moins présents dans la tranche la plus jeune : 6,7 % ont moins de 30 ans contre 11,3 % des femmes. Les enseignantes sont nombreuses dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans (33,2 %).

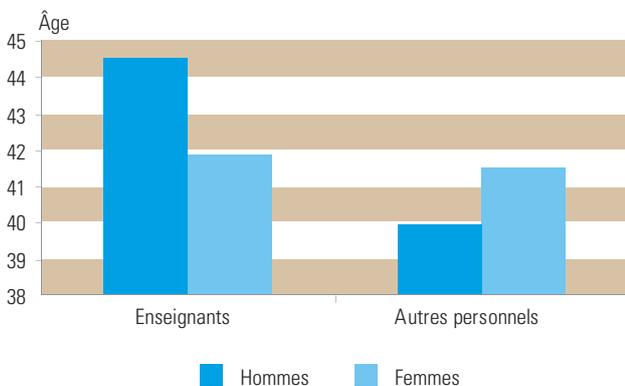
Parmi les autres personnels, c'est au contraire les hommes qui sont les plus jeunes : 27,6 % ont moins de 30 ans contre 21,1 % des femmes. 27 % des hommes ont 50 ans ou plus contre 29,7 % des femmes.

1B1 - Ensemble du personnel, effectifs et répartition par sexe

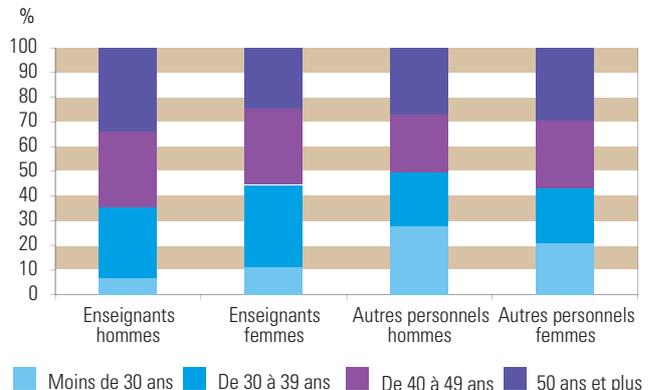
	Âge moyen	Moins de 30 ans Effectifs	%	De 30 à 39 ans Effectifs	%	De 40 à 49 ans Effectifs	%	50 ans et plus Effectifs	%
Enseignants public et privé sous contrat									
Hommes	44,5	20 353	6,7	85 464	28,0	94 578	30,9	105 326	34,4
Femmes	41,8	69 683	11,3	205 381	33,2	189 180	30,6	154 223	24,9
Total	42,7	90 036	9,7	290 845	31,5	283 758	30,7	259 549	28,1
Autres personnels du secteur public									
Hommes	39,9	20 171	27,6	15 791	21,6	17 408	23,8	19 637	27,0
Femmes	41,5	35 880	21,1	37 502	22,0	46 300	27,2	50 612	29,7
Total	41,0	56 051	23,0	53 293	21,9	63 708	26,2	70 249	28,9
Ensemble									
Hommes	43,6	40 524	10,7	101 255	26,7	111 986	29,6	124 963	33,0
Femmes	41,7	105 563	13,4	242 883	30,8	235 480	29,9	204 835	26,0
Total	42,3	146 087	12,5	344 138	29,5	347 466	29,8	329 798	28,2

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaires de gestion de février 2012.

Âge moyen par type de personnel et sexe



Répartition par sexe





Enseignants du secteur public

Autour d'un âge moyen de 42,4 ans tous niveaux d'enseignement confondus, l'âge moyen des enseignants dans le secteur public est de 40,8 ans dans le premier degré, de 43,2 ans dans le second degré et de 46,9 ans dans le supérieur. Parmi les enseignants titulaires, les plus jeunes sont les professeurs des écoles (en moyenne 40,7 ans). Parmi les plus âgés, mis à part les corps pour lesquels il n'y a plus de recrutement tel que les

PEGC, les adjoints et les chargés d'enseignement, figurent les professeurs de chaire supérieure qui ont en moyenne 53,7 ans. Les professeurs des universités sont plus jeunes d'une année (52,7 ans) et un tiers de ces enseignants ont moins de 50 ans.

32,3 % des enseignants ont entre 30 et 39 ans, 30,5 % ont entre 40 et 49 ans et 9,9 % ont moins de 30 ans.

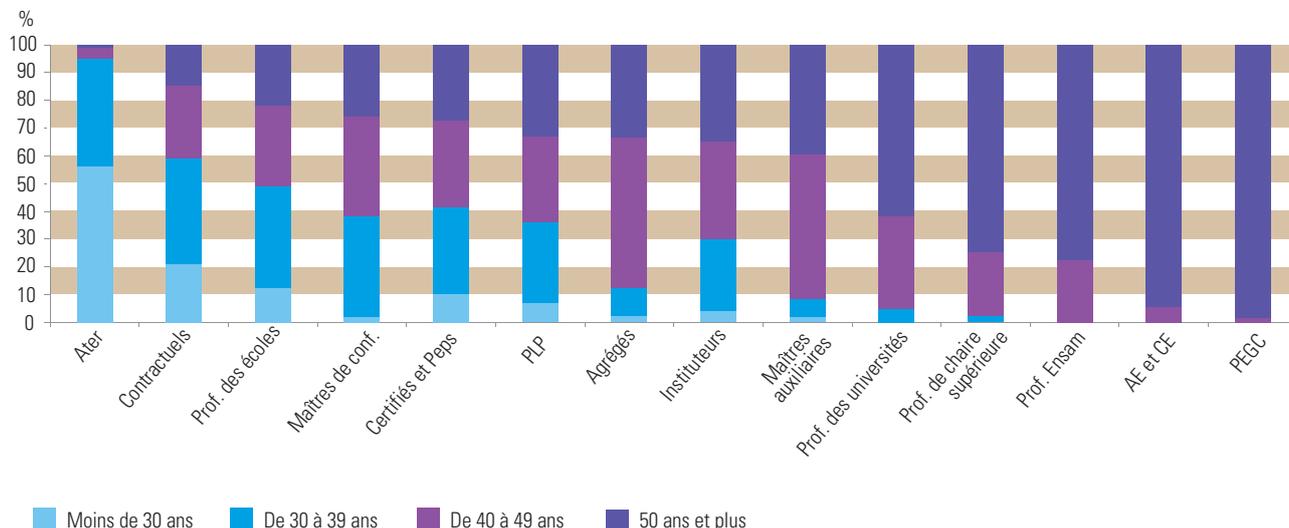
1B2 - Répartition des enseignants du secteur public par corps

	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Professeurs des écoles	40,7	12,4	36,6	28,8	22,2
Instituteurs	46,3	2,1	10,3	54,1	33,5
dont directeurs d'école	44,4	5,3	28,2	30,0	36,5
Instituteurs suppléants	31,3	43,2	46,8	7,4	2,6
Corps du 1^{er} degré	40,8	12,2	36,0	29,4	22,4
Professeurs de chaire supérieure	53,7	0,0	2,4	22,7	75,0
Professeurs agrégés	44,4	6,4	29,4	30,8	33,4
Professeurs certifiés et Peps (1)	42,5	10,1	31,6	31,1	27,3
Professeurs de lycée professionnel	45,1	3,9	26,3	34,9	34,9
Professeurs d'ens. général de collège	57,0	0,0	0,0	1,5	98,5
Adjoints et chargés d'enseignement	55,3	0,0	0,0	5,6	94,4
Maîtres auxiliaires	47,8	1,7	6,7	52,0	39,6
Contractuels individuels	38,3	20,9	38,1	26,2	14,8
Corps du 2nd degré	43,2	9,1	30,1	31,0	29,8
Total 1^{er} et 2nd degrés	42,1	10,6	32,8	30,2	26,4
Professeurs des universités et assimilés	52,7	0,0	4,8	33,3	61,9
Maîtres de conférences et assimilés	43,8	2,0	36,3	35,8	25,9
Attachés temporaires ens. et recherche	30,3	56,1	39,1	3,8	1,0
Professeurs Ensam	54,8	0,0	0,0	22,3	77,7
Corps du supérieur	46,9	1,5	25,1	34,7	38,7
Total	42,4	9,9	32,3	30,5	27,3

(1) Sont inclus les documentalistes.

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 pour les enseignants rémunérés sur crédits d'État et MEN-MESR DGRH : fichier GESUP pour les enseignants titulaires du supérieur dans les établissements autonomes.

Répartition des enseignants du secteur public par corps





Enseignants du secteur privé sous contrat

Les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat ont en moyenne 43,9 ans. Ils sont en moyenne plus âgés que les enseignants du secteur public, de deux années pour les enseignants du premier degré et de presque une année et demie pour ceux du second degré. La part des enseignants

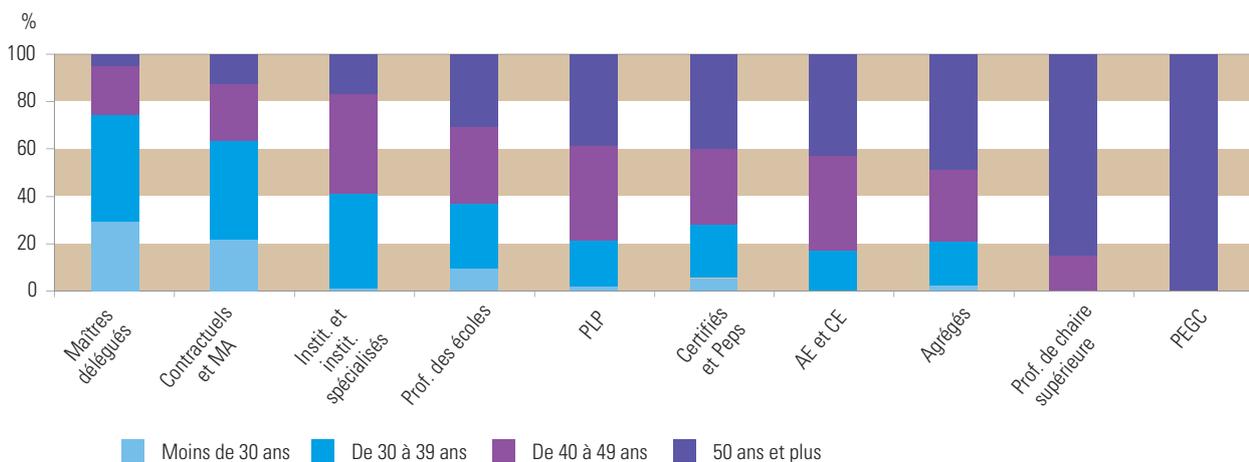
ayant moins de 30 ans est plus faible (8,7 % soit pratiquement deux points de moins que dans le public). Un enseignant sur trois a 50 ans ou plus, contre un peu plus d'un sur quatre dans le secteur scolaire public.

1B3 - Répartition des enseignants du secteur privé sous contrat par corps

	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Professeurs des écoles	43,3	9,4	27,4	32,7	30,5
Instituteurs et instituteurs spécialisés	42,2	1,1	40,2	41,6	17,1
Maîtres délégués (instit. suppléants)	34,8	29,4	45,3	20,7	4,6
Enseignants du 1^{er} degré	42,4	11,2	29,5	31,7	27,6
Professeurs de chaire supérieure	56,1	0,0	0,0	15,0	85,0
Professeurs agrégés	47,9	2,1	19,2	29,9	48,8
Professeurs certifiés et Peps	45,8	5,3	23,1	31,8	39,8
Professeurs de lycée professionnel	46,5	2,0	19,5	40,0	38,5
Professeurs ens. général de collège	58,3	0,0	0,0	0,0	100,0
Adjoints et chargés d'enseignement.	47,8	0,1	17,2	39,9	42,8
Contractuels et maîtres auxiliaires	37,6	21,6	42,1	23,6	12,7
Enseignants du 2nd degré	44,6	7,6	25,7	31,5	35,2
Total	43,9	8,7	27,0	31,6	32,7

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition des enseignants du secteur privé sous contrat par corps





Personnels de direction, d'inspection et d'orientation

Plus de la moitié des chefs d'établissement ont au moins 50 ans. Cette tranche d'âge est celle de plus de huit proviseurs de lycée d'enseignement général et technologique sur dix (83,3 %) et de près de huit proviseurs de lycée professionnel sur dix (77,4 %).

Les sept dixièmes des personnels d'inspection (70,5 %) ont également au moins 50 ans.

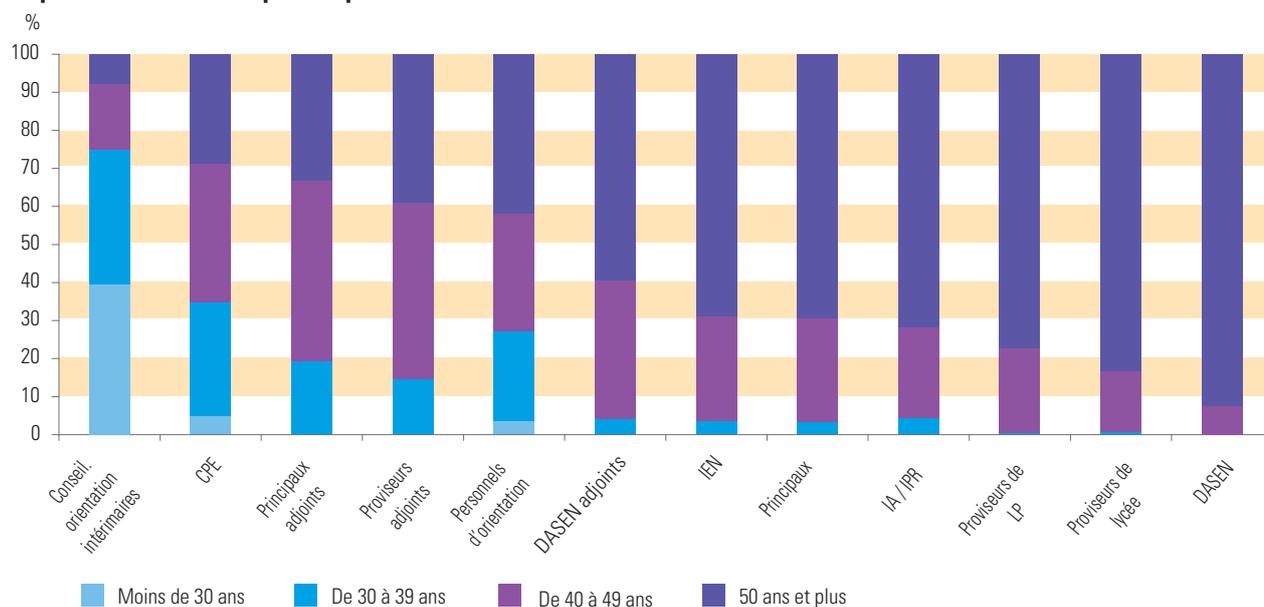
Les personnels titulaires les plus jeunes sont les conseillers principaux d'éducation : ils ont en moyenne 43,9 ans.

1B4 - Répartition des DIEO par corps

	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Proviseurs de lycée	55,1	0,0	0,8	15,9	83,3
Proviseurs de LP	53,8	0,0	0,5	22,1	77,4
Proviseurs adjoints	47,5	0,0	14,6	46,2	39,2
Principaux de collège	52,6	0,0	3,5	27,1	69,4
Principaux adjoints de collège	46,2	0,0	19,3	47,4	33,3
Autres pers. direction	51,1	0,0	3,8	35,7	60,5
Personnels de direction	50,4	0,0	9,1	34,2	56,7
Dir. acad. des services de l'éducation. nationale (DASEN)	56,2	0,0	0,0	7,4	92,6
Insp. académique / Insp. pédagogique. régionaux	53,1	0,0	4,3	23,8	71,9
Insp. éducation nationale	52,1	0,0	3,6	27,4	69,0
DASEN adjoints	50,9	0,0	4,3	36,2	59,5
Corps d'inspection	52,6	0,0	3,7	25,8	70,5
Conseillers principaux d'éducation	43,9	5,0	29,7	36,4	28,9
Personnels d'orientation	46,5	3,5	23,8	30,8	41,9
Conseillers d'orientation intérimaires	34,6	39,6	35,2	17,2	8,0
Éducation - orientation	44,4	5,2	28,3	34,8	31,7
Total	47,7	2,5	17,9	33,6	46,0

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaire EPP de février 2012.

Répartition des DIEO par corps





Personnels d'encadrement

Les personnels d'encadrement ont en moyenne 51 ans. Les conseillers d'administration scolaire et universitaire (50,6 ans) et les personnels de direction d'établissement (50,4 ans) sont légèrement plus jeunes.

1B5 - Répartition des personnels d'encadrement par corps

	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Administrateurs civils	50,3	0,0	12,1	36,4	51,5
Secrétaires généraux dir. généraux, dir. AC	48,4	0,0	20,0	30,0	50,0
Sous directeurs administration centrale	53,0	0,0	6,9	20,7	72,4
Chefs de service administration centrale	55,6	0,0	0,0	17,6	82,4
Dir. projet et experts de haut niveau	56,4	0,0	0,0	0,0	100,0
Corps d'administration centrale	52,1	0,0	8,8	26,5	64,7
Recteurs et secrétaires généraux académique	55,8	0,0	0,0	16,1	83,9
Secrétaires généraux des universités	53,0	0,0	5,4	25,8	68,8
Administrateurs éduc. nat. et ens. sup.	51,7	0,0	7,1	30,8	62,1
Conseillers ASU	50,6	0,0	14,7	24,5	60,8
Personnels de direction d'établissement	50,4	0,0	9,1	34,2	56,7
Services académiques, EPLE, enseignement supérieur	50,5	0,0	9,2	33,5	57,3
Inspecteurs généraux - IGEN	57,2	0,0	0,8	7,9	91,3
Inspecteurs généraux - IGAENR	58,0	0,0	0,0	5,6	94,4
Dir. acad. des services de l'éduc. nationale	56,2	0,0	0,0	7,4	92,6
Insp. acad.- Insp. pédagogiques régionaux	53,1	0,0	4,3	23,8	71,9
Insp. éducation nationale	52,1	0,0	3,6	27,4	69,0
DASEN adjoint	50,9	0,0	4,3	36,2	59,5
Corps d'inspection	52,9	0,0	3,5	24,6	71,9
Total	51,0	0,0	8,0	31,7	60,3

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye janvier 2012 et annuaire Agora.



Personnels d'assistance éducative

Les personnels d'assistance éducative sont jeunes, ces non-titulaires ont en moyenne 30,7 ans.

1B6 - Répartition des personnels d'assistance éducative par corps

	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 9 ans	50 ans et plus
Maîtres d'internat et surv. d'externat	44,0	9,6	34,2	15,1	41,1
Assistants de vie scolaire	37,1	28,4	30,9	28,0	12,7
Assistants d'éducation	29,3	64,3	24,4	8,0	3,3
Assistants pédagogiques	30,0	62,9	23,7	9,5	3,9
Total	30,7	58,0	25,5	11,6	4,9
Vacataires et contractuels BOE	39,5	16,8	33,0	34,8	15,4
Total	30,7	57,7	25,6	11,7	5,0

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaire EPP.



Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

Pour l'ensemble de ces agents, l'âge moyen est de 46 ans mais les variations sont importantes entre les types de personnel.

Globalement, plus de 39 % des agents ont au moins 50 ans et moins de 6 % ont moins de 30 ans.

→ Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

44,4 % des ATSS titulaires ont au moins 50 ans. Pour les personnels de catégorie A, cette tranche d'âge rassemble 70,1 % des agents de la filière sociale et de santé et 47,8 % des agents de la filière administrative. Dans le détail par corps, ces proportions dépassent 92 % pour les inspecteurs généraux, atteignent 87,5 %

pour les recteurs et 80 % pour les secrétaires généraux.

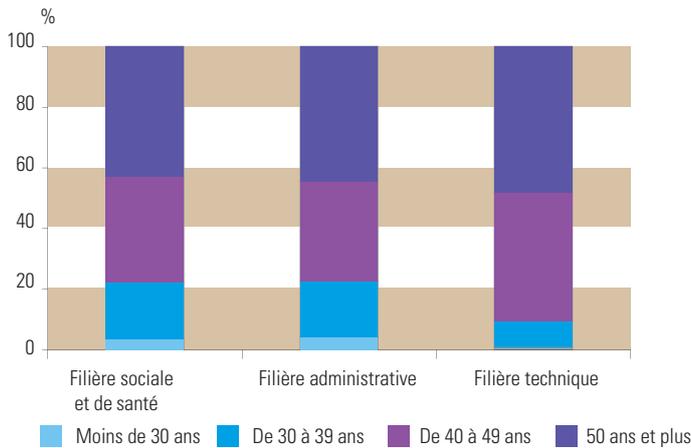
Les agents titulaires de moins de 30 ans sont peu nombreux ; c'est parmi les personnels non titulaires que cette tranche d'âge est la mieux représentée (19,6 %).

1B7 - Répartition des personnels ATSS par corps

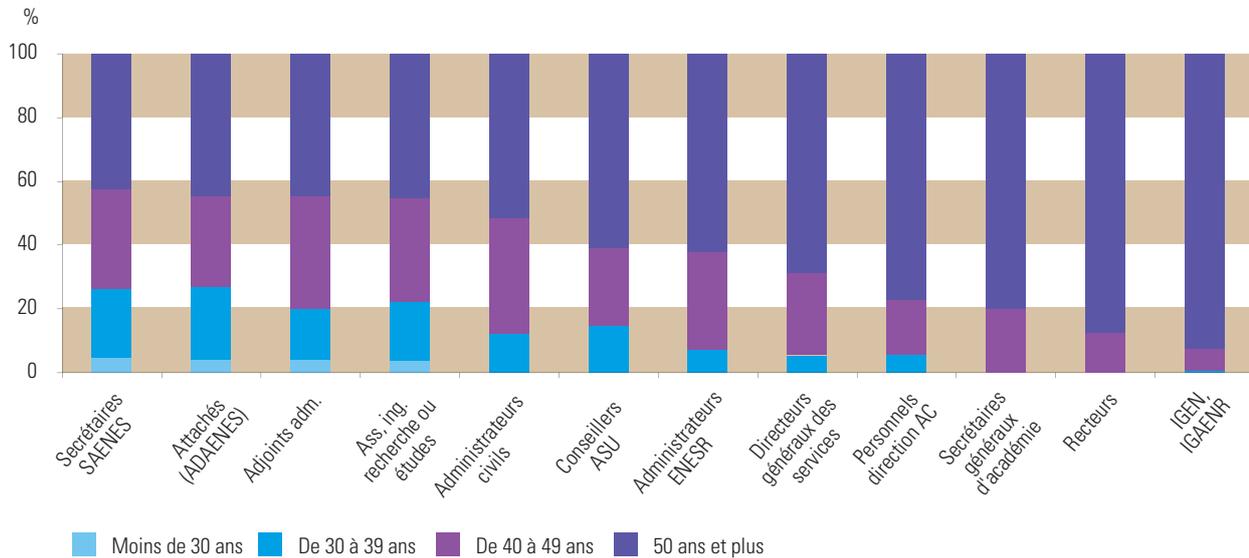
	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Filière administrative					
Catégorie A					
Recteurs	57,2	0,0	0,0	12,5	87,5
Secrétaires généraux d'académie	54,4	0,0	0,0	20,0	80,0
Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	57,5	0,0	0,5	6,9	92,6
Directeurs, sous-directeurs, chefs de service de l'administration centrale	53,7	0,0	5,7	17,1	77,2
Administrateurs civils	50,3	0,0	12,1	36,4	51,5
Directeurs généraux des services	53,0	0,0	5,4	25,8	68,8
Conseillers ASU	50,6	0,0	14,7	24,5	60,8
Administrateurs ENESR	51,7	0,0	7,1	30,8	62,1
Attachés (ADAENES)	46,9	4,0	22,7	28,8	44,5
Assistants, ingénieurs recherche ou études - CNRS	48,8	3,8	18,3	32,7	45,2
Autres titulaires de catégorie A	52,0	0,0	4,8	21,4	73,8
Total catégorie A	47,7	3,4	20,7	28,1	47,8
Catégorie B					
Secrétaires administratifs (SAENES)	46,5	4,6	21,7	31,1	42,6
Catégorie C					
Adjoint administratifs	47,2	3,9	16,0	35,4	44,7
Total filière administrative	47,1	4,0	18,5	32,8	44,7
Filière technique					
Catégorie B					
Techniciens de l'éducation nationale	51,2	0,0	0,0	27,3	72,7
Catégorie C					
Adjoint techniques administration. centrale (AT AC)	55,9	0,0	0,0	13,3	86,7
Adjoint techniques établissements (ATE)	49,1	0,7	8,8	43,0	47,5
Total catégorie C	49,2	0,7	8,7	42,5	48,1
Total filière technique	49,2	0,7	8,6	42,3	48,4
Filière sociale et de santé					
Catégorie A					
Médecins, médecins conseillers techniques	53,0	0,0	2,7	26,5	70,8
Conseillers techniques des services sociaux	51,7	0,0	8,5	23,3	68,2
Total catégorie A	52,7	0,0	4,2	25,7	70,1
Catégorie B					
Infirmiers	46,6	2,3	19,5	37,2	41,0
Assistants de service social	43,9	8,3	25,9	33,7	32,1
Total catégorie B	45,9	3,8	21,1	36,4	38,7
Total filière sociale et de santé	46,9	3,3	18,7	34,8	43,2
Total titulaires toutes filières	47,1	3,9	18,4	33,3	44,4
Non-titulaires					
Contractuels santé	42,9	19,1	19,3	26,0	35,6
Contractuels et auxiliaires	40,8	19,7	26,4	29,5	24,4
Total non-titulaires	41,2	19,6	25,1	28,9	26,4
Total	46,6	5,2	19,0	32,9	42,9

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaire Agora de février 2012.

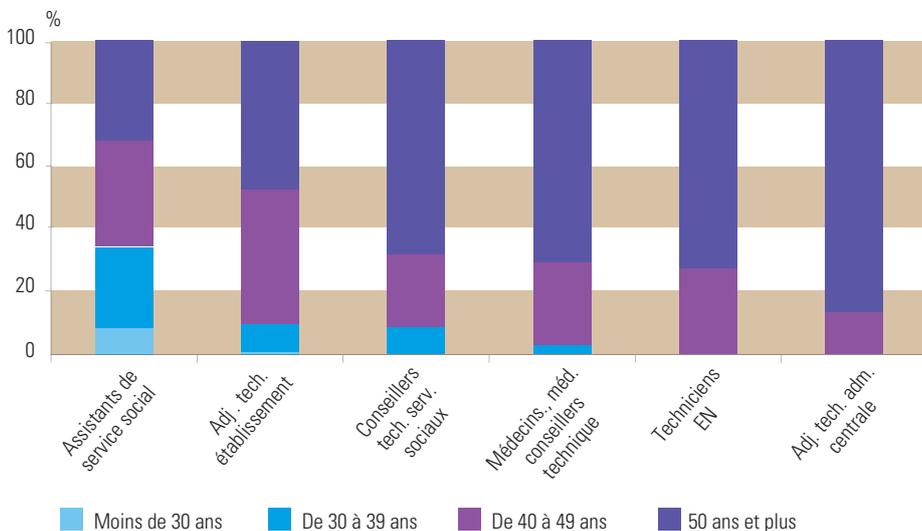
Répartition des personnels ATSS par filière



Répartition des personnels de la filière administrative par corps



Répartition des personnels des filières technique, sociale et de santé par corps



→ Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation

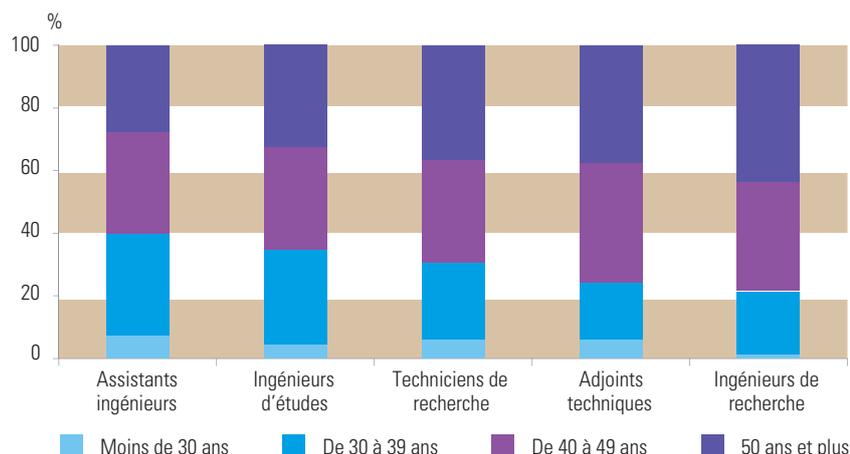
Les personnels ITRF ont en moyenne 45,4 ans. Plus de sept sur dix ont au moins 40 ans. Les plus âgés sont les ingénieurs de recherche : deux sur cinq ont 50 ans ou plus.

1B8 - Répartition des personnels ITRF par corps

	Âge moyen	Moins de 30ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Catégorie A					
Ingénieurs de recherche	47,9	1,3	20,1	34,8	43,8
Ingénieurs d'études	44,7	4,4	30,2	32,8	32,6
Assistants ingénieurs	43,0	7,1	32,7	32,5	27,7
Total catégorie A	44,9	4,4	28,8	33,1	33,6
Catégorie B					
Techniciens de recherche	45,2	5,9	24,7	32,9	36,5
Catégorie C					
Adjoints techniques	45,8	5,8	18,4	38,2	37,6
Ensemble des titulaires	45,4	5,4	22,7	35,6	36,3
Non-titulaires	62,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Total	45,4	5,4	22,7	35,6	36,3

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaire POPPEE-ITRF pour les personnels exerçant dans les établissements autonomes de l'enseignement supérieur.

Répartition des personnels ITRF par corps



→ Personnels des bibliothèques

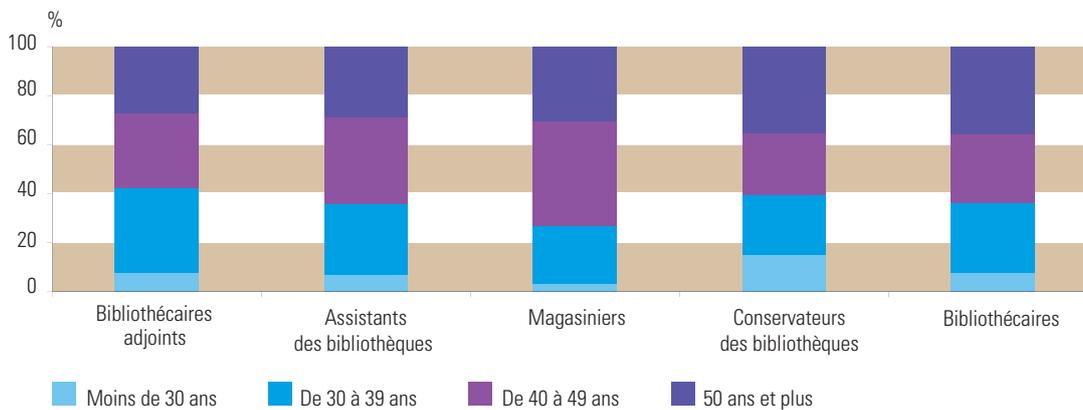
Les personnels des bibliothèques ont en moyenne à peine plus de 44 ans. Plus du tiers des personnels de catégorie A, conservateurs ou bibliothécaires ont au moins 50 ans. En catégorie B, un tiers des agents a de 30 à 39 ans.

1B9 - Répartition des personnels des bibliothèques par corps

	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Catégorie A					
Conservateurs des bibliothèques	43,5	14,9	24,5	25,2	35,4
Bibliothécaires	44,6	7,4	28,5	28,2	35,9
Total catégorie A	43,9	12,4	25,8	26,2	35,6
Catégorie B					
Bibliothécaires adjoints	42,8	7,6	34,5	30,6	27,3
Assistants des bibliothèques	43,4	7,0	28,7	35,3	29,0
Total catégorie B	43,0	7,4	33,2	31,7	27,7
Catégorie C					
Magasiniers	45,2	3,0	23,8	42,5	30,7
Total	44,1	7,3	27,1	34,2	31,4

Source : MEN-MESR DEPP : annuaire POPPEE-Bibliothèques de février 2012.

Répartition des personnels des bibliothèques par corps





Répartition académique des enseignants du secteur public

→ Enseignants du premier degré

La répartition géographique des enseignants du premier degré public par tranche d'âge présente des disparités. Certaines académies ont une distribution relativement jeune : Amiens, Créteil, Guyane, Lille, Lyon, Rouen et Nancy-Metz, avec par rapport aux moyennes nationales, à la fois une surreprésentation des moins de 30 ans et une sous-représentation des 50 ans et plus.

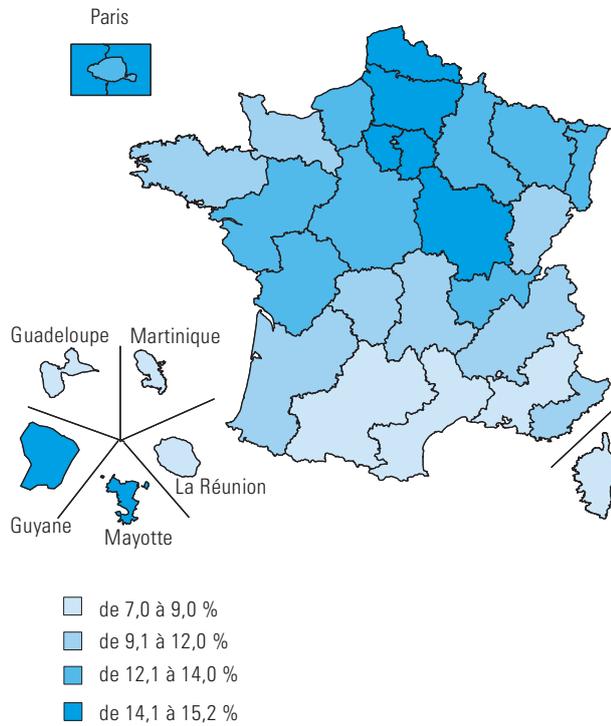
Les académies de Rennes, de Toulouse, de Corse, du midi méditerranéen et les académies d'outre-mer sauf celle de Guyane et de Mayotte ont peu d'enseignants jeunes. Plus d'un enseignant sur quatre dans les académies de Limoges, de Martinique, de Guadeloupe et de Montpellier a au moins 50 ans. Dans l'académie de Paris, un enseignant sur trois appartient à cette dernière tranche d'âge.

1B10 - Répartition des enseignants du premier degré public par académie

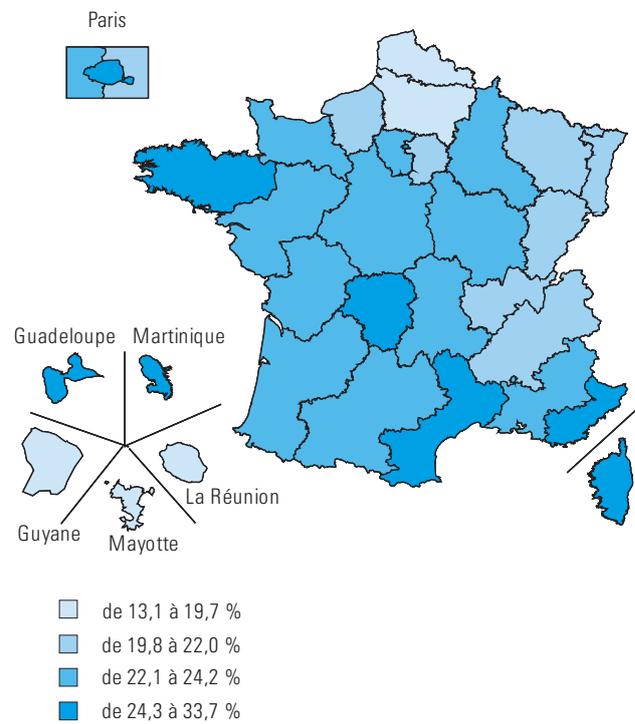
	Effectif total	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Aix-Marseille	14 459	41,5	9,0	36,1	31,6	23,3
Amiens	10 935	39,9	14,9	35,9	29,5	19,7
Besançon	6 632	40,7	11,9	36,0	30,4	21,7
Bordeaux	15 185	41,4	10,2	34,9	30,7	24,2
Caen	7 194	40,7	12,0	36,7	29,0	22,3
Clermont-Ferrand	6 494	41,3	11,4	34,5	30,2	23,9
Corse	1 501	42,5	7,6	31,4	36,5	24,5
Créteil	25 529	39,9	15,2	38,9	25,4	20,5
Dijon	8 720	40,6	14,5	33,9	27,5	24,1
Grenoble	16 627	40,9	11,2	36,2	31,1	21,6
Guadeloupe	3 229	43,2	7,0	35,3	28,1	29,6
Guyane	2 458	39,4	14,1	40,7	29,7	15,5
La Réunion	6 415	40,9	7,8	38,0	36,0	18,1
Lille	22 167	39,6	15,1	38,9	27,5	18,5
Limoges	3 546	41,6	10,4	34,9	28,2	26,5
Lyon	15 408	40,3	12,8	37,8	29,4	20,1
Martinique	2 803	42,6	7,5	34,6	32,6	25,3
Mayotte	2 698	38,5	14,9	43,6	28,4	13,1
Montpellier	13 508	42,0	8,1	35,3	31,2	25,4
Nancy-Metz	13 050	40,3	14,0	35,2	30,2	20,6
Nantes	14 351	40,6	12,2	37,3	28,3	22,2
Nice	9 975	42,0	9,3	32,4	33,8	24,5
Orléans-Tours	13 264	40,6	12,6	36,8	28,2	22,4
Paris	8 008	42,7	12,3	31,5	22,5	33,7
Poitiers	8 475	40,8	12,2	36,6	27,7	23,5
Reims	7 660	40,6	13,5	34,4	29,9	22,2
Rennes	11 699	41,7	9,4	34,5	31,3	24,8
Rouen	10 030	40,9	12,8	33,8	31,6	21,8
Strasbourg	9 790	40,6	13,4	35,5	29,1	22,0
Toulouse	14 026	41,6	8,8	35,3	32,5	23,4
Versailles	30 649	40,5	15,1	34,3	27,8	22,8
France métropolitaine + Dom	336 485	40,8	12,2	36,0	29,4	22,4

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de 2012.

Enseignants du premier degré public

Part des enseignants du 1^{er} degré de moins de 30 ans

France métropolitaine + Dom : 12,2 %

Part des enseignants du 1^{er} degré de 50 ans et plus

France métropolitaine + Dom : 22,4 %

→ Enseignants du second degré

La répartition des enseignants du second degré par tranche d'âge varie plus fortement selon les académies que dans le premier degré. La part des moins de 30 ans n'atteint pas 4 % dans les académies de Montpellier et de Rennes mais dépasse 20 % dans celle de Créteil. Entre ces deux valeurs, les pourcentages s'échelonnent de 5,0 % à 6,0 % dans les académies de Corse, de Guadeloupe, de Bordeaux et de Toulouse, à plus de 10 % dans les académies d'Amiens, de Guyane et de Versailles. Globalement, dans les académies du Nord la population des moins de 30 ans est plus importante.

Les différences dans la proportion des 50 ans et plus sont liées au degré d'attractivité des académies. Les enseignants de cette tranche d'âge représentent 43 % des effectifs dans l'académie de Paris, 40,3 % en Martinique, 39,7 % à Mayotte et 38,7 % en Guadeloupe mais seulement 22,9 % dans l'académie de Créteil et 25,1 % dans celle d'Amiens.

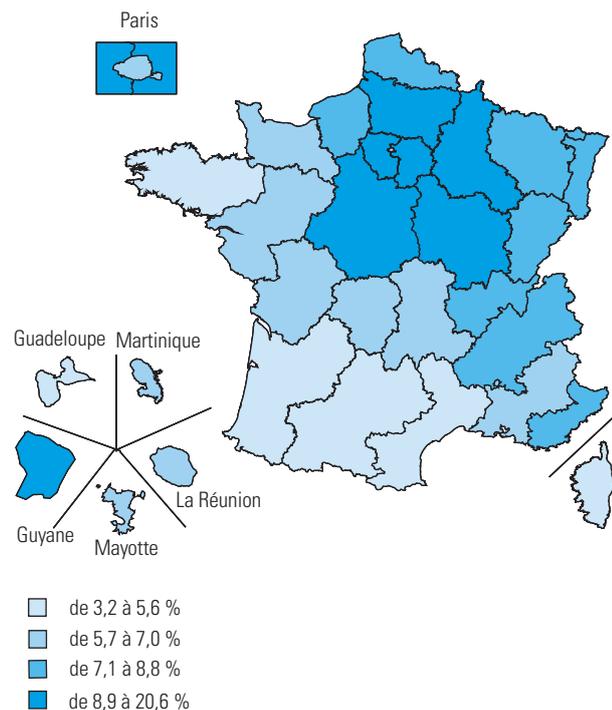
1B11 - Répartition des enseignants du second degré public par académie

	Effectif total	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Aix-Marseille	17 038	43,9	6,3	30,5	31,8	31,4
Amiens	12 447	41,4	13,8	32,5	28,7	25,1
Besançon	7 691	43,6	7,9	27,9	34,2	30,0
Bordeaux	18 586	44,2	5,6	28,1	34,9	31,4
Caen	8 669	43,4	6,8	30,6	34,2	28,4
Clermont-Ferrand	7 452	43,5	6,8	29,3	35,3	28,6
Corse	2 005	45,1	4,9	24,1	39,3	31,7
Créteil	28 893	39,8	20,6	34,9	21,6	22,9
Dijon	9 731	43,0	10,0	28,9	31,7	29,3
Grenoble	19 383	43,2	8,8	30,5	31,7	29,1
Guadeloupe	4 006	45,5	5,5	26,0	29,8	38,7
Guyane	2 517	41,5	14,2	35,2	24,5	26,1
La Réunion	8 361	43,6	6,7	28,9	34,7	29,7
Lille	25 294	43,1	8,2	30,8	32,5	28,5
Limoges	4 454	43,9	6,6	29,5	32,3	31,6
Lyon	17 432	43,1	8,7	31,4	30,6	29,3
Martinique	3 666	45,6	6,6	24,5	28,6	40,3
Mayotte	2 023	45,4	7,0	24,1	29,2	39,7
Montpellier	15 488	45,2	3,2	28,0	34,6	34,2
Nancy-Metz	15 295	44,1	7,1	27,6	33,0	32,3
Nantes	16 206	43,5	7,0	29,8	33,6	29,6
Nice	12 071	43,6	7,2	31,1	31,2	30,5
Orléans-Tours	14 599	42,5	10,0	32,2	30,3	27,5
Paris	12 659	46,6	6,4	22,7	27,9	43,0
Poitiers	10 088	44,1	6,0	28,5	33,9	31,6
Reims	8 468	42,8	9,7	31,3	30,6	28,4
Rennes	14 327	44,7	3,9	26,0	38,6	31,5
Rouen	11 930	43,0	8,1	32,0	31,7	28,2
Strasbourg	12 016	43,8	8,0	29,4	29,8	32,8
Toulouse	16 431	43,9	5,6	30,4	33,8	30,2
Versailles	34 016	41,1	16,5	32,9	24,3	26,4
France métropolitaine + Dom	393 242	43,2	9,1	30,1	30,9	29,8

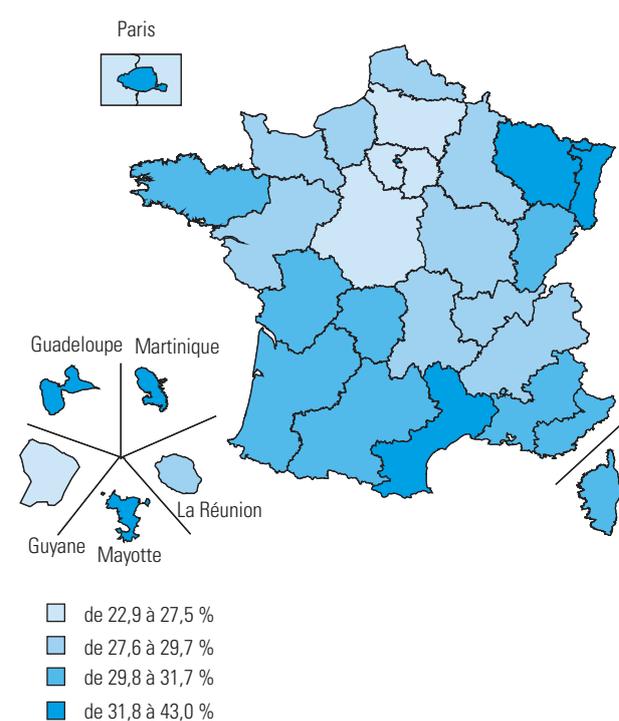
Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Enseignants du second degré public

Part des enseignants du 2nd degré de moins de 30 ans



Part des enseignants du 2nd degré de 50 ans et plus

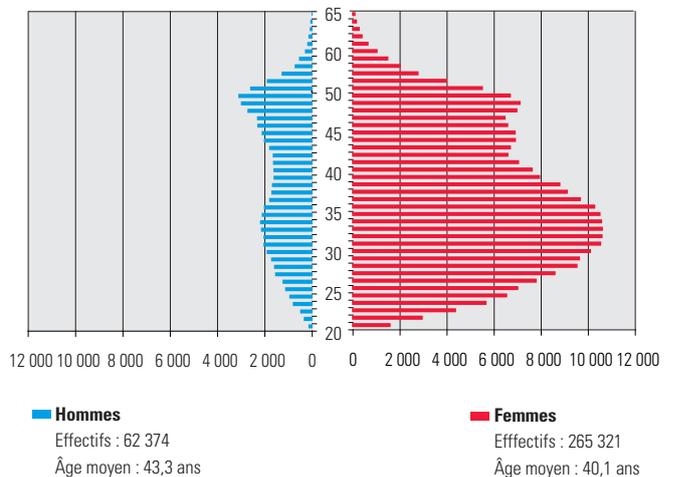




Pyramides des âges : quelques exemples dans le secteur public

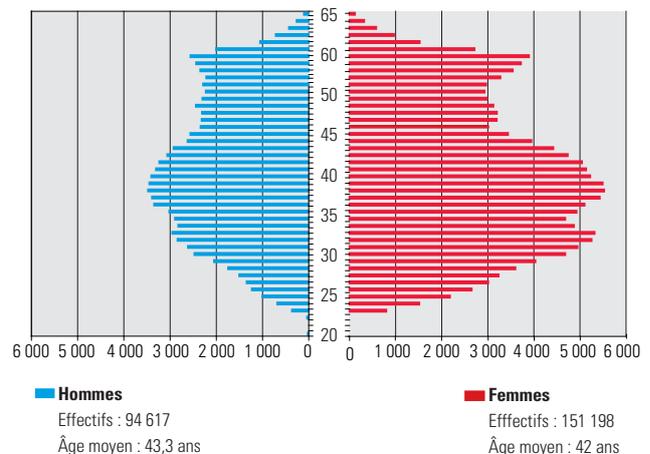
81 % des professeurs des écoles sont des femmes et elles sont beaucoup plus jeunes que les hommes (en moyenne, trois ans de moins). 46,5 % des hommes et 56,8 % des femmes ont de 30 à 45 ans. Dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, on trouve donc proportionnellement moins de femmes que d'hommes : respectivement 19,5 % et 33,6 %.

Les professeurs des écoles



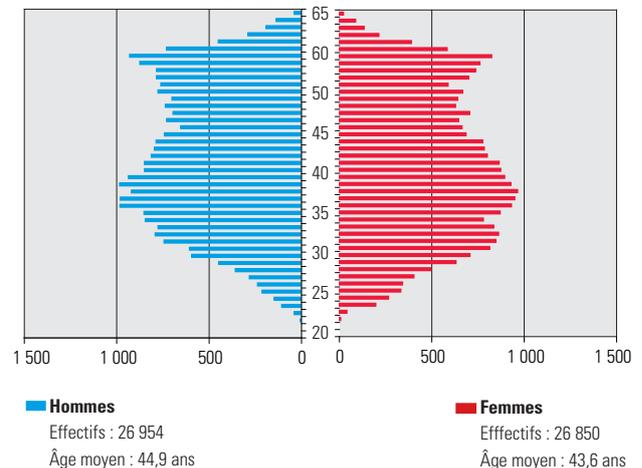
Trois cinquièmes des professeurs certifiés (61,5 %) sont des femmes, elles ont en moyenne un an de moins que leurs collègues masculins. 51 % des hommes et 53,1 % des femmes ont de 30 à 45 ans. 17,3 % des hommes et 15,6 % des femmes ont au moins 55 ans.

Les professeurs certifiés



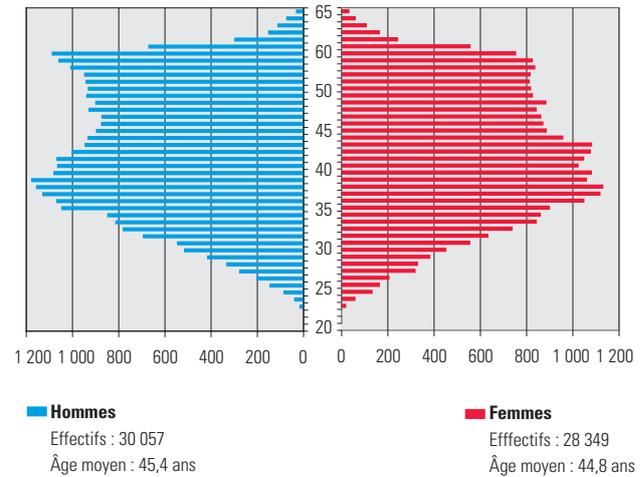
Pour les professeurs agrégés, il y a parité entre les hommes et les femmes (49,9 % de femmes), mais les femmes ont, comme pour les certifiés, un an de moins que les hommes. La répartition par âge est assez proche dans les âges intermédiaires : 48,1 % des hommes et 50,4 % des femmes ont de 30 à 45 ans. Les différences hommes-femmes sont plus sensibles (2,5 points) parmi les professeurs en début de carrière au bénéfice des femmes (5,2 % et 7,7 %), en fin de carrière au bénéfice des hommes à partir de 55 ans (22,2 % des hommes et 18,8 % des femmes).

Les professeurs agrégés



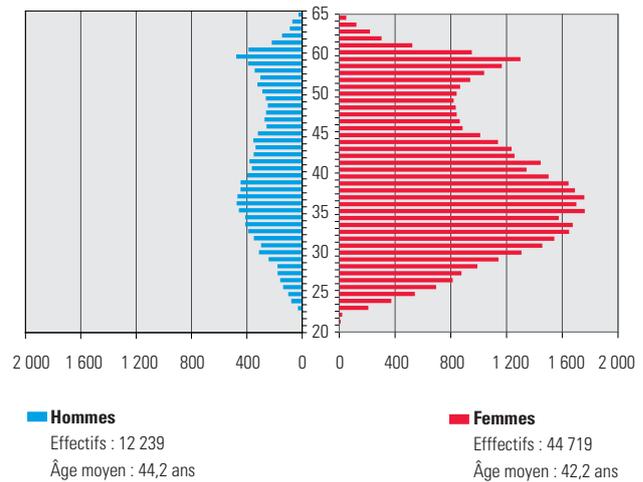
La pyramide des professeurs de lycée professionnel montre peu de différences d'âge et d'effectif entre hommes et femmes. 47,9 % des hommes et 49,1 % des femmes ont de 30 à 45 ans. La différence par sexe est plus sensible en fin de carrière : à partir de 55 ans, on dénombre 21,2 % d'hommes pour 18,3 % de femmes.

Les professeurs de lycée professionnel



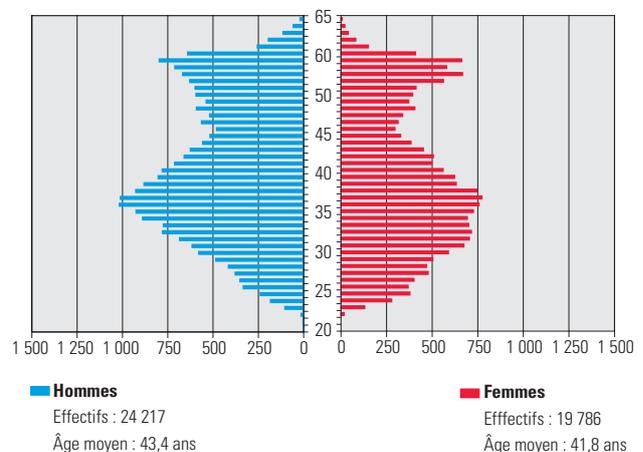
78,5 % des enseignants en lettres, tous établissements confondus, sont des femmes dont plus d'une sur deux (54,5 %) a de 30 à 45 ans. La moitié des hommes se situe dans cette tranche d'âge (50 %). À partir de 55 ans, l'écart hommes-femmes est important : 22,3 % des hommes et 16,6 % des femmes sont dans cette tranche d'âge.

Les professeurs de lettres



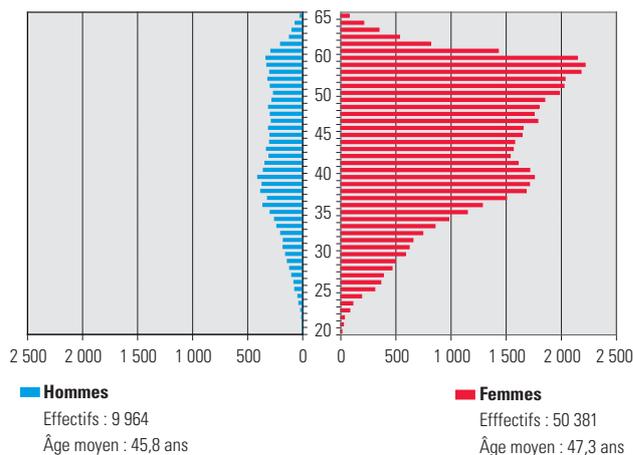
45 % des enseignants en mathématiques sont des femmes. 52,6 % des hommes et 51,7 % des femmes ont de 30 à 45 ans. Moins d'un professeur de mathématiques sur cinq a au moins 55 ans.

Les professeurs de mathématiques



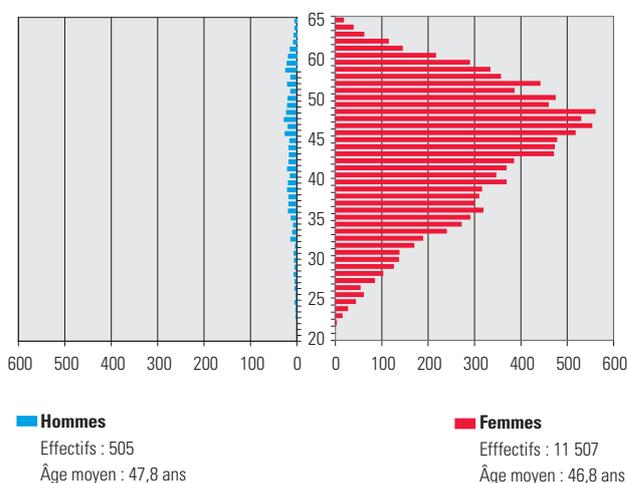
Les agents de la filière administrative des ATSS sont à 83,5 % des femmes qui ont en moyenne 1,5 an de plus que les hommes. 44,8 % des hommes et 37,4 % des femmes ont de 30 à 45 ans ; à partir de 55 ans, les femmes sont plus nombreuses (27,8 % contre 23,7 % pour les hommes).

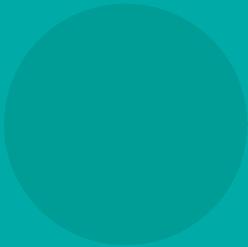
Les personnels de la filière administrative des ATSS



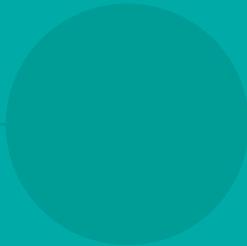
95,8 % des agents de la filière sociale et de santé sont des femmes. 36,4 % des hommes et 36,9 % des femmes ont de 30 à 45 ans. À partir de 55 ans, l'effectif masculin est proportionnellement plus important que l'effectif féminin : 26,3 % des hommes contre 20,7 % des femmes.

Les personnels de la filière sociale et de santé





La carrière





Ensemble des recrutements selon le type de personnels

Parmi les 18 985 admis aux différents concours de recrutement et examens professionnels organisés pour le secteur public par le ministère de l'éducation nationale en 2011, 12 367 d'entre eux (65,2 %) ont réussi un concours de personnels enseignants (3 297 du premier degré et 9 070 du second degré).

Les 6 618 autres recrutements concernent les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS, 2 785), les

ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF, 2 334), les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et orientation (DIEO, 1 327) ainsi que ceux des bibliothèques (172).

Les concours enseignants organisés pour l'enseignement privé ont admis par ailleurs 722 enseignants pour le premier degré et 1 546 pour le second degré.

2A1 - Ensemble des admis par type de personnels et voie de concours

	Concours externes	Troisièmes concours	Concours internes	Examens professionnels	Total	% admis selon les personnels
Enseignants du 1^{er} degré	2 984	102	211		3 297	17,4
Enseignants du 2 nd degré	7 248	49	1 773		9 070	47,8
Éducation	275		55		330	1,7
Orientation	50		15		65	0,3
Total 2nd degré	7 573	49	1 843		9 465	49,8
ATSS	1 101		909	775	2 785	14,7
ITRF	1 179		828	327	2 334	12,3
Bibliothèques	84		69	19	172	0,9
Direction et inspection			932		932	4,9
Total secteur public	12 921	151	4 792	1 121	18 985	100,0
% admis	68,1	0,8	25,2	5,9	100,0	
Enseignants du 1 ^{er} degré	648	4	70		722	31,8
Enseignants du 2 nd degré	779	12	755		1 546	68,2
Total secteur privé	1 427	16	825		2 268	100,0
% admis	62,9	0,7	36,4		100,0	
Enseignants du 1 ^{er} degré	3 632	106	281		4 019	27,5
Enseignants du 2 nd degré	8 027	61	2 528		10 616	72,5
Total personnels enseignants	11 659	167	2 809		14 635	100,0
% admis	79,7	1,1	19,2		100,0	

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Sources : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011. MEN DGRH. MEN DAF.

Pour les enseignants, l'évolution d'ensemble des recrutements est donc très fortement déterminée par celle des enseignants du public et au sein du secteur public, par celle des concours externes. Aux concours externes de l'enseignement public,

le nombre d'admis dans le premier degré est deux fois moins élevé que les deux années précédentes ; dans le second degré, après trois années de quasi-stabilité autour de 8 300 admis, il est également en retrait (- 11 %).



Précisions

La présentation consacrée aux concours de recrutement concerne l'ensemble des personnels du ministère de l'éducation nationale, à l'exception des enseignants du supérieur.

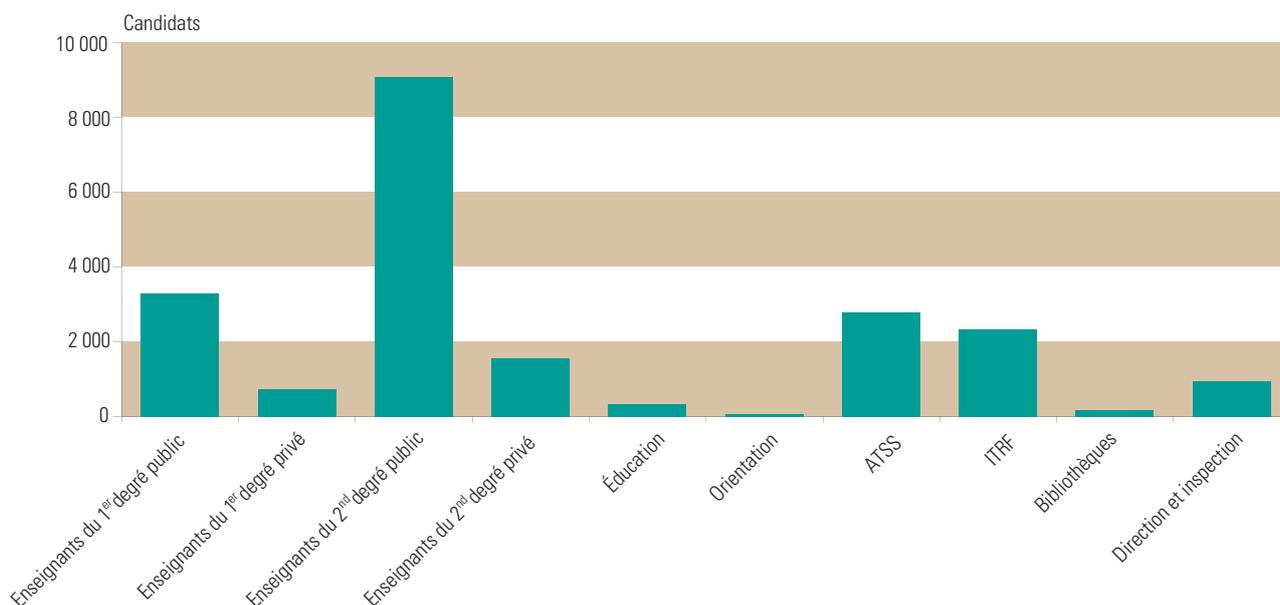
Les évolutions des recrutements des personnels ATSS et ITRF, les plus importants numériquement après les enseignants, sont à observer conjointement pour les deux voies de concours, sachant que les examens professionnels constituent, parallèlement aux concours internes, une modalité non négligeable de promotion, en particulier pour les ATSS.

La part des concours externes n'est ainsi que de 39,5% pour les ATSS, elle est tout juste majoritaire pour les ITRF (50,5%).

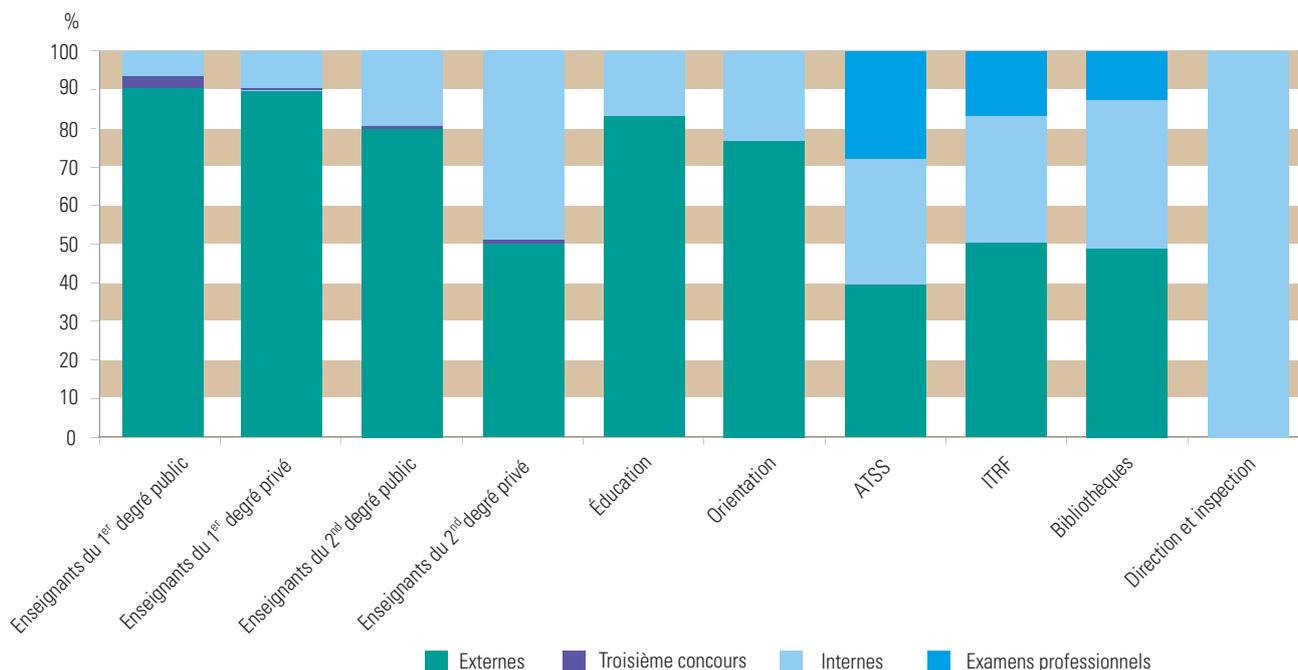
Ces dernières années (trois ans pour les concours externes et internes des ATSS, et quatre ans pour ceux des ITRF) sont caractérisées par une baisse continue du nombre d'admis.

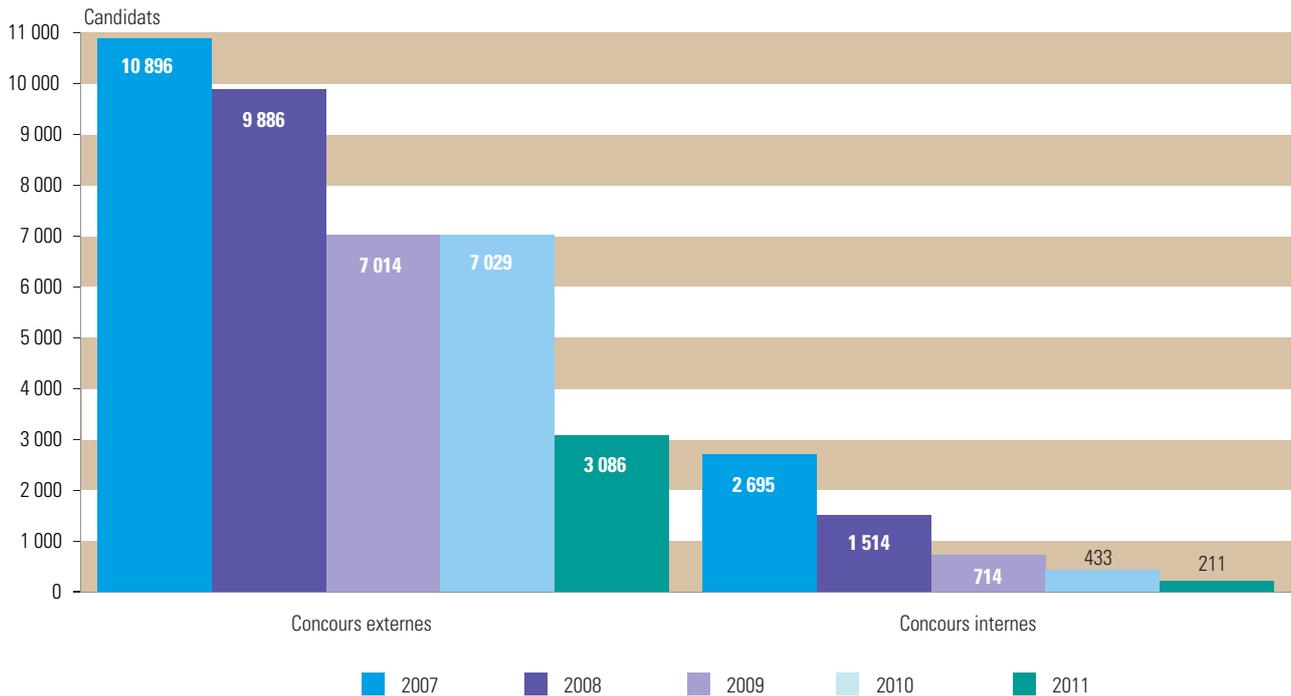
L'accès au corps de directeur d'établissement du second degré ou d'inspecteur (du 1^{er} ou du 2nd degré) n'est accessible que par concours interne ; la session 2011 prolonge la baisse des deux années précédentes.

Ensemble des admis par type de personnels

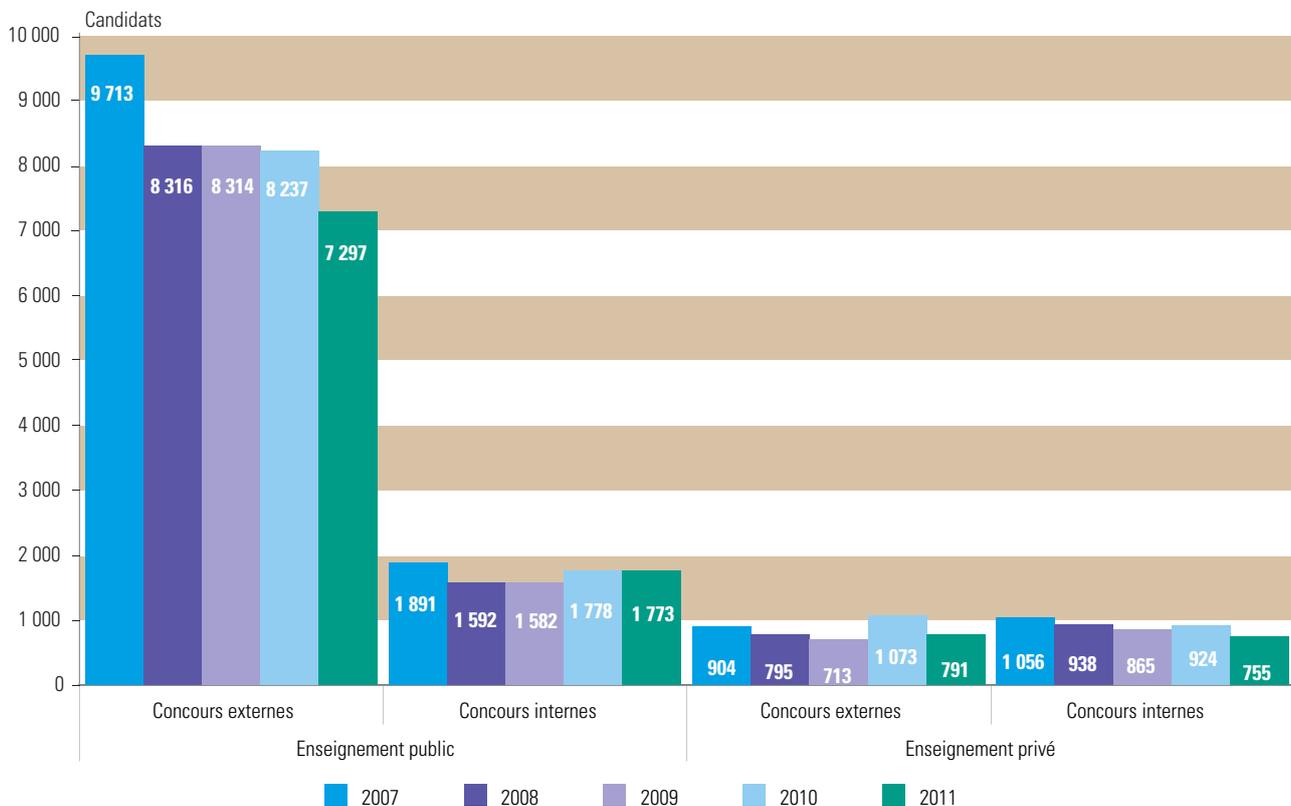


Répartition des admis par type de concours, selon le type de personnels



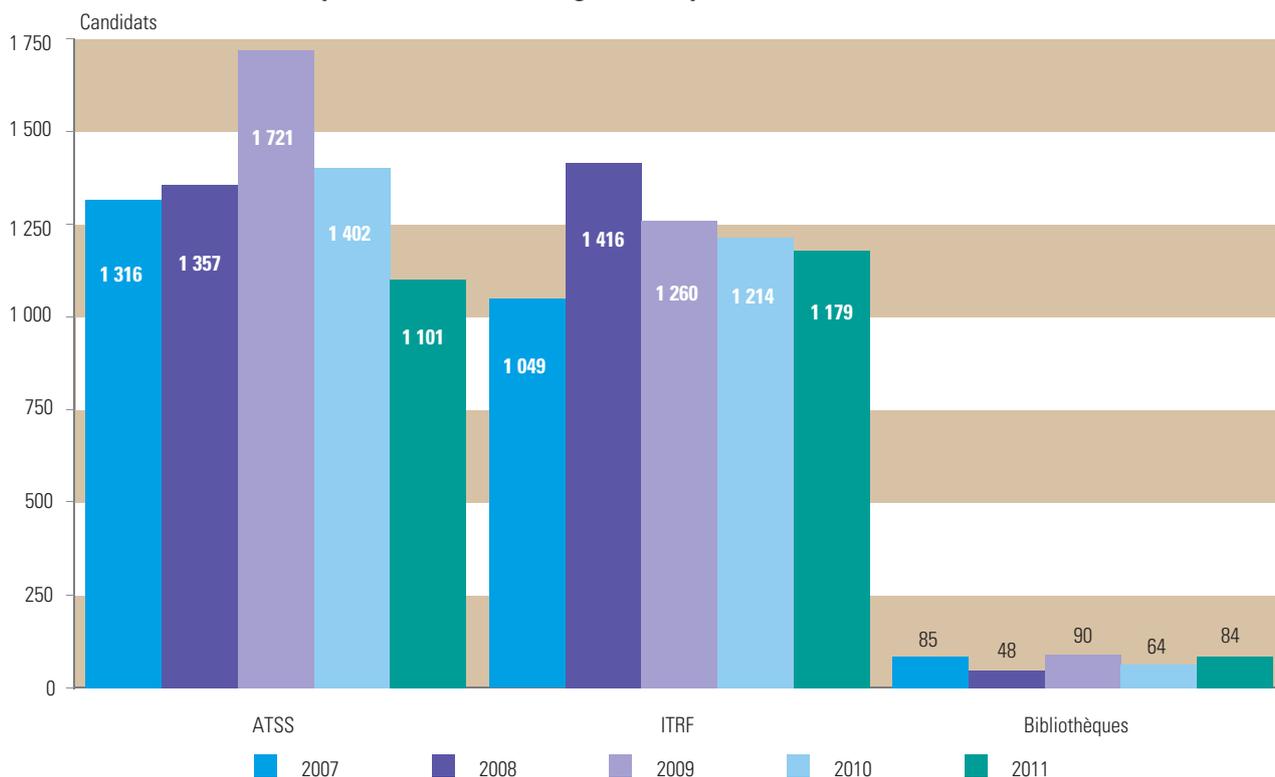
Recrutements de personnels enseignants du 1^{er} degré public par type de concours depuis 2007

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

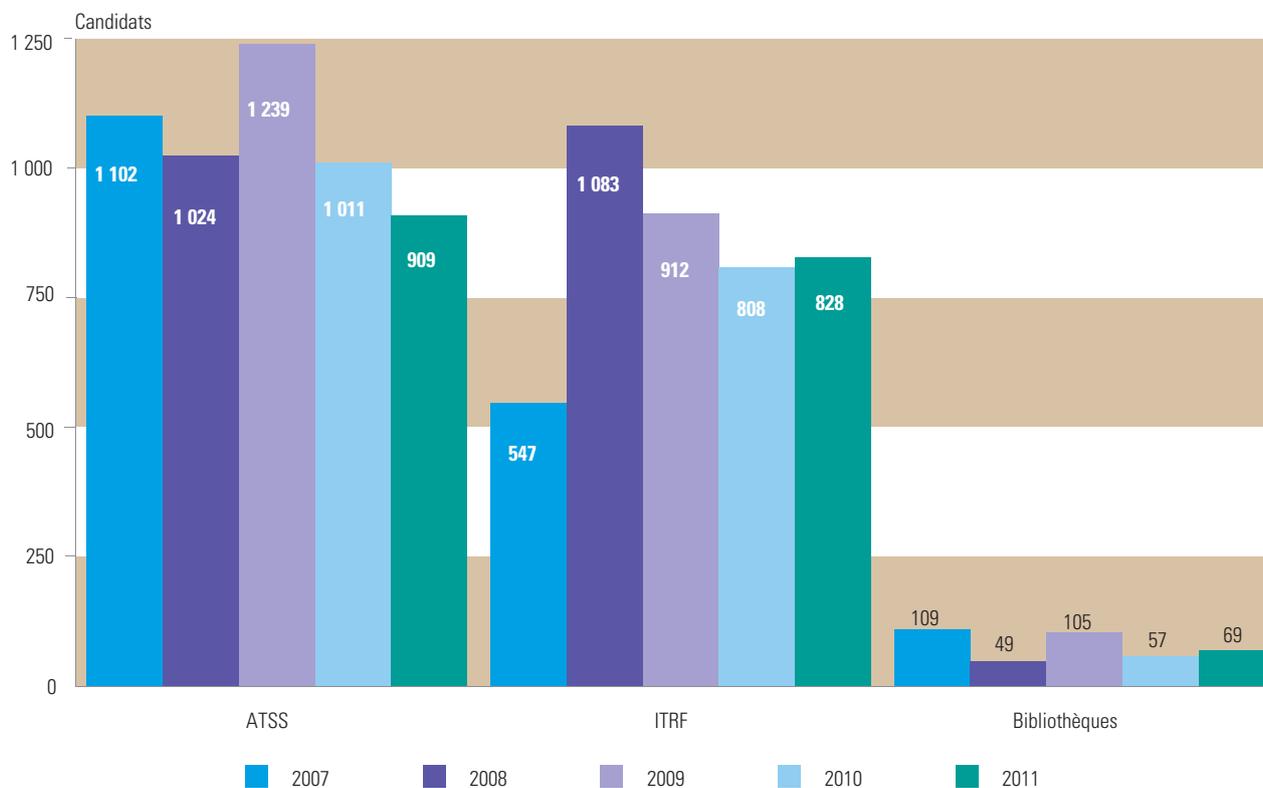
Recrutements de personnels enseignants du 2nd degré par type de concours depuis 2007

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

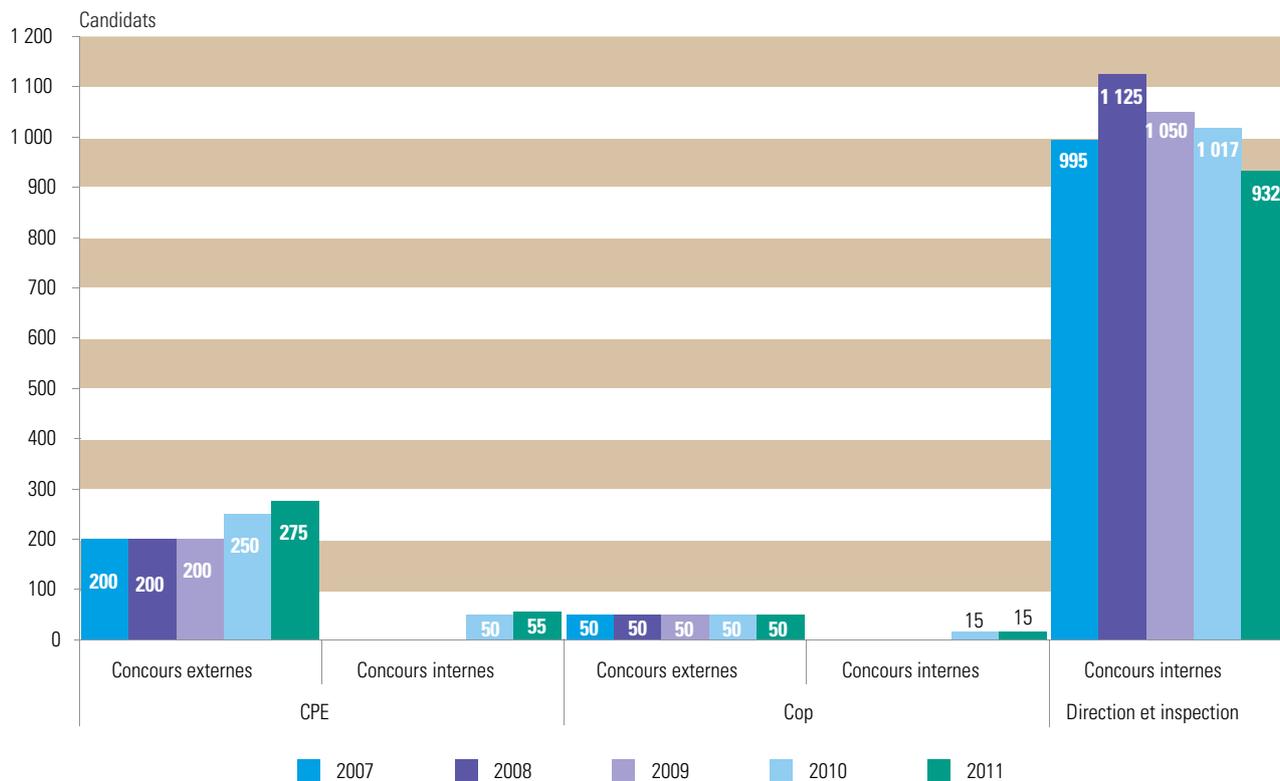
Recrutements externes de personnels non enseignants depuis 2007



Recrutements internes de personnels non enseignants depuis 2007



Recrutements de personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation par type de concours depuis 2007



Remarque : les concours internes de CPE et Cop ont été gelés de 2007 à 2009.



Concours de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés de l'enseignement public

→ Les résultats aux concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré public

3 379 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles dans l'enseignement public. 3 297 candidats ont été admis : 93,6 % aux différents concours externes (dont 3,1 % au troisième concours) et 6,4 % aux concours internes (4,3 % au premier concours, 2,1 % au second concours). Les chances de

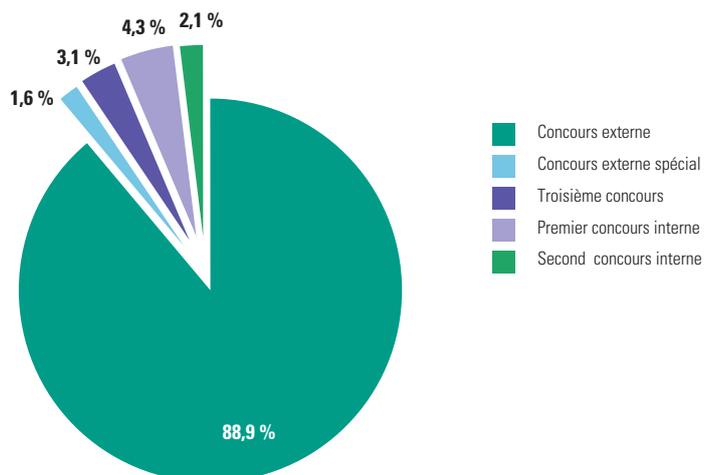
succès à un concours de professeurs des écoles du public sont plus grandes au concours externe spécial langues régionales (37,7 %) qu'au troisième concours (5,9 %). La quasi-totalité des postes a été pourvue à l'ensemble des concours externes, contre 75,6 % aux concours internes.

2A2 - Concours de recrutement de personnels enseignants du 1^{er} degré public

	Postes	Inscrits	Présents	Admis (1)	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Concours externe	2 914	35 646	16 273	2 932	18,0	100,6
Concours externe spécial	86	295	138	52	37,7	60,5
Troisième concours	100	5 822	1 725	102	5,9	102,0
Total concours externes	3 100	41 763	18 136	3 086	17,0	99,5
Premier concours interne	225	420	228	143	62,7	63,6
Second concours interne	50	3 090	911	68	7,5	136,0
Second concours interne spécial	4	83	15	.	.	.
Total concours internes	279	3 593	1 154	211	18,3	75,6
Total	3 379	45 356	19 290	3 297	17,1	97,6

(1) Le nombre d'admis peut être supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus.
Champ : France métropolitaine + Dom + Com.

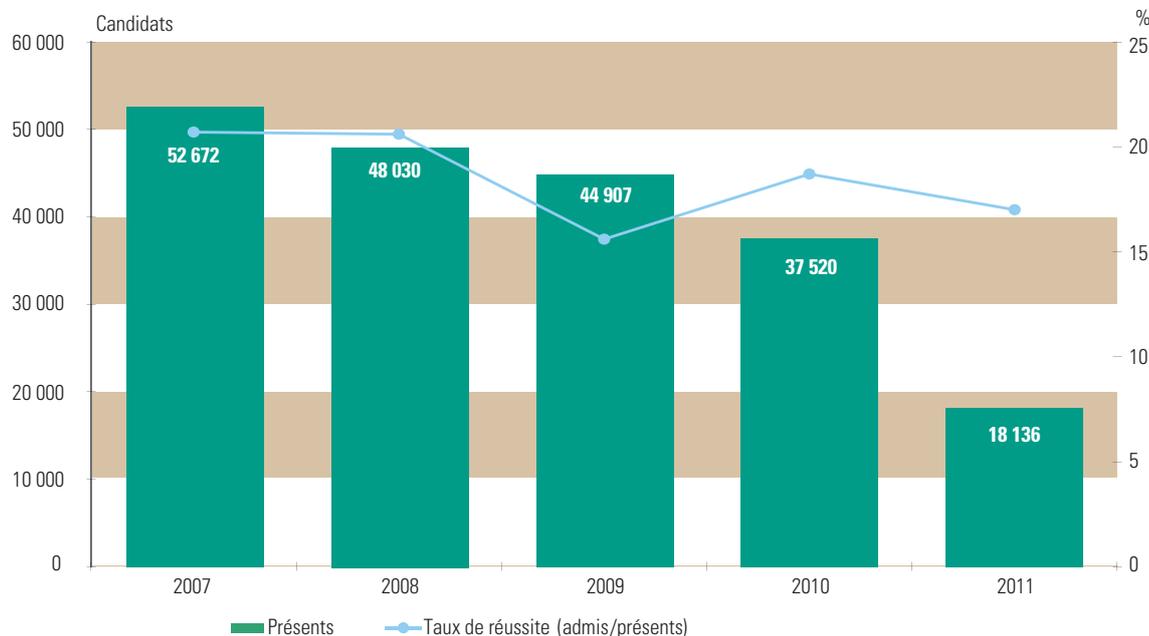
Sources : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011. MEN DGRH.

Répartition des admis aux concours de personnels enseignants du 1^{er} degré public

Les candidats présents aux concours externes de professeurs des écoles sont deux fois moins nombreux en 2011 qu'en 2010. La session 2011 est la première à se dérouler dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants (dite « mastérisation ») : le niveau de recrutement se situe désormais au niveau master

(bac + 5). Le vivier ainsi réduit a accéléré une baisse déjà amorcée depuis plusieurs années (- 65,6 % de présents entre 2011 et 2007).

Le taux de réussite fluctue autour de 20 % depuis 2007 avec un minimum de 15,6 % en 2009. À la session 2011, ce taux s'établit à 17 %.

Candidats et taux de réussite aux concours externes du 1^{er} degré public depuis 2007

Remarque : le concours externe spécial et le troisième concours sont comptabilisés avec le concours externe.

→ Les admis aux concours de recrutement de professeurs de écoles par académie

À la session 2011, plus de 90 % des 3 379 postes ouverts au recrutement de professeurs des écoles, ont été réservés aux concours externes, soit 3 100 postes. En moyenne, 5,9 candidats étaient présents pour un poste : ce ratio est supérieur à 9 dans les académies d'Aix-Marseille, de Lyon, de Nancy-Metz et de la Martinique. Parmi les 3 086 candidats admis aux concours

externes, plus d'un tiers (39,1 %) est rassemblé dans les académies de Créteil, de Lille et de Versailles.

Les taux de réussite varient de 8,5 % en Martinique à 36,5 % à Créteil, 39,1 % en Guyane. Vingt-cinq académies ont un taux de réussite inférieur au taux moyen des concours externes (17 %).

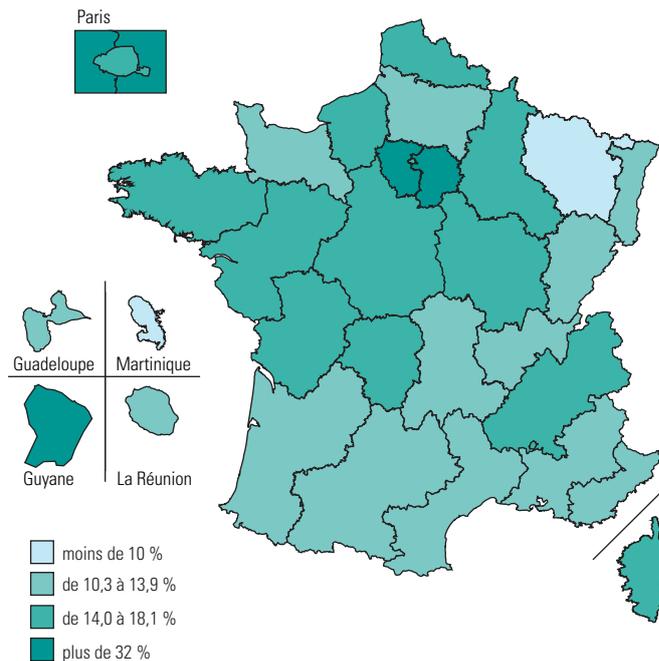
2A3 - Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie (concours externe, externe spécial et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Admis	Présents/poste	% taux de réussite (admis/présents)
Aix-Marseille	94	915	94	9,7	10,3
Amiens	68	501	68	7,4	13,6
Besançon	46	399	46	8,7	11,5
Bordeaux (1)	113	875	114	7,7	13,0
Caen	50	393	50	7,9	12,7
Clermont-Ferrand	36	310	36	8,6	11,6
Corse	16	102	16	6,4	15,7
Créteil	555	1 522	555	2,7	36,5
Dijon	60	404	60	6,7	14,9
Grenoble	122	765	122	6,3	15,9
Lille	164	1 098	164	6,7	14,9
Limoges	24	171	24	7,1	14,0
Lyon	120	1 128	120	9,4	10,6
Montpellier	99	814	99	8,2	12,2
Nancy-Metz	74	750	74	10,1	9,9
Nantes	123	780	123	6,3	15,8
Nice	60	490	60	8,2	12,2
Orléans-Tours	101	668	101	6,6	15,1
Paris	62	375	62	6,0	16,5
Poitiers	74	435	74	5,9	17,0
Reims	62	343	62	5,5	18,1
Rennes (1)	82	576	83	7,0	14,4
Rouen	69	473	69	6,9	14,6
Strasbourg (1)	71	524	73	7,4	13,9
Toulouse	91	687	91	7,5	13,2
Versailles	489	1 520	489	3,1	32,2
Total France métropolitaine	2 925	17 018	2 929	5,8	17,2
Guadeloupe (1)	31	249	32	8,0	12,9
Guyane	62	110	43	1,8	39,1
La Réunion	60	500	60	8,3	12,0
Martinique	22	259	22	11,8	8,5
Total Dom	175	1 118	157	6,4	14,0
France métropolitaine + Dom	3 100	18 136	3 086	5,9	17,0

(1) Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

Sources : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011. MEN-MESR DGRH.

Taux de réussite aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles



→ Les résultats par corps aux concours de recrutement de personnels enseignants d'éducation et d'orientation du second degré public

Les concours externes et troisièmes concours du second degré public

95,7 % des admis aux concours externes et troisièmes concours du second degré public proviennent des concours de personnels enseignants, les autres ont réussi les concours de personnels d'éducation (CPE) ou d'orientation (Cop). Parmi les 26 932 candidats présents à un concours externe de l'enseignement du second degré public, 7 297 ont été admis à la session 2011, soit un taux de réussite global de 27,1 %. Le taux de réussite au

Capeps externe (42,6 %) est le plus élevé des concours externes, suivi par le Capes (31,9 %), le taux de réussite à l'agrégation étant le plus bas (15,8 %). Les taux de réussite aux concours externes de CPE (19,9 %) et de COP (11,5 %) sont sensiblement inférieurs à ceux des concours externes de l'enseignement. Tous les postes offerts aux concours externes n'ont pas été pourvus : au Capes externe, 17 % des postes offerts sont restés vacants.

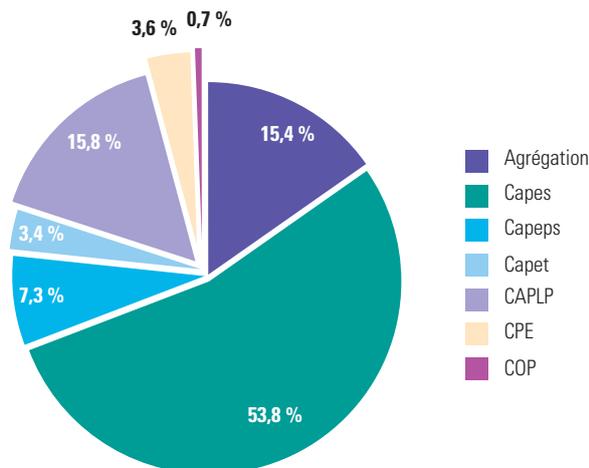
2A4 - Concours externes (1) de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Agrégation	1 170	19 761	7 387	1 170	15,8	100,0
Capes	4 932	25 412	12 878	4 104	31,9	83,2
Capeps	560	1 852	1 314	560	42,6	100,0
Capet	270	2 984	1 038	260	25,0	96,3
CAPLP	1 343	9 913	4 315	1 203	27,9	89,6
Total concours d'enseignement	8 275	59 922	26 932	7 297	27,1	88,2
CPE	275	3 862	1 382	275	19,9	100,0
Cop	50	1 530	435	50	11,5	100,0
Total	8 600	65 314	28 749	7 622	26,5	88,6

(1) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.
Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.

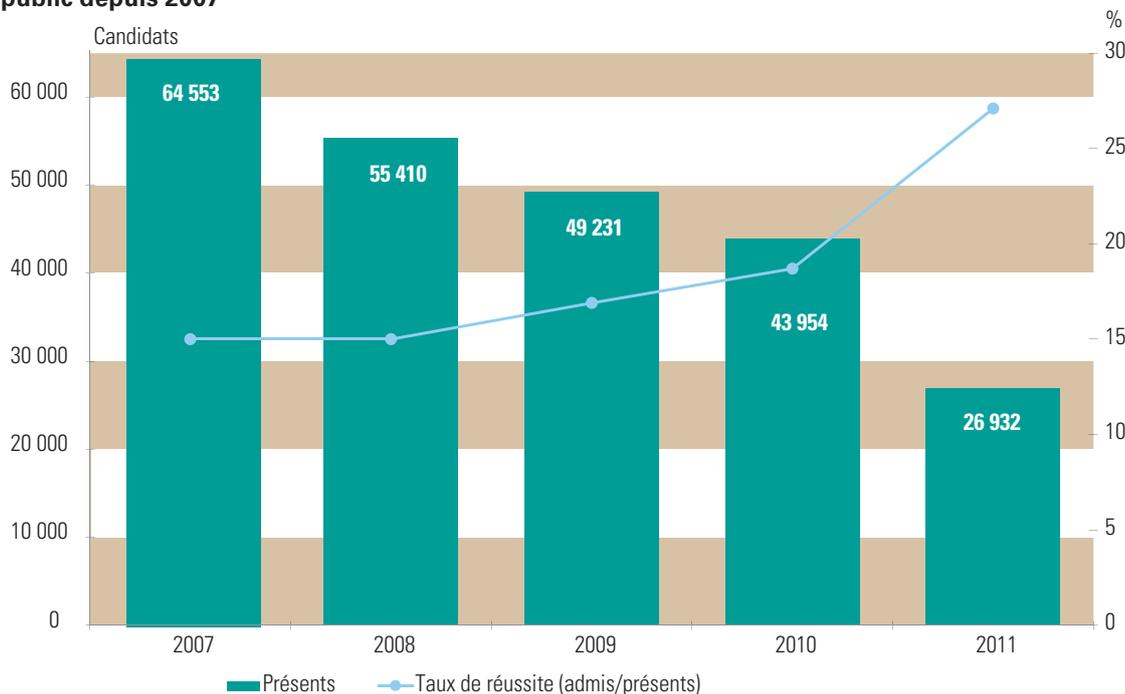
Répartition des admis aux concours externes du 2nd degré public



Pour se présenter aux différents concours de l'enseignement du second degré public, il faut depuis cette session 2011 être titulaire d'un master 2 ou engagé dans la finalisation du diplôme. Le vivier des candidats s'est ainsi réduit en 2011, ce qui a accéléré la baisse

du nombre de candidats présents aux concours externes de la session 2011 (- 38,7 % comparé à 2010), baisse engagée par ailleurs depuis plusieurs années. Le taux de réussite s'améliore depuis 2009, fortement en 2011.

Candidats et taux de réussite aux concours externes de personnels enseignants du 2nd degré public depuis 2007



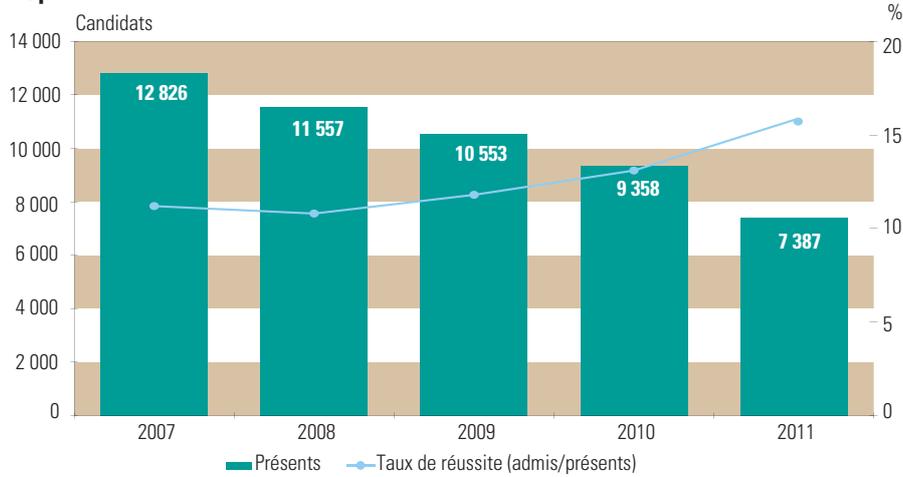
Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Les évolutions sont contrastées selon les concours. En 2011, le nombre de candidats présents a nettement moins chuté au concours externe de l'agrégation (- 21,1 %) qu'à celui du Capes ou du CAPLP (respectivement - 42,7 % et - 44,6 %, contre - 11,6 % et - 8,7 % à la session 2010). Aux Capes et CAPLP externes, les

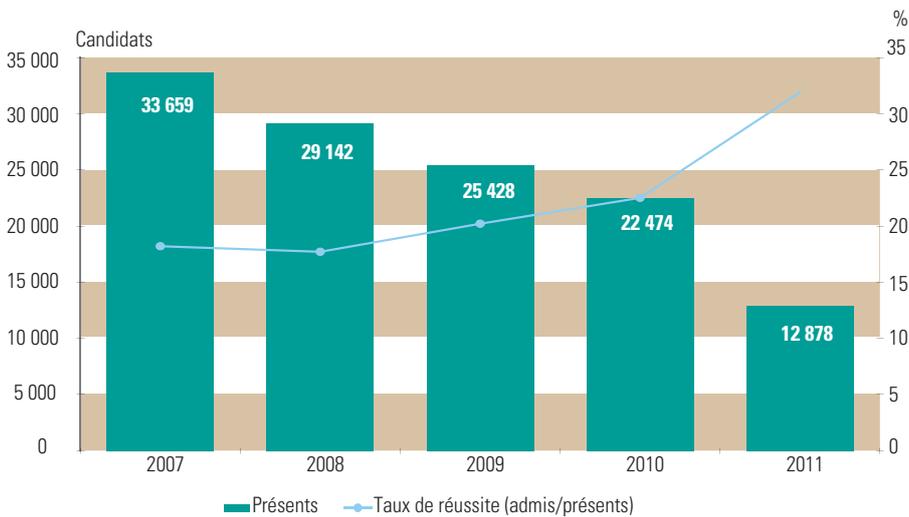
candidats présents sont près de trois fois moins nombreux en 2011 qu'en 2007.

Le taux de réussite progresse, en particulier à la session 2011 (plus neuf points en un an au Capes externe, plus douze points au CAPLP externe).

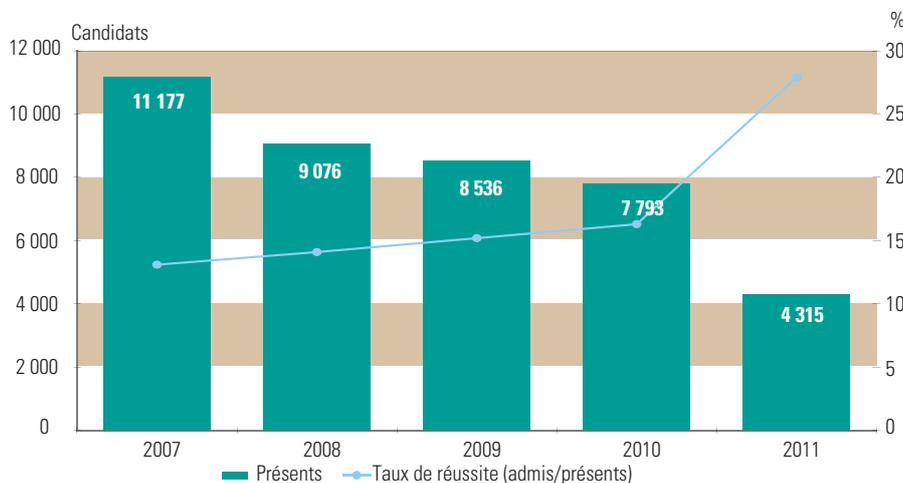
Candidats et taux de réussite à l'agrégation externe du 2nd degré public depuis 2007



Candidats et taux de réussite au Capes externe du 2nd degré public depuis 2007



Candidats et taux de réussite au CAPLP externe du 2nd degré public depuis 2007



Les résultats à l'agrégation externe selon les disciplines

A l'agrégation externe, deux postes sur cinq sont offerts dans les disciplines scientifiques (40,2%), un quart dans les disciplines littéraires et les sciences humaines (25,7%).

15,8% des candidats présents ont été admis. L'éducation phy-

sique et sportive et l'histoire sont des disciplines particulièrement sélectives. Les taux de réussite en allemand (29%), en mathématiques (23,7%) et en mécanique (20,8%) sont les plus élevés.

Tous les postes offerts à l'agrégation externe ont été pourvus.

2A5 - Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis à l'agrégation externe

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Disciplines scientifiques	470	6 453	2 707	470	17,4	100,0
dont : mathématiques	288	2 767	1 217	288	23,7	100,0
sciences physiques	117	2 332	880	117	13,3	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	301	5 291	1 882	301	16,0	100,0
dont : lettres modernes	89	1 415	495	89	18,0	100,0
histoire	70	1 654	561	70	12,5	100,0
Langues	200	3 739	1 336	200	15,0	100,0
dont : anglais	110	2 038	766	110	14,4	100,0
allemand	40	352	138	40	29,0	100,0
Disciplines technologiques	131	2 829	923	131	14,2	100,0
dont : économie et gestion	62	1 530	413	62	15,0	100,0
mécanique	25	274	120	25	20,8	100,0
Disciplines artistiques	50	885	389	50	12,9	100,0
Éducation physique et sportive	18	564	150	18	12,0	100,0
Total	1 170	19 761	7 387	1 170	15,8	100,0

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.

Les résultats aux Capes, Capet et CAPLP externes selon les disciplines

Au Capes externe, 36,5% des postes sont offerts dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, 31,1% dans les disciplines scientifiques, 26,3% en langues. 4 104 candidats ont été admis au Capes externe. Le Capes externe enregistre un taux de réussite (31,9%) parmi les plus élevés aux concours externes. Ce taux varie de 20,5% en espagnol à 42,4% en lettres modernes.

Les chances d'être lauréat au Capes externe sont également élevées (42,6%).

Le taux de réussite au CAPLP externe fluctue autour de 28% dans les disciplines d'enseignement général comme dans les disciplines professionnelles.

Plus de 800 postes n'ont pas été pourvus au Capes externe, principalement en mathématiques, en lettres modernes et en anglais.

2A6 - Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux Capes, Capet et CAPLP externes (1)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Capés :						
Disciplines scientifiques	1 533	7 052	3 228	1 155	35,8	75,3
dont : mathématiques	973	3 217	1 427	595	41,7	61,2
sciences physiques et chimiques	300	2 023	814	300	36,9	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 799	10 251	5 135	1 529	29,8	85,0
dont : lettres modernes	800	2 928	1 523	645	42,4	80,6
histoire et géographie	550	3 820	2 179	550	25,2	100,0
Langues	1 300	6 914	3 822	1 168	30,6	89,8
dont : anglais	801	3 570	1 842	670	36,4	83,6
espagnol	252	1 983	1 231	252	20,5	100,0
Disciplines artistiques	295	1 124	677	247	36,5	83,7
Langages spéciaux (2)	5	71	16	5	31,3	100,0
Total Capes	4 932	25 412	12 878	4 104	31,9	83,2
Capeps	560	1 852	1 314	560	42,6	100,0
Capet	270	2 984	1 038	260	25,0	96,3
CAPLP :						
Disciplines d'enseignement général	537	4 561	1 875	531	28,3	98,9
dont : lettres-histoire et géographie	230	1 898	710	228	32,1	99,1
mathématiques-sciences physiques	210	1 524	625	210	33,6	100,0
Disciplines professionnelles	806	5 352	2 440	672	27,5	83,4
dont : économie et gestion	255	2 284	923	229	24,8	89,8
biotechnologies	147	626	265	119	44,9	81,0
Total CAPLP	1 343	9 913	4 315	1 203	27,9	89,6

(1) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

(2) Un Capes de langue des signes française (LSF) a été créé en 2010. Il est destiné à doter l'éducation nationale d'un vivier de professeurs habilités à enseigner la langue des signes française à laquelle la loi du 11 février 2005 (loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) a conféré le statut de langue à part entière.

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.

Les concours internes du 2nd degré public

Les concours de l'enseignement constituent la majorité des concours internes du second degré public, soit 96,2% des admis. Le taux de réussite aux concours internes de l'enseignement (8,6%) est très inférieur à celui des concours externes, allant de 6% pour le Capet interne à 10,4% pour le CAPLP interne. 2,8% des candidats

présents au concours interne de CPE ont été admis contre 20,8% à celui de Cop. Quasiment tous les postes offerts aux concours internes de l'enseignement public ont été pourvus, contrairement aux concours externes. 100% des postes aux concours internes de personnels d'éducation et d'orientation ont été pourvus.

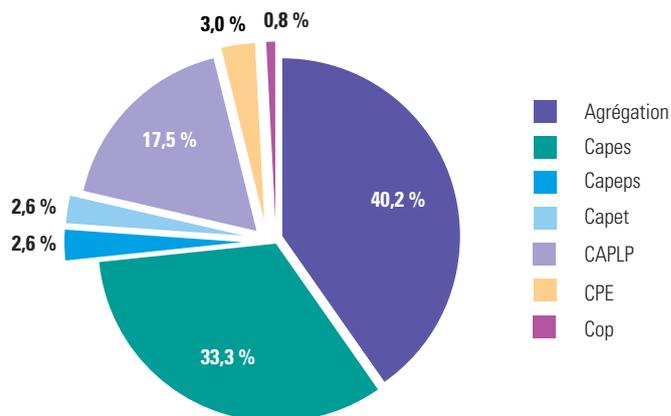
2A7 - Concours internes de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Agrégation	744	19 844	9 800	741	7,6	99,6
Capés	614	10 684	6 183	613	9,9	99,8
Capeps	48	1 134	621	48	7,7	100,0
Capet	48	1 910	799	48	6,0	100,0
CAPLP	326	6 292	3 101	323	10,4	99,1
Total concours d'enseignement	1 780	39 864	20 504	1 773	8,6	99,6
CPE	55	3 976	1 972	55	2,8	100,0
Cop	15	285	72	15	20,8	100,0
Total	1 850	44 125	22 548	1 843	8,2	99,6

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.

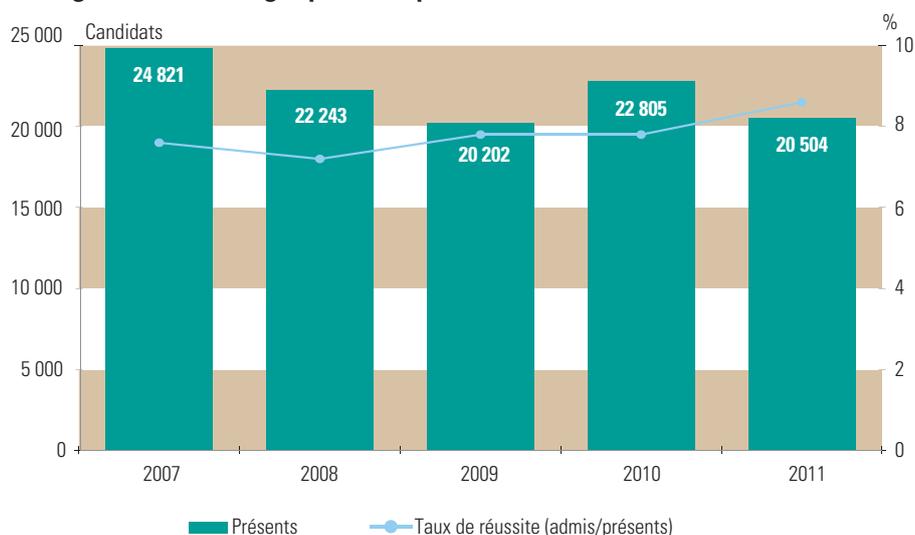
Répartition des admis aux concours internes du 2nd degré public



Le nombre de candidats présents aux concours internes de l'enseignement du second degré public fléchit de 10,1 % à la session 2011 par rapport à la session 2010 (- 17,4 % par rapport à 2007). En quatre ans, seule la session 2010 enregistre une hausse du

nombre de candidats présents (+ 12,9 %). Légèrement plus élevé en 2011, le taux de réussite fluctue autour de 8 % entre 2007 et 2010, avec un minimum en 2008 (7,2 %).

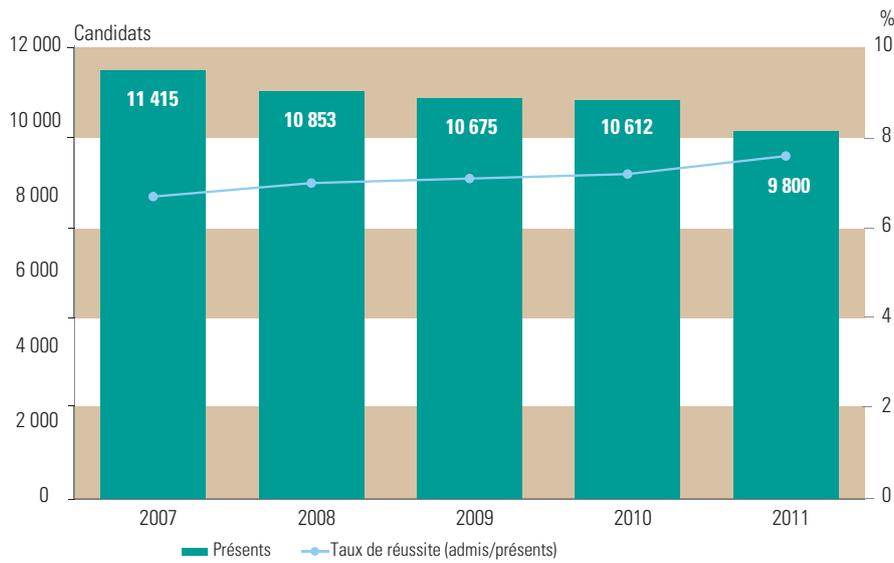
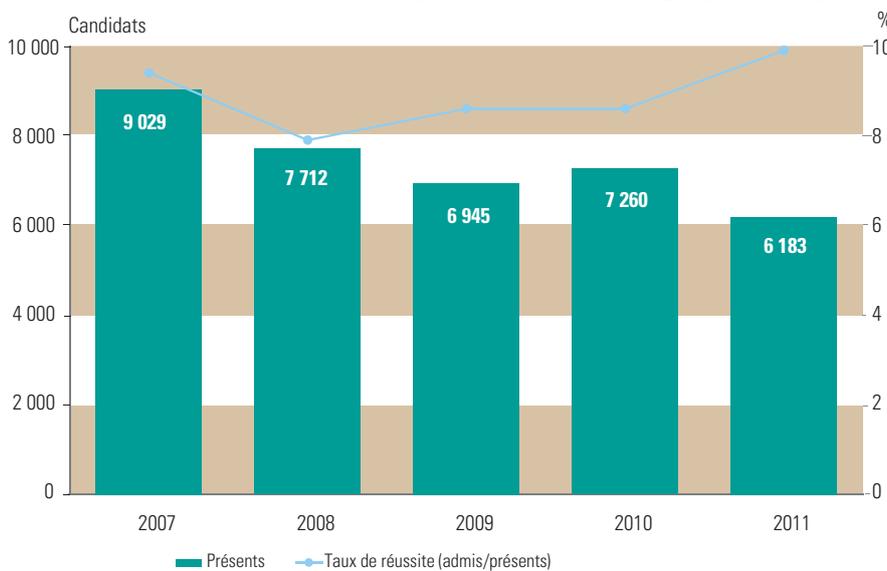
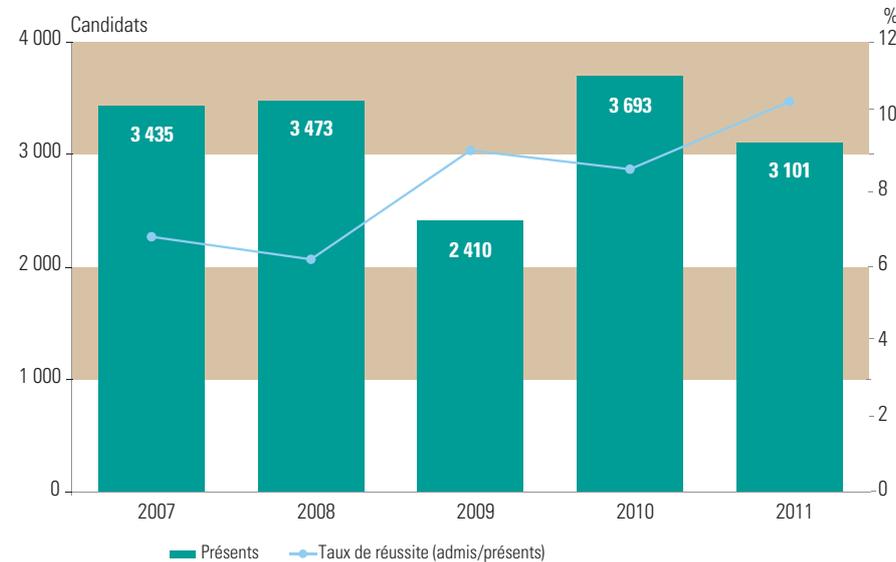
Candidats et taux de réussite aux concours internes de personnels enseignants du 2nd degré public depuis 2007



Remarque : le Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.

La baisse du nombre de candidats des dernières années se vérifie pour l'ensemble des concours internes, avec toutefois une rupture de tendance en 2010 pour chacun d'entre eux. La baisse est plus accentuée pour le Capes que pour l'agrégation et le CAPLP.

Depuis 2008, les taux de réussite de ces différents concours progressent.

Candidats et taux de réussite à l'agrégation interne du 2nd degré public depuis 2007Candidats et taux de réussite au Capes interne du 2nd degré public depuis 2007Candidats et taux de réussite au CAPLP interne du 2nd degré public depuis 2007

Les résultats à l'agrégation interne selon les disciplines

Plus d'un tiers des postes à l'agrégation interne ont été offerts dans les disciplines littéraires et de sciences humaines (34,7 %), un quart dans les disciplines scientifiques (25,8 %).

Le taux de réussite global s'élève à 7,6 %. Ce ratio varie de 3,9 % en sciences physiques à 15,1 % en allemand. Quasiment tous les postes offerts ont été pourvus, à l'exception des disciplines artistiques pour lesquelles le taux de couverture n'atteint que 92,6 %.

2A8 - Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis à l'agrégation interne

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Disciplines scientifiques	192	5 400	3 062	192	6,3	100,0
dont : mathématiques	116	2 442	1 413	116	8,2	100,0
sciences physiques	35	1 685	895	35	3,9	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	258	6 074	2 706	258	9,5	100,0
dont : lettres modernes	106	2 589	1 108	106	9,6	100,0
histoire-géographie (1)	90	2 001	874	90	10,3	100,0
Langues	110	3 737	1 820	109	6,0	99,1
dont : anglais	51	2 014	940	50	5,3	98,0
allemand	30	364	199	30	15,1	100,0
Disciplines technologiques	57	2 147	911	57	6,3	100,0
dont : économie et gestion	38	1 369	529	38	7,2	100,0
mécanique	6	237	130	6	4,6	100,0
Disciplines artistiques	27	630	367	25	6,8	92,6
Éducation physique et sportive	100	1 856	934	100	10,7	100,0
Total	744	19 844	9 800	741	7,6	99,6

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.
Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.

Les résultats aux Capes, Capet et CAPLP internes selon les disciplines

Au Capes interne, 38,4 % des postes sont offerts dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, 28,7 % dans les disciplines scientifiques, 25,2 % en langues. Le taux de réussite associé au Capes interne s'établit à 9,9 % : il varie de 4 % en espagnol à 13,5 % en mathématiques.

Les chances de succès au Capet interne (6 %) sont relativement faibles, de même qu'au CAPLP interne dans les disciplines d'enseignement général. Quasiment tous les postes offerts ont été pourvus aux concours internes de l'enseignement public.

2A9 - Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux Capes, Capet et CAPLP internes

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Capes :						
Disciplines scientifiques	176	2 353	1 419	176	12,4	100,0
dont : mathématiques	145	1 748	1 076	145	13,5	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	236	4 792	2 476	236	9,5	100,0
dont : lettres modernes	100	1 590	918	100	10,9	100,0
histoire et géographie	60	1 330	608	60	9,9	100,0
Langues	155	2 778	1 807	154	8,5	99,4
dont : anglais	100	1 357	859	100	11,6	100,0
espagnol	22	841	556	22	4,0	100,0
Disciplines artistiques	47	761	481	47	9,8	100,0
Total Capes	614	10 684	6 183	613	9,9	99,8
Capeps	48	1 134	621	48	7,7	100,0
Capet	48	1 910	799	48	6,0	100,0
CAPLP :						
Disciplines d'enseignement général	61	2 987	1 311	61	4,7	100,0
dont : lettres-histoire et géographie	20	1 336	525	20	3,8	100,0
mathématiques-sciences physiques	32	1 029	510	32	6,3	100,0
Disciplines professionnelles	265	3 305	1 790	262	14,6	98,9
dont : économie et gestion	61	1 113	562	61	10,9	100,0
biotechnologies	67	647	347	67	19,3	100,0
Total CAPLP	326	6 292	3 101	323	10,4	99,1

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.



Concours de personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement privé

→ Les résultats aux concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré privé

903 contrats ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles dans l'enseignement privé. 722 candidats ont été admis : 90,3 % aux différents concours externes (dont 0,6 % au troisième concours) et 9,7 % aux concours internes (0,7 % au premier concours, 9 % aux seconds concours). Les chances de succès à un concours de professeurs des écoles du privé sont plus grandes que dans l'enseignement public : le taux de réussite

aux concours externes s'élève à 27,6 %, soit dix points de plus que dans le public, au second concours interne (le plus important en nombre d'admis par la voie interne), il s'élève à 10,2 %, soit près de trois points de plus que dans le public. Contrairement au public, seulement huit contrats sur dix ont été pourvus : moins de un sur deux aux concours internes.

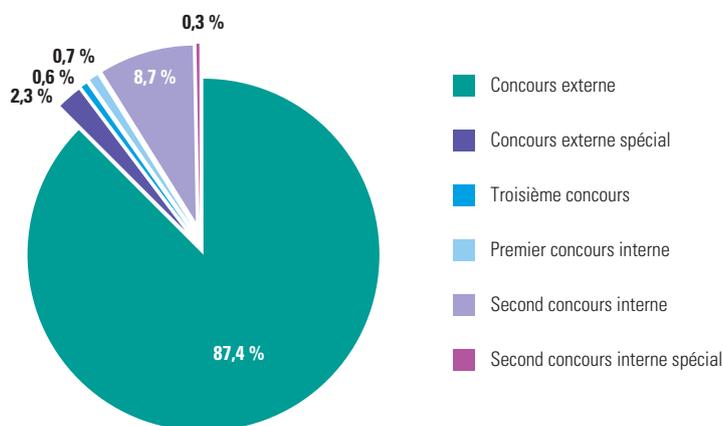
2A10 - Concours de recrutement de personnels enseignants du 1^{er} degré privé

	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Concours externe	710	5 466	2 296	631	27,5	88,9
Concours externe spécial	20	67	39	17	43,6	85,0
Troisième concours	8	176	30	4	13,3	50,0
Total concours externes	738	5 709	2 365	652	27,6	88,3
Premier concours interne	58	31	6	5	83,3	8,6
Second concours interne	105	1 321	620	63	10,2	60,0
Second concours interne spécial	2	5	4	2	50,0	100,0
Total concours internes	165	1 357	630	70	11,1	42,4
Total	903	7 066	2 995	722	24,1	80,0

Champ : France métropolitaine + Dom + Com.

Source : MEN DAF, session 2011.

Répartition des admis aux concours de personnels enseignants du 1^{er} degré privé



→ Les résultats par corps aux concours de recrutement de personnels enseignants du second degré privé

Les concours externes et troisièmes concours du 2nd degré privé

Parmi les 3 537 candidats présents aux différents concours externes de l'enseignement privé (Cafep), 791 ont été admis. 70,4 % d'entre eux sont des lauréats au Cafep/Capes. Le taux de réussite moyen (22,4 %) est inférieur à celui des concours

du public (27,1 %), constat qui vaut quel que soit le concours. Le rapport du nombre d'admis au nombre de contrats s'élève à 65,9 % ; il descend à 53 % au Cafep/Capeps, des taux toujours plus faibles que dans le secteur public.

2A11 - Concours externes (Cafep) de recrutement de personnels enseignants du 2nd degré privé

Cafep (1)(2)	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Capes	873	5 090	2 439	557	22,8	63,8
Capeps	100	340	169	53	31,4	53,0
Capet	60	675	268	48	17,9	80,0
CAPLP	167	1 486	661	133	20,1	79,6
Total	1 200	7 591	3 537	791	22,4	65,9

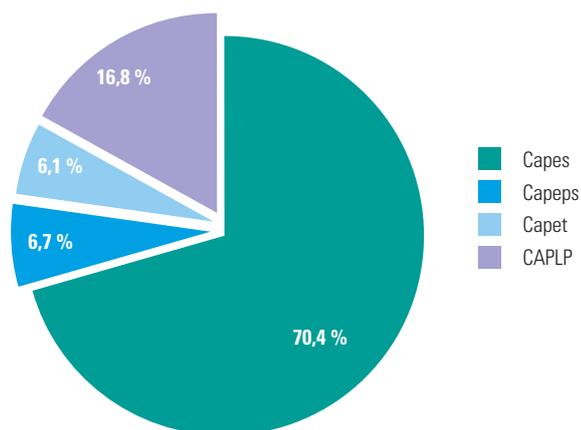
(1) Concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat correspondants aux concours externes et troisièmes concours de l'enseignement public.

(2) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.

Répartition des admis aux Cafep



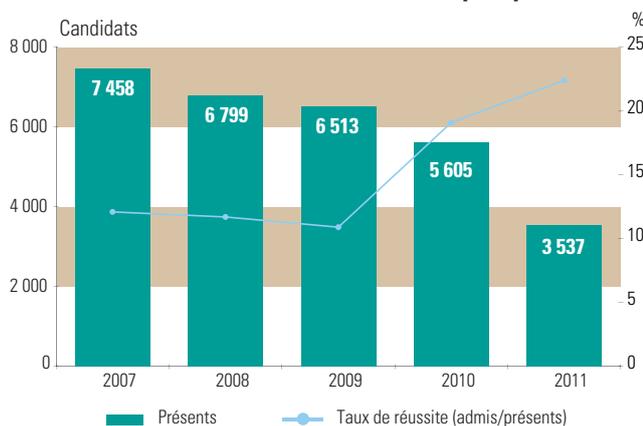
Comme dans l'enseignement public, pour se présenter aux différents concours de l'enseignement du second degré privé, il faut désormais être titulaire d'un master 2 ou engagé dans la finalisation du diplôme. Le vivier des candidats s'est ainsi réduit en 2011, ce qui a participé à la forte baisse du nombre de candidats présents aux Cafep de la session 2011 par rapport à 2010 (-36,9 % contre - 13,9 % entre 2010 et 2009). En cinq ans, le nombre de candidats a été divisé par deux (- 52,6 % entre 2011 et 2007).

L'amélioration du taux de réussite, amorcée en 2010 (+ huit points, soit 19,1 %) se poursuit encore en 2011 (22,4 %).

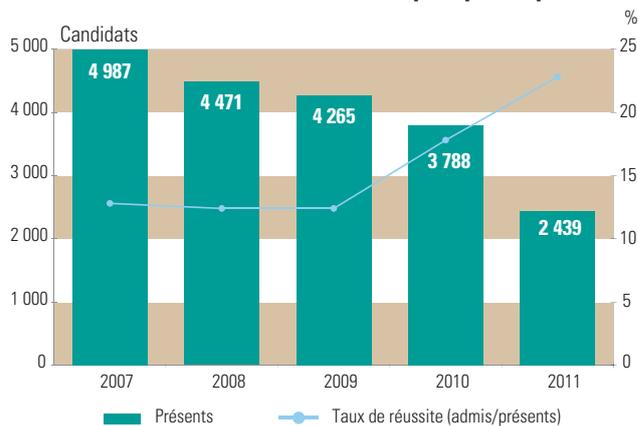
Le concours du Cafep/Capes, principal concours de recrutement externe de l'enseignement du second degré privé, reflète les évolutions globales : accélération de la baisse du nombre

de candidats à la session 2011 et taux de réussite en nette progression depuis la session précédente.

Candidats et taux de réussite aux Cafep depuis 2007



Candidats et taux de réussite au Cafep/Capes depuis 2007



Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Les résultats aux Cafep/Capes, Capet et CAPLP selon les disciplines

Au Cafep/Capes, 43,8 % des contrats sont ouverts dans les disciplines scientifiques, 34,6 % dans les disciplines littéraires et en sciences humaines. 557 candidats ont été admis au Cafep/Capes soit un taux de réussite de 22,8 %, de 9 points inférieur au Capes externe du public. Ce taux varie de 13,6 % en sciences de la vie et de la Terre à 31,3 % en lettres modernes.

Comme dans l'enseignement public, les chances d'être lauréat au Capes externe (Cafep) sont plus élevées (31,4 %).

Le taux de réussite au Cafep/CAPLP varie de 13,4 % en mathématiques-sciences physiques pour les disciplines d'enseignement général à 54,5 % en section biotechnologies pour les disciplines professionnelles.

Les taux de couverture aux différents Cafep sont très contrastés : ils fluctuent autour de 80 % aux Cafep/Capet et Cafep/CAPLP. Le Cafep/Capes enregistre un taux de couverture parmi les plus bas (63,8 %), allant de 49,7 % dans les disciplines scientifiques à 100 % dans les disciplines artistiques. Plus de 300 contrats n'ont pas été pourvus au Cafep/Capes.

2A12 - Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis aux Cafep/Capes, Capet et CAPLP (1)

	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Capes :						
Disciplines scientifiques	382	1 738	781	190	24,3	49,7
dont : sciences de la vie et de la Terre	150	476	257	35	13,6	23,3
sciences physiques et chimiques	140	565	212	63	29,7	45,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	302	1 878	901	202	22,4	66,9
dont : lettres modernes	125	578	275	86	31,3	68,8
histoire et géographie	107	664	347	69	19,9	64,5
Langues	161	1 275	650	137	21,1	85,1
dont : anglais	105	681	312	84	26,9	80,0
espagnol	35	434	254	35	13,8	100,0
Disciplines artistiques	28	199	107	28	26,2	100,0
Total Capes	873	5 090	2 439	557	22,8	63,8
Capeps	100	340	169	53	31,4	53,0
Capet	60	675	268	48	17,9	80,0
CAPLP :						
Disciplines d'enseignement général	67	652	263	49	18,6	73,1
dont : lettres-histoire et géographie	30	211	75	16	21,3	53,3
mathématiques-sciences physiques	15	257	112	15	13,4	100,0
Disciplines professionnelles	100	834	398	84	21,1	84,0
dont : biotechnologies	25	111	44	24	54,5	96,0
économie et gestion	22	344	149	22	14,8	100,0
Total CAPLP	167	1 486	661	133	20,1	79,6

(1) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.

Les concours internes du 2nd degré privé

755 candidats ont été admis aux différents concours internes de l'enseignement privé (CAER) pour 6 833 présents, soit un taux de réussite (11 %) plus élevé que dans le public (8,6 %). La sélectivité est particulièrement forte à l'agrégation (6,4 %) et au CAER/Capeps (8,6 %). Les chances de succès sont supérieures au CAER/Capet (15,4 %). Le taux de couverture est nettement plus élevé aux CAER (94,4 %) qu'aux Cafep (65,9 %). Le CAER/Capet enregistre le taux le plus bas (85,2 %).

2A13 - Concours internes (CAER) de recrutement de personnels enseignants du 2nd degré privé

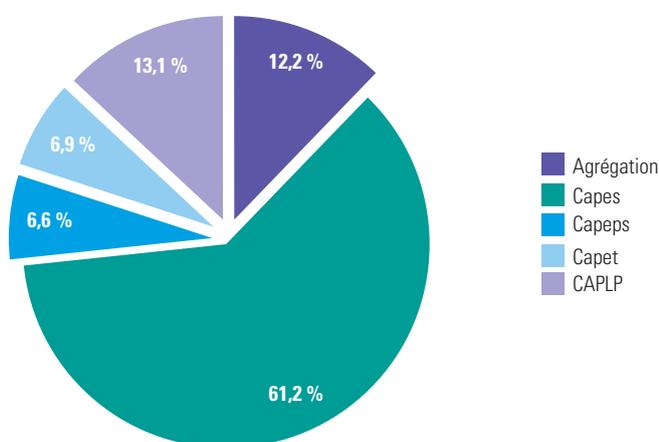
CAER (1)	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Agrégation	100	3 082	1 439	92	6,4	92,0
Capes	481	5 042	3 606	462	12,8	96,0
Capeps	50	776	579	50	8,6	100,0
Capet	61	607	338	52	15,4	85,2
CAPLP	108	1 541	871	99	11,4	91,7
Total	800	11 048	6 833	755	11,0	94,4

(1) Concours d'accès à une échelle de rémunération d'enseignants correspondants aux concours internes de l'enseignement public.

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.

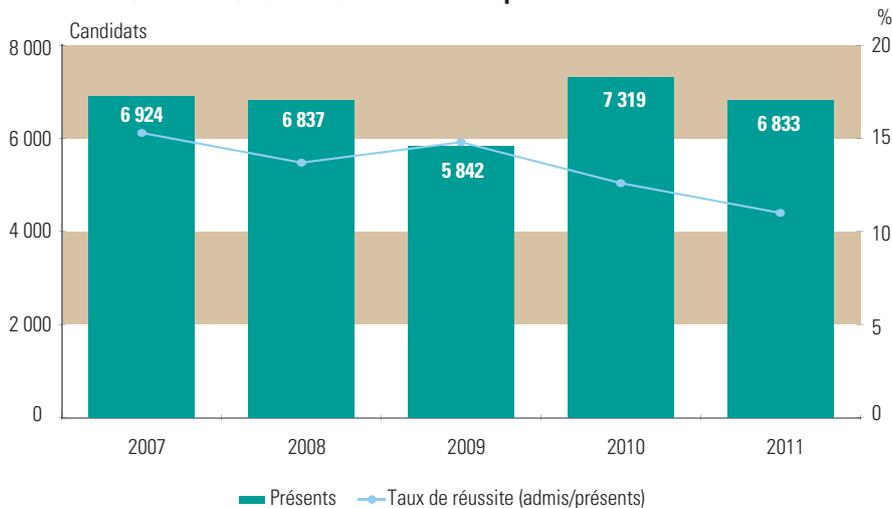
Répartition des admis aux CAER



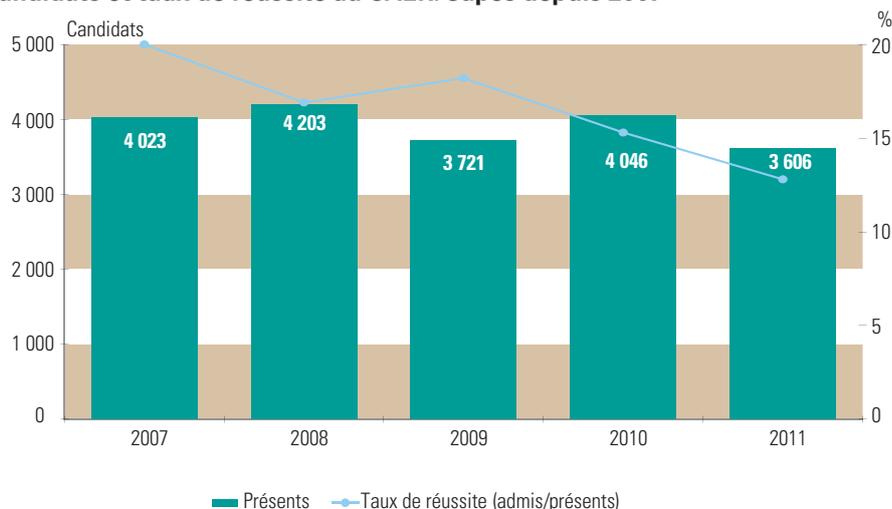
Le nombre de candidats présents aux concours internes de l'enseignement du second degré privé baisse de 6,6 % à la session 2011 par rapport à la session 2010 (- 1,3 % par rapport à 2007). Comme dans le public, les concours internes (CAER) se distinguent à la session 2010 avec une forte remontée du nombre

de candidats présents (+ 25,3 %) par rapport à 2009.

Les taux de réussite fluctuent autour de 14 et 15 % entre 2007 et 2009, ils fléchissent aux deux dernières sessions (12,6 % en 2010 et 11 % en 2011).

Candidats et taux de réussite aux CAER depuis 2007

Remarque : Le CAER/Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.

Candidats et taux de réussite au CAER/Capes depuis 2007**Les résultats au CAER/agrégation selon les disciplines**

Au CAER/agrégation, 30 % des contrats sont ouverts dans les disciplines scientifiques, 26 % dans les disciplines littéraires et les sciences humaines.

Le taux de réussite global s'établit à 6,4 % contre 7,6 % au concours équivalent du public. Les taux varient de 4,9 % en mathématiques et en espagnol à 8,3 % en lettres modernes.

Neuf contrats sur dix ont été pourvus. Alors que le taux de couverture atteint 100 % en langues, il fluctue autour de 80 % en éducation physique et sportive et en sciences de la vie, Terre et Univers ; il descend à 62,5 % en histoire-géographie.

2A14 - Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis au CAER/agrégation

	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Disciplines scientifiques	30	1 036	553	28	5,1	93,3
dont : mathématiques	11	427	223	11	4,9	100,0
sciences de la vie, Terre et Univers	11	244	155	9	5,8	81,8
Disciplines littéraires et sciences humaines	26	886	326	23	7,1	88,5
dont : lettres modernes	11	342	133	11	8,3	100,0
histoire-géographie	8	281	93	5	5,4	62,5
Langues	17	477	249	17	6,8	100,0
dont : anglais	9	247	122	9	7,4	100,0
espagnol	5	172	103	5	4,9	100,0
Disciplines technologiques	12	335	142	11	7,7	91,7
dont : économie et gestion	7	234	95	7	7,4	100,0
génie électrique	2	55	25	2	8,0	100,0
Disciplines artistiques	5	128	67	5	7,5	100,0
Éducation physique et sportive	10	220	102	8	7,8	80,0
Total	100	3 082	1 439	92	6,4	92,0

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.

Les résultats aux CAER/Capes, Capet et CAPLP selon les disciplines

Au CAER/Capes, 48,6% des contrats sont offerts dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, 22,9% dans les disciplines scientifiques, 22,7% en langues. Le taux de réussite au CAER/Capes (12,8%) est plus élevé qu'au concours équivalent du public (9,9%) : il varie de 6,7% en espagnol à 23,1% en histoire et géographie.

Les taux de réussite des différents concours internes du privé sont globalement supérieurs à ceux du public, particulièrement au Capet (15,4% pour le privé contre 6% pour le public).

Près de 15% des contrats offerts au CAER/Capet n'ont pas été pourvus, comme au CAER/CAPLP dans les disciplines professionnelles.

2A15 - Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis aux CAER/Capes, Capet et CAPLP

	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Capes :						
Disciplines scientifiques	110	1 224	881	110	12,5	100,0
dont : sciences de la vie et de la Terre	60	513	379	60	15,8	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	234	2 095	1 414	215	15,2	91,9
dont : lettres modernes	60	899	646	59	9,1	98,3
histoire et géographie	104	709	450	104	23,1	100,0
Langues	109	1 414	1 092	109	10,0	100,0
dont : anglais	70	727	545	70	12,8	100,0
espagnol	26	473	387	26	6,7	100,0
Disciplines artistiques	28	309	219	28	12,8	100,0
Total Capes	481	5 042	3 606	462	12,8	96,0
Capeps	50	776	579	50	8,6	100,0
Capet	61	607	338	52	15,4	85,2
CAPLP :						
Disciplines d'enseignement général	42	718	399	42	10,5	100,0
dont : lettres-histoire et géographie	20	293	151	20	13,2	100,0
mathématiques-sciences physiques	10	248	148	10	6,8	100,0
Disciplines professionnelles	66	823	472	57	12,1	86,4
dont : biotechnologies	17	161	93	15	16,1	88,2
économie et gestion	17	348	204	17	8,3	100,0
Total CAPLP	108	1 541	871	99	11,4	91,7

Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011.



Concours de personnels de direction et d'inspection

4 404 candidats se sont inscrits aux concours de personnels de direction. Globalement, les candidats présents sont plus nombreux en 2011 qu'en 2007 : 4 083 au lieu de 2 924, soit une augmentation de 39,6 % (+ 4,5 % par rapport à 2010).

750 candidats ont été admis. Le concours de deuxième classe

représente plus de 90 % des postes et des candidats. Dans un contexte où tous les postes ont été pourvus pour les deux concours, le taux de réussite s'élève respectivement à 32,5 % au C1 et 17,8 % au C2. Globalement, le taux de réussite est chaque année plus sélectif, passant de 26 % en 2007 à 18,4 % en 2011.

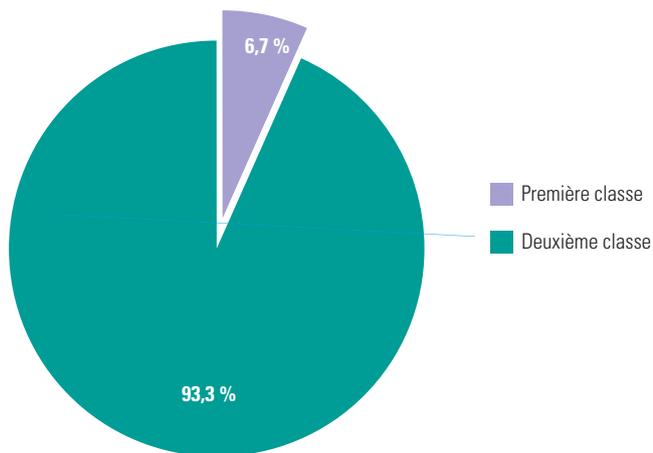
2A16 - Concours de recrutement de personnels de direction

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Première classe - C1	50	171	154	50	32,5	100,0
Deuxième classe - C2	700	4 233	3 929	700	17,8	100,0
Total	750	4 404	4 083	750	18,4	100,0

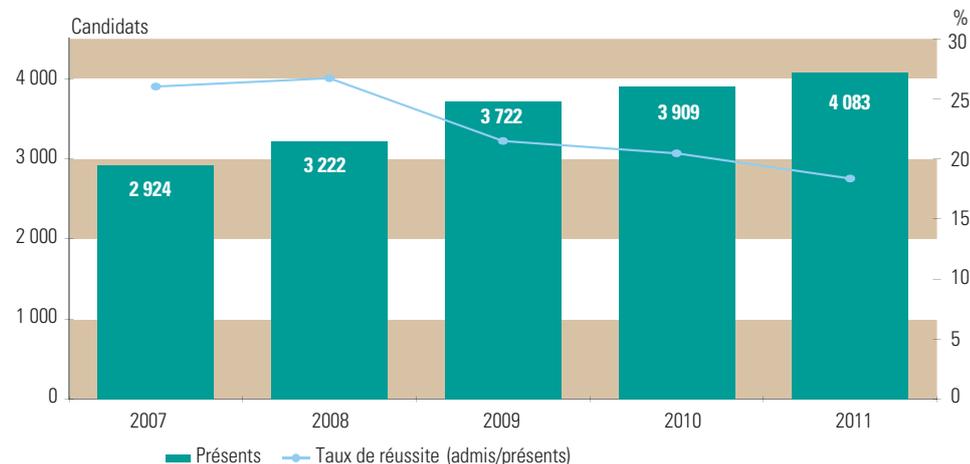
Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DGRH, session 2011.

Répartition des admis aux concours de personnels de direction



Candidats et taux de réussite aux concours de personnels de direction depuis 2007



110 postes ont été offerts au concours de recrutement d'inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), 80 à celui d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR). Globalement, le nombre de candidats inscrits a progressé de 31,3 % entre 2007 et 2011, mais avec un recul de 20,6 % du nombre d'inscrits en 2011 par rapport à la session 2010.

Les IEN représentent 60,4 % des recrutements de personnels d'inspection. Globalement, le taux de réussite s'améliore en 2011 après avoir fléchi fortement depuis 2009. Il est trois fois plus faible au concours d'IEN qu'au concours d'IA-IPR.

Tous les postes offerts au concours d'IEN ont été pourvus contre neuf sur dix au concours d'IA-IPR.

2A17 - Concours de recrutement de personnels d'inspection

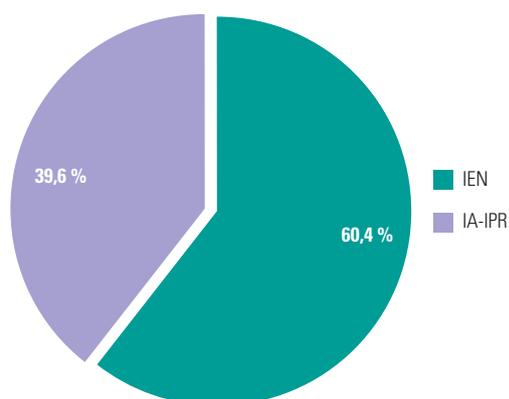
	Postes	Inscrits (1)	Admis	% taux de réussite (admis/inscrits)	% taux de couverture (admis/postes)
IEN	110	1 234	110	8,9	100,0
IA-IPR	80	269	72	26,8	90,0
Total	190	1 503	182	12,1	95,8

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés.

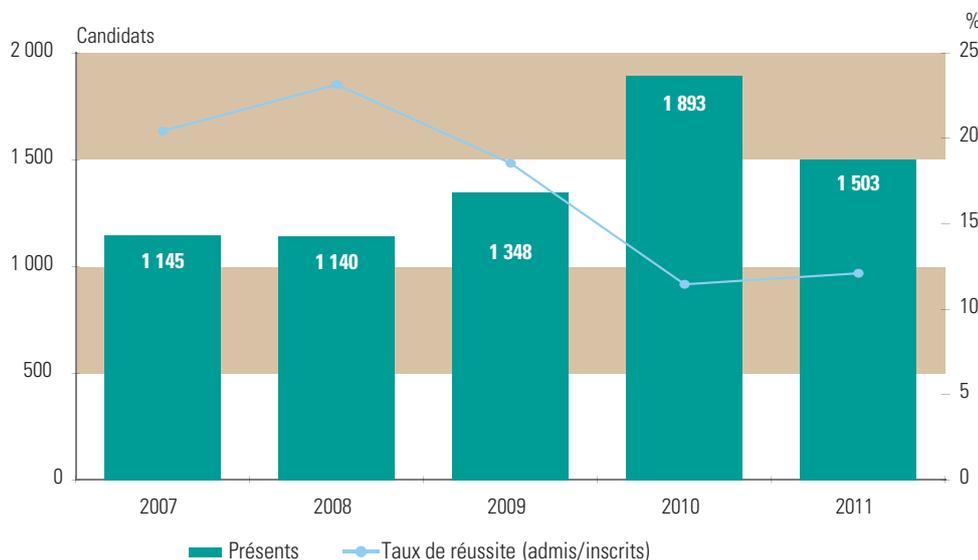
Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Source : MEN-MESR DGRH, session 2011.

Répartition des admis aux concours de personnels d'inspection



Candidats et taux de réussite aux concours de personnels d'inspection depuis 2007





Concours de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

→ Résultats des concours externes

Les recrutements externes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques se caractérisent par un nombre très important de candidats inscrits (87 524) et de candidats présents (53 716) au regard des 2 364 admis. Les candidats présents sont moins nombreux (- 27,5 %) aux concours externes de personnels ATSS en 2011 par rapport à 2010. À l'inverse, leur nombre progresse de 4,6 % aux concours externes ITRF et de 7,8 % aux concours externes de personnels des bibliothèques.

Le taux de réussite global s'établit ainsi à 4,4 % ; celui des personnels ATSS est un peu supérieur (6,3 %), ceux des ITRF et des personnels des bibliothèques sont en-dessous (respectivement 3,8 % et 1,6 %).

En 2011, pour les ATSS, la filière administrative enregistre des taux de réussite particulièrement faibles (4,3 % en moyenne) tandis que la filière sociale et de santé possède les taux les plus élevés (21,4 %

en moyenne). Pour les ITRF, la sélectivité des concours externes est aussi contrastée selon le corps : les taux de réussite les plus élevés sont associés aux concours de technicien de catégorie B (8,6 %) et d'adjoint technique de catégorie C (9,6 %). En revanche, ils sont nettement inférieurs pour les concours d'ingénieurs et d'assistant de catégorie A (2,5 %). Le recrutement externe de personnels des bibliothèques est le plus sélectif (1,6 %).

La moitié des recrutements externes (49,9 %) provient des concours ITRF, 46,6 % des concours ATSS, dont 25,3 % pour la seule filière administrative. Les concours déconcentrés représentent plus de neuf recrutements externes sur dix de personnels ATSS.

Tous les postes ont été pourvus aux concours externes de personnels des bibliothèques, contre 88,5 % aux concours ATSS et 89,6 % aux concours ITRF.

2A18 - Concours externes de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	-
Secrétaire administratif de classe normale (2)	242	9 988	4 495	242	5,4	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	78	5 223	2 052	78	3,8	100,0
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	278	14 229	7 522	278	3,7	100,0
Total filière administrative	598	29 440	14 069	598	4,3	100,0
Médecin (4)	94	47	41	25	61,0	26,6
Assistant de service social	61	542	383	61	15,9	100,0
Infirmier (5)	346	1 716	1 259	275	21,8	79,5
Total filière sociale et de santé	501	2 305	1 683	361	21,4	72,1
Technicien de laboratoire	14	2 075	813	14	1,7	100,0
Adjoint tech. principal de labo. de 2 ^e classe	131	1 817	810	128	15,8	97,7
Total filière technique	145	3 892	1 623	142	8,7	97,9
Total ATSS	1 244	35 637	17 375	1 101	6,3	88,5
Ingénieur de recherche (IGR)	126	2 994	2 878	101	3,5	80,2
Ingénieur d'études (IGE)	417	16 954	16 831	358	2,1	85,9
Assistant ingénieur (ASI)	200	8 982	5 322	170	3,2	85,0
Technicien de recherche et de formation	393	6 245	4 449	382	8,6	97,2
Adjoint technique	180	2 538	1 749	168	9,6	93,3
Total ITRF	1 316	37 713	31 229	1 179	3,8	89,6
Conservateur	16	1 802	834	16	1,9	100,0
Bibliothécaire	20	4 884	2 003	20	1,0	100,0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	31	1 740	502	31	6,2	100,0
Magasinier principal de 2 ^e classe	17	5 748	1 773	17	1,0	100,0
Total personnels des bibliothèques	84	14 174	5 112	84	1,6	100,0
Total	2 644	87 524	53 716	2 364	4,4	89,4

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Pour la session 2011, le concours externe de secrétaire administratif de classe normale est un concours interministériel.

(3) Y compris administration centrale.

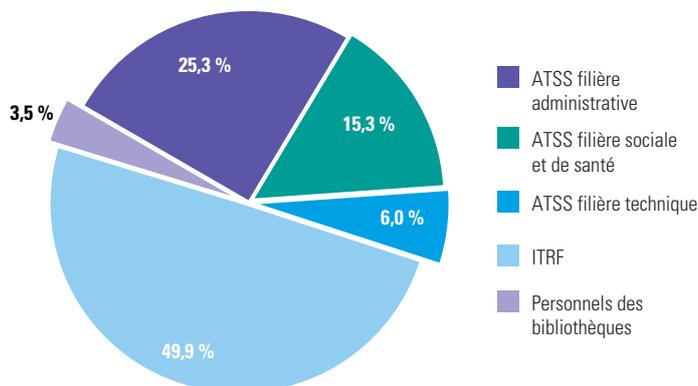
(4) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

(5) Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

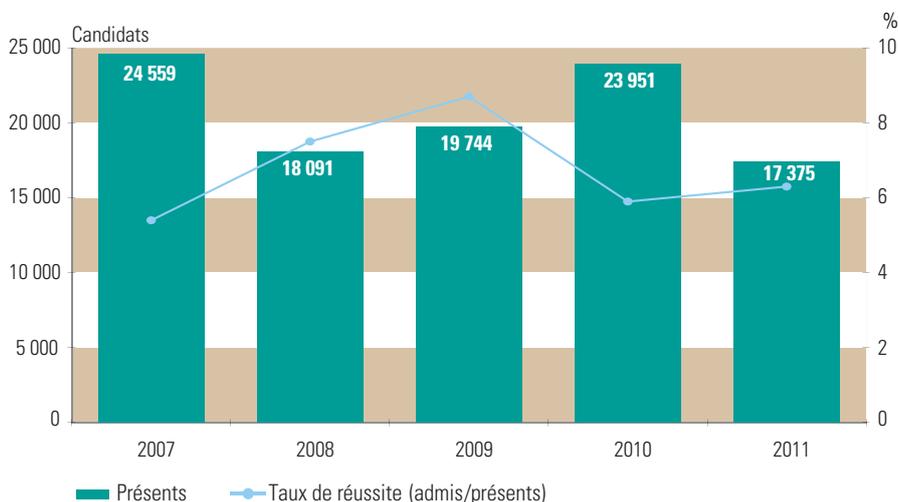
Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Sources : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011. MEN-MESR DGRH.

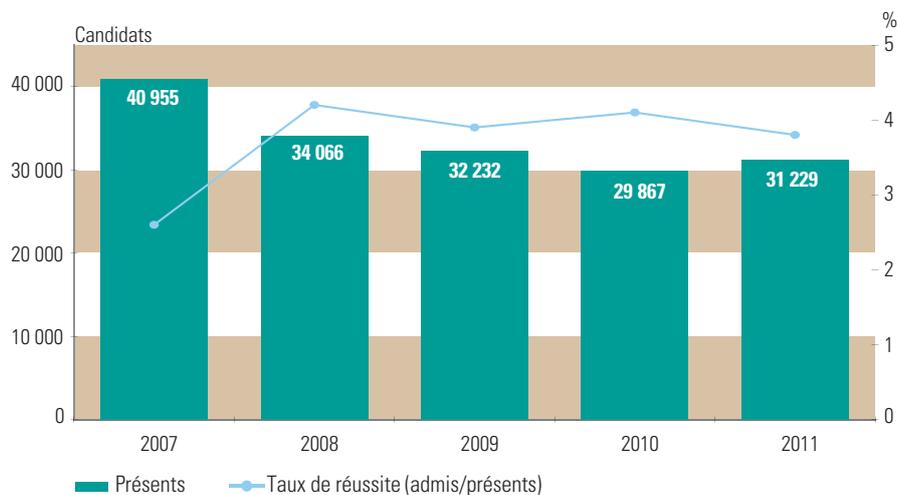
Répartition des admis aux concours externes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



Candidats et taux de réussite aux concours externes de personnels ATSS depuis 2007

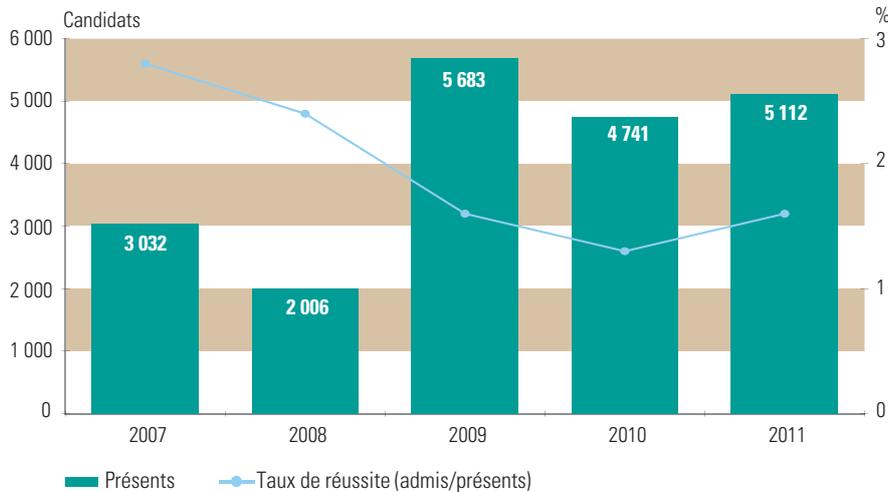


Candidats et taux de réussite aux concours externes de personnels ITRF depuis 2007



Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Candidats et taux de réussite aux concours externes de personnels des bibliothèques depuis 2007



→ Résultats des concours internes

31 562 candidats étaient présents aux concours internes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques, soit une progression générale par rapport à 2010, modérée pour les deux premiers (+ 4,6 %, + 3,3 %), forte pour les concours internes de personnels des bibliothèques (+ 21,3 %).

1 806 candidats ont été admis, soit un taux de réussite global (5,7 %) supérieur à celui des concours externes. Des écarts existent selon le type de concours. Le taux de réussite aux concours ATSS est globalement comparable pour les deux voies de recrutement. En revanche, ce ratio est près de deux fois plus élevé aux concours internes ITRF qu'aux concours externes pour

les quatre dernières sessions, trois fois plus aux concours internes de personnels des bibliothèques qu'aux concours externes.

La moitié des recrutements internes (50,3 %) provient des concours ATSS, dont 40,9 % pour la seule filière administrative : les concours déconcentrés représentent huit recrutements internes sur dix de personnels ATSS. 45,9 % des admis sont issus des concours ITRF.

Tous les postes ne sont pas pourvus aux concours internes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques.

2A19 - Concours internes de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Attaché d'administration	90	5 927	3 681	90	2,4	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (1)	260	9 608	5 857	260	4,4	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (1)	117	4 295	2 326	117	5,0	100,0
Adjoint administratif de 1re classe	273	7 104	4 464	272	6,1	99,6
Total filière administrative	740	26 934	16 328	739	4,5	99,9
Conseiller technique de service social (2)	29	62	58	29	50,0	100,0
Assistant de service social	24	33	15	3	20,0	12,5
Total filière sociale et de santé	53	95	73	32	43,8	60,4
Technicien de laboratoire	22	1 096	703	22	3,1	100,0
Adjoint tech. principal de labo. de 2e classe	118	910	625	116	18,6	98,3
Total filière technique	140	2 006	1 328	138	10,4	98,6
Total ATSS	933	29 035	17 729	909	5,1	97,4
Ingénieur de recherche (IGR)	63	678	670	49	7,3	77,8
Ingénieur d'études (IGE)	154	1 977	1 955	128	6,5	83,1
Assistant ingénieur (ASI)	174	4 692	4 594	151	3,3	86,8
Technicien de recherche et de formation	311	3 323	3 285	306	9,3	98,4
Adjoint technique	199	1 790	1 770	194	11,0	97,5
Total ITRF	901	12 460	12 274	828	6,7	91,9
Conservateur (3)	23	548	324	19	5,9	82,6
Bibliothécaire	10	1 004	554	10	1,8	100,0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	20	605	262	20	7,6	100,0
Magasinier principal de 2e classe	20	843	419	20	4,8	100,0
Total personnels des bibliothèques	73	3 000	1 559	69	4,4	94,5
Total	1 907	44 495	31 562	1 806	5,7	94,7

(1) Y compris administration centrale.

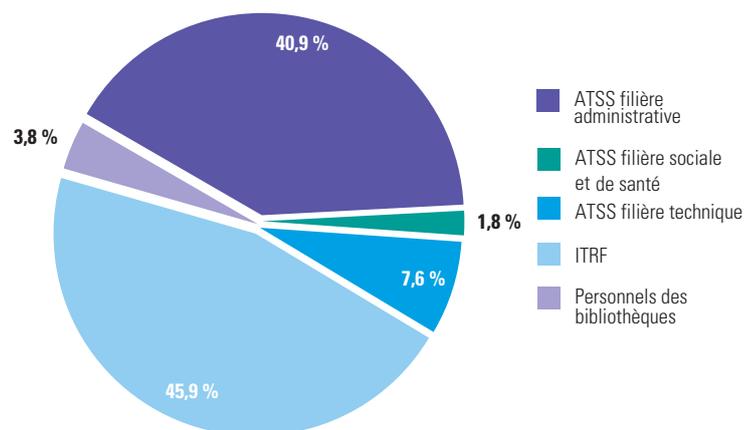
(2) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(3) Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux chartistes est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.

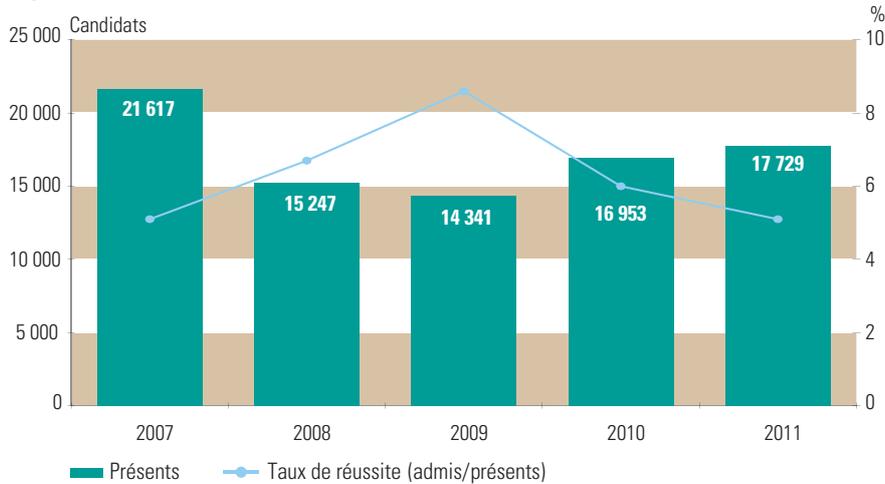
Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Sources : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011. MEN-MESR DGRH.

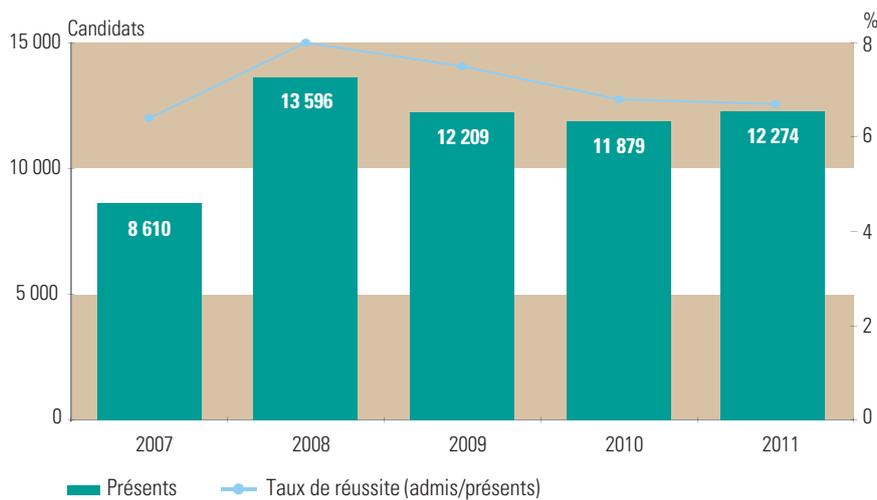
Répartition des admis aux concours internes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



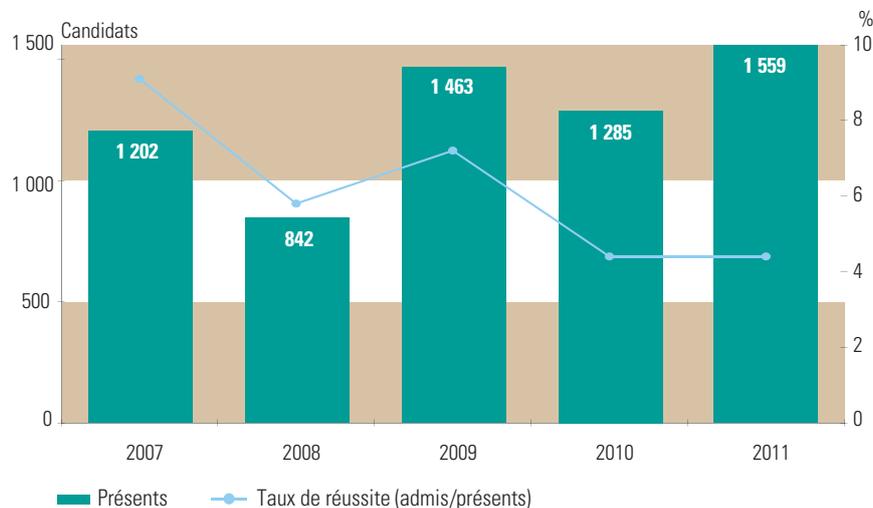
Candidats et taux de réussite aux concours internes de personnels ATSS depuis 2007



Candidats et taux de réussite aux concours internes de personnels ITRF depuis 2007



Candidats et taux de réussite aux concours internes de personnels des bibliothèques depuis 2007



Remarque : le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux chartistes est comptabilisé avec les concours internes.

→ Résultats aux examens professionnels

5 043 candidats étaient présents à l'ensemble des examens professionnels. Aux examens professionnels ATSS, le nombre de présents recule légèrement (- 3,1 %) en 2011 par rapport à 2010. Par contre, le nombre de présents a fortement augmenté (+ 24,7 %) aux examens professionnels ITRF entre les deux dernières sessions.

1 121 candidats ont été admis sur listes principales. Les ATSS représentent la majorité de ces recrutements (69,1%), compo-

sés principalement des examens professionnels de secrétaire administratif de classe supérieure (29,4 %) et d'attaché principal d'administration (25,7 %). Aux examens professionnels ATSS, près de six recrutements sur dix sont déconcentrés.

Le taux de réussite global s'établit à 22,2 %. Les examens professionnels ATSS affichent les taux les plus élevés depuis quatre ans (20,5 %), et plus encore les examens professionnels de personnels des bibliothèques (73,1 %).

2A20 - Examens professionnels de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

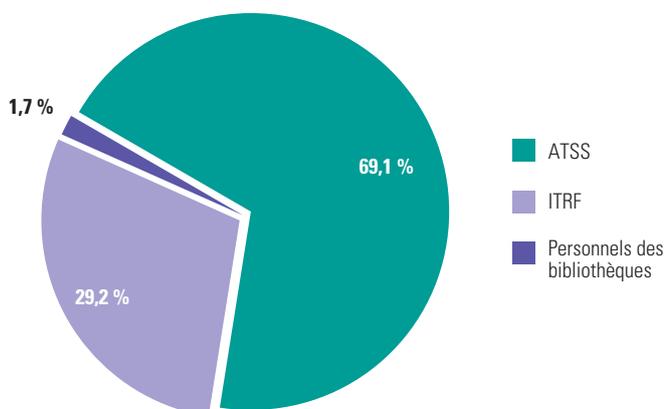
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Attaché principal d'administration	288	1 278	935	288	30,8	100,0
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle (CE) (1)	200	436	267	130	48,7	65,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (1)	331	3 277	2 456	330	13,4	99,7
Technicien de laboratoire de classe supérieure	27	145	117	27	23,1	100,0
Total ATSS	846	5 136	3 775	775	20,5	91,6
Ingénieur de recherche hors classe	63	193	180	61	33,9	96,8
Technicien de recherche et de formation (CE)	266	1 416	1 062	266	25,0	100,0
Total ITRF	329	1 609	1 242	327	26,3	99,4
Assistant des bibliothèques (CE)	19	31	26	19	73,1	100,0
Total personnels des bibliothèques	19	31	26	19	73,1	100,0
Total	1 194	6 776	5 043	1 121	22,2	93,9

(1) Y compris administration centrale.

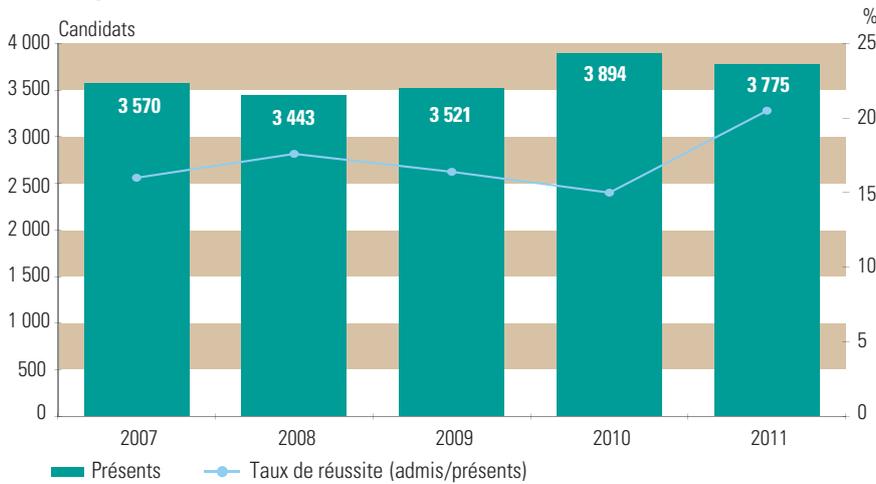
Champ : France métropolitaine + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie.

Sources : MEN-MESR DEPP : système de gestion Ocean, session 2011. MEN-MESR DGRH.

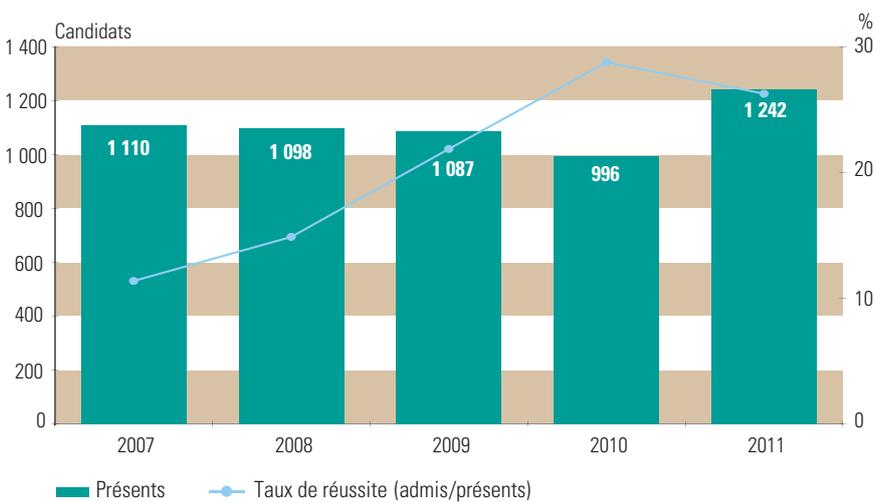
Répartition des admis aux examens professionnels de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



Candidats et taux de réussite aux examens professionnels de personnels ATSS depuis 2007



Candidats et taux de réussite aux examens professionnels de personnels ITRF depuis 2007



Candidats et taux de réussite aux examens professionnels de personnels des bibliothèques depuis 2007





Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et d'orientation

→ Accès aux corps d'enseignant

758 instituteurs ont été promus par liste d'aptitude dans le corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2012. Ce chiffre est en baisse continue depuis 2010, davantage en raison d'une diminution du taux de promotion (18 % en 2010, moitié moins en 2012) que de celle du vivier d'instituteurs (- 17 % depuis 2010). Les promus de 2012 ont en moyenne 49,3 ans, soit 9 ans de plus que l'âge moyen des professeurs des écoles et 3 ans de plus que l'âge moyen des instituteurs. La politique d'intégration massive devait prendre fin en 2007, mais tous les instituteurs n'ayant pas été intégrés, le dispositif se poursuit par liste d'aptitude ou concours interne.

Dans le second degré, en 2012, les promus au corps des agrégés sont les plus nombreux : 262 enseignants soit près de deux fois plus que les professeurs certifiés. Le nombre limité de possibilités

par rapport au nombre de candidatures explique la faible proportion (2,1 %) de promus par rapport aux promouvables, proportion du même ordre de grandeur les deux années passées (2,4 %). Le taux de promotion en professeurs certifiés ou en professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), égal à 100 %, correspond à un tout autre contexte, dans lequel les possibilités offertes de promotion ne sont pas utilisées intégralement. La désaffection, depuis plusieurs années, pour ce type de promotion tient en partie au tarissement du vivier traditionnel de ce mode de recrutement que forment les corps en voie d'extinction, à échelle indiciaire moins favorable : les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collègue (PEGC) et les instituteurs.

En 2012, l'âge moyen des promus va de 45,7 ans pour les certifiés, à 56,3 ans pour les agrégés, soit respectivement environ 3 ans et 12 ans de plus que les âges moyens de ces corps.

2B1 - Liste d'aptitude des enseignants du premier et du second degré public

Liste d'aptitude	2010	2011	2012				Évolution du nombre de promus (%)	
			Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables (1)	2011/2010	2012/2011
Professeurs des écoles	1 766	1 017	758	69,4	49,3	9,3	- 42,4	- 25,5
Certifiés	140	142	151	65,6	45,7	100,0	1,4	6,3
Peps	11	11	11	63,6	50,5	100,0	0,0	0,0
Agrégés	279	277	262	53,4	56,3	2,1	- 0,7	- 5,4

(1) Pour les professeurs des écoles le calcul (DEPP) se fonde sur les effectifs d'instituteurs au 1^{er} janvier 2012 (8 140). Pour les certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), le nombre de promouvables correspond ici au nombre de candidats ayant été proposés par les recteurs. Pour les agrégés, le nombre de promouvables correspond au nombre de candidats.

Sources : MEN-MESR DGRH B2-1, B2-3.

Précisions

Reposant sur un acte de candidature volontaire, les promotions de corps s'effectuent :

- **soit par voie d'inscription sur liste d'aptitude** (enseignants et ATSS selon les corps), dont les bénéficiaires sont recensés dans le tableau ci-dessus. Les candidats à l'accès au corps des certifiés et des Peps doivent, au 1^{er} octobre de l'année n, justifier de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq accomplies en qualité de fonctionnaire titulaire. Les candidats à l'accès au corps des agrégés doivent être, au 31 décembre de l'année n-1, professeur certifié, de lycée professionnel ou d'éducation physique et sportive. Ils doivent justifier à cette date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans le corps. Ils doivent avoir au moins 40 ans ;
- **soit par intégration** des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement et des chargés d'enseignement d'EPS dans les corps des certifiés, des professeurs de lycée professionnel (PLP) et des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), par liste d'aptitude exceptionnelle (décret de 1989). Ils doivent justifier de cinq années de services en tant que fonctionnaire, éventuellement y compris les périodes effectuées en tant que contractuel. Il n'y a pas de conditions d'âge. Ces promotions sont très marginales et ne sont pas comprises dans les effectifs présentés.

Sous réserve de remplir les conditions, les doubles candidatures, par voie d'inscription sur liste d'aptitude et par intégration, sont possibles. Pour les certifiés et les Peps, les possibilités de promotion correspondent à 1/9^e des titularisations prononcées dans chacun de ces corps l'année n-1, après concours interne et externe ; pour les agrégés, la proportion est de 1/7^e.

→ Avancement aux grades supérieurs

L'avancement à la hors-classe des professeurs des écoles concerne 4 810 personnes en 2012, effectif en nette augmentation comparé aux deux années précédentes.

Aux 14 677 agents du second degré (enseignants, personnels d'éducation et personnels d'orientation), qui ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur en 2012, correspondent des taux de promotion très différents d'un corps à l'autre. Il n'y a presque plus de cas d'avancement à la hors-classe pour les corps en extinction : PEGC et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, au fur et à mesure du tarissement des effectifs

en classe normale ; l'avancement en classe exceptionnelle a bénéficié à environ 40 % des enseignants promouvables relevant de ces corps, taux du même ordre de grandeur que les deux années précédentes, d'où la baisse du nombre de leurs bénéficiaires. Pour les autres corps, les rapports promus/promouvables vont de 2,2 % pour les directeurs de centre d'information et d'orientation (DCIO) à 7 % pour les professeurs agrégés, les professeurs certifiés, les professeurs d'éducation physique et sportive et les professeurs de lycée professionnel (taux fixé par arrêté à 7 % depuis 2009).

2B2 - Avancement au grade supérieur des enseignants du premier et du second degré public

Avancement au grade supérieur	2010	2011	2012				Évolution du nombre de promus (%)	
			Grade	Nombre de promus	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen
HC des professeurs des écoles	3 921	4 098	4 810	65,5	54,4	ND	4,5	17,4
HC des professeurs agrégés	2 390	2 304	2 265	47,6	53,4	7,0	- 3,6	- 1,7
HC des professeurs certifiés	8 690	8 601	8 302	62,2	50,6	7,0	- 1,0	- 3,5
HC des professeurs d'éducation physique et sportive	1 040	1 057	1 026	43,5	51,9	7,0	1,6	- 2,9
HC des chargés d'enseignement d'EPS	10	5	1	0,0	57,0	10,0	- 50,0	- 80,0
Classe exceptionnelle des chargés d'enseignement d'EPS	221	168	113	50,4	ND	42,3	- 24,0	- 32,7
HC des professeurs de lycée professionnel	2 544	2 463	2 392	51,0	52,0	7,0	- 3,2	- 2,9
HC des professeurs d'ens. général de collège	6	5	6	83,3	ND	35,3	- 16,7	20,0
Classe exceptionnelle des PEGC	602	311	155	51,6	ND	39,6	- 48,3	- 50,2
HC des conseillers principaux d'éducation	374	376	367	63,5	52,0	5,0	0,5	- 2,4
Directeurs des centres d'information et d'orientation	63	51	50	78,0	50,8	2,2	- 19,0	- 2,0
Total second degré	15 940	15 341	14 677	56,7				

HC : Hors classe.

Sources : MEN-MESR DGRH B2-1, B2-3.

Les femmes professeurs des écoles sont sous-représentées parmi les promus à la hors-classe de leur corps (65,5 % de promues pour 81 % d'enseignantes) et dans une moindre mesure, les femmes CPE (63,5 % pour 70,3 %). En revanche, leur part parmi les promus à la hors-classe des corps de professeurs agrégés et certifiés (y compris professeurs d'EPS) reflète celle qu'elles occupent dans ces corps (47,6 % pour 49,9 % des ensei-

gnants agrégés, 60,1 % pour 61,5 % des enseignants certifiés et Peps) ; il en va de même pour les avancements des femmes personnels d'orientation (78 % pour 81,9 %).

L'âge est logiquement plus élevé parmi les promus qu'il ne l'est en moyenne dans les corps d'appartenance. L'écart se monte à environ huit ans pour les corps de certifiés et de CPE, à neuf ans pour les agrégés et à près de quatorze ans pour les professeurs des écoles.

Précisions

Les avancements de grade au sein d'un corps sont prononcés après inscription sur un tableau d'avancement. Peuvent accéder à la hors-classe de leur corps tous les agents de classe normale ayant atteint au moins le 7^e échelon au 31 décembre de l'année précédente, y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres corps. De plus, les professeurs certifiés et professeurs d'EPS, doivent justifier de sept ans de services effectifs dans leur corps ou de services accomplis en position de détachement depuis leur nomination en qualité de professeurs certifiés ou de professeurs d'éducation physique et sportive ou depuis leur détachement en cette même qualité.

Tous les personnels qui remplissent les conditions statutaires voient leur dossier examiné lors de chaque campagne d'avancement, sans qu'il soit nécessaire de se porter candidat. Les tableaux d'avancement à la hors-classe et à la classe exceptionnelle sont fondés sur l'appréciation de la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des promouvables, dans le contexte, pour les PEGC et les chargés d'enseignement d'EPS, de la disparition de la classe normale.

La particularité du tableau d'avancement au grade de directeur de centre d'information et d'orientation (DCIO) est qu'il se situe à l'intersection entre une opération de promotion et de mouvement ; les conseillers d'orientation psychologues candidatent sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement des DCIO ; les promotions dans le grade d'avancement ne sont prononcées qu'à hauteur du nombre de postes vacants.



Promotions des personnels de direction et d'inspection

En 2012, comme les deux années précédentes, 52 personnes ont été promues sur liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction. 27 candidats à l'accès au corps des inspecteurs de

l'éducation nationale (IEN) et 15 à celui des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) ont été nommés dans ces corps.

2B3 - Liste d'aptitude des personnels de direction et d'inspection

Liste d'aptitude	2010	2011	2012				Évolution du nombre de promus (%)	
	Nombre de promus	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	% de promus/promouvables	2011/2010	2012/2011
Personnels de direction 2 ^e classe	52	52	52	33,0	ND	ND	0,0	0,0
Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)	42	32	27	40,8	50,0	6,5	- 23,8	- 15,6
Inspecteurs adjoints et insp. pédagogiques régionaux	15	11	15	20,0	53,0	25,0	- 26,7	36,4

Sources : MEN-MESR DGRH DE2 B2-2, B2-3.

En 2012, comme les deux années précédentes, 1 284 personnels de direction ont bénéficié d'un avancement à un grade supérieur, 822 en première classe et 462 à la hors-classe.

L'avancement à la hors-classe des IEN a bénéficié à 140 des 466 candidats promouvables, soit 30 %. L'avancement à la hors-classe des IA-IPR a bénéficié à 94 des 226 candidats promouvables, soit 42 %.

2B4 - Avancement au grade supérieur des personnels de direction et d'inspection

Tableau d'avancement	2010	2011	2012				Évolution du nombre de promus (%)	
	Nombre de promus	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	% de promus/promouvables	2011/2010	2012/2011
Personnels de direction hors classe	462	462	462	41,0	ND	ND	0,0	0,0
Personnels de direction 1 ^{re} classe	822	822	822	45,0	ND	ND	0,0	0,0
Hors classe des inspecteurs de l'éducation nationale	125	117	140	47,1	53,5	30,0	- 6,4	19,7
Hors classe des inspecteurs IA-IPR	111	110	94	45,0	55,0	42,0	- 0,9	- 14,5

Sources : MEN-MESR DGRH DE2 B2-2, B2-3.

En 2012, la part des femmes parmi les promotions des personnels de direction à la hors-classe reflète celle qu'elles occupent dans ce corps ; il en va de même pour les promotions féminines des

IEN. Elles sont légèrement surreprésentées parmi les promues à la hors-classe des IA-IPR (47,1 % pour 40,2 % dans le corps).



Promotions des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

→ Accès aux corps sur liste d'aptitude

Les personnels ATSS administratifs

Les promotions dans le corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par liste d'aptitude sont contingentées à un tiers des recrutements dans ce corps pour l'année en cours, soit pour les années 2010 à 2012 ; en 2012, 129 personnes en ont bénéficié contre 143 en 2011. Le nombre de bénéficiaires d'une promotion dans le corps des secrétaires

d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur a fortement augmenté en 2012, comparé aux deux années précédentes. L'âge moyen des personnes promues sur l'une des listes d'aptitude des personnels administratifs se situe au-delà de la cinquantaine.

2B5 - Liste d'aptitude des personnels ATSS administratifs

Liste d'aptitude	2010	2011			2012	Évolution du nombre de promus (%)	
	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	Nombre de promus	2011/2010	2012/2011
ADAENES	136	143	77,6	51,2	129	5,1	- 9,8
SAENES	162	164	92,1	53,0	305	1,2	86,0
Total	298	307	85,3	52,1	434	3,0	41,4

Source : MEN-MESR DGRH C2-1.

Les personnels ITRF

En 2011, 501 personnels ITRF ont été promus sur liste d'aptitude, soit 2,0 % des agents promouvables, comme l'année précédente.

2B6 - Liste d'aptitude des personnels ITRF

Liste d'aptitude	2010	2011				Évolution du nombre de promus (%)	
	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	% de promus/promouvables	2011/2010	
Ingénieurs de recherche	31	32	37,5	49,3	0,7	3,2	
Ingénieurs d'études	86	109	47,7	46,8	7,1	26,7	
Assistants ingénieurs	91	80	56,2	50,5	1,3	- 12,1	
Techniciens de recherche	281	280	57,1	49,0	2,3	- 0,4	
Total	489	501	53,7	48,8	2,0	2,5	

Source : MEN-MESR DGRH C2-2.

Les personnels des bibliothèques

Les taux de promotion par liste d'aptitude des personnels de bibliothèque sont très faibles (1,2 % en moyenne en 2012) et ont tendance à l'être de plus en plus (1,8 % en 2010, 1,6 % en 2011).

2B7 - Liste d'aptitude des personnels des bibliothèques

Liste d'aptitude	2010	2011	2012				Évolution du nombre de promus (%)	
	Nombre de promus	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	% de promus/promouvables	2011/2010	2012/2011
Conservateurs	8	8	7	85,7	49,6	1,7	0,0	- 12,5
Bibliothécaires	12	12	9	88,9	51,5	0,8	0,0	- 25,0
Bibliothéc. adjoints spécialisés/ bib. assistants spécialisés	19							
Assistants des bibliothèques	15							
Bibliothécaires assistants spécialisés (1)		29	23	56,5	51,1	1,4		- 20,7
Total	54	49	39	69,2	51,0	1,2	-9,3	- 20,4

(1) La fusion des deux corps de catégorie B (assistants des bibliothèques et bibliothécaires-adjoints spécialisés) dans le nouveau corps des bibliothécaires assistants spécialisés a été officialisée par le décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011 (JO du 23 septembre 2011).

Source : MEN-MESR DGRH C2-3.

→ Avancement aux grades supérieurs

Les personnels d'administration

3 590 personnels ATSS de la filière administrative ont été promus par avancement au grade supérieur en 2011 pour 3 999 en 2010, soit une baisse de 10,2 %.

Seul le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) bénéficie globalement d'une augmentation du nombre de personnes promues.

2B8 - Avancement au grade supérieur des personnels ATSS administratifs

Avancement au grade supérieur	2010	2011			2011/2010
	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	Évolution du nombre de promus (%)
Attachés principaux éduc. nat. et ens. supérieur	402	388	55,4	44,7	- 3,5
SAENES classe exceptionnelle	536	399	82,5	54,1	- 25,6
SAENES classe supérieure	516	708	81,8	46,0	37,2
ADJAENES P1	797	547	92,8	54,1	- 31,4
ADJAENES P2	1 492	1 230	91,7	46,7	- 17,6
ADJAENES 1 C	256	318	92,7	47,7	24,2
Total	3 999	3 590	82,8	48,9	- 10,2

Source : MEN-MESR DGRH C2-1.

La part des femmes bénéficiant d'un avancement dans le grade des attachés principaux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est légèrement en deçà de la part des femmes parmi les attachés (64,1 % en 2011). Dans les caté-

gories B et C, au contraire, les avancements bénéficiant à des femmes reflètent ceux des corps d'appartenance (83,7 % en catégorie B et 92 % en catégorie C en 2011).

Les personnels médico-sociaux

En 2011, 487 agents de la filière médicale et sociale ont bénéficié d'un avancement, soit 4,5 % de plus qu'en 2010. Pour les médecins et les assistants sociaux ayant bénéficié d'un avancement

au grade supérieur, la proportion de femmes et l'âge des bénéficiaires sont proches de ceux des corps d'appartenance.

2B9 - Avancement au grade supérieur des personnels ATSS médico-sociaux

Avancement au grade supérieur	2010		2011		2011/2010
	Nombre de promus 2010	Nombre de promus 2011	% femmes	Âge moyen	Évolution du nombre de promus (%)
Médecins 1 ^{re} classe	55	54	96,3	52,9	- 1,8
Assistants sociaux principaux	139	143	92,7	42,7	2,9
Infirmiers classe supérieure	272	290	(1) ND	(1) ND	6,6
Total	466	487			4,5

(1) Part des femmes et âge moyen des infirmiers non disponibles : ce corps est passé en catégorie A, d'où des bases de données non encore mises à jour au moment de la rédaction de ce chapitre.

Source : MEN-MESR DGRH C2-1.

Les personnels techniques

En 2011, 689 agents techniques ont été promus dans le grade supérieur. Cet effectif diminue de 15,8 % en 2011 par rapport à 2010, après avoir progressé de 27,8 % cette année-là, par rapport à 2009.

2B10 - Avancement au grade supérieur des personnels ATSS techniques

Avancement au grade supérieur	2010		2011		2011/2010
	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	Évolution du nombre de promus (%)
Adjoints techniques des établissements d'enseignement P1	45	36	6,7	50,0	- 20,0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement P2	60	48	6,8	55,2	- 20,0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement C1	543	430	60,4	52,8	- 20,8
Techniciens de laboratoire classe exceptionnelle	16	20	50,0	46,8	25,0
Techniciens de laboratoire classe supérieure	41	50	48,0	ND	22,0
Adjoints techniques de laboratoire P1	59	56	73,5	45,0	- 5,1
Adjoints techniques de laboratoire P2	54	49	73,0	53,0	- 9,3
Total	818	689	54,6	48,2	- 15,8

ND : non disponible.

Source : MEN-MESR DGRH C2-1.

La part des femmes parmi les personnels techniques promus est très variable, à l'intérieur d'un corps, entre les différents grades. Pour les adjoints techniques des établissements d'enseignement passés en 1^{ère} classe, dont les effectifs sont relativement importants, leur représentation parmi les promus est plus importante

que la part qu'elles occupent dans le corps : 60,4 % de femmes parmi les promus contre 42,4 %. L'âge moyen des personnels promus varie selon le grade obtenu ; il est toujours supérieur à l'âge moyen du corps correspondant.

Les personnels ITRF

En 2011, 1 228 candidats ont été promus au grade supérieur, soit de 10,8 % des personnels promouvables. La part des femmes bénéficiaires d'un avancement est assez fidèle à ce qu'elle est dans le corps, s'agissant des ingénieurs de recherche et les

ingénieurs d'étude, exceptés pour ceux d'entre eux passés hors classe, où elles sont sous-représentées. Le taux de féminisation est très variable selon le grade atteint pour les techniciens.

2B11 - Avancement au grade supérieur des personnels ITRF

Avancement au grade supérieur	2010	2011				2011/2010
	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables	Évolution du nombre de promus (%)
Ingénieurs de recherche HC	61	61	32,8	50,5	5,5	0,0
Ingénieurs de recherche 1 ^{re} classe	119	127	38,6	48,7	12,0	6,7
Ingénieurs d'études HC	53	39	35,9	58,4	14,6	- 26,4
Ingénieurs d'études 1 ^{re} classe	239	246	49,6	49,5	13,4	2,9
Techniciens de classe excep. (au choix)	149	177	59,3	54,1	14,3	18,8
Techniciens de classe excep. (examen pro.)	226	266	42,1	43,4	4,4	17,7
Techniciens de classe supérieure	304	312	54,8	48,5	11,9	2,6
Total	1 151	1 228	44,8	50,4	10,8	6,7

Source : MEN-MESR DGRH C2-2.

Les personnels des bibliothèques

En 2011, 203 personnels des bibliothèques ont obtenu un avancement au grade supérieur (soit 12,6 % des promouvables), effectif en retrait par rapport à l'année précédente. Les femmes apparaissent surreprésentées parmi les bénéficiaires d'avance-

ment en grade des corps de bibliothèques de catégorie A, relativement à leur part dans ces corps, sous-représentées parmi les bénéficiaires d'avancement en grade des corps de magasiniers.

2B12 - Avancement au grade supérieur des personnels des bibliothèques

Avancement au grade supérieur 2011	2010	2011				2011/2010
	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables	Évolution du nombre de promus (%)
Conservateurs en chef	39	39	74,4	49,0	12,5	0,0
Conservateurs de 1 ^{re} classe	43					
Bibliothécaires adjoints spécialisés 1 ^{re} cl.	17	20	85,0	49,4	10,1	17,6
Bibliothécaires adjoints spécialisés HC	24	15	93,3	55,5	11,5	- 37,5
Assistants des bibliothèques classe excep.	24	28	50,0	46,8	15,1	16,7
Assistants des bibliothèques classe sup.	10	8	75,0	51,3	16,7	- 20,0
Magasiniers des bibliothèques 1 ^{re} classe	29	18	55,6	46,4	16,8	- 37,9
Magasiniers des bibli. principaux 2 ^e classe	23	27	51,9	51,5	12,7	17,4
Magasiniers des bibli. principaux 1 ^{re} classe	39	48	62,5	47,0	11,4	23,1
Total	248	203	66,0	48,9	12,6	- 18,1

Source : MEN-MESR DGRH C2-3.

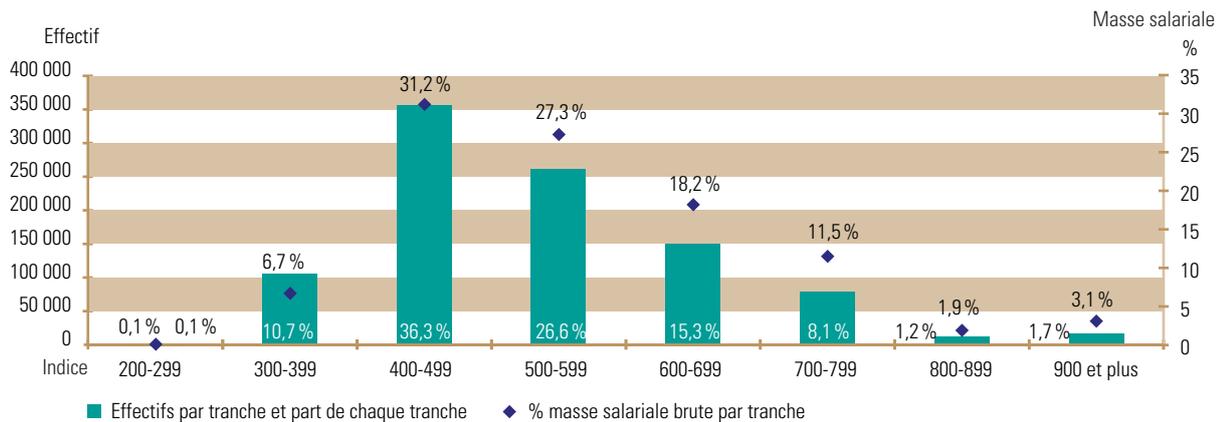


Ensemble des personnels

Pour l'ensemble du personnel public et privé sous contrat, rémunéré sur crédits d'État, l'indice moyen de rémunération est de 536 points. Il correspond à un salaire moyen mensuel brut légè-

rement inférieur à 2 500 euros sans prime, ni indemnité. Les deux mesures, la moyenne et la médiane sont très proches : la moitié des agents a un indice inférieur ou égal à 531.

Répartition des personnels selon l'indice de rémunération



Note de lecture : 36,3 % des agents (soit 356 700 personnes) ont un indice compris entre 400 et 499, 31,2 % de la masse salariale leur est distribuée.

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Les indices s'échelonnent de moins de 300 points à plus de 1 300 points. À peine plus de 10 % des agents ont un indice inférieur à 400, soit un salaire mensuel brut moyen inférieur à 1 600 euros. À l'opposé, avec 3,1 % de la masse salariale brute, 1,7 % des agents a un indice supérieur à 900, soit un salaire mensuel brut moyen supérieur à 4 500 euros.

62,9 % des agents ont des indices entre 400 et 600 points, correspondant à des salaires mensuels bruts compris entre 1 850 euros et 2 780 euros. L'indice médian de 531 points

concentre à lui seul 11 % des agents à un salaire mensuel brut de 2 460 euros. Au-delà de l'indice 700 (soit 3 240 euros), on trouve 11 % des agents pour plus de 16,5 % de la masse salariale brute.

La masse salariale des hommes, considérée dans son ensemble ou par tranche indiciaire, est proportionnellement beaucoup plus importante que leur poids numérique, reflétant une distribution indiciaire plus favorable que celle des femmes. Pour les femmes, représentation numérique par tranche indiciaire et masse salariale se superposent.



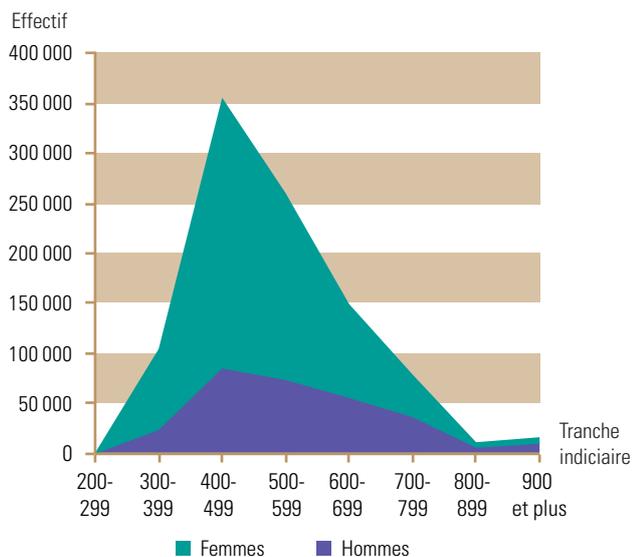
Précisions

Ce chapitre sur les rémunérations ne prend en compte que les agents rémunérés sur crédits d'État et ayant un indice, base de calcul de la rémunération brute. Les personnels recensés sont issus du fichier de paye.

Sont de ce fait exclus les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques (gérés directement sur le budget de fonctionnement de leur établissement), une partie des personnels non enseignants : les personnels ITRF exerçant dans les établissements autonomes de l'enseignement supérieur à la suite de la mise en place de la loi LRU sur l'autonomie des universités. Sont également exclus du champ la totalité des personnels des bibliothèques et des enseignants exerçant dans l'ensemble des établissements du supérieur.

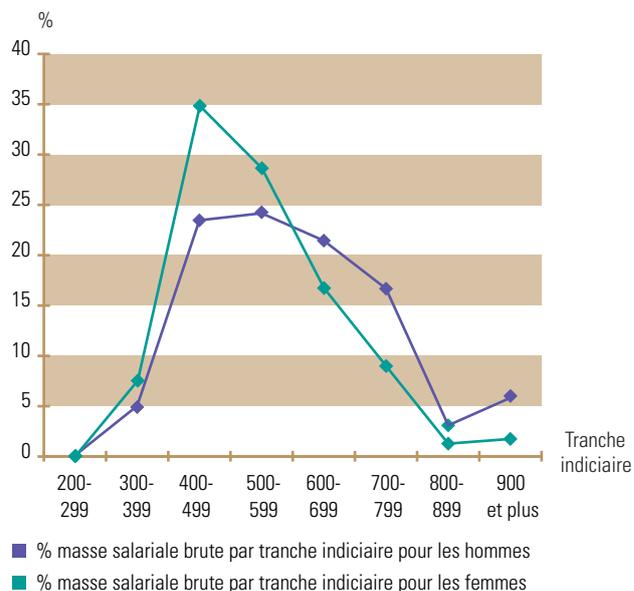
Les niveaux des rémunérations sont examinés ici exclusivement dans leur composante indiciaire, sans les primes et indemnités diverses qui peuvent les compléter, pour former le salaire brut, réellement perçu. Une illustration de l'écart possible entre le traitement indiciaire brut et le salaire brut est proposée pour quelques cas types d'enseignants du secteur public dans le paragraphe décrivant ces populations.

Répartition par tranche indiciaire et sexe



Note de lecture : dans la tranche indiciaire de 400 à 499, il a plus de 350 000 agents, 85 700 hommes et 271 000 femmes. Dans la dernière tranche, supérieure à 900 points, avec moins de 17 000 agents, il y a plus de 10 000 hommes.

Masse salariale brute par tranche indiciaire et sexe



Note de lecture : 35 % des femmes et 23,5 % des hommes se situent dans la tranche indiciaire de 400 à 499. Dans la dernière tranche, il y a 1,8 % des femmes pour 6 % des hommes.



Précisions

Dans ce chapitre, l'indicateur retenu est l'indice nouveau majoré utilisé dans le calcul de la rémunération brute.

Le salaire moyen brut mensuel est calculé en multipliant l'indice moyen par la valeur mensuelle du point d'indice qui était au 1^{er} février 2012 de 4,6303 euros.

→ Situation indiciaire des personnels du secteur public par catégorie

L'indice moyen des personnels du secteur public est de 539 points, non compris les personnels des bibliothèques, les personnels ITRF des établissements autonomes et les personnels d'assistance éducative. La situation indiciaire moyenne d'une catégorie dépend du corps d'appartenance et de l'ancienneté, celle-ci étant corrélée

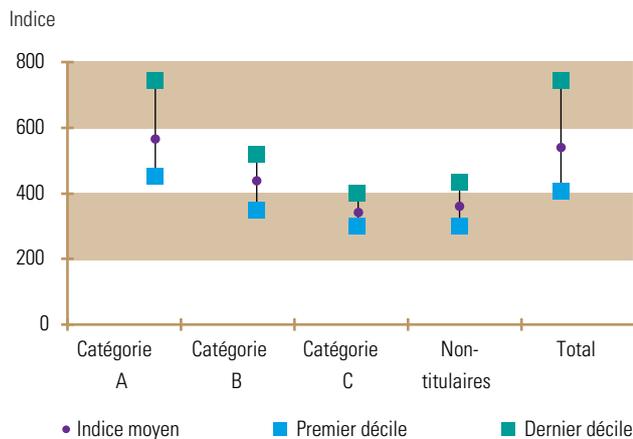
à l'âge moyen des agents. Les indices moyens de l'ensemble des personnels des catégories A, B et C sont respectivement de 565, 436 et 339. L'indice moyen des non-titulaires est de 360. Pour les catégories B et C, l'indice moyen féminin est supérieur de cinq à six points à l'indice moyen masculin.

2C1 - Indices de rémunération des personnels par catégorie

	Indice moyen	Indice médian	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Catégorie A	565	531	597	550	92,1
Catégorie B	436	441	432	437	101,2
Catégorie C	339	325	334	340	101,8
Non-titulaires	360	354	393	347	88,3
Total	539	531	576	523	90,8

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Masse indiciaire par catégorie



Note de lecture : la hauteur du trait représente 80 % de la masse indiciaire, la limite inférieure étant égale au premier décile, la limite supérieure, au dernier. Le point est la valeur de l'indice moyen.

→ Situation indiciaire de l'ensemble des personnels

Les indices moyens des personnels enseignants du public et du privé, s'échelonnent de 492 points à 575. Ils sont moins élevés dans le privé que dans le public. Les écarts hommes-femmes les moins importants se situent dans le premier degré privé et le second degré public.

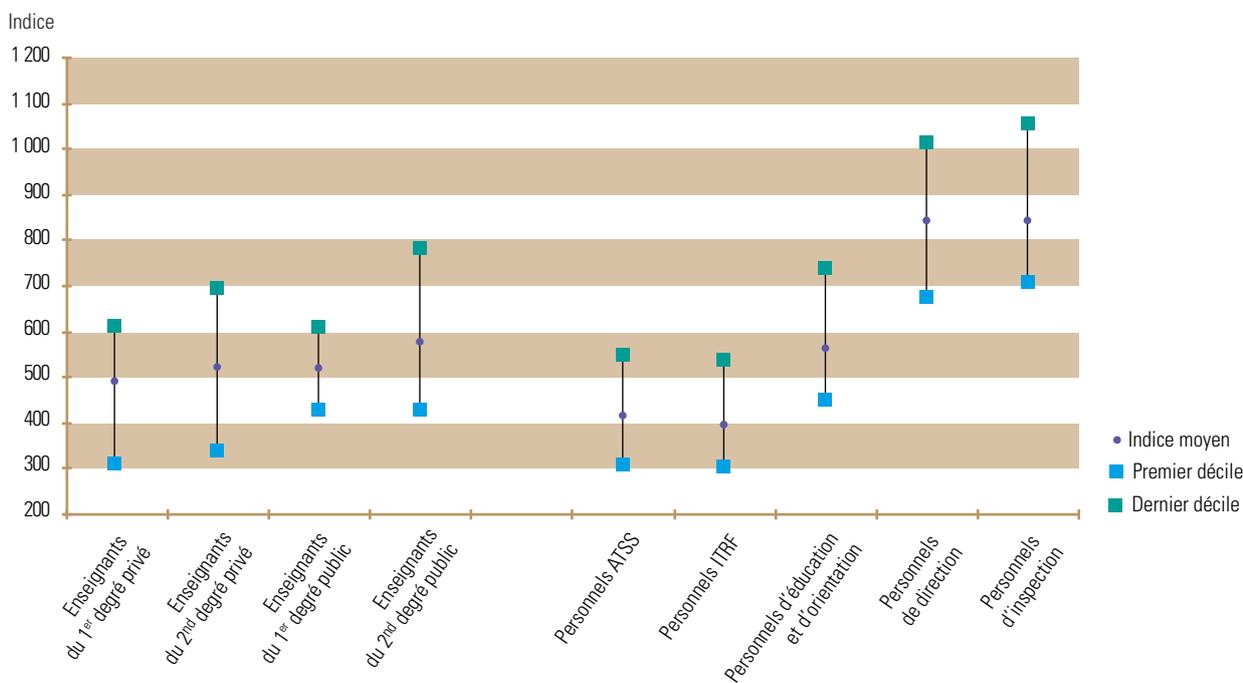
L'ensemble des personnels ATSS a un indice moyen de 417, lié à la proportion élevée d'agents de catégorie C. Pour les personnels de direction et d'inspection, il est supérieur à 840.

2C2 - Indices de rémunération pour l'ensemble des personnels

	Indice moyen	Indice médian	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Enseignants du 1 ^{er} degré privé	492	495	503	491	97,6
Enseignants du 2 nd degré privé	517	495	531	509	95,9
Enseignants du 1 ^{er} degré public	523	515	546	517	94,7
Enseignants du 2 nd degré public	575	567	587	566	96,4
Personnels ATSS	417	384	477	406	85,1
Personnels ITRF	392	352	406	378	93,1
Personnels d'éducation et d'orientation	562	531	590	552	93,6
Personnels de direction	842	846	855	826	96,6
Personnels d'inspection	848	821	862	829	96,2

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Masse indiciaire par type de personnel



Note de lecture : la hauteur du trait représente 80 % de la masse indiciaire, la limite inférieure étant égale au premier décile, la limite supérieure, au dernier. Le point est la valeur de l'indice moyen.



Personnels enseignants

→ Enseignants du secteur public

Répartition indiciaire

L'indice moyen des personnels enseignants des premier et second degrés publics est de 551 points. Il est de 523 pour les enseignants des corps du premier degré, de 575 pour ceux du second degré. Pour les professeurs des écoles, les professeurs certifiés et les professeurs de lycée professionnel, rémunérés sur la même grille indiciaire, les différences d'indices moyens, respectivement de 524, 560 et 577, sont liées à l'ancienneté et

à l'âge. L'indice moyen des professeurs agrégés, nettement plus élevé, est de 722 points. Les professeurs de chaire supérieure bénéficient, en moyenne, de 200 points de plus.

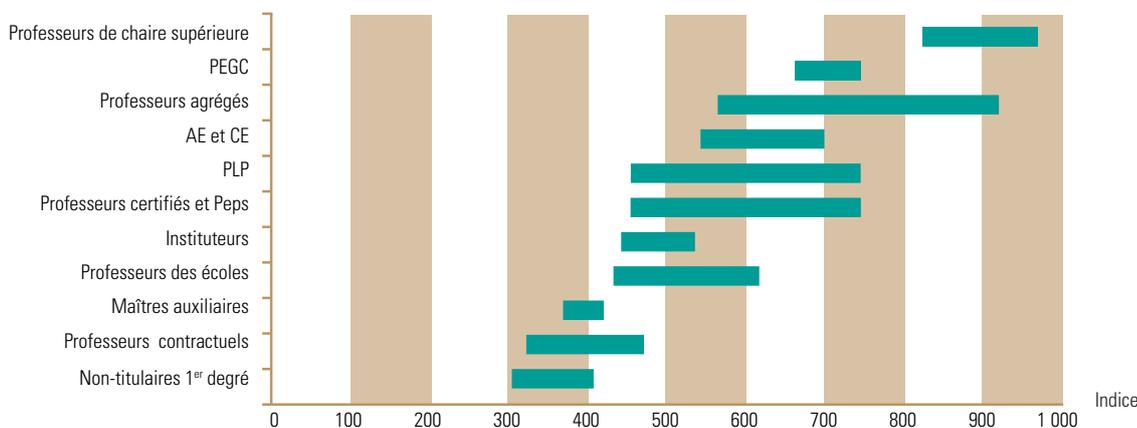
Pour chacun des corps, l'indice moyen des femmes est inférieur à l'indice moyen des hommes, de 5,3 % dans l'enseignement scolaire du premier degré et de 3,4 % dans le second degré.

2C3 - Indices de rémunération des enseignants du secteur public

Enseignants du secteur public	Indice moyen	Indice médian	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Professeurs des écoles	524	525	548	518	94,5
Instituteurs	488	485	498	484	97,2
Non-titulaires	333	321	340	331	97,4
Total corps du 1^{er} degré	523	515	546	517	94,7
Professeurs de chaire supérieure	920	963	924	913	98,8
Professeurs agrégés	722	734	729	715	98,1
Professeurs certifiés et Peps	560	531	569	555	97,5
Professeurs de lycée professionnel	577	567	582	572	98,3
Professeurs d'enseignement général de collège	696	695	699	693	99,1
Adjoints et chargés d'enseignement	654	664	661	645	92,8
Maîtres auxiliaires	395	395	401	391	97,5
Professeurs contractuels	395	367	400	392	98,0
Total corps du 2nd degré	575	567	587	567	96,6
Total	551	531	576	539	93,6

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition de la masse indiciaire des enseignants du secteur public par corps



Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme, la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est ainsi représentée.

Estimation de salaires bruts

Des compléments indemnitaires et des primes complètent le traitement indiciaire. Une illustration à partir de trois cas fictifs d'enseignants du secteur public exerçant à temps plein et affectés en zone d'éducation prioritaire a été réalisée :

- un professeur des écoles, en charge de la direction d'une école ;
 - un professeur certifié (de classe normale) exerçant en collège ;
 - un professeur agrégé (de classe normale) exerçant en lycée,
- Ces enseignants, en milieu de carrière, se situent à l'indice 530 pour les deux premiers et 683 pour le dernier.

2C4 - Compléments indemnitaires et primes annuels (non exhaustifs)

Composante de la rémunération brute	Professeur des écoles	Professeur certifié en collège	Professeur agrégé en lycée
Traitement indiciaire brut			
	<i>Indice</i> 530	530	683
	<i>valeur</i> 29 449 €	29 449 €	37 950 €
Indemnité de résidence (1)	383 €	383 €	493 €
Indemnité ZEP	1 156 €	1 156 €	1 156 €
Fonction de directeur d'école (2)	3 829 €		
Indemnité de suivi d'orientation des élèves (3)		2 474 €	2 223 €
Heures supplémentaires année			
	<i>nombre moyen d'heure par enseignant</i> 1,2	1,2	1,7
	<i>valeur</i> 1 506 €	1 506 €	2 923 €
Salaires bruts totaux annuels	34 817 €	34 968 €	44 745 €

(1) L'indemnité de résidence est en moyenne égale à 1,3 % du traitement indiciaire.

(2) Directeur d'école dans une école de 5 à 9 classes ; indemnité de sujétion spéciale + bonifications indiciaires.

(3) Part fixe + part variable si le professeur est professeur principal.

Source : MEN-MESR DEPP – année 2010-2011.

Dans ces exemples, les compléments indemnitaires augmentent le traitement indiciaire de 18 %. Pour les professeurs des écoles, sans responsabilité de direction d'école, la rémunération brute n'est augmentée que d'environ 5 % par rapport au traitement indiciaire.



Précisions

Ces exemples sont repris de simulations réalisées par la DEPP pour l'OCDE, au titre de l'année scolaire 2010-2011.

→ Enseignants du secteur privé

L'indice moyen de rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat est de 509 points, soit 42 points de moins que dans le secteur public : 31 points de moins pour les enseignants du premier degré avec 492 points et 58 pour ceux du second, avec 517 points.

L'écart entre public et privé, dans le premier degré, est notamment lié au faible indice moyen des instituteurs suppléants, présents dans le privé. Dans le second degré, les écarts entre les secteurs public et privé sont peu importants pour les profes-

seurs certifiés, l'âge moyen plus élevé des enseignants du privé de plus de trois années n'étant pas synonyme d'une ancienneté moyenne supérieure par rapport au public. En revanche, les professeurs agrégés du secteur privé, sont plus âgés de 3 ans et demi et ont un indice supérieur à celui de leurs homologues du secteur public.

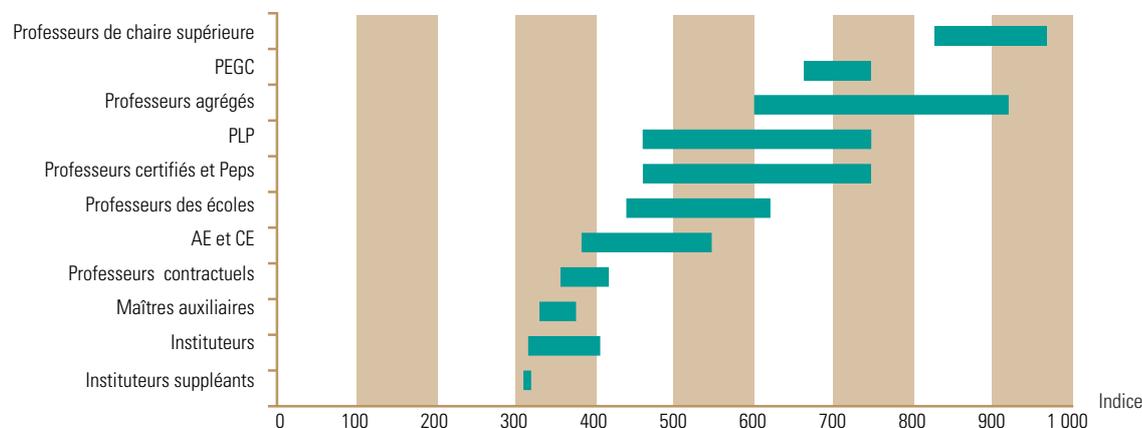
Pour l'ensemble de l'enseignement scolaire, les femmes dans le secteur privé ont, par rapport aux hommes, des indices moyens légèrement supérieurs : 95,1 % contre 93,6 % dans le secteur public.

2C5 - Indices de rémunération des enseignants du secteur privé

Enseignants du secteur privé	Indice moyen	Indice médian	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Professeurs des écoles	517	531	529	516	97,5
Instituteurs	359	357	368	359	97,6
Instituteurs suppléants	304	303	303	304	100,3
Total corps du 1^{er} degré	492	495	503	491	97,6
Professeurs de chaire supérieure	909	963	916	887	96,8
Professeurs agrégés	746	734	756	734	97,1
Professeurs certifiés et Peps	555	531	569	549	96,5
Professeurs de lycée professionnel	565	531	570	561	98,4
Prof. d'enseignement général de collège	691	695	682	698	102,3
Adjoints et chargés d'enseignement	452	458	459	449	97,8
Maîtres auxiliaires	337	321	339	336	99,1
Professeurs contractuels	398	410	410	393	95,9
Total corps du 2nd degré	517	495	531	509	95,9
Total	509	495	528	502	95,1

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition de la masse indiciaire des enseignants du secteur privé par corps



Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme, la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est ainsi représentée.

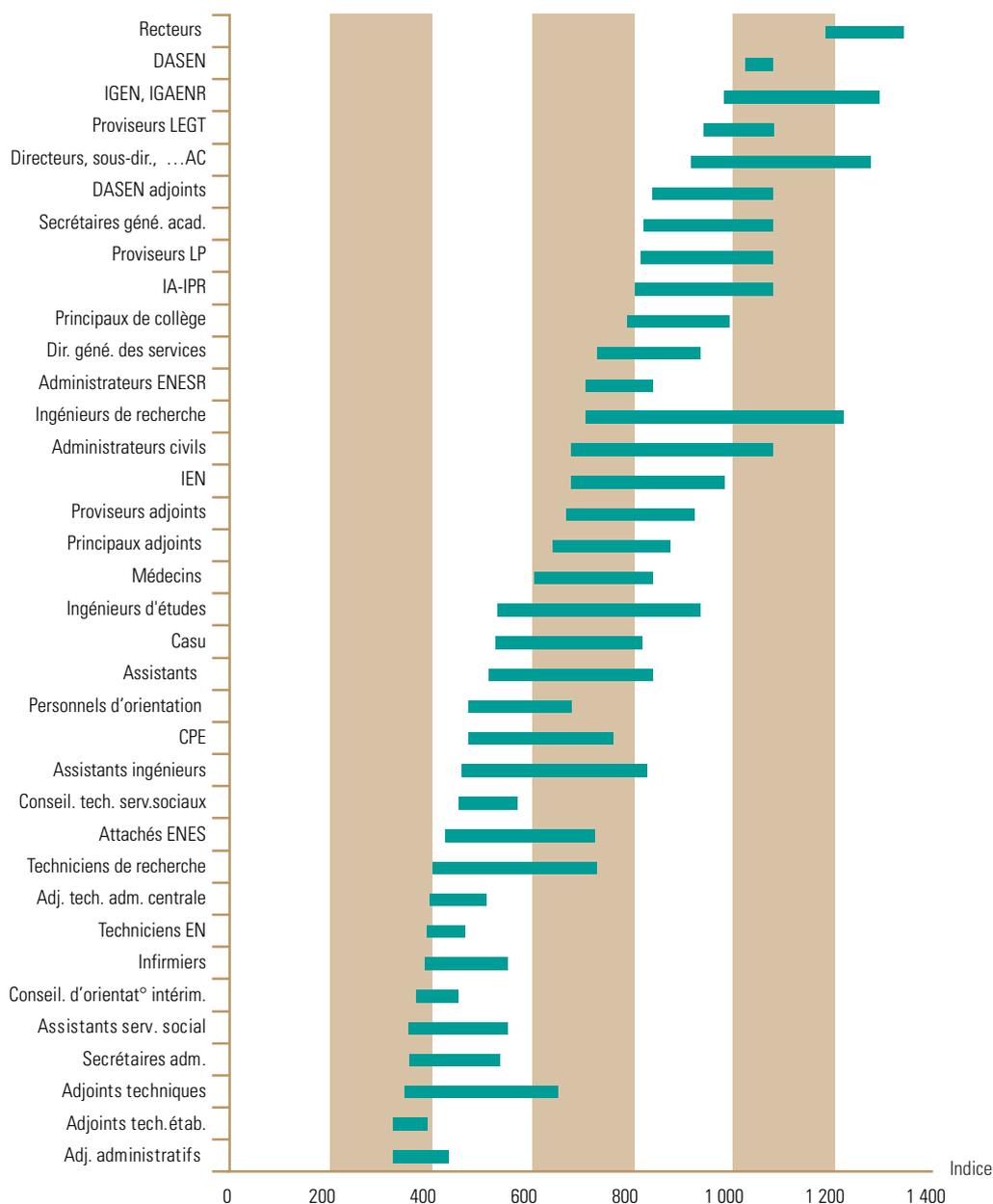


Autres personnels du secteur public

La rémunération des autres personnels, sur crédits d'État, se caractérise par une grande dispersion autour de l'indice moyen de 462. La valeur du premier décile débute à 305 pour les adjoints techniques ou administratifs, à 367 pour les infirmiers et à 408 pour les attachés ; elle dépasse 800 points pour l'ensemble des personnels de direction et d'inspection.

L'amplitude entre le premier et le dernier décile est de 200 points pour plus de la moitié des corps. Elle est inférieure à 100 points pour les adjoints techniques d'établissement, supérieure ou égale à 400 pour les ingénieurs d'études, les administrateurs civils et à 500 pour les ingénieurs de recherche.

Répartition de la masse indiciaire des autres personnels par corps



Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme, la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est ainsi représentée.

→ Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

L'indice moyen des personnels de direction d'établissement du second degré est de 842 points et l'écart entre le premier et le dernier décile est de 344 points, soit presque 1 600 €. Les écarts entre les chefs d'établissement et leurs adjoints (de 126 points entre les indices moyens des adjoints et des principaux de collège,

de 168 points entre les adjoints et les proviseurs de lycée professionnel et 60 points de plus entre ces derniers et les proviseurs de lycée d'enseignement général et technologique) témoignent de la dispersion indiciaire d'ensemble. Les indices moyens des hommes et des femmes, proviseurs ou principaux sont peu différents.

2C6 - Indices de rémunération des personnels de direction, d'inspection et d'orientation

	Indice moyen	Indice médian	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Proviseurs de lycée (LEGT)	996	971	995	997	100,2
Proviseurs lycée professionnel	936	951	938	934	99,6
Proviseurs adjoints	768	766	770	765	99,4
Principaux de collège	894	921	894	894	100,0
Principaux adjoints de collège	725	732	722	728	100,8
Autres fonctions de pers. de direction	816	816	826	799	96,7
Personnels de direction	842	846	855	826	96,6
Dir. acad. des serv. de l'éducation nationale	1040	1058	1042	1035	99,3
Insp. acad - Insp. pédagogiques régionaux	949	963	956	937	98,0
DASEN adjoints	932	963	928	941	101,4
Insp. éducation nationale	785	783	796	771	96,9
Corps d'inspection	848	821	862	829	96,2
Conseillers principaux d'éducation	568	531	591	558	94,4
Personnels d'orientation	558	531	594	550	92,6
Conseillers d'orientation intérimaires	375	367	371	375	101,1
Éducation - Orientation	562	531	590	552	93,6

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

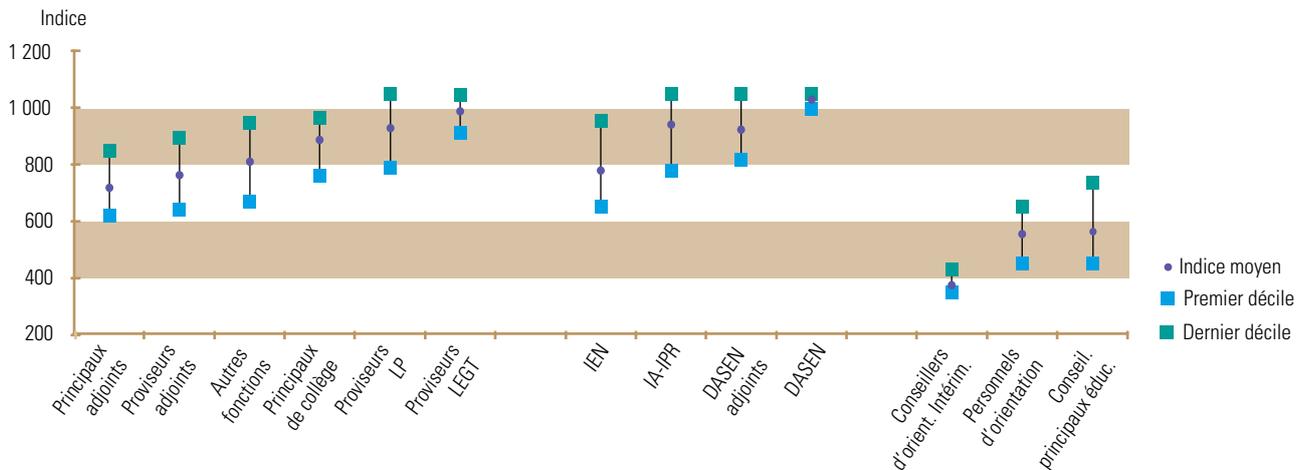
Les personnels d'inspection ont un indice moyen de 848 points, l'écart inter-décile s'élevant à 347 points. 164 points séparent l'indice moyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (949) de celui des inspecteurs de l'éducation nationale (785). L'écart inter-décile s'échelonne de 54 points pour les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) à 305 points pour les inspecteurs de l'éducation nationale.

Pour l'ensemble des corps d'inspection, les indices moyens des femmes sont un peu plus faibles que les indices moyens des

hommes (96,2 %), en particulier pour les inspecteurs de l'éducation nationale (92,2 %).

Les indices moyens des personnels d'éducation (CPE) et des personnels d'orientation, rémunérés sur la même grille indiciaires que les professeurs certifiés, sont de 568 et 558. L'amplitude entre le premier et le dernier décile est respectivement pour ces personnels titulaires de 288 points et de 205 points. La rémunération indiciaire des femmes est en moyenne inférieure à celle des hommes, jusqu'à 7,4 % de moins pour les personnels d'orientation.

Répartition de la masse indiciaire des personnels DIEO par corps



➔ Personnels ATSS, ITRF

Personnels ATSS

L'indice moyen de l'ensemble des personnels ATSS est de 417 points. Il masque d'importantes différences selon les filières, les corps et le sexe. Les valeurs des indices moyens par corps vont de 323 pour les adjoints techniques d'établissement à 1 292 points pour les recteurs. Ces indices moyens varient de 326 pour la filière technique à 479 points pour la filière sociale et de santé. Cette hiérarchie se retrouve sur toute la distribution au niveau du dernier décile.

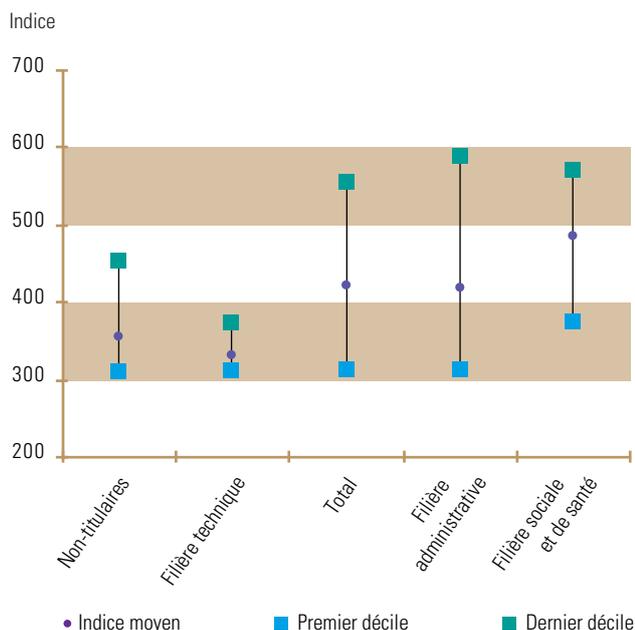
2C7 - Indices de rémunération des personnels ATSS

Personnels ATSS	Indice moyen	Indice médian	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Filière administrative					
Catégorie A					
Recteurs	1 292	1 320	1 298	1 275	98,2
Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	1 128	1 164	1 139	1 098	96,4
Directeurs, sous-dir., chefs de service ...AC	1 072	1 058	1 085	1 046	96,4
Secrétaires généraux d'académie	950	940	958	924	96,5
Administrateurs civils	838	783	836	845	101,1
Directeurs généraux des services	801	821	819	771	94,1
Administrateurs (ADMENESR)	768	783	771	765	99,2
Conseillers ASU	688	714	694	680	98,0
Attachés (ADAENES)	556	545	554	558	100,7
Assistants, ing. études, recherche (CNRS)	672	672	689	635	92,2
Catégorie B					
Secrétaires administratifs (SAENES)	412	390	410	413	100,7
Catégorie C					
Adjoints administratifs (ADJENES)	342	325	333	343	103,0
Total filière administrative	413	375	491	396	80,7
Filière technique					
Catégorie B					
Techniciens de l'éducation nationale	400	386	400	ns	
Catégorie C					
Adjoints techniques administration centrale	434	443	434	ns	
Adjoints techniques d'établissement	323	308	329	316	96,0
Total filière technique	326	308	334	ns	ns
Filière sociale et de santé					
Catégorie A					
Médecins, médecins conseillers techniques	723	696	788	719	91,2
Conseillers techniques des services sociaux	518	551	505	519	102,8
Catégorie B					
Infirmiers	450	446	459	450	98,0
Assistants de service social	437	429	415	437	105,3
Total filière sociale et de santé	479	468	499	478	95,8
Contractuels santé	370	308	474	364	76,8
Contractuels et auxiliaires	345	302	424	326	76,9
Total non-titulaires	350	302	426	334	78,4
Total	417	384	477	406	85,1

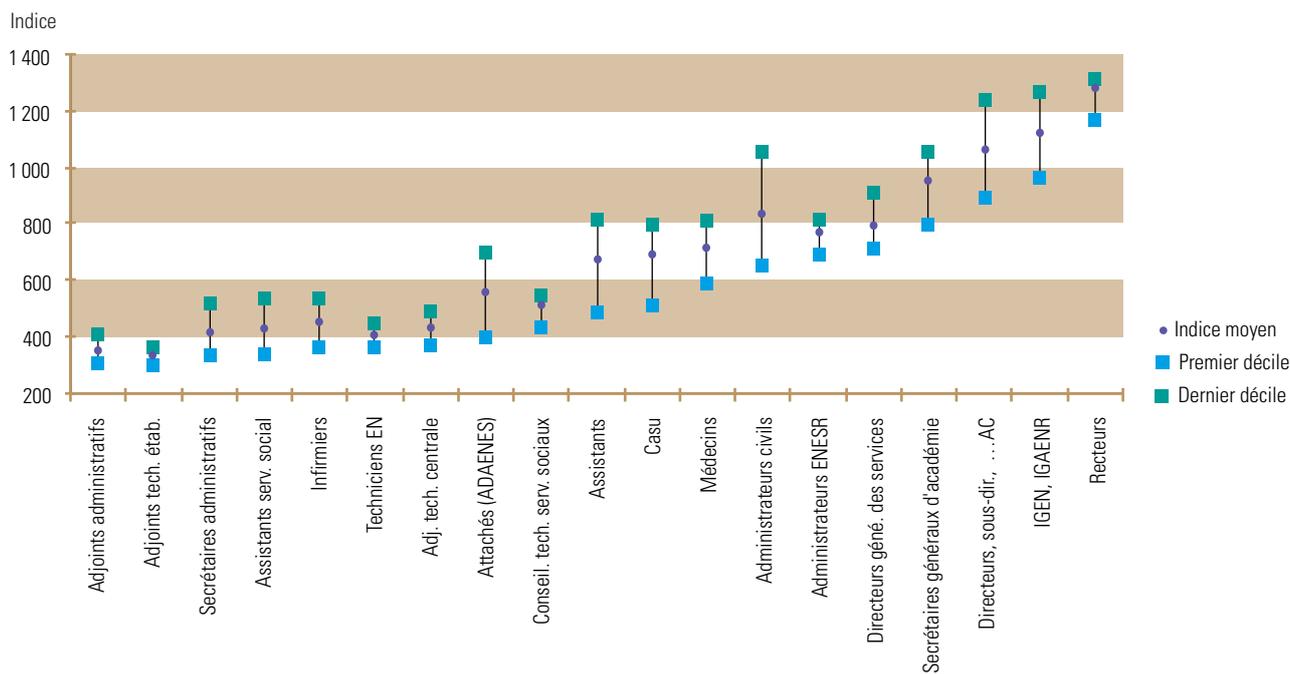
Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Pour les corps aux effectifs les plus nombreux et les plus féminisés, les adjoints et les secrétaires administratifs, les indices moyens féminins sont légèrement supérieurs aux indices moyens masculins. Pour les médecins, corps également particulièrement féminisé (94,6 %), l'indice moyen des femmes n'atteint que 91,2 % de l'indice moyen masculin.

Répartition de la masse indiciaire des personnels ATSS par filière



Répartition de la masse indiciaire des personnels ATSS par corps



Personnels ITRF

Pour le tiers des personnels ITRF rémunérés sur crédits d'État (non compris les personnels des établissements autonomes dans l'enseignement supérieur) l'indice moyen est égal à 392. L'écart le plus important se situe entre les ingénieurs de recherche et les assistants ingénieurs (239 points). 148 points séparent l'indice moyen des personnels de catégorie A des personnels de catégorie B, les personnels de catégorie C se situant encore en

moyenne 65 points en-dessous. L'écart inter-décile s'échelonne de 74 pour les adjoints techniques à 307 points pour les ingénieurs de recherche.

Pour l'ensemble de ces personnels ITRF, l'indice moyen féminin est égal à 93,1 % de l'indice moyen masculin.

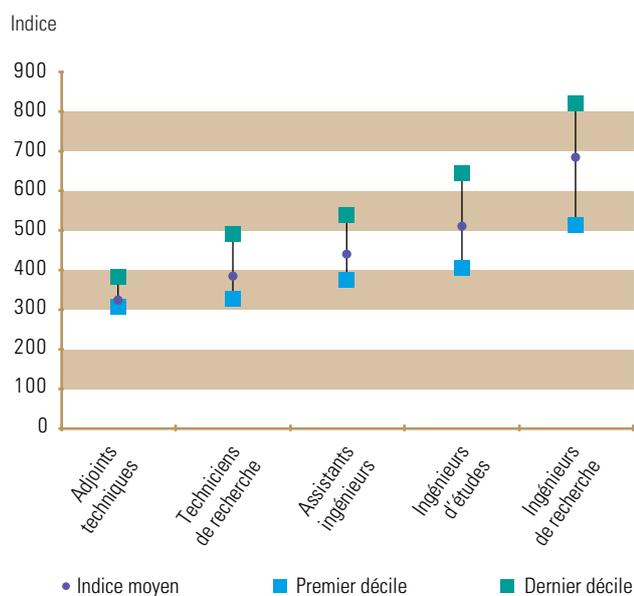
2C8 - Indices de rémunération des personnels ITRF

Personnels ITRF	Indice moyen	Indice médian	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Catégorie A					
Ingénieurs de recherche	682	686	679	687	101,2
Ingénieurs d'études	525	510	522	530	101,5
Assistants ingénieurs	443	440	440	448	101,8
Total catégorie A	545	522	543	548	100,9
Catégorie B					
Techniciens de recherche	397	384	395	400	101,3
Catégorie C					
Adjoints techniques	332	325	335	330	98,5
Total	392	352	406	378	93,1

Personnel ITRF non compris les personnels dans les établissements d'enseignement supérieur autonomes

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye 2012 (non compris les personnels ITRF dans les établissements autonomes de l'enseignement supérieur).

Répartition de la masse indiciaire des personnels ITRF par corps





Rémunération selon le sexe et l'âge

→ Selon le sexe

Ensemble du personnel

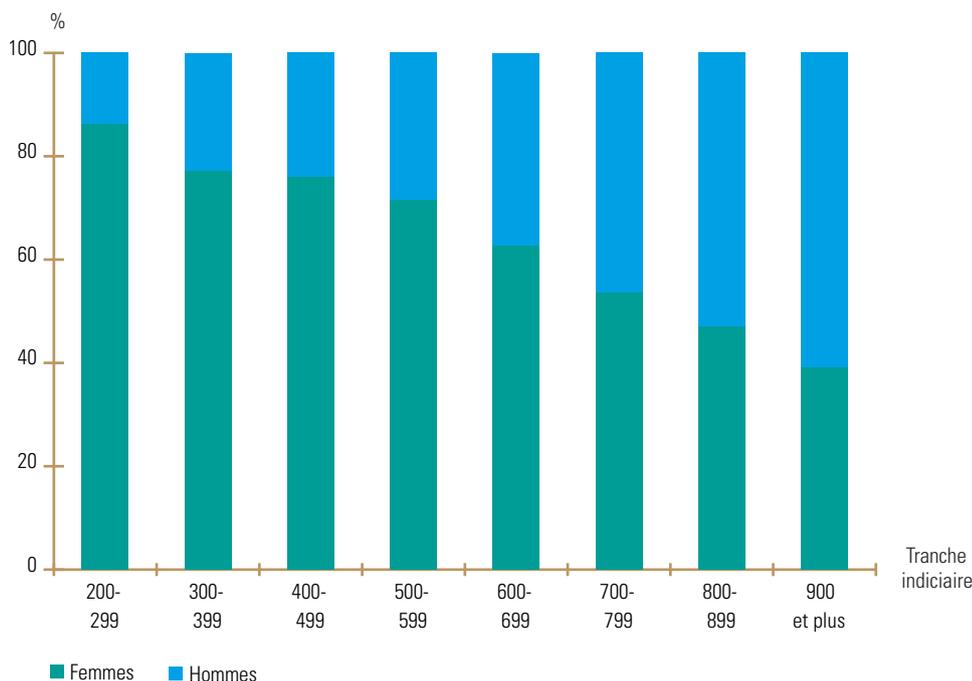
Plus l'indice de rémunération augmente, plus la proportion de femmes diminue. Dans la tranche indiciaire de 200 à 299, il y a 6,2 fois plus de femmes que d'hommes. Dans la dernière tranche, à l'indice 900 et au-delà, il y a 1,6 fois plus d'hommes que de femmes. Au total, l'indice moyen féminin est égal à 89,8 % de l'indice moyen masculin, 53 points séparent les indices moyens des hommes et des femmes.

2C9 - Distribution des indices de rémunération par tranche indiciaire et sexe

Indice	Indice moyen par tranche			Répartition hommes/femmes par tranche		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ratio F/H
200-299	293	293	293	13,9	86,1	6,2
300-399	343	334	336	22,9	77,1	3,4
400-499	461	461	461	24,0	76,0	3,2
500-599	551	549	550	28,4	71,6	2,5
600-699	643	639	640	37,4	62,6	1,7
700-799	760	758	759	46,4	53,6	1,2
800-899	832	832	832	52,9	47,1	0,9
900 et plus	983	966	976	61,0	39,0	0,6
Indice moyen	573	520	536	573	520	90,8

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition de la distribution des indices de rémunération par sexe



Par type de personnel

Quel que soit le type de personnel, l'indice moyen des hommes est supérieur à celui des femmes.

Pour les enseignants, l'écart entre les hommes et les femmes est maximum pour le premier degré public (29 points) et le second degré privé (22 points), soit 4 à 5 % de moins pour les femmes.

Parmi les autres personnels, l'écart maximum de 95 points est

en faveur des hommes dans la filière administrative des ATSS, l'indice moyen des femmes étant égal à 80,7 % de l'indice moyen masculin, cette différence renvoie à l'hétérogénéité des corps et des fonctions.

Les écarts sont limités entre hommes et femmes pour les personnels de direction d'établissement, l'indice moyen des femmes est égal à 96,6 % de l'indice moyen des hommes.

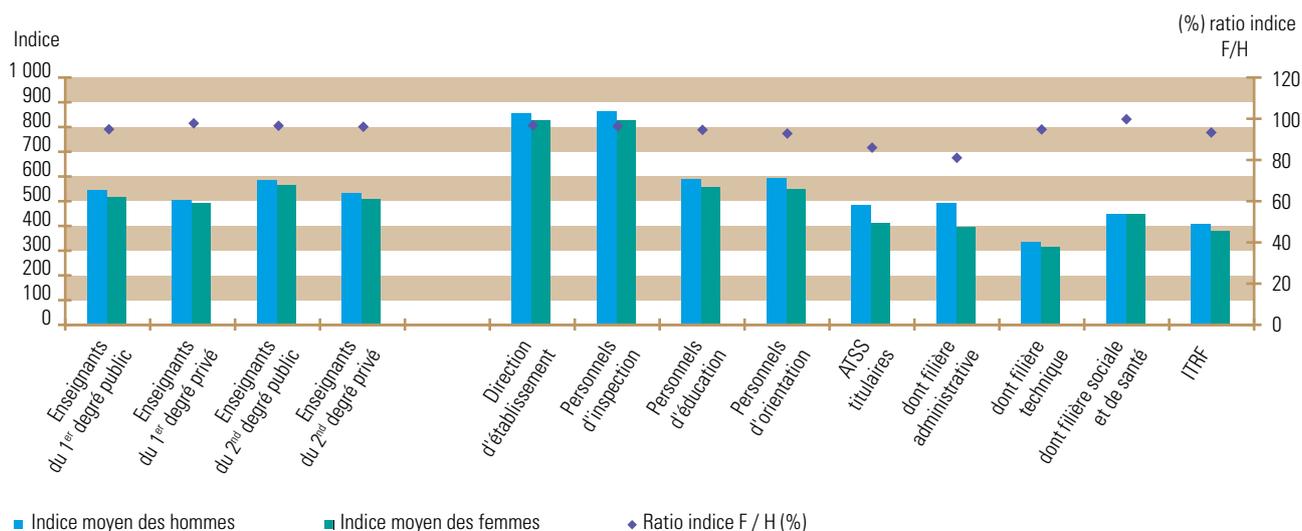
2C10 - Indice moyen par type de personnel et sexe

	Indice moyen des hommes	Indice moyen des femmes	Ratio indice F / H %
Enseignants du 1 ^{er} degré public	546	517	94,7
Enseignants du 1 ^{er} degré privé	503	491	97,6
Enseignants du 2 nd degré public	587	566	96,4
Enseignants du 2 nd degré privé	531	509	95,9
Direction d'établissement	855	826	96,6
Personnels d'inspection	862	829	96,2
Personnels d'éducation	591	558	94,4
Personnels d'orientation	594	550	92,6
ATSS titulaires	483	414	85,7
dont filière administrative	491	396	80,7
dont filière technique	334	316	94,6
dont filière sociale et de santé	449	447	99,6
ITRF ⁽¹⁾	406	378	93,1

(1) Non compris les personnels des établissements autonomes de l'enseignement supérieur.

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Distribution des indices par type de personnel et sexe



Note de lecture : les points représentent le ratio en pourcentage « indice moyen des femmes sur indice moyen des hommes » ; plus le ratio est proche de 100 %, plus l'écart est faible. Il est égal à 94,7 % pour les enseignants du 1^{er} degré public.

→ Selon la tranche d'âge

Pour l'ensemble des personnels, l'indice moyen de rémunération est de 418 points pour les agents de moins de 30 ans, de 506 points de 30 à 49 ans et de 641 au delà, soit une augmentation moyenne de 223 points au cours d'une carrière. Les écarts entre les hommes et les femmes s'accroissent avec l'âge. Il n'y a pas de différences par sexe entre les indices moyens des moins de 30 ans. De 30 à 49 ans, 28 points les séparent et à partir de 50 ans, 71 points : l'indice moyen des femmes est égal à 90 % de l'indice masculin. 268 points sont en moyenne acquis

au cours d'une carrière masculine, 197 au cours d'une carrière féminine. L'écart sur le dernier décile dans la dernière tranche d'âge atteint presque 100 points, tous personnels confondus, soit plus de 460 euros sur le traitement mensuel brut.

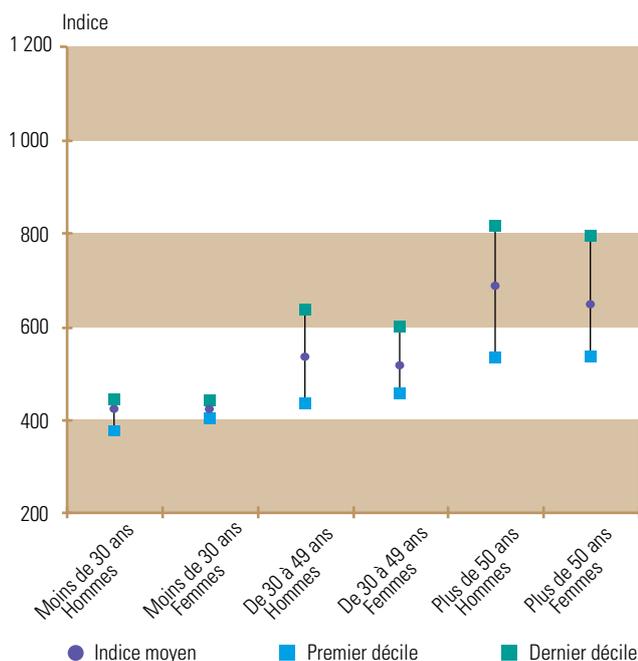
L'écart entre les hommes et les femmes se creuse davantage pour les autres personnels que pour les enseignants : pour le dernier décile, l'écart atteint 250 points dans la dernière tranche d'âge.

2C11 - Indices de rémunération par tranche d'âge

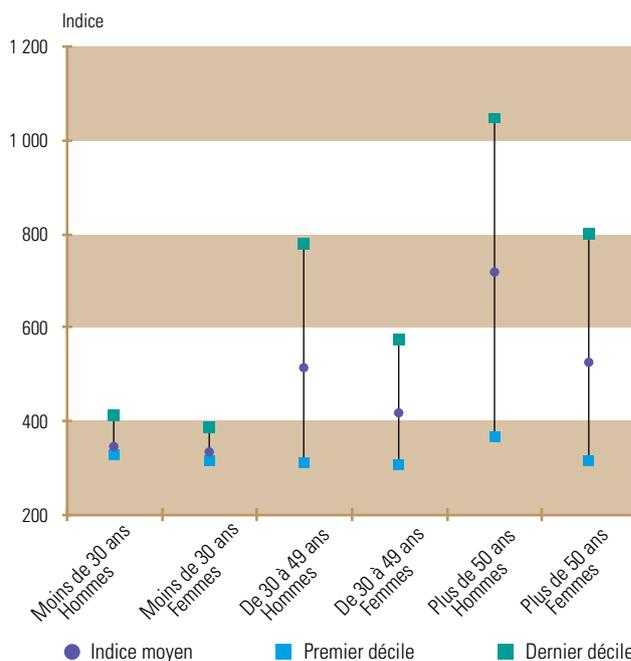
		Moins de 30 ans				De 30 à 49 ans				50 ans et plus			
		Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Enseignants	Hommes	426	431	367	453	528	531	431	635	683	684	531	821
	Femmes	429	431	410	453	511	495	453	597	642	612	531	783
	Total	428	431	367	453	516	495	441	612	657	642	531	783
Autres personnels	Hommes	332	305	302	408	503	464	306	776	707	741	362	1046
	Femmes	322	302	302	389	405	352	302	567	512	443	306	796
	Total	323	302	302	389	428	371	302	658	563	495	308	921
Total personnel	Hommes	418	431	321	453	526	531	410	658	686	695	531	881
	Femmes	418	431	321	453	498	495	368	596	615	612	416	783
	Total	418	431	321	453	506	495	379	612	641	612	445	783

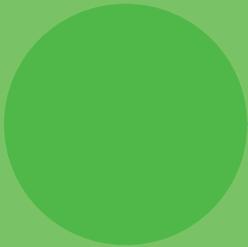
Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition de la masse indiciaire des enseignants par tranche d'âge

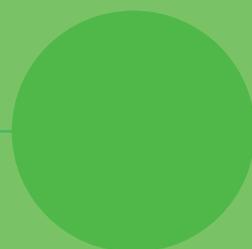


Répartition de la masse indiciaire des autres personnels par tranche d'âge





La vie des personnels





Ensemble des personnels du secteur public

→ Programmes de rémunération et type de personnel dans le secteur public

Les personnels du secteur public sont rémunérés sur des programmes budgétaires dont trois sont destinés majoritairement au personnel enseignant.

3A1 - Répartition du personnel du public par type et programme budgétaire

	Enseignement scolaire public du premier degré		Enseignement scolaire public du second degré		Formations supérieures et recherche universitaire - Vie étudiante		Vie de l'élève - Soutien de la politique de l'éducation nationale		Total
Enseignants du 1 ^{er} degré	99,5	96,8	2,4	3,2				32,7	100,0
Enseignants du 2 nd degré	0,1	0,1	84,7	96,4	10,4	3,3	0,6	38,2	100,0
Enseignants du supérieur					46,3	100,0		5,6	100,0
Personnels de direction			2,9	99,5			0,1	1,3	100,0
Personnels d'inspection	0,4	43,0	0,4	49,5		0,2	0,2	0,3	100,0
Personnels d'éducation			0,1	1,8		0,2	8,6	1,1	100,0
Personnels d'orientation			0,9	97,3		0,3	0,1	0,4	100,0
Pers. adm. techniques, sociaux et de santé			7,3	40,7	12,5	19,2	24,5	7,6	100,0
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation			1,3	13,9	27,0	78,7	2,4	4,1	100,0
Personnels des bibliothèques					3,7	99,3		0,5	100,0
Assistants d'éducation et contractuels BOE		0,1		0,2	0,1	0,1	63,5	8,2	100,0
Total	100,0	31,8	100,0	43,4	100,0	12,0	12,8	100,0	100,0

Note de lecture : dans la première colonne, au titre du programme budgétaire de l'enseignement scolaire public du premier degré, sont répartis en pourcentage, les personnels enseignants des corps du premier degré, du second degré et les personnels d'inspection. Sur la deuxième ligne, sont répartis en pourcentage les enseignants du premier degré public rémunérés selon le programme budgétaire, du premier ou du second degré public.

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaire EPP.

Sur le programme budgétaire de l'enseignement scolaire du premier degré, la quasi-totalité des personnels sont des enseignants du premier degré (99,5 %), 0,4 % sont des personnels d'inspection. Sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré : 84,7 % des agents enseignent, 7,3 % assurent des fonctions administratives ou techniques au sein des établissements scolaires, 2,9 % sont des personnels de direction, 0,9 % des personnels d'orientation et 0,4 % des personnels d'inspection. Les enseignants du premier degré n'enseignent pas tous

dans les écoles. Ainsi, 3,2 % d'entre eux exercent essentiellement dans les collèges. De la même manière, une partie des enseignants du second degré (3,3 %) exercent dans des établissements d'enseignement supérieur.

Sur les programmes « Vie de l'élève » et « Soutien de la politique de l'éducation nationale », trois cinquièmes des agents sont des personnels d'assistance éducative, un sur quatre est un agent administratif, technique ou un personnel de santé.

→ Répartition des personnels par académie

En moyenne, pour l'ensemble des académies, plus de deux agents sur cinq sont rémunérés au titre du programme « Enseignement scolaire public du premier degré » (43,4%), moins d'un sur trois au titre du programme « Enseignement scolaire public du premier degré » (31,8%).

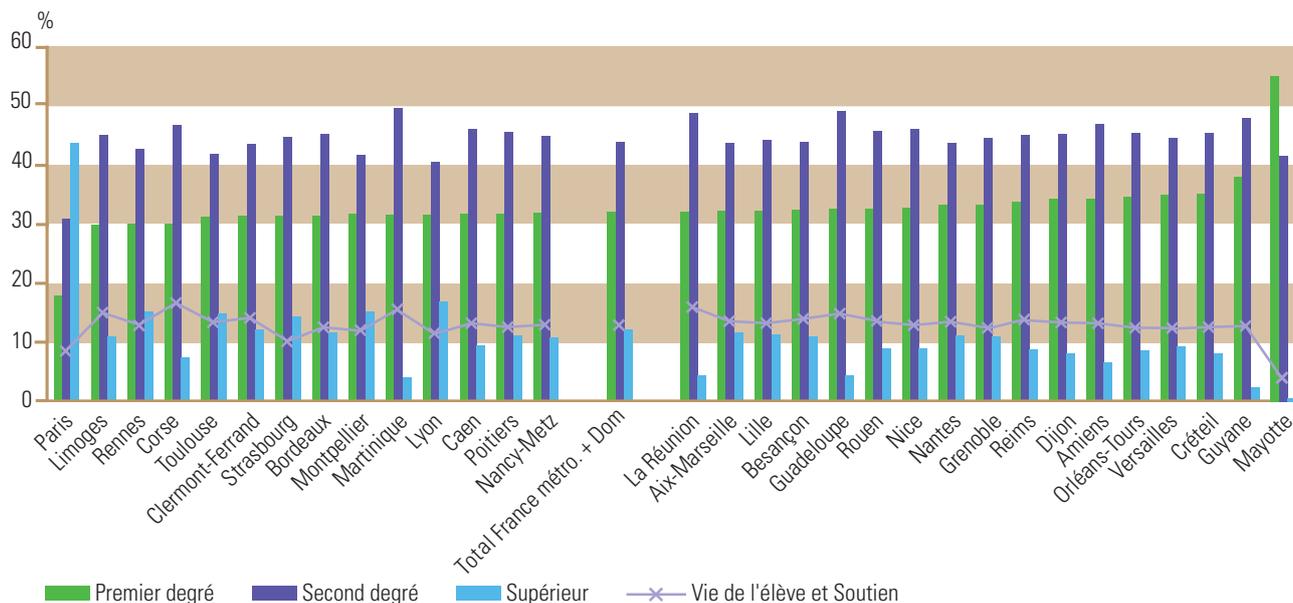
3A2 - Ensemble du personnel du secteur public par académie et programme budgétaire

	Premier degré	Second degré	Supérieur - Vie étudiante	Vie de l'élève - Soutien	Total	Part académique
Aix-Marseille	14 180	19 301	5 087	5 957	44 525	4,3
Amiens	10 526	14 555	2 024	4 091	31 196	3,0
Besançon	6 457	8 718	2 159	2 780	20 114	2,0
Bordeaux	14 757	21 204	5 426	5 828	47 215	4,6
Caen	6 945	10 082	2 075	2 897	21 999	2,1
Clermont-Ferrand	6 303	8 734	2 441	2 828	20 306	2,0
Corse	1 460	2 259	367	805	4 891	0,5
Créteil	24 962	32 574	5 845	8 968	72 349	7,0
Dijon	8 477	11 284	2 018	3 378	25 157	2,4
Grenoble	16 210	21 946	5 319	5 984	49 459	4,8
Guadeloupe	3 072	4 637	419	1 404	9 532	0,9
Guyane	2 321	2 909	139	769	6 138	0,6
La Réunion	6 200	9 403	812	3 066	19 481	1,9
Lille	21 306	29 260	7 405	8 688	66 659	6,5
Limoges	3 447	5 203	1 273	1 717	11 640	1,1
Lyon	15 154	19 404	7 923	5 601	48 082	4,7
Martinique	2 709	4 221	353	1 319	8 602	0,8
Mayotte	2 680	2 024	16	186	4 906	0,5
Montpellier	13 173	17 337	6 313	5 010	41 833	4,1
Nancy-Metz	12 585	17 715	4 223	5 100	39 623	3,8
Nantes	13 958	18 489	4 589	5 626	42 662	4,1
Nice	9 739	13 634	2 660	3 829	29 862	2,9
Orléans-Tours	12 882	16 924	3 182	4 572	37 560	3,6
Paris	7 878	13 657	19 453	3 758	44 746	4,3
Poitiers	8 183	11 653	2 782	3 188	25 806	2,5
Reims	7 431	9 898	1 882	3 054	22 265	2,2
Rennes	11 351	16 195	5 809	4 892	38 247	3,7
Rouen	9 752	13 736	2 692	4 041	30 221	2,9
Strasbourg	9 523	13 612	4 382	3 130	30 647	3,0
Toulouse	13 703	18 531	6 482	5 883	44 599	4,3
Versailles	30 016	38 638	7 843	10 559	87 056	8,4
Adm. centrale			551	2 538	3 089	0,3
France métro. + Dom	327 340	447 737	123 944	131 446	1 030 467	100,0

Note de lecture : dans la colonne premier degré, au titre du programme budgétaire « Enseignement scolaire public du premier degré », sur les 327 340 personnes rémunérées, 99,4% sont des enseignants, 0,5% des personnels d'inspection et 0,1% des personnels en décharge syndicale ou affectés à des partenariats divers.

Sources : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012 et annuaire EPP

Répartition par type de personnel et académie dans le secteur public



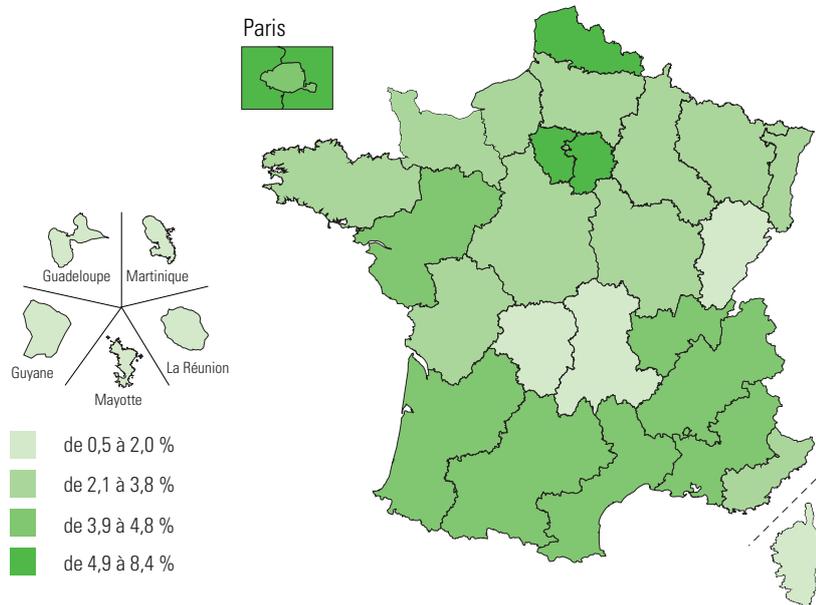
Note de lecture : les enseignants exerçant dans le premier degré représentent 31,8 % des enseignants pour l'ensemble de la France métropolitaine et des Dom, mais avec des valeurs allant de 17,6 % dans l'académie de Paris à 54,6 % dans l'académie de Mayotte.

La proportion du personnel rémunéré au titre de l'enseignement scolaire du premier degré dépasse largement dans l'académie de Mayotte (54,6 %) la moyenne nationale de 31,8 % et est également élevée, dans une moindre mesure, dans les académies de Guyane (37,8 %), de Versailles et de Créteil (34,5 %) ou d'Orléans-Tours (34,3 %). Dans les académies d'outre-mer, hormis Mayotte, presque un agent sur deux est rémunéré au titre du programme de l'enseignement scolaire public du second degré, soit plus que la moyenne nationale de 43,4 %.

L'académie de Paris est spécifique : 43,5 % des agents sont rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante », soit trois fois et demie plus que la moyenne nationale (12 %). Corrélativement, le premier et le second degré occupent une part faible (17,6 % et 30,5 %).

Pour l'ensemble des personnels du secteur public, 21,9 % des agents exercent dans les académies de Versailles, de Créteil et de Lille. Les académies d'outre-mer, de Corse, de Limoges, de Besançon et de Clermont-Ferrand totalisent 10 % des effectifs.

Personnel du public : poids de chaque académie





Personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation

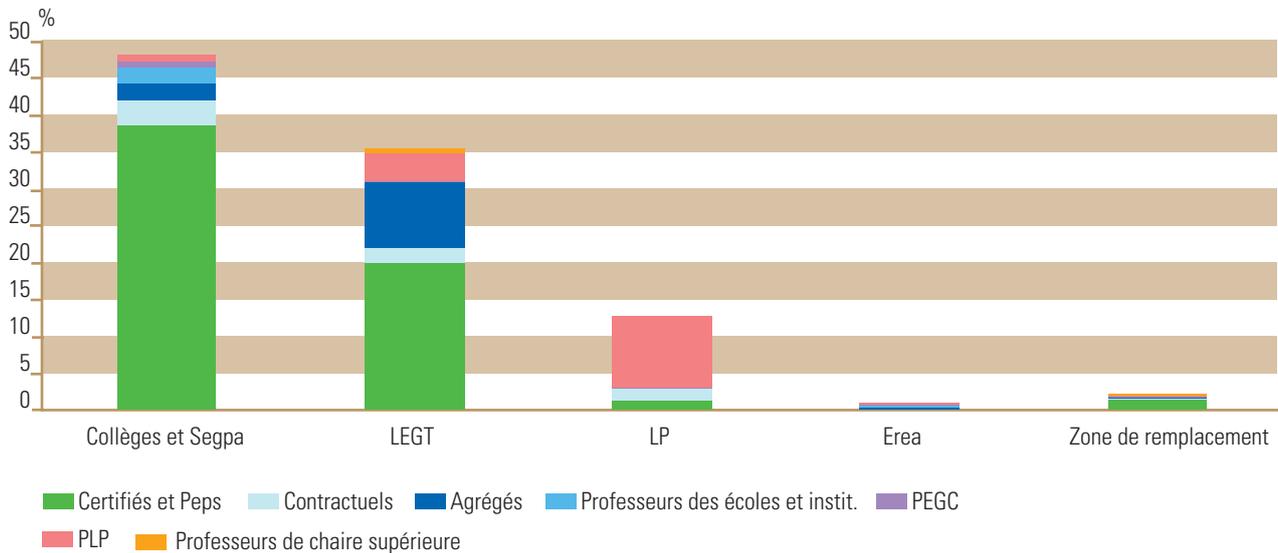
→ Répartition par type d'établissement

Parmi l'ensemble des personnels enseignants du second degré, près d'un sur deux est affecté en collège et en Segpa, plus d'un sur trois en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et plus d'un sur huit en lycée professionnel.

Les 48,1 % d'enseignants en collège et en Segpa se composent notamment de 38,1 % de professeurs certifiés (et Peps) et 2,3 %

de professeurs agrégés. En lycée d'enseignement général et technologique, les 35,2 % d'enseignants se répartissent entre les professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (19,5 %), les professeurs agrégés (9 %) et les professeurs de lycée professionnel (3,8 %). En lycée professionnel, exercent 12,5 % des enseignants dont 9,5 % de PLP.

Répartition par type d'établissement de l'ensemble des enseignants



Note de lecture : sur l'ensemble des enseignants et des établissements, 35,2 % des enseignants exercent en lycée d'enseignement général et technologique, 19,5 % sont des professeurs certifiés et 9 % des professeurs agrégés.

Exercent en LEGT, la quasi-totalité des professeurs de chaire supérieure (99,7 %) et plus des trois quarts des professeurs agrégés (76,9 %). 64,1 % des professeurs de lycée professionnel (PLP) sont affectés en lycée professionnel et 25,7 % en lycée d'enseignement général et technologique. C'est en collège et en Segpa que sont affectés 62,8 % des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps) qui repré-

sentent les quatre cinquièmes de l'ensemble des enseignants dans ces établissements (79,2 %).

82,6 % des enseignants du premier degré, affectés dans le second degré, exercent en collège dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et 13,7 % dans des établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

3A3 - Répartition par type d'établissement des enseignants par corps, des personnels de direction, d'éducation et d'orientation

	Collèges et Segpa	Lycées d'ens. général et techno.	Lycées professionnels	Erea	Zone de remplacement	Cned	Services académiques et CIO	Greta	Autres	Total
Professeurs de chaire supérieure		1,5	99,7		0,1	0,1			0,5	100,0
Professeurs agrégés	4,7	19,5	25,6	0,7	0,8	12,5	14,6	0,2	6,4	11,7
Professeurs certifiés et Peps	79,2	62,8	55,2	9,3	10,0	65,7	67,2	2,1	34,2	35,2
Professeurs de lycée professionnel	1,5	5,0	10,8	75,4	24,8	16,9	13,2	0,7	29,4	21,0
Professeurs ens. général de collège	2,0	95,9	0,3	0,3	0,1	2,1	0,4		1,2	1,0
Adjoints d'ens. et chargés d'enseignement	0,6	63,2	0,3	0,4	0,1	0,7	1,0	0,4	0,2	0,4
Maîtres auxiliaires	0,7	57,2	0,4	0,8	1,1	0,1	0,5	1,0	1,7	0,8
Contractuels	6,7	42,0	6,1	13,2	16,7	2,7	1,4	96,2	27,5	29,3
Enseignants du 1 ^{er} degré	4,6	82,6	0,1	0,2	46,3	0,3		5,6	0,3	5,9
Total	100,0	48,1	100,0	35,2	100,0	12,5	0,8	2,1	0,2	0,2
Personnels de direction	58,8	63,5	45,8	24,9	45,7	45,3		6,7		25,4
Personnels d'éducation	41,2	50,1	54,1	33,0	54,3	54,7	100,0	0,2	60,0	53,5
Personnels d'orientation		0,2	0,1	0,1				99,8	96,2	33,3
Total	100,0	49,1	100,0	24,7	10,1	0,2		13,5	0,1	2,3

Note de lecture : 48,1 % des enseignants exercent en collège et en Segpa, type d'établissement dans lequel 79,2 % des enseignants sont des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

Source : MEN-MESR DEPP : annuaire EPP.

→ Enseignants titulaires sur zone de remplacement (TZR)

29 000 enseignants sont des titulaires sur zone de remplacement. Ils ont soit une affectation académique à l'année en éta-

blissement, soit une affectation sur zone de remplacement ou bien, ils effectuent un remplacement à l'année sur poste vacant.

3A4 - Personnels enseignants titulaires en zone de remplacement

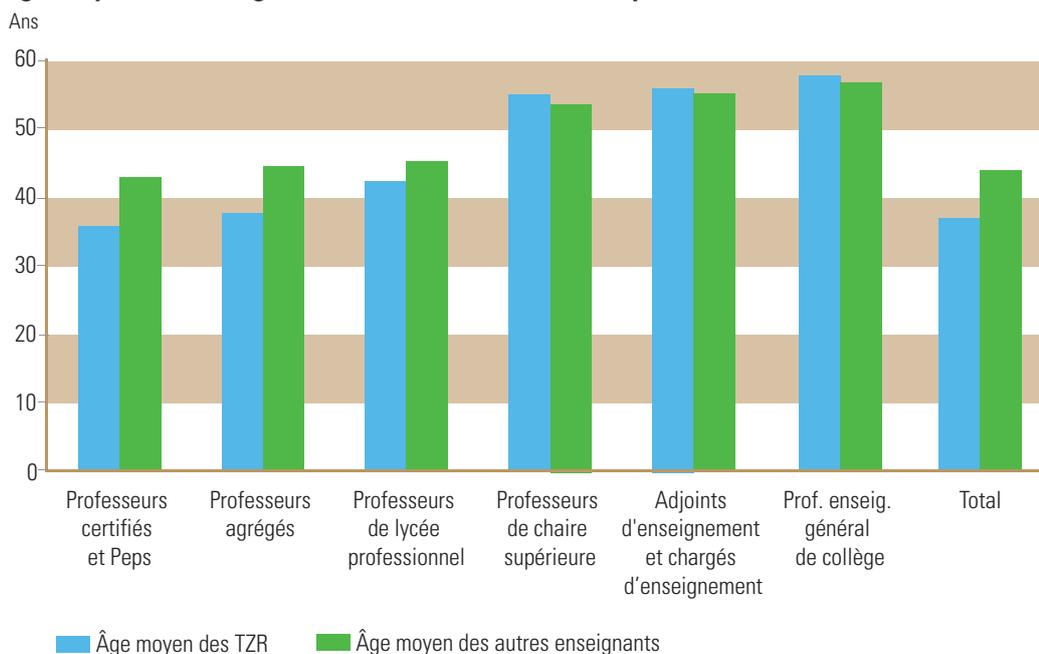
	Affectation en zone de remplacement			Autres enseignants
	Enseignants	% corps	Âge moyen	Âge moyen
Professeurs de chaire supérieure	5	0,2	55,0	53,6
Professeurs agrégés	2 995	6,5	37,7	44,4
Professeurs certifiés et Peps	22 173	9,2	35,7	43,0
Professeurs de lycée professionnel	3 723	6,4	42,3	45,3
Prof. enseig. général de collège	101	2,6	57,9	56,9
Adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement	77	4,1	56,1	55,2
Total	29 074	8,3	36,9	43,9

Source : MEN-MESR DEPP : annuaire EPP

8,3 % des enseignants titulaires des corps du second degré sont affectés en zones de remplacement. Ce vivier est prioritairement alimenté par les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (76,3 % soit 22 173 enseignants). Ces enseignants « TZR » sont plus jeunes de presque sept années

que les enseignants hors zone. Les professeurs certifiés et agrégés sont les plus jeunes : 35,7 ans et 37,7 ans respectivement contre 43 ans et 44,4 ans. Les professeurs de lycée professionnel ont en moyenne 42,3 ans, soit trois ans de moins que les PLP hors zone.

Âge moyen des enseignants titulaires en zone de remplacement et hors zone



Précisions

Dans l'annuaire EPP, l'identification des TZR repose sur la combinaison de la modalité d'affectation « titulaire d'un poste définitif » et de l'établissement « zone de remplacement ». S'il est affecté dans un établissement du 2nd degré, la modalité d'affectation peut être à titre de remplacement, de suppléance ou d'affectation à l'année. Les années précédentes, la modalité d'affectation « suppléance » avait été omise, sous-estimant l'effectif d'ensemble.



Affectation en éducation prioritaire

→ Part des personnels en éducation prioritaire

106 500 personnes exercent en éducation prioritaire dans les écoles et les établissements du second degré. 92 % sont des enseignants. Ils représentent 19,1 % des enseignants du premier

degré public et 11 % de ceux du second. Parmi les personnels de direction et d'éducation, respectivement 15,7 % et 14,8 % de ces personnels exercent en éducation prioritaire.

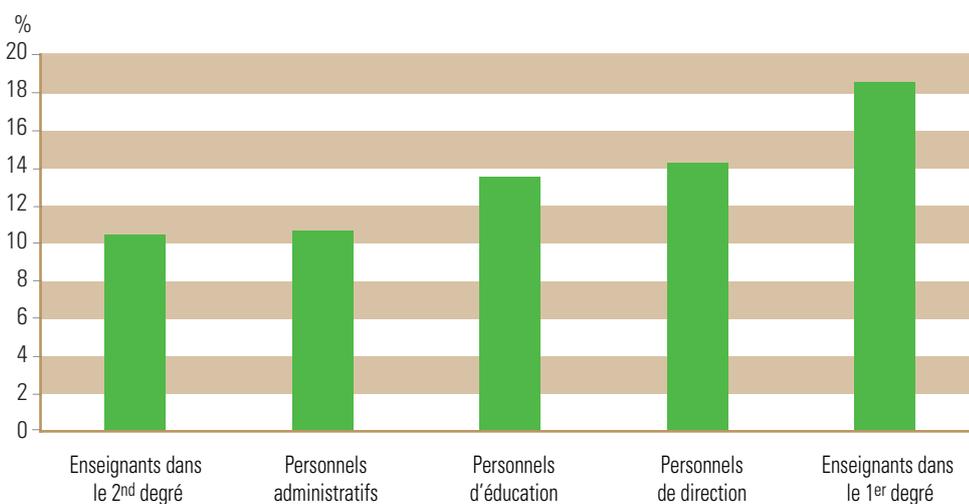
3A5 - Part de l'éducation prioritaire

	Effectifs	Part de l'éducation prioritaire
Enseignants dans le 1 ^{er} degré (1)	53 258	19,4
Enseignants dans le 2 nd degré	44 667	11,7
Personnels de direction	2 024	15,7
Personnels d'éducation	1 667	14,8
Personnels administratifs	4 836	12,7

(1) Enseignants en écoles hors remplacement et affectations diverses

Sources : MEN-MESR DEPP : annuaires EPP, Agora, Agape.

Part de l'éducation prioritaire par type de personnel



Précisions

La rentrée 2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire : le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Les écoles et les lycées sont désormais associés aux collèges pour aider les élèves à progresser et à développer leur ambition scolaire. Sur ce principe, en lieu et place des anciens réseaux, le programme national « Collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Clair) a été mis en place à titre expérimental dans 105 établissements en 2010-2011. À la rentrée 2011, il s'étend aux écoles et inclut la quasi-totalité des « réseaux ambition réussite » pour devenir le programme Éclair. Il se caractérise par des innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines.

→ Affectation en éducation prioritaire des enseignants du secteur public par corps

Selon les niveaux d'enseignement, la proportion d'enseignants affectés en éducation prioritaire passe de 19,4 % dans le premier degré à 11,7 % dans le second. Il y a des différences entre les corps : 19,4 % des professeurs des écoles et 14,4 % des professeurs certifiés et assimilés sont affectés dans les réseaux

mais seuls 4,7 % des agrégés et 3,8 % des professeurs de lycées professionnels y sont rattachés ; ces derniers étant très majoritairement affectés dans les établissements du second cycle, peu concernés par le dispositif actuel d'éducation prioritaire.

3A6 - Enseignants du secteur public par corps en et hors éducation prioritaire

	En éducation prioritaire					Hors éducation prioritaire				
	Effectifs	Part en éducation prioritaire	Effectifs de moins de 30 ans	% des moins de 30 ans	Âge moyen	Effectifs	Part hors éducation prioritaire	Effectifs de moins de 30 ans	% des moins de 30 ans	Âge moyen
Instituteurs	1 107	16,8	20	1,8	45,5	5 497	83,2	42	0,8	46,5
Professeurs des écoles	52 005	19,4	8 459	16,3	38,6	215 843	80,6	22 044	10,2	40,9
Non-titulaires	146	31,5	58	39,7	31,0	317	68,5	135	42,6	30,9
Total 1^{er} degré	53 258	19,4	8 537	16,0	38,7	221 657	80,6	22 221	10,0	41,0
Professeurs de chaire supérieure						2 114	100,0			53,6
Professeurs agrégés	2 120	4,7	289	13,6	39,1	42 919	95,3	2 741	6,4	44,2
Professeurs certifiés et Peps	33 573	14,4	6 063	18,1	38,6	199 005	85,6	17 646	8,9	43,0
Professeurs de lycée professionnel	2 125	3,8	77	3,6	44,7	53 863	96,2	2 125	3,9	45,0
Professeurs d'ens. général de collège	727	19,3			57,0	3 036	80,7			56,9
Adjoints et chargés d'enseignement	195	10,9			55,3	1 587	89,1			55,2
Maîtres auxiliaires	325	14,8	8	2,5	47,0	1 864	85,2	38	2,0	47,5
Contractuels	3 763	13,3	959	25,5	36,7	24 458	86,7	5 563	22,7	37,7
Enseignants du 1 ^{er} degré	1 839	17,7	146	7,9	42,3	8 549	82,3	863	10,1	42,5
Total 2nd degré	44 667	11,7	7 542	16,9	39,3	337 395	88,3	28 976	8,6	43,3
Total	97 925	14,9	16 079	16,4	39,0	559 052	85,1	51 197	9,2	42,4

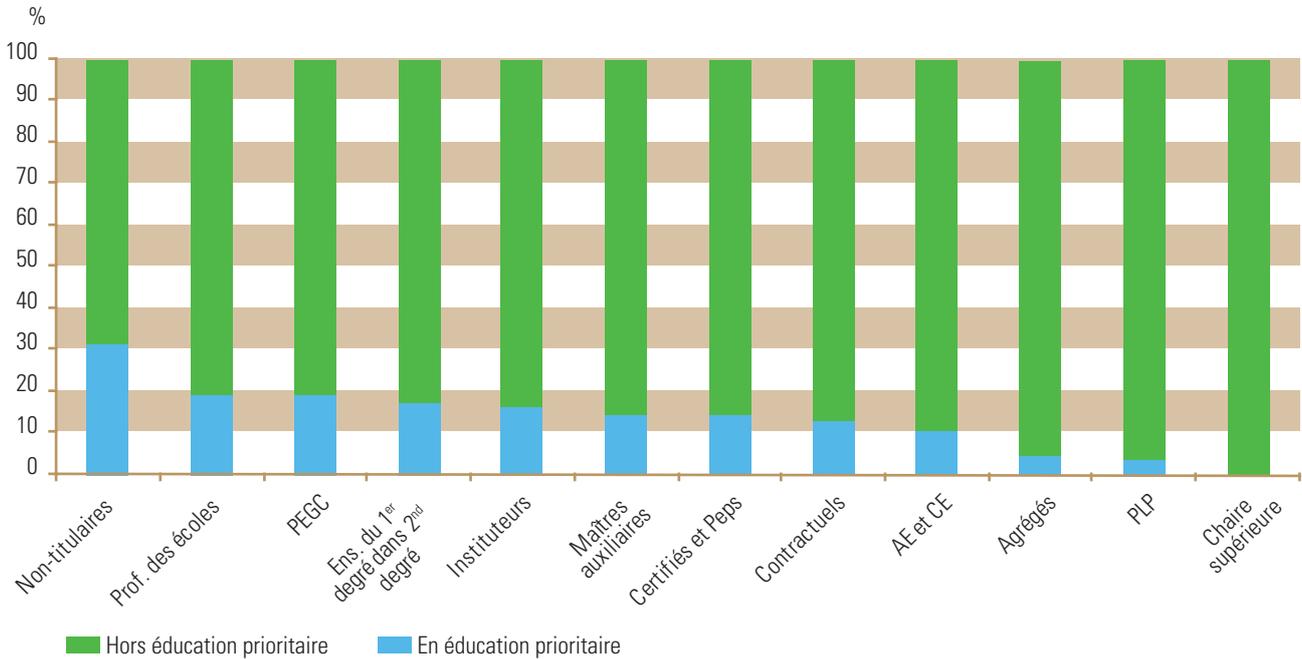
Sources : MEN-MESR DEPP : annuaires EPP, Agape.

Les enseignants, exerçant en éducation prioritaire, ont en moyenne 3,4 ans de moins que leurs collègues qui n'y exercent pas : 2,3 ans de moins pour les professeurs des écoles, plus de 5 ans de moins pour les agrégés et plus de 4 ans pour les certifiés. Seuls les professeurs de lycées professionnels

en éducation prioritaire ont sensiblement le même âge que leurs collègues.

16,4% des enseignants en éducation prioritaire ont moins de trente ans et seulement 9,2 % hors éducation prioritaire.

Proportion d'enseignants en et hors éducation prioritaire



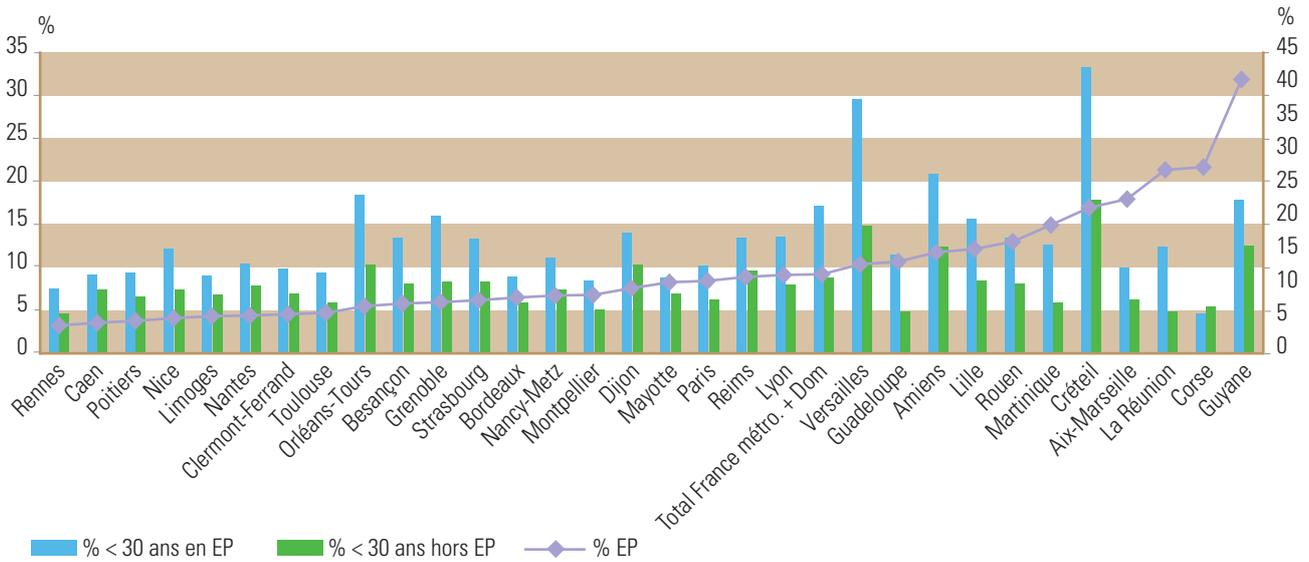
→ Répartition académique des personnels en éducation prioritaire dans le 2nd degré public

En éducation prioritaire, plus d'un enseignant du second degré public sur deux a entre 30 et 44 ans (54,5%) soit pratiquement sept points de plus que les enseignants hors éducation prioritaire. La part des moins de 30 ans est proportionnellement plus importante en éducation prioritaire, 17,2% contre 8,8% en dehors.

La part du taux des moins de 30 ans augmente avec le pourcentage d'éducation prioritaire mais subit des exceptions importantes : dans l'académie de Corse, la part des moins de 30 ans

en éducation prioritaire est très faible (4,6%) alors que plus du quart des enseignants exercent dans ce domaine. Même situation avec 10% de moins de 30 ans dans l'académie de Marseille et 12,4% à La Réunion pour respectivement 23% et plus 27% des enseignants tous âges confondus en éducation prioritaire. Dans l'académie de Créteil, un tiers des enseignants de moins de 30 ans exercent en éducation prioritaire. À l'opposé, les académies de Rennes, Caen et Poitiers ont moins d'enseignants jeunes et moins de 5% d'enseignants exerçant en éducation prioritaire.

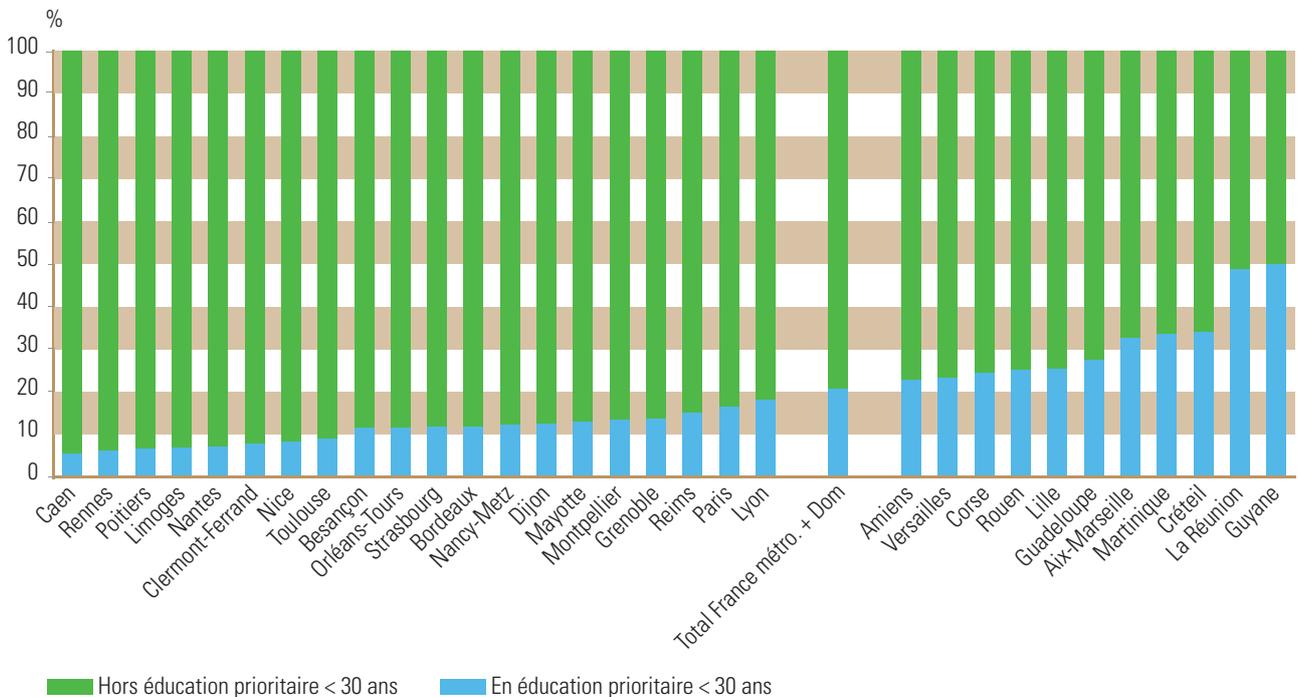
Répartition académique des enseignants de moins de 30 ans et part de l'éducation prioritaire



Moins de 10 % des enseignants du second degré public ont moins de 30 ans : 20,6 % de ces enseignants jeunes, exercent en éducation prioritaire. Cette proportion nationale connaît de grandes variations au niveau académique, elle représente moins de 10 % dans huit académies : Caen (5,4 %), Rennes, Poitiers, Limoges,

Nantes, Clermont-Ferrand, Nice et Toulouse (9,1 %). Elle dépasse 30 % dans les académies d'Aix-Marseille, de Martinique, de Créteil et atteint 48,9 % à La Réunion et 49,9 % en Guyane.

Enseignants du second degré public de moins de 30 ans selon le secteur d'éducation par académie





Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public

→ Les candidatures

En 2012, on recense 16 956 candidats au mouvement interdépartemental (désirant sortir de leur département d'affectation), soit 5,3 % des enseignants titulaires du premier degré.

Les collectivités d'outre-mer et Mayotte ne sont pas intégrées à ce mouvement. Il existe un mouvement des enseignants spécialisés à destination de ces territoires (55 enseignants y ont été affectés à ce titre en 2012) et 107 en sont partis. Par ailleurs, 55 enseignants ont obtenu un détachement dans les Com ou un inéat (autorisation d'entrée) à Mayotte et 38 ont rejoint la France métropolitaine.

Près de la moitié des candidats au mouvement interdépartemental sont issus des départements des académies d'Île-de-France (46,4 % dont 16,2 % en Seine-Saint-Denis, 6,8 % dans les Hauts-de-Seine, 5,9 % dans le Val-de-Marne, 4,4 % dans les Yvelines, 3,9 % dans le Val-d'Oise et 3,7 % en Seine-et-Marne), pour 19,2 % de l'ensemble des effectifs d'enseignants titulaires.

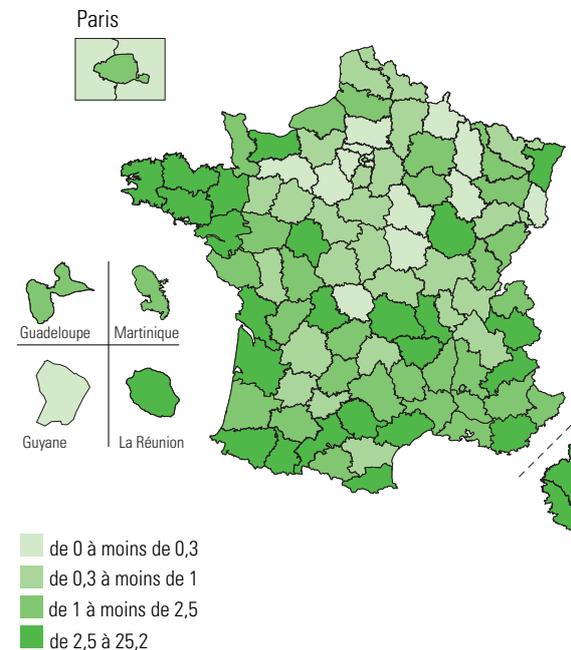
Les souhaits de départs y sont en effet particulièrement fréquents : 17,6 % des enseignants de l'académie de Créteil souhaitent quitter leur département d'affectation (27,5 % en Seine-Saint-Denis, 14,4 % dans le Val-de-Marne, et 7,9 % en Seine-et-Marne) et 10,2 % de l'académie de Versailles (9,5 % dans les Yvelines, 6,8 % dans l'Essonne, 15 % dans les Hauts-de-Seine et 9,2 % dans le Val-d'Oise).

Sur 16 956 demandes d'entrée en premier vœu, cinq départements totalisent plus d'un cinquième des demandes (Haute-Garonne, Paris, Gironde, Seine-et-Marne et Hérault).

Le ratio du nombre de demandes d'entrée en premier vœu sur le nombre de demandes de sortie permet de mesurer l'attractivité

des départements. En 2012, sept départements enregistrent plus de dix demandes d'entrée en premier vœu pour une demande de sortie : les Hautes-Alpes (10,5), la Haute-Garonne (10,6), la Haute-Corse (10,8), le Finistère (11,6), les Hautes-Pyrénées (11,9), le Puy-de-Dôme (14) et les Pyrénées-Atlantiques (25,1). À l'inverse, le nombre de demandes d'entrée en premier vœu rapporté au nombre de demandes de sortie le plus faible concerne la Seine-Saint-Denis (183 demandes de sortie pour une demande d'entrée en premier vœu), la Guyane (8,9), les Hauts-de-Seine (8,4), l'Orne (7,7), les Ardennes (6,7) et la Nièvre (6,4).

Ratio des demandes d'entrée en 1^{er} vœu/demande de sortie des enseignants titulaires du premier degré, mouvement interdépartemental 2012.



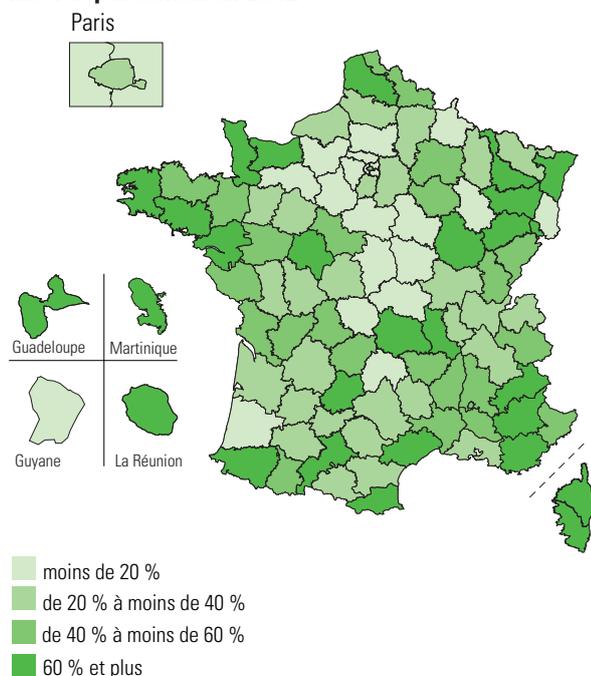
Source : MEN-MESR DGRH B2-1.

→ Les résultats

En 2012, 4 259 enseignants, soit 25,1 % des 16 956 demandeurs, ont été muté hors de leur département d'exercice lors du mouvement interdépartemental.

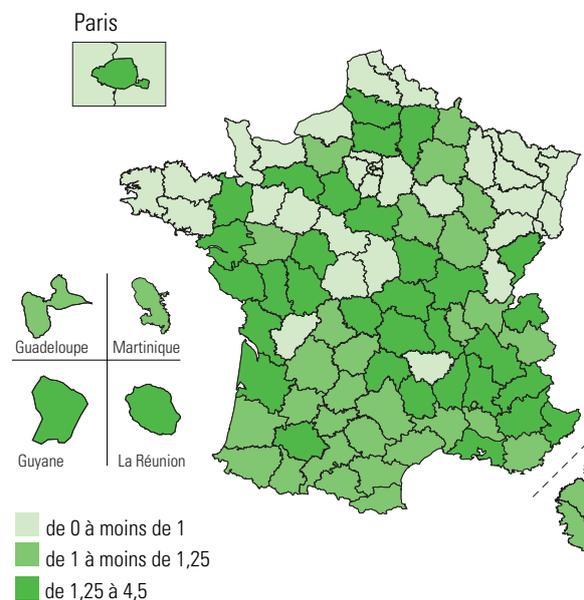
Le taux de satisfaction sur les sorties dépasse 85 % dans quatre départements : le Finistère, les Hautes-Alpes, les Pyrénées-Atlantiques et la Corse-du-Sud. Les taux les plus faibles concernent la Creuse (2,1 %), l'Orne (4,5 %), la Guyane (5,9 %) la Seine-Saint-Denis (8,6 %) et l'Oise (9,6 %).

Part des des sorties réalisées sur les sorties demandées dans le 1^{er} degré public, mouvement interdépartemental 2012



Source : MEN-MESR DGRH B2-1.

Ratio des entrées sur les sorties réalisées dans le 1^{er} degré public, mouvement interdépartemental 2012



Source : MEN-MESR DGRH B2-1.

En Seine-Saint-Denis, le rapport entre le nombre des sorties et celui des entrées est particulièrement déséquilibré : plus de 11 agents quittent ce département quand un y pénètre. En revanche, ce ratio apparaît nettement en faveur des entrées en Ille-et-Vilaine : 3,1 agents entrent dans ce département pour une sortie. En Creuse, 4,5 entrées sont dénombrées pour une sortie, mais seulement neuf agents ont été affectés dans ce département en 2012.

Plus généralement le nombre d'enseignants mutés en moyenne par département est relativement faible. Seuls huit départements accueillent plus de 100 agents : le Rhône, les Bouches-du-Rhône, Paris, l'Ille-et-Vilaine, la Seine-et-Marne, les Hauts-de-Seine, les Yvelines et la Loire-Atlantique ; cinq moins de 10 : l'Aube, la Corse-du-Sud, la Haute-Corse, la Meuse et la Creuse.



Mouvement interacadémique des enseignants du second degré public

Trois mouvements sont à la disposition des enseignants titulaires du second degré public désirant être affectés dans une nouvelle académie : le mouvement interacadémique proprement dit, le mouvement spécifique, permettant d'être nommé sur un poste à profil éventuellement hors de son académie d'origine et le mouvement Clair, permettant aux agents d'être affectés

dans un établissement du programme Éclair. Le mouvement interacadémique concentre la plupart des mobilités inter académiques, seuls un peu plus de 300 enseignants du second degré ont obtenu une affectation hors de leur académie d'origine dans le cadre du mouvement spécifique.

→ Les demandes de mutation au mouvement interacadémique

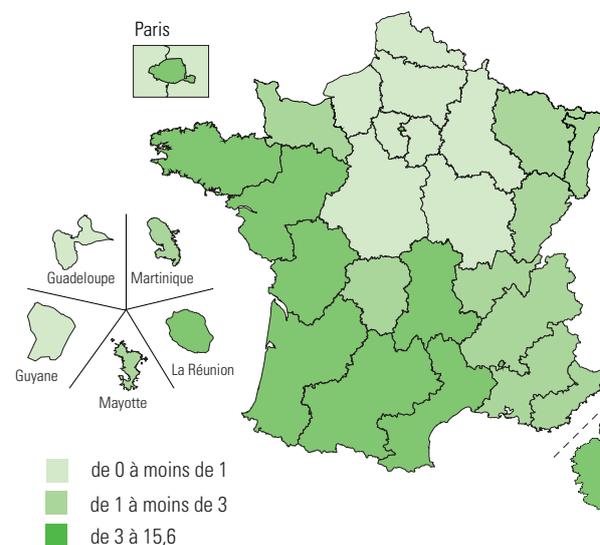
26 002 enseignants ont participé au mouvement interacadémique 2012, Dom et Com compris, dont 17 869 titulaires et 8 133 nouveaux enseignants ex-stagiaires (néo-titulaires) dans le cadre de leur première affectation.

Hors Com, les 17 302 enseignants titulaires qui ont fait acte de candidature pour intégrer une autre académie représentent 4,8 % de l'ensemble des enseignants titulaires. Plus de la moitié de ces demandes de participation émanent des académies de Versailles (24,4 %), de Créteil (22,3 %) et d'Amiens (5,5 %) alors que ces académies représentent ensemble moins de 20 % des enseignants du second degré.

Les académies les plus demandées en 1^{er} vœu se situent principalement dans le Sud et l'Ouest de la France métropolitaine : l'académie de Bordeaux concentre 1 835 demandes (10,3 % de l'ensemble), celle de Rennes 1 710 demandes (9,6 % des demandes) et celle de Toulouse 1 490 demandes (8,3 %). Ce sont également celles pour lesquelles le rapport nombre de demandes en 1^{er} vœu et nombre de demandes de sortie est le plus élevé : 15,5 dans l'académie de Rennes, 9 dans celle de Bordeaux et 6,6 dans celle de Toulouse. L'académie de Paris a fait l'objet de 1 442 demandes (8,1 %), soit 3 demandes d'entrée pour une demande de sortie. Les académies de Créteil, de Reims et d'Amiens rassemblent chacune

moins de 1 % des demandes. Pour un agent demandant à entrer, plus de 31 demandent à sortir de l'académie de Créteil, 21 de l'académie de Versailles et 12 de celle d'Amiens.

Ratio des demandes d'entrée en 1^{er} vœu/demandes de sortie des enseignants titulaires du second degré, mouvement interacadémique 2012



Source : MEN-MESR DGRH B2.

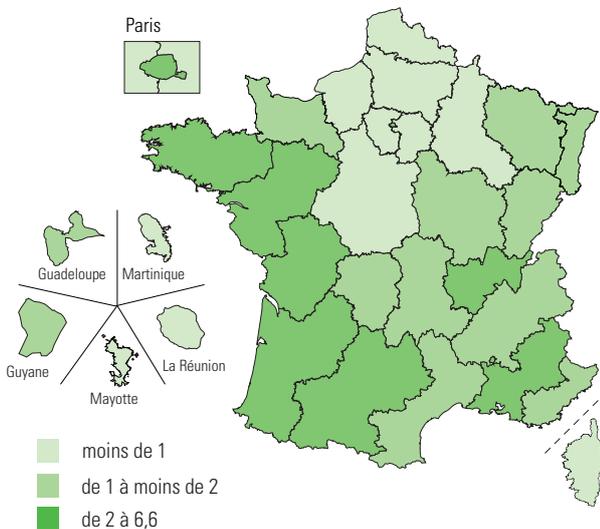
Précisions

L'année 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Les écoles et les lycées sont désormais associés aux collèges pour aider les élèves à progresser et à développer leur ambition scolaire. Sur ce principe, en lieu et place des anciens réseaux, **le programme national « Collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Clair) a été mis en place à titre expérimental dans 105 établissements en 2010-2011. À la rentrée 2011, il s'étend aux écoles et inclue la quasi-totalité des « réseaux ambition réussite » pour devenir le programme Éclair.** Il se caractérise par des innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines.

→ Les mutations réalisées au mouvement interacadémique

Les mutations réalisées ont concerné 7 444 titulaires (y compris les enseignants originaires des Com). 41,7 % des demandes de sortie ont donc été satisfaites. Les académies de destination les plus importantes dans l'accueil des titulaires sont celles de Bordeaux (473 entrants), de Toulouse (465), de Rennes (461) et de Paris (438).

Ratio des entrées/sorties des enseignants titulaires du second degré, mouvement interacadémique 2012

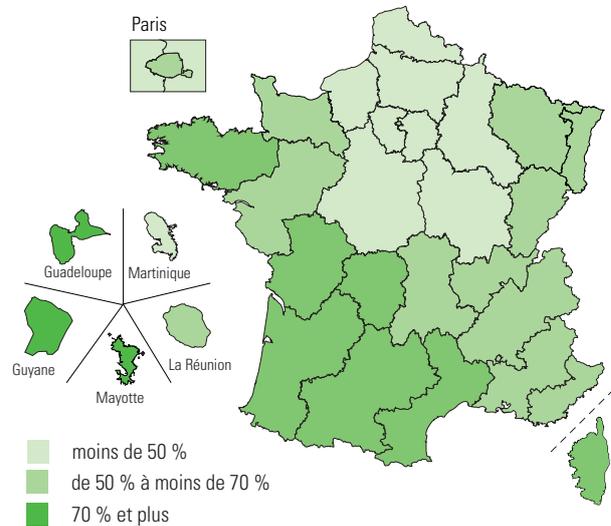


Source : MEN-MESR DGRH B2.

Les titulaires participent à hauteur de 47,8 % aux affectations interacadémiques, les néo-titulaires, à hauteur de 52,2 %. La part des titulaires est très variable selon les académies : 10,2 % dans celle de Créteil, 14,5 % dans celle de Versailles, 18,8 % dans celle d'Amiens ; cette part est supérieure à 65 % dans 14 autres académies situées majoritairement dans l'Ouest et le Sud de la France métropolitaine comme celle de Rennes (85,7 %), de Limoges (80,8 %) de Bordeaux (80,7 %), de Toulouse (77,6 %) et de Montpellier (76,8 %). La part des titulaires est également importante dans les académies de Mayotte (90,8 %) et de Guyane (80,8 %).

Le mouvement interacadémique a permis de réaliser les premières affectations de 8 133 néo-titulaires en France métropolitaine et dans les Dom. Deux académies, celles de Créteil et de Versailles totalisent plus de 45 % de l'accueil (1 752 et 1 952 entrants), suivies par celles d'Amiens (483), Lille (368), Grenoble (359) et Orléans-Tours (308). En 2011, les académies de Créteil et Versailles avaient accueilli 45,6 % des néo-titulaires (1 967 et 2 125 entrants).

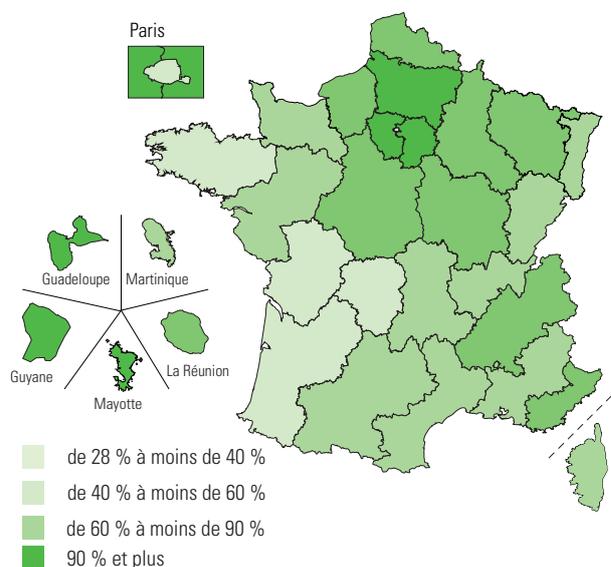
Part des titulaires parmi les entrants dans l'académie dans le second degré, mouvement interacadémique 2012



Source : MEN-MESR DGRH B2

64,5 % des néo-titulaires ayant demandé le maintien dans leur académie de formation ont vu leur demande satisfaite. Ce taux de satisfaction dépasse 96 % dans les académies de Versailles et de Créteil et est supérieur à 93 % dans celle d'Amiens. Il est inférieur à 30 % dans les académies de Paris et Limoges, et n'atteint pas 40 % dans celles de Bordeaux, Poitiers et Rennes.

Part des néo-titulaires du second degré affectés dans leur académie de stage en 1er vœu, mouvement interacadémique 2012



Sources : MEN-MESR DGRH B2.

→ Les motifs de mutation des titulaires au mouvement interacadémique

Trois motifs concentrent la plupart des demandes de mutation : rapprochement de conjoint (28 %), convenances personnelles (31 %) et vœu préférentiel (31 %). Les demandes pour rapprochement de conjoint sont celles qui ont le plus de chances

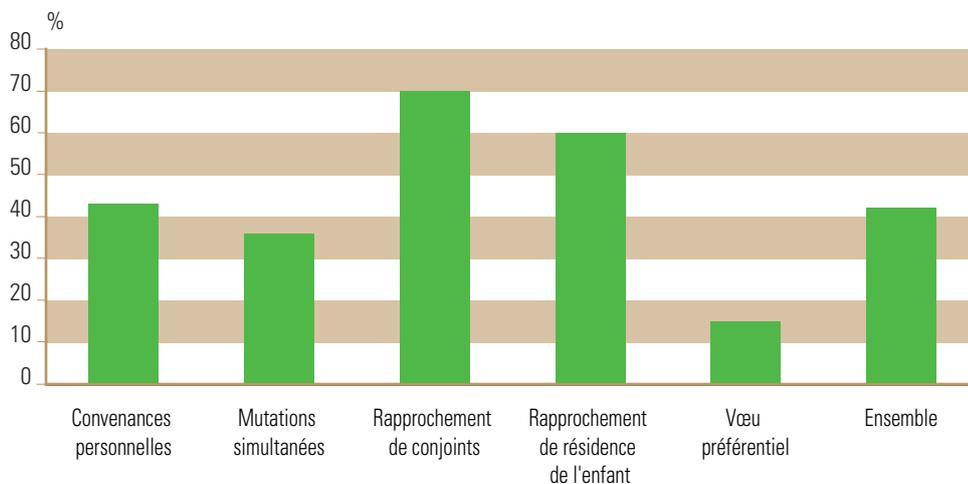
d'aboutir : dans 70 % des cas la demande trouve une issue favorable. Ce n'est le cas que de 15 % des demandes de mutation sur vœu préférentiel.

3B1 - Répartition des demandes et des mutations des enseignants du second degré par motif, mouvement interacadémique 2012

Motif de demande de mutation	Nombre de demandes	Nombre de demandes satisfaites
Convenances personnelles	5 488	2 373
Mutations simultanées	1 557	566
Rapprochement de conjoints	5 067	3 548
Rapprochement de résidence de l'enfant	189	114
Vœu préférentiel	5 568	843
Ensemble	17 869	7 444

Source : MEN-MESR DGRH B2.

Taux de satisfaction des demandes de mutation des enseignants du second degré par motif, mouvement interacadémique 2012



Sources : MEN-MESR DGRH B2.



Mouvement des personnels de direction et d'inspection

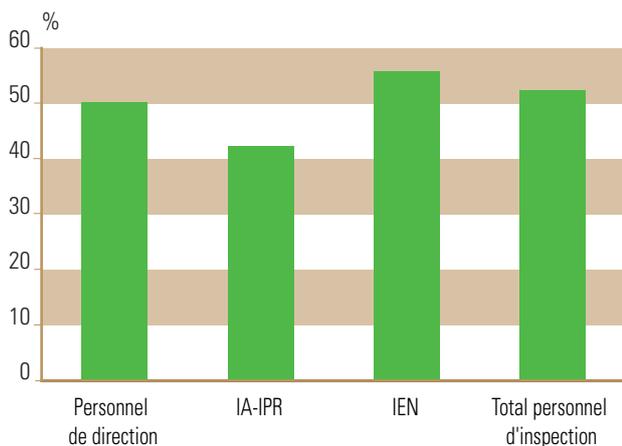
50,2 % des personnels de direction candidats à une mobilité ont obtenu leur mutation au mouvement 2012. Le taux de satisfaction est un peu plus élevé pour les personnels d'inspection des premier et second degrés (52,4 %).

3B2 - Mouvement des personnels de direction et d'inspection en 2012

	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %
Personnel de direction	4 044	2 030	50,2
IA-IPR	137	58	42,3
IEN	405	226	55,8
Total personnel d'inspection	542	284	52,4

Sources : MEN-MESR DE B2-2, B2-3.

Taux de satisfaction des demandes de mutation des personnels de direction et d'inspection en 2012



Sources : MEN-MESR DE B2-2, B2-3, données 2012.

Mouvement des personnels ATSS

Pour les personnels ATSS des filières médico-sociales et administratives (hors adjoints administratifs), 37,4 % des demandes de mutation ont été satisfaites au mouvement interacadémique 2012. Les taux de satisfaction sont très dispersés selon les filières. Ils varient de 27,5 % pour les attachés (ADAENES) à 45,7 % pour les secrétaires (SAENES) dans la filière adminis-

trative. Ils sont plus concentrés dans la filière médico-sociale, variant de 50 % pour les assistants de service social à 61,8 % pour les conseillers techniques de service social. Ce n'était pas le cas en 2011, où le taux de satisfaction des demandes des médecins était de plus de 83 % et celui des conseillers techniques de service social était inférieur à 30 %.

3B3 - Mouvement des personnels ATSS en 2011 et 2012

	2011			2012		
	Nombre d'agents ayant formulé une demande	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %	Nombre d'agents ayant formulé une demande	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %
ADAENES	573	192	33,5	551	152	27,6
SAENES	580	236	40,7	440	201	45,7
Adjoints administratifs (1) (2)	-	-	-	-	-	-
Filière administrative	1 153	428	37,1	991	353	35,6
Médecins de l'éducation nationale	24	20	83,3	22	12	54,5
Conseillers techniques de service social	37	11	29,7	34	21	61,8
Assistants de service social (1) (3)	38	19	50	48	24	50
Filière médico-sociale	99	50	50,5	104	57	54,8
Total ATSS	1 252	478	38,2	1 095	410	37,4

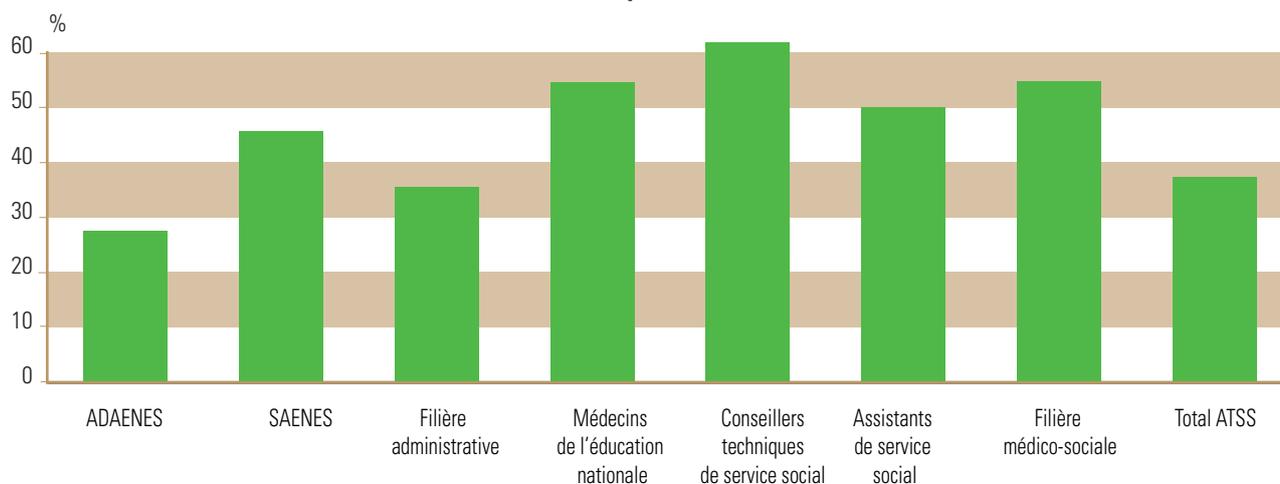
(1) Mouvement interacadémique des corps à gestion déconcentrée.

(2) Données non disponibles.

(3) Données hors Guadeloupe.

Source : MEN-MESR DGRH C2-1, données 2011-2012.

Taux de satisfaction des demandes de mutation des personnels ATSS en 2012





Mouvement des personnels des bibliothèques

Près de la moitié (50,8 %) des personnels des bibliothèques en ayant fait la demande a obtenu une mutation au mouvement interacadémique 2012. Le taux de satisfaction varie de près de 42,3 % pour les magasiniers à 74,1 % pour les bibliothé-

caires. En 2011, une fois pris en compte le mouvement du second semestre, ce sont finalement 213 conservateurs et conservateurs généraux qui ont participé au mouvement et 88 d'entre eux ont obtenu une mutation.

3B4 - Mouvement des personnels des bibliothèques en 2011 et 2012

	2011			2012		
	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %
Conservateurs et conservateurs généraux	(2) 213	(2) 88	41,3	(3) 131	67	51,1
Bibliothécaires	40	21	52,5	54	40	74,1
Bibliothécaires assistants spécialisés (1)	106	46	43,4	-	-	-
Assistants des bibliothèques (1)	29	12	41,4	-	-	-
Bibliothécaires assistants spécialisés (1)	-	-	-	139	66	47,5
Magasiniers	104	48	46,2	97	41	42,3
Total	492	215	43,7	421	214	50,8

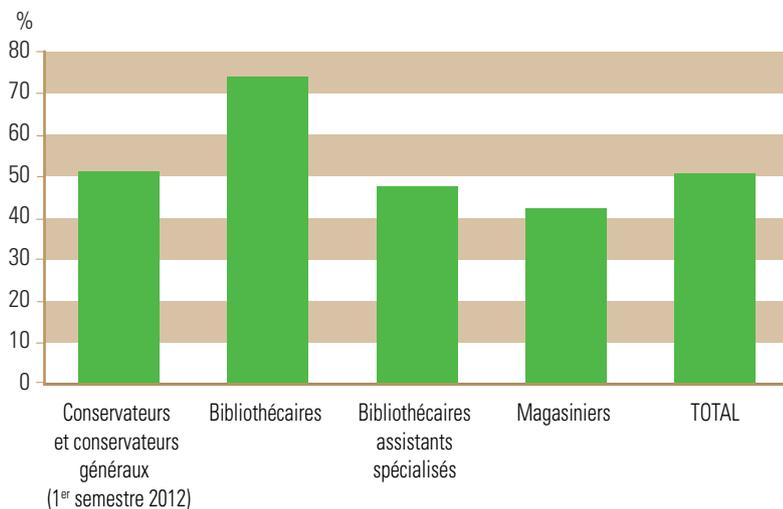
(1) Les corps des bibliothécaires assistants spécialisés et assistants des bibliothèques ont fusionné au sein des bibliothécaires assistants spécialisés en 2012.

(2) Chiffre correspondant à l'année complète, le chiffre publié l'an dernier ne correspondait qu'au premier semestre 2011.

(3) 1^{er} semestre 2012.

Source : MEN-MESR DGRH C2-3.

Taux de satisfaction des demandes de mutation des personnels des bibliothèques en 2012



Source : MEN-MESR DGRH C2-3.



Ensemble du personnel

Par rapport à l'ensemble du personnel, plus d'un agent sur dix exerce à temps partiel ou incomplet (13,1 %) (voir « Précisions* ») et pratiquement une femme sur cinq. Un sur huit chez les enseignants (avec 2,5 fois plus de femmes que d'hommes) et presque un sur trois chez les autres personnels (avec 1,7 fois plus de femmes que d'hommes) exercent à temps partiel.

Pour les personnels titulaires moins d'un point sépare les enseignants (11,4 %) des autres personnels (12,2 %). Le temps partiel

est pour les enseignants non titulaires trois fois plus important que pour les titulaires et presque cinq fois plus pour les autres personnels. Appartenir à la catégorie A entraîne une moindre pratique du travail à temps partiel : 11,4 % pour les enseignants et 5 % pour les autres personnels. Les hommes sont nettement moins nombreux que les femmes : 4,5 % pour les enseignants et 1,1 % pour les autres personnels, contre 14,3 % et 7,9 %.

3C1 - Personnels à temps partiel par sexe et catégorie

Public + privé	% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degrés catégorie A	11,4	14,3	4,5
Enseignants 1 ^{er} degré catégorie B	13,5	17,0	4,6
Enseignants titulaires	11,4	14,4	4,5
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degrés non titulaires	36,1	40,1	29,3
Total enseignants	12,8	15,7	6,2
Autres personnels catégorie A	5,0	7,9	1,1
Autres personnels catégorie B	18,6	23,2	2,5
Autres personnels catégorie C	15,2	18,8	2,9
Total titulaires	12,2	16,6	1,8
Autres personnels non titulaires	59,0	62,6	50,8
Total autres personnels	29,7	33,8	20,3
Total	13,1	19,7	9,3

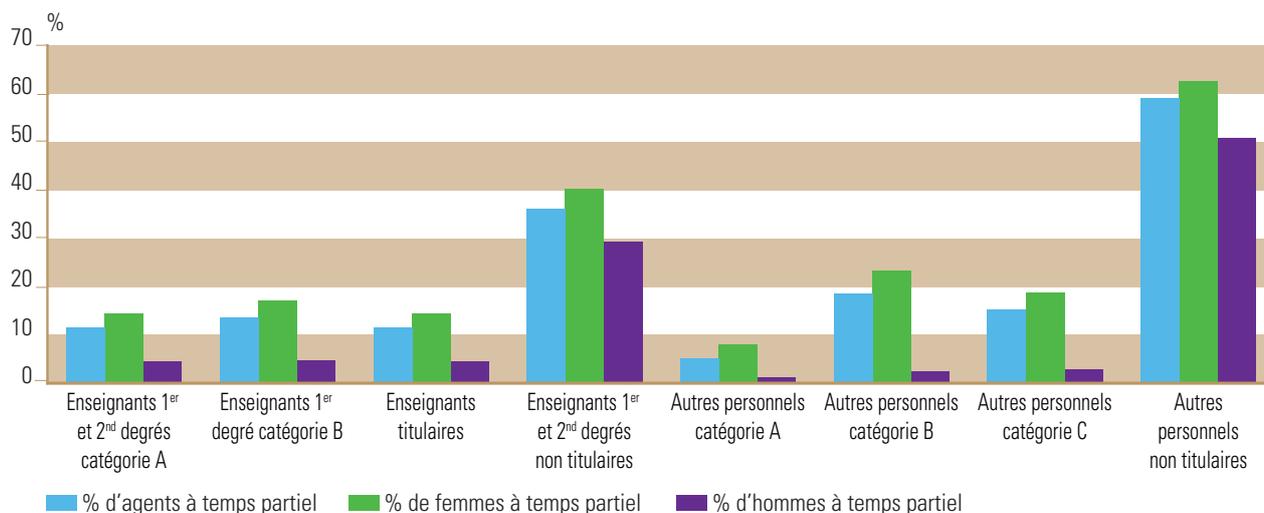
Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Précisions

Les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques sont pris en compte dans ce chapitre. Ils font partie des personnels d'assistance éducative, eux-mêmes inclus dans les autres personnels non titulaires.

* Dans la suite du texte, on emploiera la dénomination raccourcie de « temps partiel », incluant le temps incomplet subi. C'est la nature des fonctions qui implique un service à temps incomplet et qui s'impose à l'administration. Elle a ensuite le choix de la quotité de travail de l'emploi, étant entendu que celle-ci ne peut excéder 70 % d'un temps complet. C'est donc un temps de travail choisi par l'administration en fonction de ses besoins, alors que le temps partiel est un temps de travail choisi par l'agent. Il peut décider de reprendre son activité à 100 %.

Proportion d'agents exerçant à temps partiel par catégorie et sexe



Dans le secteur privé, presque deux enseignants sur dix n'exercent pas à temps complet (19,3 %). Enseignantes et enseignants à temps partiel sont proportionnellement plus nombreux dans le privé que dans le public : 20,7 % contre 14,7 % pour les femmes,

15,4 % contre 4,7 % pour les hommes. Dans le secteur public, les enseignantes sont trois fois plus nombreuses que leurs collègues masculins à exercer à temps partiel : 14,7 % contre 4,7 % (soit 10 points d'écart entre les sexes pour cinq dans le privé).

3C2 - Enseignants à temps partiel par sexe

Enseignants du scolaire		% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Public	Premier degré	11,9	14,1	2,9
	Second degré	11,2	15,4	5,5
	Total	11,6	14,7	4,7
Privé	Premier degré	16,6	17,5	7,5
	Second degré	20,6	22,7	16,4
	Total	19,3	20,7	15,4
Public + privé	Premier degré	12,5	14,5	3,2
	Second degré	13,1	17,0	7,3
	Total	12,8	15,7	6,2

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition par type de personnel et secteur

88,4 % et 80,6 % des enseignants des premier et second degrés publics et privés et 70,3 % des autres personnels exercent à temps complet, moyennes dont les agents non titulaires du public et du privé s'éloignent fortement. La quotité moyenne des enseignants titulaires du scolaire public est de 96,9 %, celle du privé de 94,8 % et celle des non-enseignants titulaires de 97,6 %. La part des agents à temps partiel étant limitée, les quotités moyennes sont élevées.

Les enseignants du secteur public, à temps partiel, se répartissent à peu près équitablement entre les quotités extrêmes : 3,3 % à mi-temps et 3,6 % dans la tranche « plus de 80 à moins de 100 % » et sont plus nombreux (4,7 %) dans la tranche « plus

de 50 à 80 % ». Parmi les autres personnels l'écart se situe entre les titulaires et les non-titulaires. 50,7 % de ces derniers, composés pour plus du tiers par des personnels d'assistance éducative, sont des contractuels à mi-temps. 8,1 % des non-enseignants titulaires se situent dans la tranche « plus de 80 à moins de 100 % ».

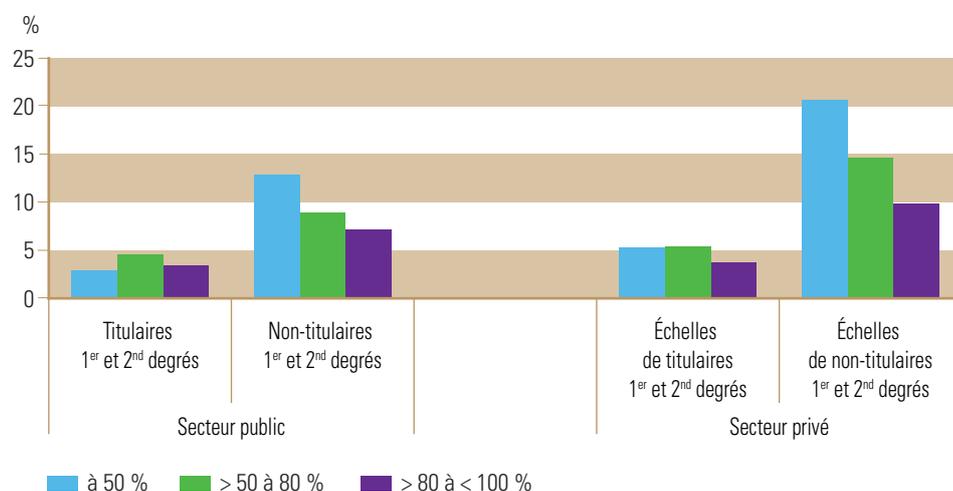
Dans le secteur privé, plus de 5 % des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires exercent à mi-temps ou sont dans la tranche « plus de 50 à 80 % ». Presque la moitié des non-titulaires sont à temps partiel (45,1 %) dont un cinquième est à mi-temps (20,6 %).

3C3 - Enseignants et autres personnels

		à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	% temps partiel	% temps complet	Quotité moyenne
Secteur public	Enseignants titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	2,9	4,6	3,4	10,9	89,1	96,9
	Enseignants non titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	12,9	8,9	7,2	29,0	71,0	88,4
	Total enseignants du public	3,3	4,7	3,6	11,6	88,4	96,6
	Autres personnels titulaires	1,4	2,7	8,1	12,2	87,8	97,6
	Autres personnels non titulaires	50,7	7,9	0,4	59,0	41,0	51,1
	Total autres personnels	19,9	4,6	5,2	29,7	70,3	80,2
Secteur privé	Échelles de titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	5,3	5,4	3,7	14,4	85,6	94,8
	Échelles de non-titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	20,6	14,6	9,9	45,1	54,9	81,2
	Total enseignants du privé	7,7	6,9	4,7	19,3	80,6	92,7

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Enseignants public et privé par quotité de temps partiel



Dans l'enseignement scolaire, les professeurs de lycée professionnel public et les professeurs agrégés du public et du privé sont les enseignants qui travaillent le moins souvent à temps partiel (7 à 8 %).

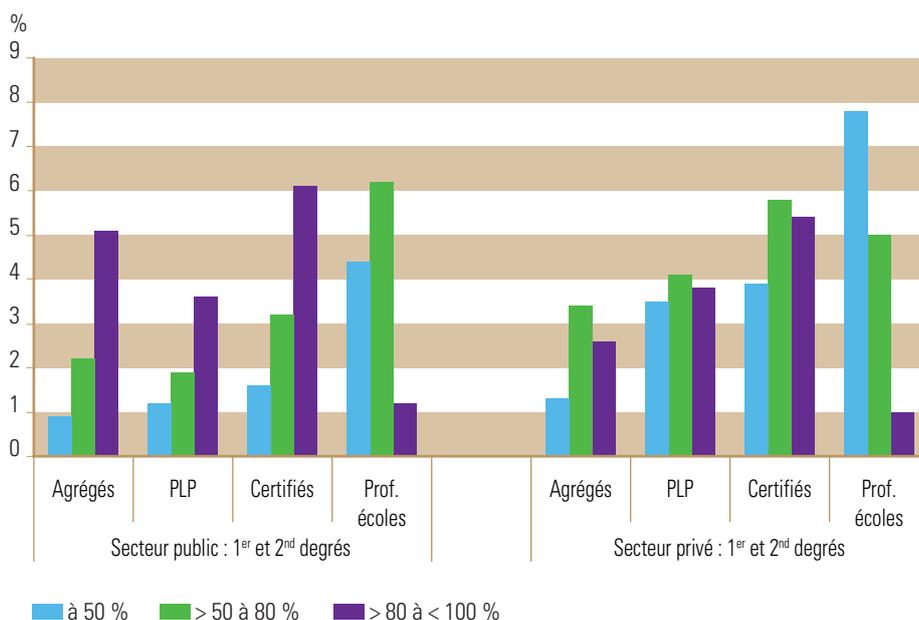
Pour les autres corps, les taux de temps partiel dans le secteur privé sont souvent plus élevés que dans le secteur public (au maximum de quatre points) quelle que soit la quotité.

3C4 - Enseignants par corps

		à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	% temps partiel	% temps complet	Quotité moyenne
Secteur public	Professeurs des écoles	4,4	6,3	1,2	11,9	88,1	96,1
	Professeurs agrégés	0,9	2,2	5,0	8,1	91,9	98,1
	Professeurs certifiés	1,6	3,2	6,2	11,0	89,0	97,4
	Professeurs de lycée professionnel	1,2	1,9	3,6	6,7	93,3	98,4
Secteur privé	Professeurs des écoles	7,8	5,0	1,0	13,8	86,2	94,7
	Professeurs agrégés	1,3	3,4	2,6	7,3	92,7	97,5
	Professeurs certifiés	3,9	5,8	5,4	15,1	84,9	94,9
	Professeurs de lycée professionnel	3,5	4,0	3,8	11,3	88,7	96,0

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Enseignants par corps et quotité de temps partiel



La totalité des personnels de direction d'établissement et des personnels d'inspection exercent à temps complet. Un cinquième des personnels ATSS et plus du tiers des personnels de la filière « sociale et de santé » exercent à temps partiel, souvent à 80 ou à 90 %.

L'ensemble des personnels ITRF et des bibliothèques ont des taux de temps partiel très proches (6,7 % et 6,2 %) mais sont respectivement plus souvent dans la tranche des « plus de 80 à moins de 100 % » pour les premiers et de « plus de 50 à 80 % » pour les seconds.

La totalité des personnels de direction d'établissement et des personnels d'inspection exercent à temps complet. Un cinquième des personnels ATSS et plus du tiers des personnels de la filière « sociale et de santé » exercent à temps partiel, souvent à 80 ou à 90 %.

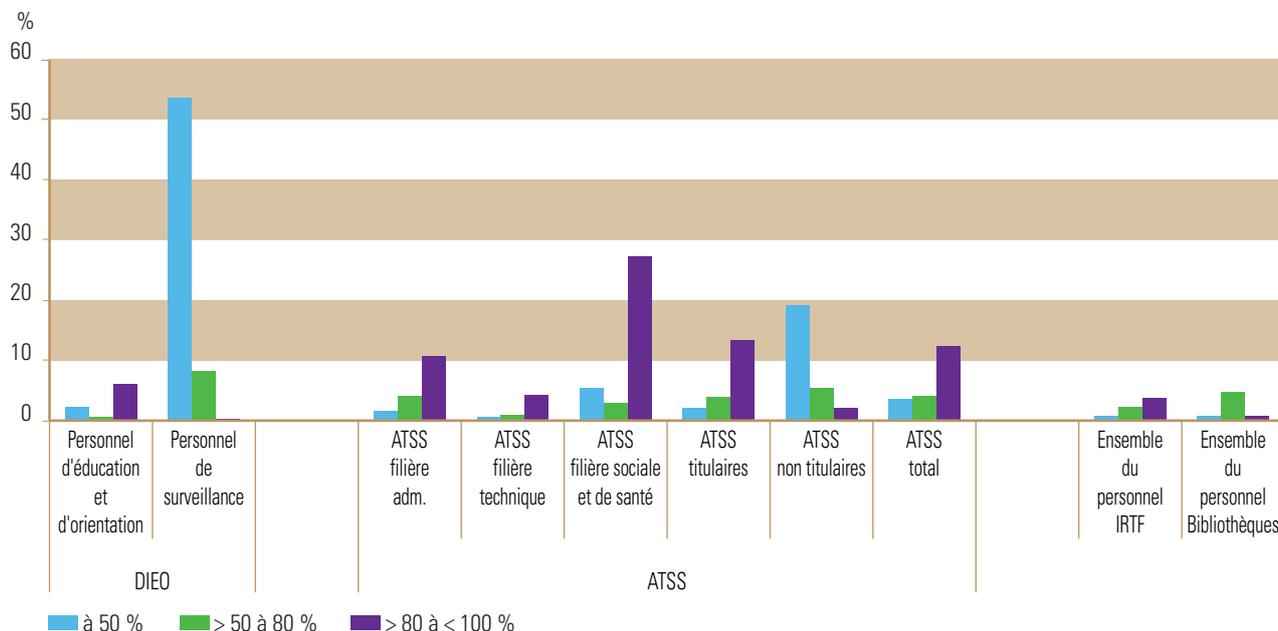
L'ensemble des personnels ITRF et des bibliothèques ont des taux de temps partiel très proches (6,7 % et 6,2 %) mais sont respectivement plus souvent dans la tranche des « plus de 80 à moins de 100 % » pour les premiers et de « plus de 50 à 80 % » pour les seconds.

3C5 - Autres personnels

		à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	% temps partiel	% temps complet	Quotité moyenne
DIEO	Personnel d'inspection				0,0	100,0	100,0
	Personnel de direction d'établissement				0,0	100,0	100,0
	Personnel d'éducation et d'orientation	2,2	0,6	6,0	8,8	91,2	98,0
	Personnel de surveillance	53,6	8,2	0,3	62,1	37,9	47,6
ATSS	ATSS filière administrative	1,5	4,1	10,7	16,3	83,7	96,9
	ATSS filière technique	0,5	0,9	4,3	5,7	94,3	98,9
	ATSS filière sociale et de santé	5,3	2,9	27,3	35,5	64,5	92,9
	ATSS titulaires	2,1	3,9	13,4	19,4	80,6	96,3
	ATSS non titulaires	19,1	5,3	2,1	26,5	73,5	88,7
	ATSS total	3,6	4,0	12,4	20,0	80,0	95,6
ITRF	Ensemble du personnel	0,7	2,2	3,8	6,7	93,3	98,6
Bibliothèques	Ensemble du personnel	0,8	4,7	0,7	6,2	93,8	98,4

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Autres personnels par type et quotité de travail





Répartition par sexe et secteur

Quels que soient la quotité de travail et le type de personnel, la proportion de femmes exerçant à temps partiel est toujours plus importante que la proportion d'hommes. Pour les enseignants l'écart entre les sexes est pratiquement identique pour les non-titulaires et les titulaires, mais les valeurs sont différentes selon les tranches.

Pour les enseignants titulaires, 3,7 % des hommes dans le public et 10 % dans le privé exercent à temps partiel, pour les enseignantes ces proportions représentent respectivement 14,1 % et 16 %. Pour les enseignants non titulaires, le taux de temps partiel est de 40,6 % pour les hommes dans le privé (17 points de plus

que dans le public) et de 46,9 % pour les femmes (13,5 points de plus). Pour les enseignants non titulaires, les constats sont les mêmes : toujours 10 points de plus pour le taux de temps partiel des femmes dans le public, six points de plus dans le privé, à un niveau globalement supérieur.

Pour les autres personnels titulaires, l'écart entre hommes et femmes est inférieur à 15 points, 1,8 % des hommes et 16,6 % des femmes sont à temps partiel. Pour les personnels non titulaires, cet écart est inférieur à 12 points mais les taux de temps partiel sont très élevés, 50,8 % pour les hommes et 62,6 % pour les femmes, personnels essentiellement à mi-temps.

3C6 - Enseignants et autres personnels par quotité et sexe

			à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	Total temps partiel	Temps complet	Quotité moyenne
Secteur public	Enseignants titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	Hommes	0,9	1,3	1,5	3,7	96,3	98,9
		Femmes	3,9	5,9	4,3	14,1	85,9	95,9
	Enseignants non titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	Hommes	9,9	6,9	6,4	23,2	76,8	90,9
		Femmes	15,2	10,4	7,7	33,4	66,6	86,5
	Total enseignants du scolaire public	Hommes	1,4	1,6	1,7	4,7	95,3	98,5
		Femmes	4,2	6,1	4,4	14,7	85,3	95,6
	Autres personnels titulaires	Hommes	0,3	0,5	1,0	1,8	98,2	99,6
		Femmes	1,9	3,6	11,1	16,6	83,4	96,8
	Autres personnels non titulaires	Hommes	48,6	2,1	0,1	50,8	49,2	51,8
		Femmes	51,7	10,4	0,5	62,6	37,4	50,7
Total autres personnels	Hommes	18,5	1,1	0,7	20,3	79,7	81,5	
	Femmes	20,4	6,2	7,2	33,8	66,2	79,6	
Secteur privé	Échelles de titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	Hommes	4,8	3,0	2,2	10,0	90,0	95,3
		Femmes	5,5	6,3	4,2	16,0	84,0	94,7
	Échelles de non titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	Hommes	17,7	13,0	9,9	40,6	59,4	82,7
		Femmes	21,9	15,2	9,8	46,9	53,1	80,7
	Total enseignants du scolaire privé	Hommes	7,1	4,8	3,6	15,4	84,6	93,1
		Femmes	8,0	7,6	5,0	20,7	79,3	92,6

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Les professeurs des écoles de sexe féminin exercent plus souvent que les hommes à mi-temps (8,3 % pour 2,6 % dans le privé et 5,2 % pour 1,2 % dans le public). Pour les autres corps, les quotités plus élevées sont plus fréquentes : 8,6 % des femmes professeurs certifiés dans le public et 6,8 % dans le privé assurent les quatre cinquièmes de leur temps d'enseignement.

Dans le secteur privé, les hommes, rémunérés sur une échelle de professeurs certifiés ou de professeurs de lycée professionnel (PLP) sont beaucoup plus nombreux que dans le secteur public à exercer à mi-temps (5,4 % contre 0,9 % et 4,1 % contre 0,6 %). Le temps partiel global des certifiés et des PLP est 2,5 à 2,7 fois plus élevé dans le privé que dans le public.

Les professeurs des écoles de sexe féminin exercent plus souvent que les hommes à mi-temps (8,3 % pour 2,6 % dans le privé et 5,2 % pour 1,2 % dans le public). Pour les autres corps, les quotités plus élevées sont plus fréquentes : 8,6 % des femmes professeurs certifiés dans le public et 6,8 % dans le privé assurent les quatre cinquièmes de leur temps d'enseignement.

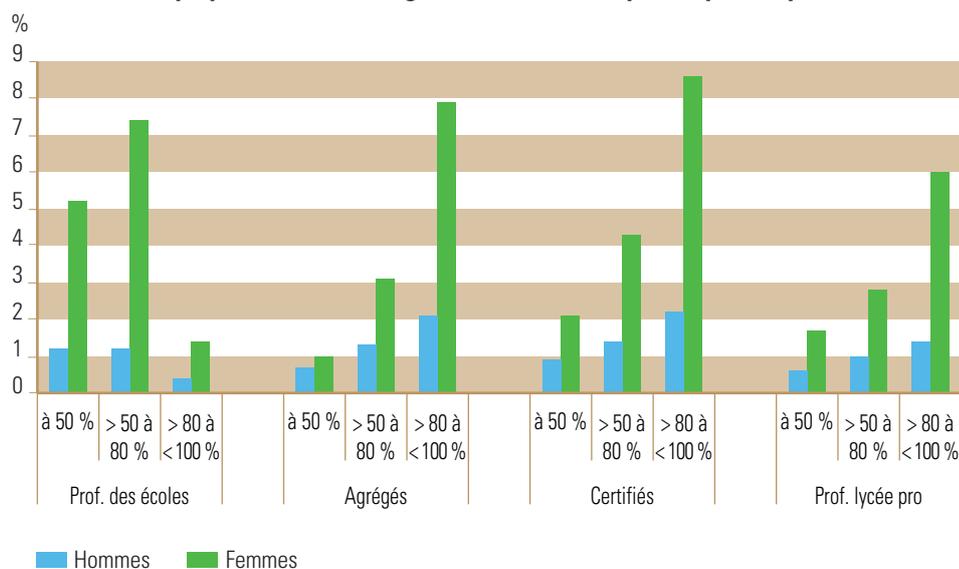
Dans le secteur privé, les hommes, rémunérés sur une échelle de professeurs certifiés ou de professeurs de lycée professionnel (PLP) sont beaucoup plus nombreux que dans le secteur public à exercer à mi-temps (5,4 % contre 0,9 % et 4,1 % contre 0,6 %). Le temps partiel global des certifiés et des PLP est 2,5 à 2,7 fois plus élevé dans le privé que dans le public.

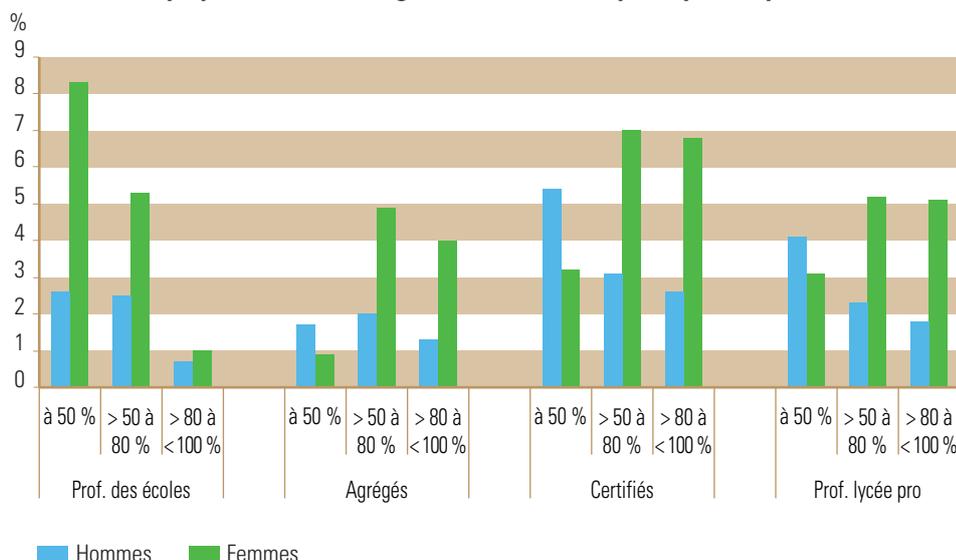
3C7 - Enseignants par corps, quotité et sexe

			à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	Total temps partiel	Temps complet	Quotité moyenne
Public : 1^{er} et 2nd degrés	Professeurs des écoles	Hommes	1,2	1,2	0,4	2,8	97,2	99,0
		Femmes	5,2	7,4	1,4	14,0	86,0	95,3
	Professeurs agrégés	Hommes	0,7	1,3	2,1	4,1	95,9	98,9
		Femmes	1,0	3,1	7,9	12,0	88,0	97,3
	Professeurs certifiés	Hommes	0,9	1,4	2,2	4,4	95,6	98,8
		Femmes	2,1	4,3	8,6	15,0	85,0	96,6
	Professeurs de lycée professionnel	Hommes	0,6	1,0	1,4	3,0	97,0	99,2
		Femmes	1,7	2,8	6,0	10,5	89,5	97,6
Privé : 1^{er} et 2nd degrés	Professeurs des écoles	Hommes	2,6	2,5	0,7	5,9	94,1	97,7
		Femmes	8,3	5,3	1,0	14,6	85,4	94,4
	Professeurs agrégés	Hommes	1,7	2,0	1,3	5,1	94,9	97,8
		Femmes	0,9	4,9	4,0	9,8	90,2	97,2
	Professeurs certifiés	Hommes	5,4	3,1	2,6	11,1	88,9	94,7
		Femmes	3,2	7,0	6,8	17,1	82,9	95,1
	Professeurs de lycée professionnel	Hommes	4,1	2,3	1,8	8,1	91,9	96,2
		Femmes	3,1	5,2	5,1	13,3	86,7	95,9

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Quotité de temps partiel des enseignants du scolaire public par corps



Quotité de temps partiel des enseignants du scolaire privé par corps


Les personnels d'encadrement, inspection et direction d'établissement sont tous à temps complet, hommes et femmes. Le temps partiel, limité pour les ITRF (à égalité entre les sexes) et pour les personnels des bibliothèques (avec cinq points de plus pour les femmes que pour les hommes), est plus développé pour

les personnels d'éducation et d'orientation ou les personnels ATSS. Respectivement 12,4 % et 28,2 % des personnels féminins ATSS de la filière administrative et de la filière sociale et de santé travaillent à plus de 80 % mais ne sont pas à temps complet (soit six à sept fois plus que les hommes).

3C8 - Autres personnels par quotité et sexe

			à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	Total temps partiel	Temps complet	Quotité moyenne
DIEO	Personnel d'inspection	Hommes					100,0	100,0
		Femmes					100,0	100,0
	Personnel de direction d'établissement	Hommes					100,0	100,0
		Femmes					100,0	100,0
	Personnel d'éducation et d'orientation	Hommes	0,8	0,4	1,2	2,4	97,6	99,4
		Femmes	2,7	0,7	7,7	11,1	88,9	97,4
Personnel de surveillance	Hommes	50,7	2,1	0,1	52,9	47,1	49,5	
	Femmes	54,9	11,0	0,3	66,2	33,8	46,8	
ATSS	ATSS filière administrative	Hommes	0,5	0,7	2,0	3,2	96,8	99,3
		Femmes	1,7	4,8	12,4	18,9	81,1	96,5
	ATSS filière technique	Hommes	0,4	0,4	1,4	2,2	97,8	99,5
		Femmes	0,8	1,6	8,4	10,8	89,2	98,1
	ATSS filière sociale et de santé	Hommes	1,6	0,5	4,0	6,1	93,9	98,5
		Femmes	5,5	3,0	28,2	36,7	63,3	92,7
	ATSS titulaires	Hommes	0,5	0,6	2,2	3,3	96,7	99,3
		Femmes	2,4	4,4	15,4	22,2	77,8	95,8
	ATSS non titulaires	Hommes	7,3	2,9	0,3	10,5	89,5	95,3
		Femmes	21,4	5,8	2,6	29,8	70,2	87,3
ATSS total		Hommes	1,2	0,9	1,9	4,0	96,0	98,9
		Femmes	4,0	4,6	14,2	22,8	77,2	95,1
ITRF	Ensemble du personnel	Hommes	0,7	2,2	3,8	6,7	93,3	98,6
		Femmes	0,7	2,2	3,8	6,7	93,3	98,6
Bibliothèques	Ensemble du personnel	Hommes	0,8	2,1	0,0	2,9	97,1	98,9
		Femmes	0,8	5,8	1,1	7,7	92,3	98,1

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Répartition par âge et sexe

Dans toutes les tranches d'âge et pour tous les types de personnel, le temps partiel des femmes est plus développé que celui des hommes.

Pour les femmes, il est plus développé pour les trentenaires, quels que soient le type de personnel et le secteur et touche un agent sur trois parmi les personnels ATSS (33,2%). Pour les

hommes, il est maximal dans la tranche d'âge des 50 ans et plus pour les enseignants du second degré privé (18,5%).

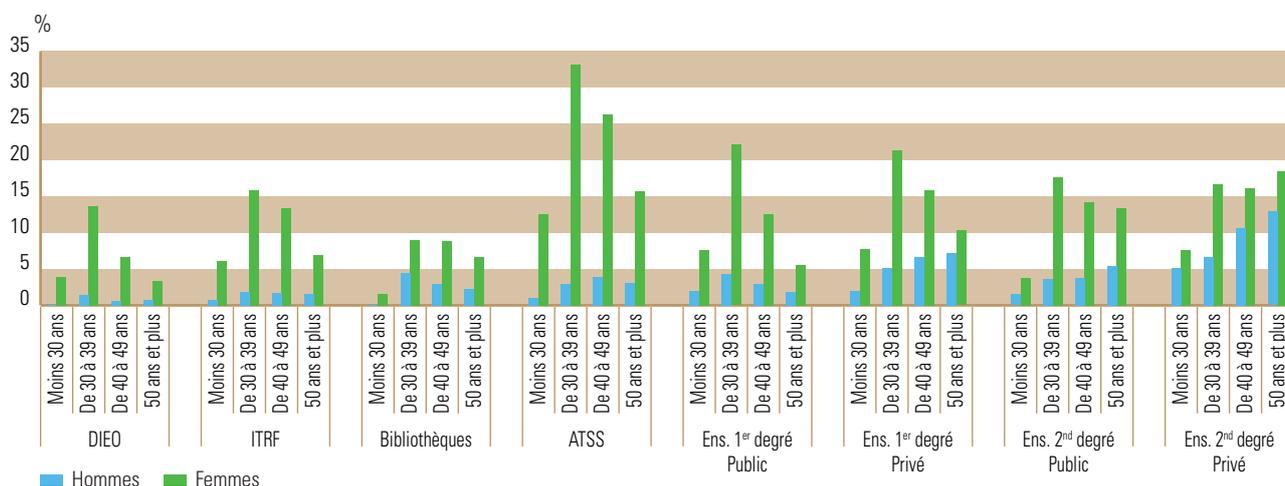
Respectivement 24,4 % et 19,4 % des non-enseignantes de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans sont à temps partiel. 20,4 % et 18,9 % des enseignantes du public et du privé, de 30 à 39 ans ne sont pas à temps complet.

3C9 - Titulaires à temps partiel par tranche d'âge et sexe

	Moins de 30 ans			De 30 à 39 ans			De 40 à 49 ans			50 ans et plus		
	Hommes	Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ratio F/H
Secteur public												
Enseignants titulaires du 1 ^{er} degré	2,0	7,6	3,8	4,3	22,1	5,1	3,0	12,6	4,2	1,8	5,5	3,1
Enseignants titulaires du 2 nd degré	1,5	3,8	2,5	3,6	17,7	4,9	3,8	14,2	3,7	5,4	13,4	2,5
Total 1^{er} et 2nd degrés public	1,7	6,3	3,7	3,8	20,4	5,4	3,6	13,3	3,7	4,3	9,6	2,2
Administratifs, techniques, sociaux et de santé	1,0	12,5	12,5	3,0	33,2	11,1	3,9	26,3	6,7	3,1	15,7	5,1
Direction, inspection, éducation et orientation	0,0	3,9	-	1,4	13,6	9,7	0,6	6,6	11,0	0,7	3,4	4,9
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation	0,7	6,1	8,7	1,8	15,9	8,8	1,7	13,4	7,9	1,6	6,9	4,3
Personnels des bibliothèques	0,0	1,6	-	4,5	9,0	2,0	2,9	8,9	3,1	2,2	6,7	3,0
Total autres personnels titulaires	0,7	8,6	12,3	2,2	24,4	11,1	2,0	19,4	9,7	1,6	11,7	7,3
Secteur privé												
Enseignants « titulaires » du 1 ^{er} degré	2,0	7,8	3,9	5,2	21,3	4,1	6,6	15,8	2,4	7,2	10,3	1,4
Enseignants « titulaires » du 2 nd degré	5,2	7,6	1,5	6,7	16,7	2,5	10,6	16,1	1,5	12,9	18,5	1,4
Total 1^{er} et 2nd degrés privé	4,5	7,7	1,7	6,4	18,9	3,0	10,1	16,0	1,6	12,4	15,5	1,3

Source : MEN-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2012.

Titulaires à temps partiel par tranche d'âge et sexe





Les congés pour raisons de santé

Les congés observés comprennent les congés pour maternité, paternité et adoption et les congés pour maladie, qui englobent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue durée, congés de longue maladie, congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail. (voir « Précisions »)

Sont ainsi mesurées les proportions d'agents concernés par ces différents types de congés et les durées moyennes correspondantes des personnels (titulaires ou non) en position d'activité, exerçant dans le secteur public d'enseignement, hors personnels du privé. Sont retenus affectés dans une école du premier degré, un établissement du second degré ou un service administratif académique.

L'analyse des congés pour raisons de santé porte sur la durée annuelle des congés pris par les agents du ministère de l'éducation nationale, durant l'année scolaire 2010-2011. **La durée des congés prend en compte les jours de congé pris entre la rentrée 2010 et la veille de la rentrée scolaire suivante.**

Les durées réelles des congés peuvent être tronquées, des congés ayant pu commencer avant le début de la période observée et/ou continuant au-delà. Ceci déforme la distribution des durées des congés, les faibles durées se trouvant surreprésentées.



Précisions

Les congés pour raisons de santé englobent les congés de maladie et les congés pour accueil d'enfant.

Les congés de maladie comprennent :

- les congés de maladie ordinaire, qui ne peuvent pas durer plus de 12 mois consécutifs ;
- les congés longs, qui comprennent les congés de longue maladie (CLM) et les congés de longue durée (CLD) pour les fonctionnaires, ainsi que les congés de grave maladie (GM), équivalent des CLM pour les non-titulaires qui justifient d'au moins trois ans de service continu dans la fonction publique. Ces congés, renouvelés par période de 3 à 6 mois, ont une durée maximale de 3 ans pour les CLM et les GM et de 5 ans pour les CLD (en cas de maladie professionnelle, la durée maximale est portée à 8 ans) ;
- les accidents du travail et congés pour maladie professionnelle.

Les congés pour accueil d'enfant comprennent :

- les congés maternité : d'une durée allant de 16 à 46 semaines selon le nombre d'enfants, ils peuvent être complétés par des congés pour grossesse pathologique qui peuvent allonger ces durées ;
- les congés paternité : ils durent entre 11 et 18 jours selon le nombre d'enfants accueillis ;
- les congés d'adoption : peuvent durer jusqu'à 22 semaines selon le nombre d'enfants ;
- les congés de présence parentale, qui permettent de rester 14 mois sur une période de 36 mois auprès d'un enfant à charge dont la maladie, le handicap ou l'accident présente une particulière gravité.

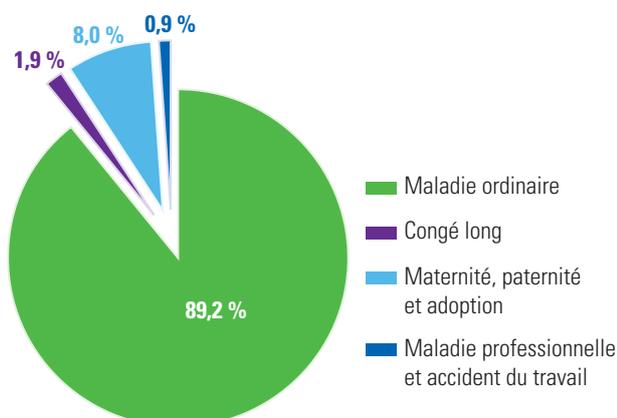
Les différents types de congés

Le nombre et la durée des congés varient fortement en fonction des motifs. En 2010-2011, près de neuf congés sur dix sont pris pour maladie ordinaire ; ils représentent plus de 43,2 % des jours d'arrêt. Inversement, les congés longs, qui constituent moins de 2 % des congés, représentent plus de 24 % des jours d'arrêt.

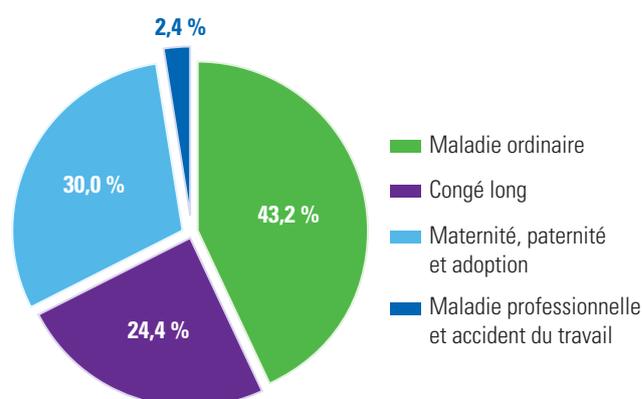
Précisions

Les agents peuvent prendre plusieurs congés d'un même type. Dans la suite de ce chapitre, les durées correspondront aux totaux des durées des congés d'un même type sur l'année scolaire.

Répartition du nombre de congés par type (2010-2011)



Répartition des jours de congés par type (2010-2011)



Les durées annuelles de congés pour raisons de santé par agent concerné sont très dispersées autour de la moyenne de 31,6 jours : près d'un tiers des agents ayant eu recours à un congé a pris moins de quatre jours sur la totalité de l'année

scolaire 2010-2011. S'agissant des congés maladie ordinaire, les plus fréquents en termes d'agents concernés, la moitié d'entre eux a pris moins de six jours sur l'année scolaire 2010-2011.

3D1 - Répartition des agents ayant pris un congé pour raisons de santé par durée de congé au cours de l'année 2010-2011 en %

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
De 1 à 3 jours	35,5	4,7	16,0	1,8	0,4	32
De 4 à 5 jours	15,0	0,8	10,6	1,0	0,2	13,5
De 6 à 15 jours	26,1	1,9	28,6	3,6	93,4	25,1
De 16 à 29 jours	10,5	1,1	14,0	4,2	2,3	9,3
30 jours et plus	12,9	91,5	30,8	89,4	3,7	20,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note de lecture : - 35,5 % des agents qui ont pris un ou plusieurs congés de maladie ordinaire ont eu une durée totale de CMO de moins de quatre jours sur l'année scolaire; - examiner des congés longs sur une durée limitée à un an en déforme la distribution. Par exemple, les congés paternité ou adoption durent entre 11 et 154 jours selon le nombre d'enfants. On devrait donc avoir pour ces congés 100 % des durées par agent concerné entre six jours et plus de 30 jours. Le fait que 0,4 % des agents qui ont pris des congés paternité ou adoption ont eu des durées de congés de moins de quatre jours signifie soit que leurs congés se sont finis moins de quatre jours après la rentrée 2010, soit qu'ils ont commencés moins de cinq jours avant la rentrée 2011.

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.



Congés selon le type de personnels

Durant l'année scolaire 2010-2011, 47,4 % des enseignants des premier et second degrés publics et des non-enseignants du secteur public ont pris un congé pour raisons de santé, d'une durée moyenne de 31,6 jours. Cette durée moyenne représente des congés très hétérogènes (cf. graphiques 1 et 2 de la page précédente). Rapportés à l'ensemble de ces agents, ces congés représentent 15 jours par agent.

Les congés maladie ordinaire sont de loin les congés les plus fréquents : 44,7 % des agents ont eu recours à un congé de ce type. Les autres motifs concernent des proportions beaucoup plus faibles d'agents : 5,1 % pour les congés de maternité/paternité ou adoption, 1,5 % pour les congés longs et 0,8 % pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles.

En proportion, les enseignants sont plus nombreux à prendre des congés pour raisons de santé que les autres personnels du ministère de l'éducation. Tous motifs confondus, la durée des congés pris par les enseignants est inférieure à celle des non-enseignants : comparée à celle des non-enseignants elle est plus longue pour les congés longs et un peu plus courte pour les congés maladie ordinaire.

Il en résulte que, rapportée à l'ensemble des agents, la durée moyenne des congés pris par les enseignants est sensiblement plus importante que celle prise par les non-enseignants : 15,7 jours contre 12,1 jours sur l'ensemble de l'année scolaire.

3D2 - Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2010-2011 (en %)

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	47,9	1,4	0,9	4,4	1,3	50,6
Autres personnels	32,9	1,7	0,8	2,1	0,6	35,2
Total	44,7	1,5	0,8	3,9	1,2	47,4

Note de lecture : 47,9 % des personnels enseignants ont pris au moins un congé de maladie ordinaire au cours de l'année 2010-2011 ; la somme des pourcentages en ligne est supérieure au total (tous motifs confondus), les agents ayant pu prendre des congés de types différents au cours de l'année.

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.

3D3 - Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent ayant pris au moins un congé du type concerné au cours de l'année 2010-2011

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	14,1	248,5	41,8	110,4	13,6	31,1
Autres personnels	16,2	241,1	45,3	105,2	17,0	34,4
Total	14,5	246,7	42,5	109,8	13,9	31,6

Note de lecture : - le nombre de jours de congés est cumulé sur l'année par type de congés.

Pour les congés longs dont au moins une partie a eu lieu pendant l'année scolaire 2010-2011, le nombre moyen de jours pris pour des congés longs sur l'année scolaire par les agents concernés est de 246,7 jours.

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.

3D4 - Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent (rapporté à l'ensemble des agents) au cours de l'année 2010-2011

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	6,8	3,5	0,4	4,9	0,2	15,7
Autres personnels	5,3	4,1	0,3	2,2	0,1	12,1
Total	6,5	3,7	0,4	4,3	0,2	15,0

Note de lecture : rapporté à tous les agents, le nombre de jours pris pour congés longs sur l'année scolaire 2010-2011 est égal à 3,7 jours.

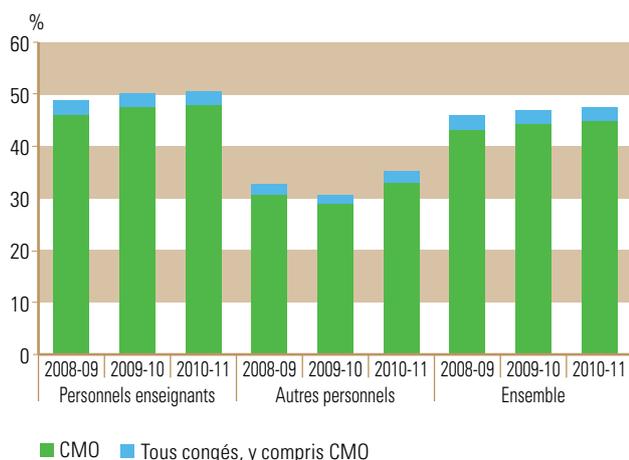
Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.

→ Rétrospective sur 3 ans

D'une année à l'autre, les hiérarchies et les ordres de grandeur de ces indicateurs se maintiennent : les congés de maladie ordinaires (CMO), qui sont les congés les plus fréquents et les plus courts, sont plus répandus chez les enseignants, mais pour une

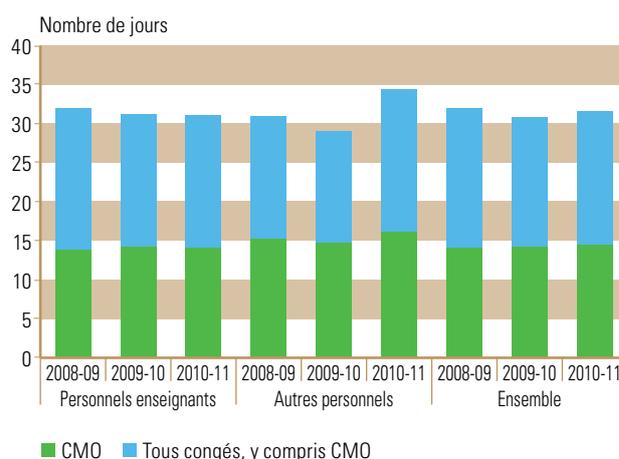
durée systématiquement inférieure à celle des autres personnels. La fréquence des CMO a progressé ces deux dernières années parmi la population enseignante, la dernière année parmi les autres personnels.

Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé



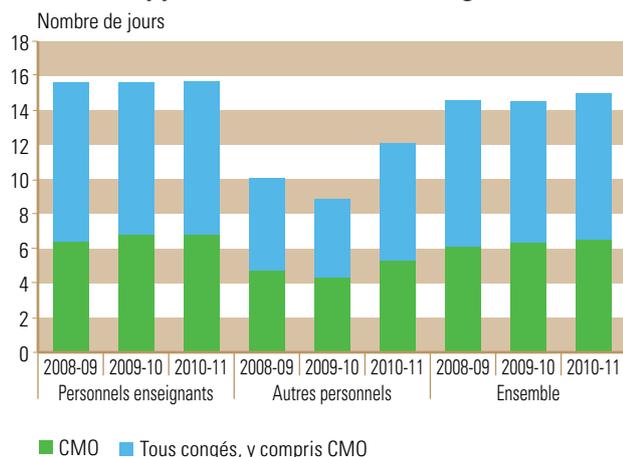
Note de lecture : le cumul des deux couleurs représente la proportion d'agents ayant pris des congés tous types confondus ; la barre verte se rapporte à la proportion d'agents qui prennent au moins un congé pour maladie ordinaire. Par exemple, en 2008-2009, 45,9% des enseignants ont posé au moins un CMO, 48,8% ont posé un congé pour raisons de santé, quel qu'en soit le type.

Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent ayant pris un congé



Note de lecture : en 2008-2009, la durée moyenne cumulée des CMO des enseignants concernés est de 14,1 jours sur l'année scolaire ; celle de l'ensemble des congés des agents concernés est de 32 jours de congés.

Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé, rapportés à l'ensemble des agents



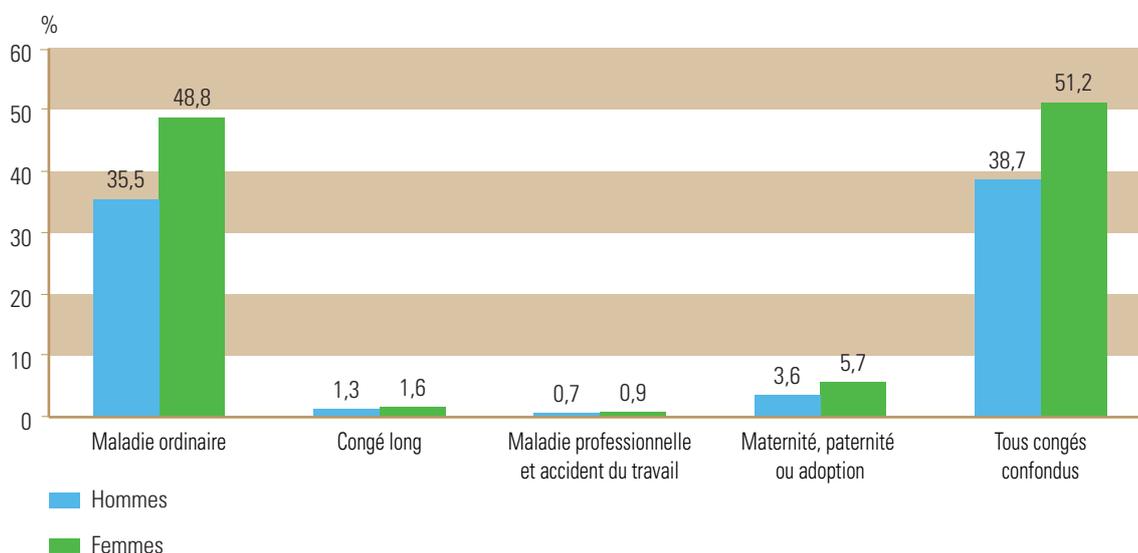
Note de lecture : en 2008-2009, les enseignants ont posé en moyenne 15,6 jours de congés tous motifs confondus, dont 6,4 jours de CMO.

Congés selon le sexe et l'âge

→ Tous personnels

La proportion de femmes prenant des congés pour raisons de santé (y compris congés maternité et adoption) est supérieure à celle des hommes (plus de 12 points d'écart). L'écart porte principalement sur les congés de maladie ordinaire (48,8% pour les femmes contre 35,5% pour les hommes) ; cet écart est majoré de quelques points par les CMO qui précèdent un congé maternité.

Proportion des agents ayant pris un congé pour raisons de santé par sexe au cours de l'année 2010-2011



Les trentenaires sont ceux qui ont le plus recours aux congés pour raisons de santé, en particulier, comme attendu, pour les congés de maternité/paternité, mais aussi pour les congés de maladie ordinaire, quel que soit le sexe. Les quinquagénaires, hommes ou femmes, sont ceux qui ont globalement le moins recours aux CMO. Par contre, ils ont davantage recours aux congés longs que les agents plus jeunes.

3D5 - Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2010-2011, selon le sexe et l'âge (en %)

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	Moins de 30 ans	37,0	0,2	0,5		4,9	39,8
	De 30 à 39 ans	40,0	0,6	0,8		8,9	45,6
	De 40 à 49 ans	35,3	1,1	0,7		1,7	37,3
	50 ans et plus	31,2	2,5	0,8		0,2	33,4
Total hommes		35,5	1,3	0,7		3,6	38,7
Femmes	Moins de 30 ans	53,8	0,3	0,7	12,3	0,0	56,2
	De 30 à 39 ans	54,6	0,8	0,7	11,6	0,1	57,6
	De 40 à 49 ans	46,3	1,7	0,9	0,7	0,1	48,0
	50 ans et plus	41,2	3,1	1,2	0,0	0,0	43,7
Total femmes		48,8	1,6	0,9	5,7	0,1	51,2

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.

Les femmes s'absentent plus longtemps que les hommes : 34,8 jours de congés par an pour les agents concernés, soit 12,7 jours de plus que les hommes. En excluant les congés maternité, paternité et adoption, cet écart est très fortement réduit : leur durée annuelle de congés est ramenée à 23,1 jours (pour congé

maladie ordinaire, congé long, accident du travail ou maladie professionnelle) contre 22,1 jours pour les hommes. Cet écart serait encore minoré si l'on excluait du calcul la durée des congés de maladie ordinaire précédant un congé maternité.

3D6 - Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les agents concernés au cours de l'année 2010-2011, selon le sexe et l'âge

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	Moins de 30 ans	10,0	247,3	21,4		11,1	12,2
	De 30 à 39 ans	10,1	235,4	35,7		11,2	14,5
	De 40 à 49 ans	12,7	246,5	44,0		11,7	20,6
	50 ans et plus	16,6	260,6	61,8		12,0	36,6
Total hommes		12,7	254,0	46,4		11,2	22,1
Femmes	Moins de 30 ans	14,9	221,0	22,7	101,7	64,9	38,1
	De 30 à 39 ans	15,3	232,6	32,5	113,3	75,5	41,1
	De 40 à 49 ans	13,8	235,8	38,6	116,4	67,1	24,4
	50 ans et plus	16,3	254,5	56,0	NS	75,7	34,7
Total femmes		15,0	244,0	41,1	109,8	72,1	34,8
Total		14,5	246,7	42,5	109,8	13,9	31,6

NS : non significatif, très peu de femmes de plus de 50 ans prennent des congés maternité.

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.

→ Personnels enseignants dans les premier et second degrés

Les principaux clivages, entre sexe et groupe d'âge, constatés chez l'ensemble du personnel se retrouvent pour l'essentiel chez les enseignants, qui constituent 78,9 % de notre champ : quel que soit l'âge, les enseignantes prennent davantage de congés pour raisons de santé, en particulier pour maladie ordinaire, que les enseignants. Les congés des femmes, cumulés sur l'année,

durent aussi plus longtemps que ceux des hommes, en raison des congés de maternité, mais également pour les congés de maladie ordinaire. Néanmoins, le profil par âge diffère de l'ensemble du personnel, par une surexposition aux CMO déportée des trentenaires vers la classe des moins de 30 ans.

3D7 - Proportion d'enseignants ayant pris un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2010-2011, selon le sexe et l'âge (en %)

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	Moins de 30 ans	44,0	0,3	0,6		6,9	48,0
	De 30 à 39 ans	42,3	0,5	0,8		9,6	48,2
	De 40 à 49 ans	37,8	1,1	0,7		1,8	39,8
	50 ans et plus	34,2	2,4	0,9		0,2	36,4
Total hommes		38,5	1,3	0,8		4,1	41,9
Femmes	Moins de 30 ans	61,3	0,4	0,8	14,2	0,0	63,9
	De 30 à 39 ans	56,5	0,8	0,7	12,1	0,1	59,5
	De 40 à 49 ans	48,5	1,7	0,8	0,7	0,1	50,1
	50 ans et plus	44,3	3,0	1,3	0,0	0,0	46,7
Total femmes		52,1	1,5	0,9	6,4	0,1	54,5
Total		47,9	1,4	0,9	4,4	1,3	50,6

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.

3D8 - Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les enseignants concernés au cours de l'année 2010-2011, selon le sexe et l'âge

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	Moins de 30 ans	9,4	244,5	20,0		11,1	12,2
	De 30 à 39 ans	9,8	233,2	36,9		11,2	14,0
	De 40 à 49 ans	12,2	247,6	43,4		11,6	19,5
	50 ans et plus	16,1	258,3	62,4		11,8	34,1
Total hommes		12,3	252,2	46,8		11,2	20,9
Femmes	Moins de 30 ans	14,8	224,9	22,1	102,5	66,4	38,6
	De 30 à 39 ans	15,2	234,8	32,8	113,6	68,3	41,3
	De 40 à 49 ans	13,3	242,2	37,9	118,0	65,5	23,5
	50 ans et plus	15,8	257,1	55,1	NS	84,6	33,0
Total femmes		14,8	247,0	39,9	110,4	67,7	34,6
Total		14,1	248,5	41,8	110,4	13,6	31,1

NS : non significatif : très peu de femmes de plus de 50 ans prennent des congés maternité.

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.

→ Autres personnels

Les personnels non enseignants ont moins souvent recours aux congés pour raisons de santé que les enseignants et ceci quel que soit le sexe et l'âge. En revanche, les congés des non-enseignants durent en moyenne plus longtemps que ceux des enseignants. En particulier, la proportion d'agents ayant pris un congé maladie ordinaire est très inférieure chez les personnels non enseignants (32,9 % contre 47,9 % des enseignants), tandis

que le nombre moyen de jours de congés de maladie ordinaire des agents concernés est un peu plus élevé chez les non-enseignants que chez les enseignants, pour les deux sexes et pour toutes les tranches d'âge. Comme pour les enseignants, les personnels féminins non enseignants prennent davantage de congés pour raisons de santé que les hommes.

3D9 - Proportion de non-enseignants ayant pris un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2010-2011, selon le sexe et l'âge (en %)

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	Moins de 30 ans	26,1	0,0	0,3	.	1,9	27,3
	De 30 à 39 ans	26,9	0,7	0,6	.	5,0	30,8
	De 40 à 49 ans	23,6	1,3	0,5	.	1,2	25,5
	50 ans et plus	19,9	2,7	0,6	.	0,1	22,4
Total hommes		23,6	1,4	0,5	.	1,8	25,9
Femmes	Moins de 30 ans	32,1	0,1	0,5	6,9	0,0	34,1
	De 30 à 39 ans	42,7	0,9	0,7	8,0	0,2	45,6
	De 40 à 49 ans	38,5	1,9	1,0	0,6	0,0	40,3
	50 ans et plus	33,8	3,2	1,1	0,0	0,0	36,5
Total femmes		36,7	1,8	0,9	3,0	0,1	39,0
Total		32,9	1,7	0,8	2,1	0,6	35,2

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.

3D10 - Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par les non-enseignants concernés au cours de l'année 2010-2011, selon le sexe et l'âge

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	Moins de 30 ans	11,3	279,0	25,5		11,0	12,3
	De 30 à 39 ans	12,6	245,1	26,2		11,1	18,9
	De 40 à 49 ans	16,5	242,2	47,5		12,0	29,0
	50 ans et plus	19,6	268,4	58,4		13,1	51,9
Total hommes		15,2	260,2	44,0		11,3	29,4
Femmes	Moins de 30 ans	15,4	184,4	26,0	97,1	52,5	35,1
	De 30 à 39 ans	16,2	220,1	30,5	110,5	109,2	39,7
	De 40 à 49 ans	15,9	215,4	40,5	109,2	78,8	28,4
	50 ans et plus	17,7	248,6	58,4		51,0	40,0
Total femmes		16,5	235,1	45,6	105,2	95,9	35,8
Total		16,2	241,1	45,3	105,2	17,0	34,4

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.



Congés pour raisons de santé des personnels en fonction de l'affectation en éducation prioritaire

Les agents exerçant dans une école ou un établissement du second degré publics en éducation prioritaire prennent en proportion plus de congés pour raisons de santé. La différence est marquée pour les congés de maladie ordinaire mais aussi pour les congés de maternité. Pour ces derniers, l'écart est en partie

dû au plus jeune âge de la population enseignante dans ces établissements. Le nombre moyen de jours de congés par agent est aussi légèrement supérieur pour les agents affectés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

3D11 - Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2010-2011 (en %)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
Ne relevant pas de l'éducation prioritaire	Écoles	47,3	1,2	0,7	5,7	0,7	49,8
	Établissements du second degré	42,1	1,4	0,9	2,6	1,3	44,7
	Total	43,9	1,4	0,8	3,7	1,1	46,5
Relevant de l'éducation prioritaire	Écoles	54,3	1,1	0,9	7,3	1,1	56,8
	Établissements du second degré	47,9	1,4	1,0	3,9	1,8	50,7
	Total	50,7	1,3	1,0	5,4	1,5	53,4

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.

3D12 - Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par les agents concernés au cours de l'année 2010-2011

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
Ne relevant pas de l'éducation prioritaire	Écoles	14,0	236,3	35,3	110,8	16,6	32,3
	Établissements du second degré	13,8	251,3	45,8	109,9	12,9	28,9
	Total	13,9	246,7	42,5	110,4	13,7	30,2
Relevant de l'éducation prioritaire	Écoles	14,4	231,8	32,8	108,8	15,2	33,1
	Établissements du second degré	14,9	248,9	40,5	107,1	12,6	30,3
	Total	14,6	242,2	37,3	108,2	13,5	31,7

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora.



Dépenses d'action sociale en 2011 par programme budgétaire

Élément de la gestion des ressources humaines, l'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle ; elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail. Cette action, à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et départemental.

Les prestations d'action sociale :

- soit présentent un caractère strictement ministériel ;
- soit sont gérées au niveau ministériel mais définies par circulaire interministérielle (prestations à réglementation commune) ;
- soit sont définies juridiquement par le ministère de la fonction publique et gérées par différents prestataires.

Seuls les deux premiers types sont développés dans ce chapitre : les prestations définies par le ministère de la fonction publique et gérées par des prestataires sont simplement rappelées dans la partie consacrée aux prestations interministérielles (voir « Précisions »).

Dans le cadre du pilotage national, l'action sociale est observée au travers des crédits qui lui sont consacrés dans les pro-

grammes Lof « Soutien à la politique de l'éducation nationale » (programme 214), « Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés » (programme 139) qui relèvent du ministère de l'éducation nationale et « Formations supérieures et recherche universitaire » qui relève du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) (programme 150).

Les agents de ces deux ministères ont bénéficié de 27,0 millions d'euros d'aide au titre de l'action sociale en 2011 dont 43,5 % proviennent de prestations interministérielles (Pim). Les deux ministères ont consacré en propre 15,2 millions d'euros à l'action sociale pour leurs agents, soit 56,5 % de l'ensemble des aides perçues. Sur ce total, 14 millions sont affectés à l'enseignement public, 0,95 million à l'enseignement privé et 0,3 million à l'enseignement supérieur.

Les dépenses totales effectuées en 2011 au titre de l'action sociale sont très légèrement supérieures à celles de 2010, l'augmentation des prestations propres au ministère compensant la baisse des prestations interministérielles (- 6,7 %). Parmi les prestations ministérielles, les actions sociales d'initiative académique ont progressé (+ 17,1 %), à l'inverse des secours, qui en constituent l'autre composante importante (- 3,9 %).

4A1 - Dépenses d'action sociale (en euros)

	Soutien à la politique de l'éducation nationale		Enseignement privé des 1 ^{er} et 2 nd degrés		Formations supérieures et recherche universitaire		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Pim	9 333 417	79,4	1 698 147	14,4	723 811	6,2 %	11 755 375	43,5
Asia	8 021 392	91,1	644 792	7,3	141 542	1,6 %	8 807 726	32,6
Secours	5 716 514	92,2	311 354	5,0	173 857	2,8 %	6 201 725	23,0
Aide au logement du CIV	242 119						242 119	0,9
Total	23 313 442	100,0	2 654 293	100,0 %	1 039 210	100,0	27 006 945	100,0

Pim : prestations interministérielles (y compris restauration).

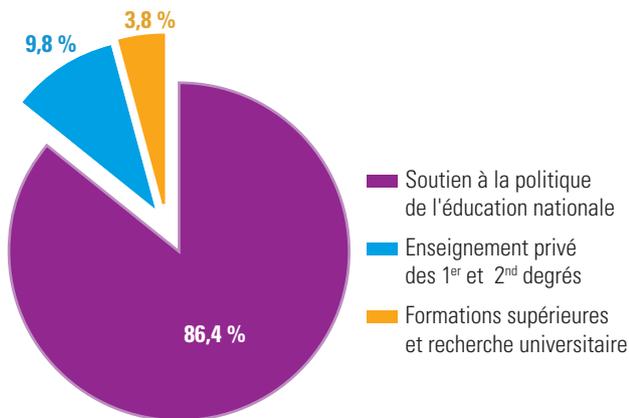
Asia : actions sociales d'initiative académique.

Secours : aides financières exceptionnelles.

CIV : aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Dépenses pour l'action sociale en 2011 par programme Lolf



Précisions

Les prestations d'action sociale, complémentaires aux prestations légales, sont versées aux agents en fonction de leur situation de famille et de leurs ressources. Elles sont soit collectives (équipements sociaux...), soit individuelles (aides aux vacances, prestations repas...). Les règles d'attribution de ces prestations sont définies soit par les ministères chargés respectivement de la fonction publique et du budget pour l'ensemble des agents de l'État (prestations interministérielles), soit par chacun des ministères pour ses propres agents. Ces actions bénéficient aux agents en position d'activité, dont les agents non titulaires et les enseignants du secteur privé (sous contrat) et également aux retraités du secteur public.

Prestations interministérielles (Pim)

On rappelle que les prestations interministérielles présentées sont celles qui sont gérées par le ministère de l'éducation nationale, définies par circulaire interministérielle (prestations à réglementation commune).

→ Les Pim selon le type d'actions

On distingue :

- l'aide aux enfants handicapés qui a pour finalité de faciliter l'intégration sociale (allocations aux parents d'enfants handicapés, aux étudiants handicapés, pour les séjours en centres spécialisés) ;
- l'aide aux séjours d'enfants ;
- l'aide à la restauration qui est une participation de l'administration au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs, qui prend la forme d'un abattement sur le prix du repas.

En 2011, les prestations interministérielles, hors aide à la restauration, se sont montées à 8,9 millions d'euros et les repas ont été subventionnés à hauteur de 2,9 millions d'euros.

En ce qui concerne le programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale », l'augmentation de la consommation des crédits est de 1,2 % par rapport à 2010. La forte progression des aides aux séjours d'enfants en 2011 résulte en partie de leur paiement décalé sur cette année par l'application Chorus (système d'information financière et comptable de l'État) utilisée au ministère depuis 2010. L'aide aux enfants handicapés, d'une progression plus modeste (+ 4%), n'a pas souffert de pareils décalages de paiement.

L'augmentation des dépenses d'aide aux enfants handicapés et d'aide aux vacances a pu trouver également son origine dans la meilleure communication des dispositifs d'action sociale sur les sites Internet des académies notamment.

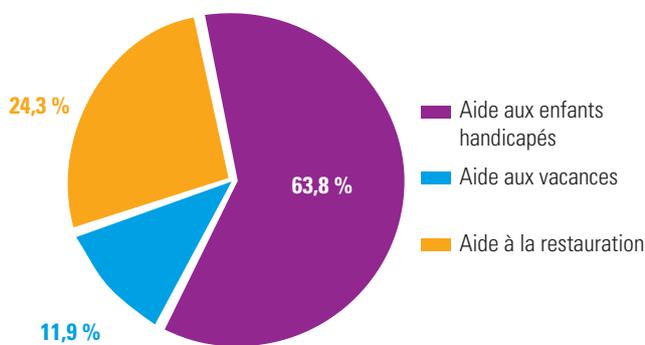
En revanche, la baisse de la part des dépenses de l'aide à la restauration (- 17,4 %) dans le programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » s'explique par la dénonciation de conventions passées avec certaines structures, des écoles notamment. Certaines académies ne participent plus financièrement au prix des repas des personnels de l'éducation nationale déjeunant dans les services de restauration des établissements du premier degré.

4A2 - Dépenses (en euros) des prestations interministérielles à réglementation commune gérées au niveau académique (Pim)

Type de prestation	Soutien à la politique de l'éducation nationale		Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total
	Bénéficiaires	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Aide aux enfants handicapés	4 261	6 623 405	764 916	109 866	7 498 187
Aide aux vacances	17 130	1 133 562	239 348	26 632	1 399 542
Sous-total	21 391	7 756 967	1 004 264	136 498	8 897 729
Aide à la restauration (nombre de repas)	1 373 674	1 576 450	693 883	587 313	2 857 646
Total		9 333 417	1 698 147	723 811	11 755 375

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Prestations interministérielles (tous secteurs), répartition des dépenses



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Précisions

L'aide aux enfants handicapés est composée de 3 actions :

- l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans,
- l'allocation aux étudiants ou aux apprentis infirmes ou atteints d'une maladie chronique, de 20 à 27 ans,
- l'allocation pour les enfants handicapés qui séjournent dans des centres de vacances agréés spécialisés relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques.

Il existe d'autres prestations interministérielles dont bénéficient les agents du MEN et du MESR, qui sont gérées par le ministère de la fonction publique :

Le chèque vacances est composé de deux parts : une participation de l'agent qui constitue son épargne et une participation de l'État sous forme de bonification de cette épargne, déterminée en fonction de son revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales du foyer. En 2011, on a compté 109 506 bénéficiaires, tous ministères, soit 25,35 millions d'euros de bonification servie et près de 103 millions d'euros d'épargne servie.

Le Cesu garde d'enfants est un chèque emploi service universel préfinancé et destiné à la prise en charge partielle des frais de garde engagés par ses agents pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans et/ou de 3 à 6 ans. Parmi les 193 772 bénéficiaires de Cesu garde d'enfants pour tous les ministères, 92 662 relèvent du MEN pour 24,8 millions d'euros.

L'aide à l'installation des personnels (AIP) est destinée à accompagner l'accès au logement locatif des fonctionnaires civils stagiaires et titulaires de l'État et des ouvriers d'Etat rémunérés sur le budget de l'État en prenant en charge une partie des premières dépenses rencontrées lors de la conclusion du bail. Elle est accordée sous réserve de certaines conditions d'attribution :

- dans sa forme générique aux personnels de l'État quelle que soit leur région d'affectation,
- dans sa forme dénommée « AIP-Ville », aux personnels de l'État exerçant la majeure partie de leurs fonctions en zone urbaine sensible (ZUS). Elle ne peut dépasser 900 euros. 4 004 dossiers ont été traités en 2011 (pour les agents du MEN et du MESR), pour un montant d'aide de 2,8 millions d'euros, soit un montant moyen de 711 euros.

Le prêt mobilité est destiné aux :

- agents éligibles à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP),
- fonctionnaires civils titulaires ayant changé de résidence suite à une mobilité à l'initiative de l'administration (mobilité subie). Il accompagne l'aide au logement locatif par l'avance de tout ou partie du dépôt de garantie (caution) exigé lors de la conclusion du bail, dans le cadre d'une location vide ou meublée. Il est versé sous forme d'un prêt à taux zéro remboursable sur une durée maximum de 3 ans. Il est plafonné à 2 000 euros pour les agents affectés dans les régions Île-de France et Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que pour les agents exerçant la majeure partie de leurs fonctions dans les régions autres que celles citées ci-dessus.

→ Répartition académique des Pim

La hiérarchie des montants des prestations interministérielles dans les programmes Lof reflète en partie le poids démographique des académies : faiblesse des effectifs et des Pim dans les départements d'outre-mer et de l'académie de Corse, importance des prestations dans celles de Créteil, de Lille et de Versailles.

Les différentes aides n'ont pas le même poids selon les académies. En ce qui concerne l'aide aux vacances, si en moyenne, la métropole et les Dom y consacrent 12 % de leurs dépenses,

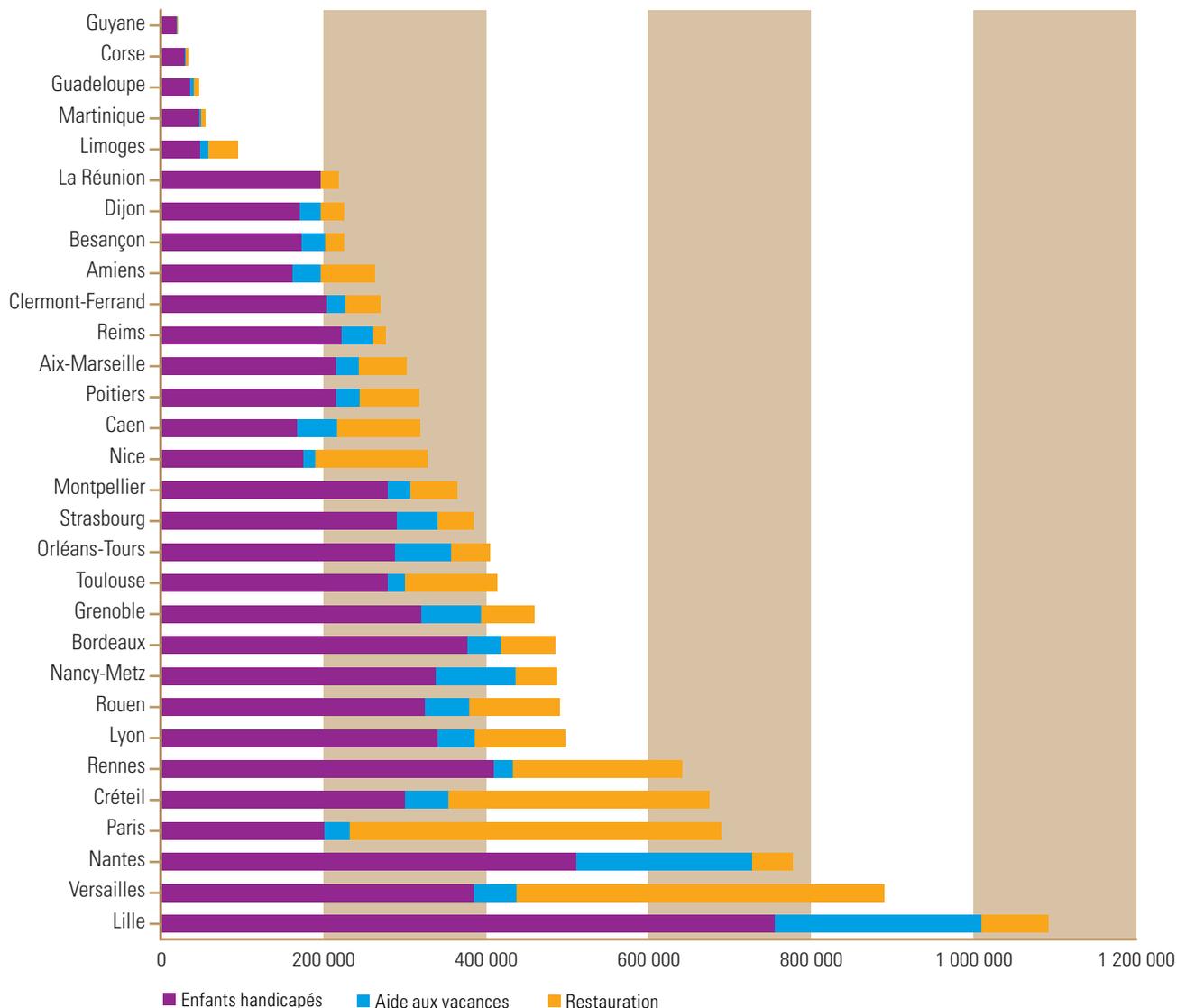
celles-ci dépassent 20 % dans les académies de Nantes (27,8 %), de Lille (23,3 %) ou de Nancy-Metz (20,1 %). Le poids de la restauration est de 24,3 % en moyenne, mais dépasse 66 % dans l'académie de Paris et 50 % dans celle de Créteil, et s'en approche dans celle de Versailles. L'action en faveur des enfants handicapés est de 63,8 % en moyenne et c'est dans les académies d'outre-mer qu'elle a le poids le plus important (plus de 80 %). Les académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Toulouse y consacrent plus des trois quarts de leurs aides.

4A3 - Prestations interministérielles (Pim), répartition des dépenses (en euros) par nature et par académie

Académies	Soutien à la politique de l'éducation nationale prog. 214				Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés prog. 139				Formations supérieures et recherche universitaire prog. 150				Répartition académique des dépenses totales Pim			
	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total
Aix-Marseille	207 510	24 466	30 754	262 730	9 052	2 579	27 834	39 465	0	0	360	360	216 562	27 045	58 948	302 555
Amiens	151 264	31 730	41 956	224 950	10 659	2 668	23 882	37 209	744	466	0	1 210	162 667	34 864	65 838	263 369
Besançon	160 279	27 445	22 638	210 362	11 719	1 214	0	12 933	1 955	50	401	2 406	173 953	28 709	23 039	225 701
Bordeaux	351 101	36 852	51 915	439 868	23 399	3 960	625	27 984	3 275	1 154	13 362	17 791	377 775	41 966	65 902	485 643
Caen	140 441	39 331	41 620	221 392	23 667	8 331	24 136	56 134	4 317	1 018	36 828	42 163	168 425	48 680	102 584	319 689
Clermont-Ferrand	190 752	19 894	25 403	236 049	14 213	2 124	16 758	33 095	0	0	1 129	1 129	204 965	22 018	43 290	270 273
Corse	28 146	1 008	2 815	31 969	1 804	0	0	1 804	0	194	0	194	29 950	1 202	2 815	33 967
Créteil	272 992	49 509	230 732	553 233	20 442	1 973	90 393	112 808	7 790	1 203	0	8 993	301 224	52 685	321 125	675 034
Dijon	164 865	24 124	18 301	207 290	4 707	835	6 491	12 033	1 654	743	3 471	5 868	171 226	25 702	28 263	225 191
Grenoble	282 781	63 059	20 165	366 005	31 673	8 423	39 019	79 115	6 747	1 857	6 234	14 838	321 201	73 339	65 418	459 958
Guadeloupe	36 162	3 085	2 122	41 369	750	174	0	924	0	444	4 378	4 822	36 912	3 703	6 500	47 115
Guyane	19 841	571	0	20 412	0	154	0	154	0	0	0	0	19 841	725	0	20 566
La Réunion	189 912	0	21 268	211 180	5 864	0	0	5 864	1 353	0	0	1 353	197 129	0	21 268	218 397
Lille	661 573	201 683	30 634	893 890	94 209	52 881	51 477	198 567	0	0	0	0	755 782	254 564	82 111	1 092 457
Limoges	48 660	9 860	27 772	86 292	0	423	2 098	2 521	0	0	5 832	5 832	48 660	10 283	35 702	94 645
Lyon	293 580	38 315	23 692	355 587	30 924	4 546	0	35 470	16 166	2 790	86 930	105 886	340 670	45 651	110 622	496 943
Martinique	45 651	1 472	5 430	52 553	1 804	124	0	1 928	0	0	0	0	47 455	1 596	5 430	54 481
Montpellier	257 459	22 247	17 837	297 543	13 830	3 677	7 825	25 332	8 420	1 659	31 981	42 060	279 709	27 583	57 643	364 935
Nancy-Metz	301 692	89 875	37 889	429 456	32 445	7 837	13 145	53 427	4 133	106	120	4 359	338 270	97 818	51 154	487 242
Nantes	384 424	124 563	42 661	551 648	126 964	90 292	0	217 256	0	1 417	6 920	8 337	511 388	216 272	49 581	777 241
Nice	158 047	14 377	110 872	283 296	6 909	571	25 064	32 544	10 217	377	2 301	12 895	175 173	15 325	138 237	328 735
Orléans-Tours	270 426	62 824	23 825	357 075	17 862	5 246	0	23 108	0	796	23 958	24 754	288 288	68 866	47 783	404 937
Paris	155 035	17 039	135 009	307 083	21 752	6 884	68 812	97 448	23 903	8 237	252 997	285 137	200 690	32 160	456 819	689 669
Poitiers	190 828	24 541	53 507	268 876	25 372	4 359	19 499	49 230	0	153	0	153	216 200	29 053	73 006	318 259
Reims	178 142	34 276	15 224	227 642	44 753	2 464	0	47 217	0	1 638	0	1 638	222 895	38 378	15 224	276 497
Rennes	310 103	14 356	64 663	389 122	95 910	9 409	107 133	212 452	3 609	181	35 755	39 545	409 622	23 946	207 551	641 119
Rouen	286 133	51 769	89 490	427 392	38 820	2 774	17 743	59 337	0	0	4 296	4 296	324 953	54 543	111 529	491 025
Strasbourg	269 315	43 677	22 528	335 520	20 139	5 569	21 989	47 697	1 804	264	0	2 068	291 258	49 510	44 517	385 285
Toulouse	262 401	20 061	49 181	331 643	16 381	1 293	28 712	46 386	301	609	35 780	36 690	279 083	21 963	113 673	414 719
Versailles	353 894	41 549	316 547	711 990	18 891	8 567	101 247	128 705	13 478	1 278	34 278	49 034	386 263	51 394	452 071	889 728
France métr. + Dom	6 623 409	1 133 558	1 576 450	9 333 417	764 914	239 351	693 882	1 698 147	109 866	26 634	587 311	723 811	7 498 189	1 399 543	2 857 643	11 755 375

Source : MEN-MESR DGRH C1-3 données 2011.

Total des prestations interministérielles, répartition des dépenses (en euros) par nature et par académie



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Actions sociales d'initiative académique

La vocation des actions sociales d'initiative académique (Asia) élaborées avec les partenaires sociaux est de répondre aux besoins spécifiques locaux. Plus de 91,1 % des montants concernés relèvent du « Soutien à la politique de l'éducation nationale » dans le secteur public d'enseignement. Pour ce programme, les prestations ministérielles individuelles ont bénéficié à plus de

29 000 agents pour un montant global de 8 millions d'euros. La hausse des Asia (+ 18,1 % par rapport à 2010) est due essentiellement à la mise en œuvre de l'application métier ministérielle Saxo en 2011 et du traitement de certains dossiers de 2010 en début d'année 2011.

➔ Selon le type d'actions

Pour ce programme, parmi les sept champs d'actions, celui relatif à la garde des jeunes enfants (dans le cas d'horaires atypiques ou décalés...) et l'aide aux études allouée aux parents d'enfants scolarisés entre 5 et 22 ans (aide aux frais de rentrée scolaire, aide aux frais de logement pour les enfants et étudiants...) occupe le premier rang des dépenses, soit 35,6 % (9 272 bénéficiaires, soit 32 % de l'ensemble).

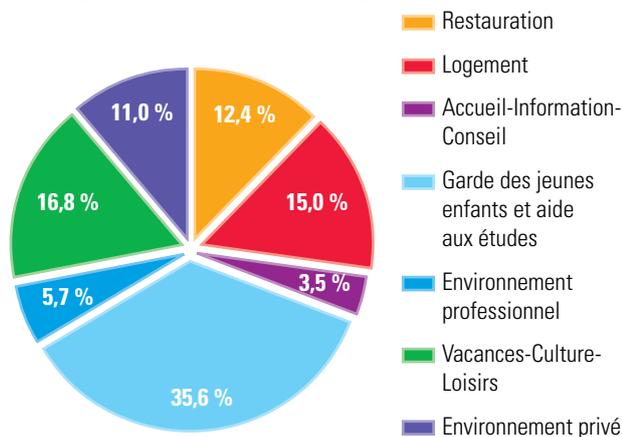
L'aide au logement (2 120 bénéficiaires, soit 7,3 %) consomme 15 % de la dépense globale. L'Asia « logement » est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (installation des personnes nouvellement nommées dans une académie, par exemple). Elle permet de financer une partie des frais de déménagement, d'agence, de caution et l'achat de l'équipement de première installation.

4A4 - Dépenses (en euros) et bénéficiaires des prestations Asia (programme 214) « Soutien à la politique de l'éducation nationale »

Asia	Dépenses		Bénéficiaires	
	Montant	%	Effectif	%
Restauration	997 945	12,4	0	0,0
Logement	1 205 468	15,0	2 120	7,3
Accueil-Information-Conseil	278 417	3,5	0	0,0
Garde des jeunes enfants et aide aux études	2 854 317	35,6	9 272	32,0
Environnement professionnel	457 576	5,7	0	0,0
Vacances-Culture-Loisirs	1 346 640	16,8	14 676	50,6
Environnement privé	881 029	11,0	2 938	10,1
Total	8 021 392	100,0	29 006	100,0

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Asia, répartition des dépenses par nature



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

→ Répartition académique

La répartition des dépenses d'Asia varie d'une académie à l'autre, du point de vue des montants moyens alloués : par exemple, l'académie de Lille concentre 10,9 % de la dépense globale pour 5,8 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le poids relatif des programmes varie aussi : plus de 20 % des dépenses

des académies de Caen, de Nantes et de Guadeloupe relèvent du programme 139 « Enseignement privé des 1^{er} et 2nd degrés ». 16 % des dépenses de l'académie de Paris sont consacrées au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

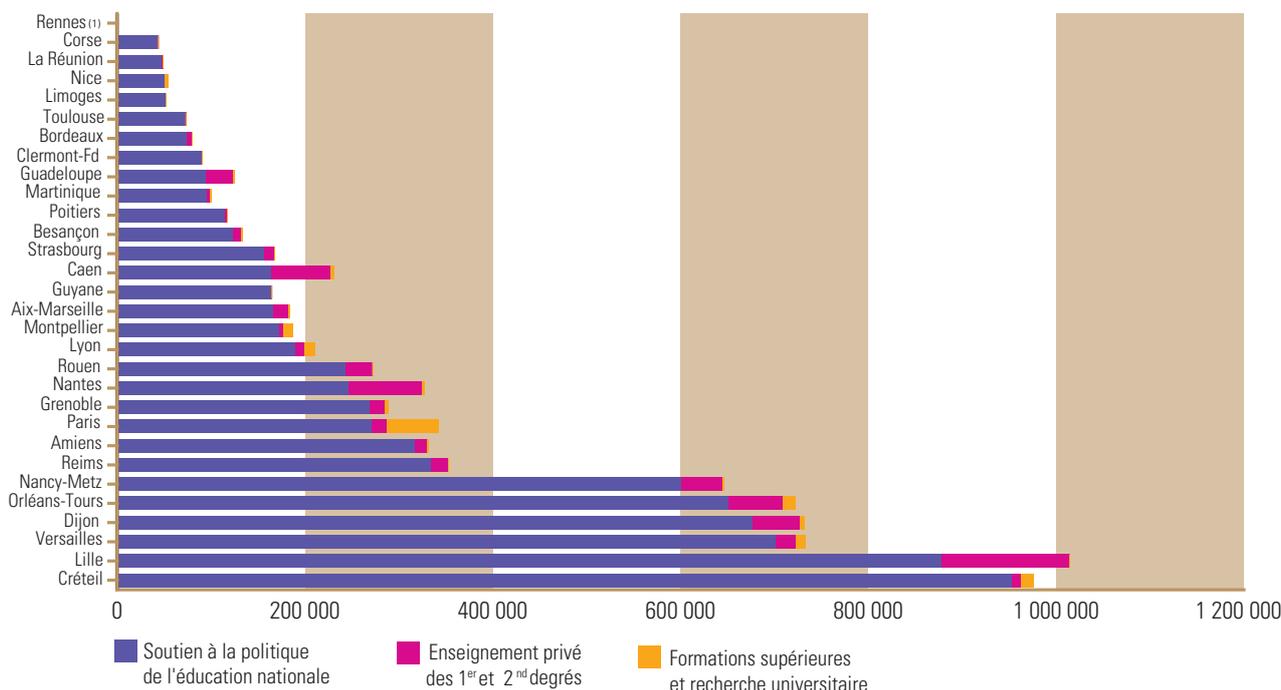
4A5 - Dépenses Asia (en euros), par académie et programme budgétaire

Asia	Soutien à la politique de l'éducation nationale	Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total
Aix-Marseille	166 017	16 970	1 480	184 467
Amiens	317 010	13 470	1 500	331 980
Besançon	123 907	8 381	1 835	134 123
Bordeaux	74 837	4 599	186	79 622
Caen	164 188	62 800	3 720	230 708
Clermont-Ferrand	90 573	0	180	90 753
Corse	43 928	0	0	43 928
Créteil	952 904	10 434	12 911	976 249
Dijon	676 595	50 620	4 548	731 763
Grenoble	269 121	16 162	3 355	288 638
Guadeloupe	95 076	28 303	1 300	124 679
Guyane	164 690	0	0	164 690
La Réunion	47 889	1 080	0	48 969
Lille	877 928	136 406	0	1 014 334
Limoges	52 173	175	40	52 388
Lyon	190 112	9 700	11 380	211 192
Martinique	96 067	2 510	1 772	100 349
Montpellier	172 798	4 889	9 882	187 569
Nancy-Metz	601 257	43 121	1 712	646 090
Nantes	246 713	78 150	2 650	327 513
Nice	51 386	0	3 632	55 018
Orléans-Tours	651 337	57 781	13 012	722 130
Paris	271 756	16 195	54 799	342 750
Poitiers	115 069	2 607	274	117 950
Reims	334 221	18 157	567	352 945
Rennes (1)	0	0	0	0
Rouen	243 386	28 746	0	272 132
Strasbourg	156 181	11 481	900	168 562
Toulouse	73 334	0	0	73 334
Versailles	700 939	22 055	9 907	732 901
France métro. + Dom	8 021 392	644 792	141 542	8 807 726

(1) Pas d'Asia dans l'académie de Rennes.

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Asia, répartition des dépenses totales (en euros) par académie et programme budgétaire



(1) Pas d'Asia dans l'académie de Nantes.
 Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile

Suite à une décision du comité interministériel des villes (CIV) en décembre 1999, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un dispositif d'aide au logement en faveur des personnels affectés en établissement difficile, situé en zone urbaine. Peuvent en bénéficier :

- les fonctionnaires titulaires ou stagiaires en activité ;
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif nouvellement recrutés exerçant leurs fonctions dans des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire recrutés par les services déconcentrés ou par les établissements publics locaux d'enseignement (AVS-I et AVS-CO).

Les agents bénéficiaires ne doivent pas être éligibles à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP).

Cette aide est plafonnée à 900 euros. En 2011, cette aide au logement a concerné 311 agents, pour un montant global de 242 119 euros soit un montant moyen accordé de 779 euros.

Ce dispositif est en décroissance sensible depuis 2003, du fait de la concurrence des dispositifs interministériels AIP et AP-ville, le rebond ponctuel en 2010 provenant du surcroît des dépenses de l'académie de Créteil, en réponse à une demande particulièrement importante des personnels non titulaires (assistants d'éducation) l'an dernier.

4A6 - Évolution de l'aide à l'installation et à l'équipement des personnels affectés en établissement difficile

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bénéficiaires	6 018	4 406	3 750	2 498	1 083	523	345	355	311
Dépenses (euros)	3 360 970	2 400 170	2 039 122	1 222 267	654 085	342 819	240 573	283 705	242 119

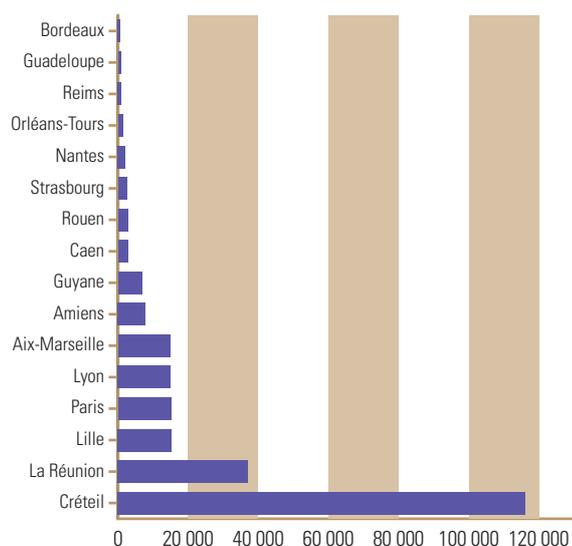
Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

→ Répartition académique

Dans la moitié des académies, les personnels n'ont bénéficié d'aucune aide au logement dans le cadre du CIV en 2010. Les académies de Créteil et de La Réunion consomment presque les

deux tiers de la dépense globale (63,3%), l'académie de Créteil à elle seule 48%.

Montant en euros de l'aide à l'installation et à l'équipement des personnels affectés en établissement difficile



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Secours urgents et exceptionnels

→ Les agents bénéficiaires du secteur public

Pour venir en aide aux agents en activité, retraités ou à leur famille, qui rencontrent des difficultés passagères par suite d'événements imprévus, des aides financières non remboursables sont attribuées par le recteur d'académie après enquête sociale et avis de la commission académique ou départementale d'action sociale.

Il s'agit :

- de secours urgents et exceptionnels non remboursables ;
- de prêts à court terme et sans intérêt.

En 2011, 8 149 secours ont été attribués aux agents appartenant au MEN et au MESR, soit une augmentation de 4 % des dossiers

retenus par rapport à 2010, pour un montant moyen de 701 euros. Les académies constatent une augmentation des demandes de secours urgents due à un contexte économique et social difficile. Elles notent également que l'afflux de demandes d'aides exceptionnelles impacte les crédits consacrés aux autres prestations.

Plus de 88,4 % des bénéficiaires des secours sont des agents en activité dans le secteur public, dont plus de la moitié des enseignants. Le montant maximum accordé est de 2 460 euros.

Par convention, les prêts sont gérés par la MGEN. Le montant moyen accordé aux prêts sur l'ensemble des académies est de 1 846 euros. Sur les 1 394 prêts accordés, 61 % l'ont été à des enseignants.

→ Répartition académique

Six académies, Amiens, Créteil, Lille, Montpellier, Poitiers et Versailles, totalisent plus de 40 % des dossiers retenus. Les sommes moyennes les plus faibles ont été allouées dans les académies de Limoges (433 euros) et de Rennes (458 euros), la plus élevée dans l'académie d'Aix-Marseille (1 095 euros). Les

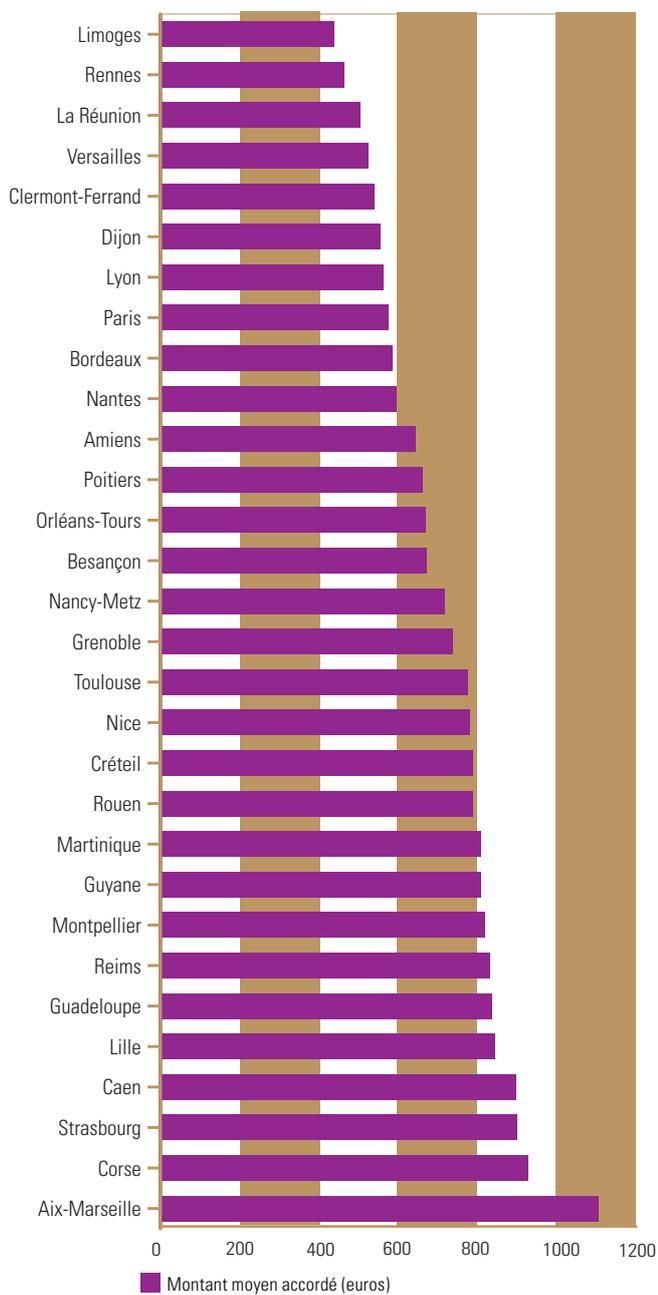
disparités académiques sont également marquées en ce qui concerne les montants maximum accordés ; le plus élevé atteint 2 460 euros dans l'académie de Lille ; les plus bas concernent les académies de Versailles (900 euros) et de Rennes (800 euros).

4A7 - Agents bénéficiaires de secours urgents et exceptionnels dans le secteur public

Académies	Nombre de dossiers examinés			Agents bénéficiaires de secours			Nombre de dossiers retenus	Montant maximum accordé (euros)	Montant moyen accordé (euros)
	Enseignants	Non-enseignants	Retraités	Enseignants	Non-enseignants	Retraités			
Aix-Marseille	203	119	65	197	112	51	360	1 200	1 095
Amiens	226	171	74	180	151	60	391	2 000	637
Besançon	70	116	33	55	93	18	158	1 000	665
Bordeaux	120	176	58	106	162	49	312	2 000	578
Caen	56	70	10	1	1	1	106	1 600	887
Clermont-Ferrand	72	99	25	67	95	25	187	1 000	534
Corse	10	16	13	10	16	13	33	1 500	918
Créteil	280	329	15	265	317	15	597	1 500	779
Dijon	125	50	36	104	40	32	176	1 500	550
Grenoble	192	163	61	364	0	0	364	1 800	729
Guadeloupe	47	42	12	42	37	10	89	1 200	828
Guyane	32	10	1	28	10	1	28	1 500	800
La Réunion	50	42	16	32	33	12	88	1 500	500
Lille	296	348	122	252	294	100	697	2 460	836
Limoges	49	90	42	0	0	0	160	1 165	433
Lyon	164	161	47	157	160	43	360	1 200	557
Martinique	114	57	0	93	37	0	130	1 500	799
Montpellier	267	235	90	229	209	75	513	2 000	809
Nancy-Metz	131	127	52	122	121	45	292	1 200	711
Nantes	120	100	32	110	99	30	239	1 000	588
Nice	107	93	37	107	91	36	211	2 000	773
Orléans-Tours	101	135	28	98	133	27	258	2 000	661
Paris	0	0	0	112	82	15	207	1 200	570
Poitiers	197	174	55	144	147	51	418	1 800	654
Reims	71	111	39	51	96	34	181	1 500	823
Rennes	87	102	18	85	98	17	200	800	458
Rouen	133	203	51	111	150	42	346	1 220	781
Strasbourg	87	60	23	155	0	0	161	1 500	889
Toulouse	74	54	36	69	51	34	154	1 600	767
Versailles	378	342	60	348	325	60	733	900	519
France métro. + Dom	3 859	3 795	1 151	3 694	3 160	896	8 149	2 460	701

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Secours urgents et exceptionnels, montant moyen accordé (en euros) dans le secteur public



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.



Les dépenses au titre des secours par programme budgétaire

4A8 - Répartition académique des dépenses (en euros) au titre des secours, par programme budgétaire

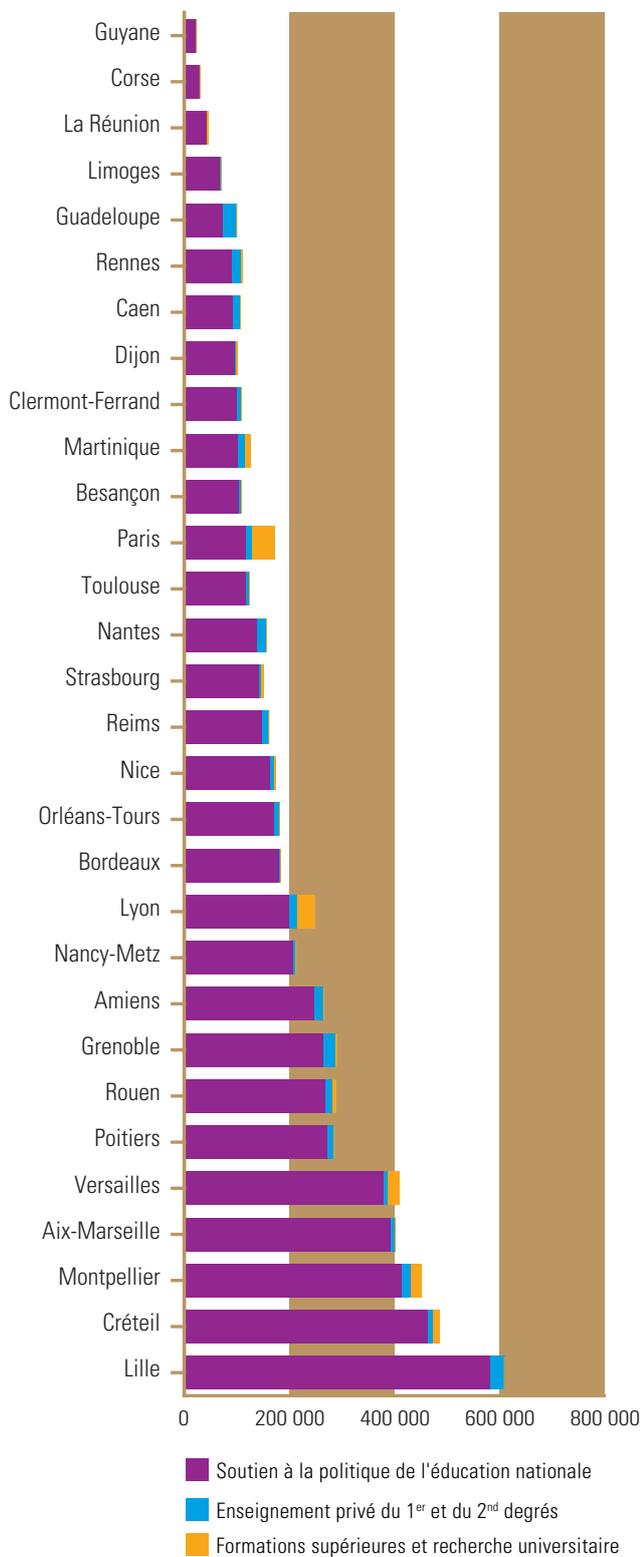
Académies	Soutien à la politique de l'éducation nationale	Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total	% soutien à la politique de l'éducation nationale	% enseignement privé des 1 ^{er} et 2 nd degrés	% formations supérieures et recherche universitaire	Total
Aix-Marseille	394 050	8 001	0	402 051	98,0	2,0	0,0	100,0
Amiens	248 950	16 600	0	265 550	93,7	6,3	0,0	100,0
Besançon	105 070	3 100	700	108 870	96,5	2,8	0,6	100,0
Bordeaux	180 215	3 798	1 300	185 313	97,2	2,0	0,7	100,0
Caen	93 997	13 500	1 000	108 497	86,6	12,4	0,9	100,0
Clermont-Ferrand	99 914	7 680	1 000	108 594	92,0	7,1	0,9	100,0
Corse	30 278	0	0	30 278	100,0	0,0	0,0	100,0
Créteil	465 063	7 900	13 395	486 358	95,6	1,6	2,8	100,0
Dijon	96 812	2 570	2 000	101 382	95,5	2,5	2,0	100,0
Grenoble	265 356	22 896	2 400	290 652	91,3	7,9	0,8	100,0
Guadeloupe	73 692	26 568	0	100 260	73,5	26,5	0,0	100,0
Guyane	22 400	1 000	0	23 400	95,7	4,3	0,0	100,0
La Réunion	44 000	0	3 000	47 000	93,6	0,0	6,4	100,0
Lille	582 681	27 394	0	610 075	95,5	4,5	0,0	100,0
Limoges	69 280	500	600	70 380	98,4	0,7	0,9	100,0
Lyon	200 581	14 700	33 140	248 421	80,7	5,9	13,3	100,0
Martinique	103 900	11 561	10 850	126 311	82,3	9,2	8,6	100,0
Montpellier	415 062	17 976	20 010	453 048	91,6	4,0	4,4	100,0
Nancy-Metz	207 526	5 271	0	212 797	97,5	2,5	0,0	100,0
Nantes	140 532	15 444	1 050	157 026	89,5	9,8	0,7	100,0
Nice	163 052	9 113	2 500	174 665	93,4	5,2	1,4	100,0
Orléans-Tours	170 538	11 274	0	181 812	93,8	6,2	0,0	100,0
Paris	117 990	12 194	43 946	174 130	67,8	7,0	25,2	100,0
Poitiers	273 343	12 300	0	285 643	95,7	4,3	0,0	100,0
Reims	148 963	12 558	0	161 521	92,2	7,8	0,0	100,0
Rennes	91 600	17 649	3 250	112 499	81,4	15,7	2,9	100,0
Rouen	270 323	12 150	6 400	288 873	93,6	4,2	2,2	100,0
Strasbourg	143 129	4 700	3 900	151 729	94,3	3,1	2,6	100,0
Toulouse	118 118	5 202	1 000	124 320	95,0	4,2	0,8	100,0
Versailles	380 099	7 755	22 416	410 270	92,6	1,9	5,5	100,0
France métro + Dom	5 716 514	311 354	173 857	6 201 725	92,2	5,0	2,8	100,0

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2011.

Pour les prestations de secours, les dépenses totales de l'académie de Lille dépassent 600 000 euros, celles de Créteil, Montpellier et Versailles dépassent 400 000 euros. Plus de 90 % des dépenses de la majorité des académies relèvent du programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » ; les académies de Paris et de Lyon font partie des exceptions,

consacrant respectivement 25,2 % et 13,3 % de leurs dépenses au programme « Formations supérieures et de la recherche universitaire », ainsi que les académies de Guadeloupe, de Rennes et de Caen, qui affectent respectivement 12,4 %, 15,7 %, 26,5 % de leurs dépenses au programme « Enseignement privé des 1^{er} et 2nd degrés ».

**Répartition académique des dépenses (en euros)
au titre des secours, par programme budgétaire**



Source : MEN-MESR DGRH C1-3.

En 2011, la fonction publique a modernisé le mode d'élection et le fonctionnement de ses instances de concertations nationales et locales conformément à la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010. À cette occasion, le MEN a adopté, pour l'ensemble de ses personnels (titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé), le vote électronique par Internet comme seule modalité de vote. Il a eu lieu du 13 au 20 octobre 2011. Tous les personnels gérés par le ministère (y compris les

personnels affectés dans les services et établissements publics relevant de l'enseignement supérieur) ont élu leurs représentants aux différents comités et commissions qui structurent le dialogue avec leur employeur. Au total, plus d'un million d'électeurs étaient appelés à participer aux différents scrutins, le taux global de participation s'est élevé à 40,4 %. Les prochaines élections sont programmées en 2014, aussi ce chapitre n'a-t-il pas fait l'objet d'une mise à jour depuis l'édition 2010-2011 du BSN.



Les instances du dialogue social

Le dialogue social au sein de la fonction publique se déroule dans plusieurs instances de concertation, nationales et locales :

- les comités techniques ;
- le Conseil national des universités ;
- les commissions consultatives paritaires nationales ;
- les commissions administratives paritaires.



Les comités techniques

→ Composition et attribution

Le comité technique ministériel créé auprès du ministre en avril 2011 est composé de 15 membres titulaires et de 15 suppléants. Les comités techniques traitent des sujets d'intérêt collectif. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. La représentation de l'administration est adaptée en fonction de l'ordre du jour. Les comités techniques académiques sont composés de 10 membres titulaires et de 10 suppléants.

Les comités techniques sont compétents en matière d'organisation et de fonctionnement des administrations, établissements ou services.



Précisions

Les élections professionnelles de l'éducation nationale se déroulent au scrutin de liste à un seul tour sans possibilité de panachage ni de modification. Tous les représentants sont élus directement. À l'issue du vote, l'attribution des sièges entre les listes candidates se fait proportionnellement au nombre de voix recueilli par chacune, facilitant ainsi la représentation des différentes organisations syndicales. À partir de 2014, toutes les instances sont renouvelées en même temps et voient leur mandat porté à quatre ans au lieu de trois. Les instances dont le mandat a été renouvelé en 2010 n'ont donc pas été concernées par le vote de 2011.

→ Résultats au comité technique ministériel

Pour le comité technique ministériel, 368 858 suffrages ont été exprimés pour 957 034 électeurs, soit un taux de participation de 38,5 %.

5A1 - Participation au comité technique ministériel

	Effectifs
Nombre d'électeurs	957 034
Suffrages exprimés	368 858
Votes blancs ou nuls	19 519
Taux de participation	38,5

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

Au scrutin du 20 octobre 2011, la FSU a recueilli 40,6 % des voix exprimées et obtenu presque la moitié des sièges (7). Elle est suivie de l'Unsa : 20,7 % des voix et quatre sièges.

5A2 - Résultats par organisation syndicale

	Voix	Suffrages obtenus (%)	Sièges
FSU	141 914	40,6	7
Unsa	72 397	20,7	4
FNEC-FP-FO	35 245	10,1	1
SGEN-CFDT	34 907	10,0	1
CGT	22 598	6,5	1
SUD Éducation	20 241	5,8	1
CSEN-FGAF-FAEN-SCENRAC-CFTC	16 485	4,7	
@venir.écoles CFE-CGC	1 717	0,5	
SNCA-EIL	1 383	0,4	
STC	1 019	0,3	
UDAS	879	0,2	
ASAMEN	554	0,2	
Total	349 339	100,0	15

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 Octobre 2011).

Le Conseil national des universités

Le Conseil national des universités (CNU) est une instance nationale dont les deux tiers des membres sont élus pour quatre ans, le dernier tiers étant composé de membres nommés. Un membre suppléant est associé à chaque membre titulaire et chacun des deux collègues a le même nombre de sièges. Il est composé de 11 groupes, eux-mêmes divisés en 52 sections, une par discipline. Chaque section comprend deux collègues où siègent en nombre égal d'une part, des représentants des professeurs des universités et personnels assimilés et, d'autre part, des représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés.

Précisions

Le Conseil national des universités (CNU) se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs et personnels assimilés.

→ Les taux de participation

Le taux moyen de participation a été de 49,1 %. Il a atteint presque 60 % pour les professeurs des universités et les personnels assimilés.

5A3 - Participation aux élections du Conseil national des universités

	Professeurs des universités et assimilés	Maîtres de conférences et assimilés	Total
Nombre d'électeurs	16 292	32 765	49 057
Suffrages exprimés	9 751	14 350	24 101
Votes blancs ou nuls	199	293	492
Taux de participation	59,9	43,8	49,1

Source : MEN-MESR DGRH A1-1 (scrutin du 20 octobre 2011).

→ Résultats par organisation syndicale

Au Conseil national des universités, ce sont les listes indépendantes, professionnelles et associatives, souvent mono-disciplinaires, qui ont recueilli le plus grand nombre de voix (41 %) et de sièges (40,3 %). Le SNESUP-FSU a rassemblé pratiquement 29 % des voix et des sièges, le SGEN-CFDT, arrivant en troisième position, autour de

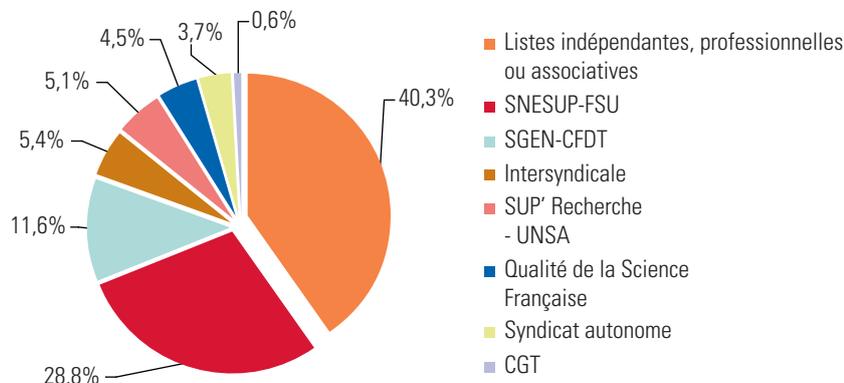
12 % des voix et des sièges. Les autres fédérations ont eu des résultats beaucoup plus faibles de l'ordre de 4 % des voix et 5 % des sièges : Intersyndicale, SUP' Recherche-Unsa, Qualité de la Science Française et Syndicat autonome.

5A4 - Résultats par organisation syndicale

	Voix	%	Sièges	%
Listes indépendantes, professionnelles ou associatives (1)	9 667	41,0	467	40,3
SNESUP-FSU	6 843	29,0	334	28,8
SGEN-CFDT	2 883	12,2	135	11,6
Intersyndicale	1 038	4,4	63	5,4
SUP' Recherche – Unsa	1 077	4,6	59	5,1
Syndicat autonome	953	4,0	43	3,7
Qualité de la Science Française	1 023	4,3	52	4,5
CGT	125	0,5	7	0,6
Total	23 609	100,0	1 160	100,0

(1) Ces listes sont souvent monodisciplinaires.
Source : MEN-MESR DGRH A1-1 (scrutin du 20 octobre 2011).

Répartition des sièges au CNU



Les commissions consultatives paritaires nationales

Les taux de participation aux commissions consultatives paritaires nationales ont été de 64,1 % pour les directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté (64 électeurs, 41 suffrages exprimés) et de 87,5 % pour les directeurs d'école régionale du premier

degré (huit électeurs, sept suffrages exprimés). L'organisation syndicale SNPDEN-Unsa a obtenu deux sièges pour les directeurs d'Erea et un pour les directeurs d'ERPD.



Les commissions administratives paritaires

→ La commission administrative paritaire ministérielle (CAPM)

Pour les administrateurs civils, les résultats à la commission administrative paritaire ministérielle a fait état de 134 électeurs dont 58 suffrages exprimés, soit un taux de participation de 43,3 %. La fédération SGEN-CFDT, la seule à présenter une liste aux élections d'octobre 2011, a obtenu les quatre sièges.

→ Les commissions administratives paritaires nationales (CAPN)

Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels de la fonction publique de l'État. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Elles sont composées en nombre égal par les représentants du personnel et par ceux de l'administration et sont constituées par corps.



Les CAPN des personnels d'inspection, de direction et des Casu

Les taux de participation s'échelonnent de 56,8 % pour les IA-IPR à 80,5 % pour les personnels de direction d'établissement.

5A5 - Taux de participation

	IA-IPR	IEN	Direction	Casu
Nombre d'électeurs	1 235	2 165	12 887	1 250
Suffrages exprimés	702	1 388	10 370	859
Votes blancs ou nuls	12	38	154	46
Taux de participation	56,8	64,1	80,5	68,7

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

Pour les IA-IPR, la liste majoritaire SNIA-IPR-Unsa, avec 61,2 % des suffrages exprimés a obtenu quatre sièges, le syndicat des inspecteurs d'académie (SIA) 20,7 % des suffrages et un siège.

Pour les inspecteurs de l'éducation nationale, parmi les trois listes présentées, le SIEN-Unsa a été très largement majoritaire avec 63,3 % des suffrages exprimés ; il a obtenu quatre sièges. Le SNPI-FSU avec 22,9 % des suffrages, en a obtenu un.

Six organisations syndicales étaient candidates pour représenter les personnels de direction. Le SNPDEN-Unsa a recueilli 67,6 % des suffrages exprimés et huit sièges. ID indépendant avec 17,4 % des suffrages exprimés a obtenu deux sièges.

Trois organisations syndicales ont présenté des candidats à la CAPN des conseillers d'administration scolaire et universitaire (Casu). A&I-Unsa avec 64,8 % des suffrages exprimés a obtenu trois sièges. Le SNASUB-FSU, avec 27,2 % des suffrages, en a obtenu un.

5A6 - Résultats des élections aux CAPN

Organisations syndicales	IA-IPR		IEN		Direction		Casu	
	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges
SIA	20,7	1						
Unsa	61,2	4	63,3	4	67,6	8	64,8	3
CNIA-DSDENA	13,9							
SGEN-CFDT	4,2		13,8		8,1	1	8,0	
SNPI-FSU/SNASUB-FSU			22,9	1			27,2	1
ID indépendant					17,4	2		
SNUPDEN					5,1			
CGT					1,4			
FNEC-FP-FO					0,4			
Total	100,0	5	100,0	5	100,0	11	100,0	4

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).



Les CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation

→ Les taux de participation

Les taux de participation des enseignants des premier et second degrés aux élections professionnelles ont été respectivement de 41 % et 43,6 %. Pour les autres personnels, le taux de participation a dépassé 50 % : 54,6 % pour les CPE et 67,2 % pour les directeurs de CIO et les Cop.

5A7 - Taux de participation

	Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignants du 2 nd degré	CPE	Directeurs CIO et Cop
Nombre d'électeurs	342 693	375 445	11 782	3 934
Suffrages exprimés	140 546	163 496	6 433	2 643
Votes blancs ou nuls	2 003	3 172	121	44
Taux de participation	41,0	43,6	54,6	67,2

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

→ Résultats par organisation syndicale

Au scrutin du 20 octobre 2011, dans le premier degré, la FSU a recueilli 48,1 % des voix et obtenu un peu plus de la moitié des sièges (6). L'Unsa avec 25,3 % des voix et FO avec 9,4 % ont obtenu respectivement trois et un sièges. Les autres fédérations, qui ont totalisé 17,2 % des voix, n'ont disposé d'aucun siège.

Pour les enseignants du second degré, la FSU a recueilli 47,6 % des voix et 30 sièges. FO est arrivée en deuxième position avec

10,9 % des voix et quatre sièges et le SGEN-CFDT en troisième position avec 9,3 % des voix et quatre sièges. Les autres fédérations qui ont obtenu des sièges sont l'Unsa (3), la CGT (3) et SUD Éducation (1).

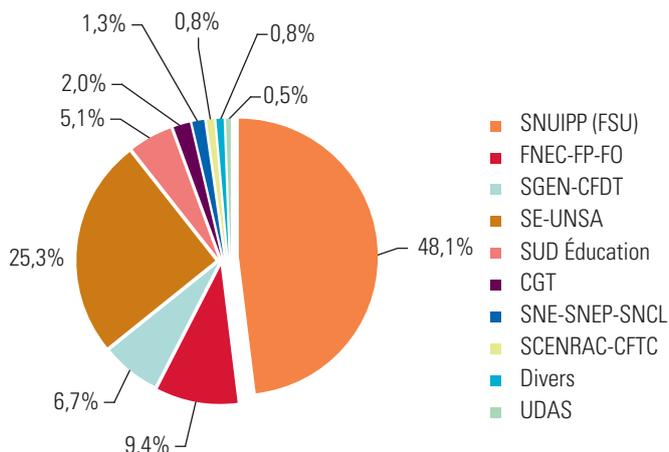
À la CAPN des personnels d'éducation, la FSU a totalisé 43,7 % des voix et obtenu quatre sièges. Pour les personnels d'orientation, cette fédération a rassemblé plus de la moitié des voix : 56,3 % et quatre sièges.

5A8 - Résultats par organisation syndicale pour les enseignants et personnels du second degré

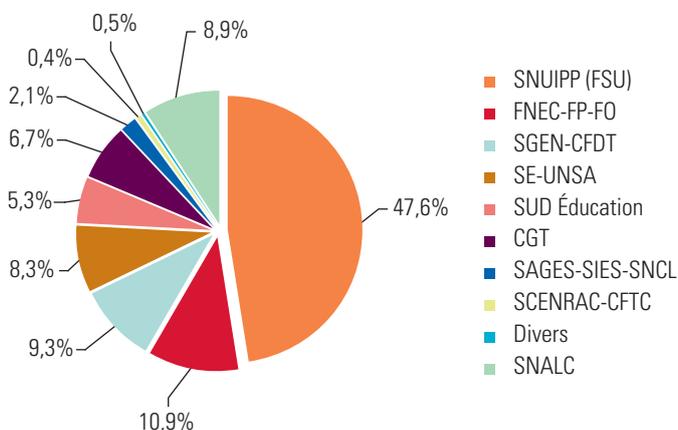
	Enseignants du 1 ^{er} degré			Enseignants du 2 nd degré			CPE			Directeurs de CIO et COP		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
SNUIPP-SNES-SNESup (FSU)	66 706	48,1	6	76 352	47,6	30	2 757	43,7	4	1 463	56,3	4
SE-Unsa	35 076	25,3	3	13 250	8,3	3	1 244	19,7	2	48	1,8	
FNEC-FP-FO	12 997	9,4	1	17 496	10,9	4	564	8,9	1	106	4,1	
SGEN-CFDT	9 278	6,7		15 010	9,3	4	1 065	16,9	1	715	27,5	1
SUD Éducation	7 071	5,1		8 451	5,3	1	263	4,2		204	7,8	
CGT	2 812	2,0		10 674	6,7	3	263	4,2		63	2,4	
SNE-SNEP-SNCL	1 741	1,3					63	1,0				
SCENRAC-CFTC/CNGA	1 147	0,8		583	0,4							
UDAS	734	0,5										
STC	492	0,4		181	0,1							
@venir. écoles CFE-CGC FP	489	0,4										
SNPCT				706	0,4							
SNALC				14 271	8,9	5	93	1,5				
SAGES-SIES-SNCL				3 350	2,1							
Total	138 543	100,0	10	160 324	100,0	50	6 312	100,0	8	2 599	100,0	5

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du premier degré



Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du second degré



→ Résultats pour les enseignants du second degré par corps

La FSU a recueilli le plus grand nombre de voix (de 43,7 % à 84,5 %) dans tous les corps sauf pour les professeurs de lycée professionnel (PLP) (15,5 %). C'est chez les professeurs d'éducation physique et sportive que la FSU a enregistré le pourcentage de voix le plus élevé (84,5 %) et obtenu les sept sièges à pourvoir, puis chez les personnels d'orientation (Cop et DCIO) : elle a obtenu 56,3 % des voix et quatre des cinq sièges. Chez les conseillers principaux d'éducation, elle n'a que 43,7 % des voix, mais obtient la moitié des sièges (4).

Le SGEN-CFDT a rassemblé 27,5 % des suffrages chez les personnels d'orientation, 16,9 % chez les personnels d'éducation, mais moins de 2 % chez les professeurs ou chargés d'enseignement d'EPS (1,7 %). On peut signaler des pourcentages relativement élevés : le SNALC-CSEN chez les professeurs de chaire supérieure (31 %), FO-FNEC FP et Unsen-CGT chez les PLP, avec respectivement 28 % et 25 % des suffrages.

5A9 - Suffrages (%) et sièges obtenus par fédération et par corps pour les personnels du second degré

	Chaires supérieures		Agrévés		Certifiés-AE-CE		PLP		PEPS-CE d'EPS		CPE		DCIO et Cop	
	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges
FSU	52,7	3	50,8	7	50,8	11	15,5	2	84,5	7	43,7	4	56,3	4
SGEN-CFDT	8,1		10,7	1	9,8	2	10,4	1	1,7		16,9	1	27,5	1
SNALC-CSEN	31,0	1	18,0	2	8,9	2	3,1		1,8		1,5			
STC					0,2									
SE-Unsa	1,3		4,4		8,9	2	10,5	1	7,5		19,7	2	1,8	
SUD Éducation			4,8		6,5	1	4,0		1,4		4,2		7,8	
FO-FNEC FP	4,2		5,7		8,7	1	28,0	3	1,7		8,9	1	4,1	
SAGES			2,5											
SNCL-FAEN					2,3		1,6		0,9		1,0			
Unsen-CGT			2,1		3,4		25,0	3	0,5		4,2		2,4	
SCENRAC	2,7		0,6		0,3		0,3							
SNPCT			0,4		0,2		1,6							
Total	100,0	4	100,0	10	100,0	19	100,0	10	100,0	7	100,0	8	100,0	5

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).



Les CAPN des personnels ITRF

→ Les taux de participation

Les taux de participation des personnels ITRF sont proches des 50 % sauf pour les adjoints techniques de recherche et de formation : 37,6 %.

5A10 - Taux de participation

	IGR	IGE	Assistants	Techniciens	Adjoints
Nombre d'électeurs	2 513	7 130	3 009	10 089	21 914
Suffrages exprimés	1 243	3 194	1 474	4 788	8 240
Votes blancs ou nuls	82	142	61	200	398
Taux de participation	49,5	44,8	49,0	47,5	37,6

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

→ Résultats par organisation syndicale

Lors des élections aux CAPN du 20 octobre 2011, sur l'ensemble des personnels ITRF, le SNPTES-Unsa a recueilli plus de la moitié des suffrages sauf dans le corps des adjoints techniques (43 %).

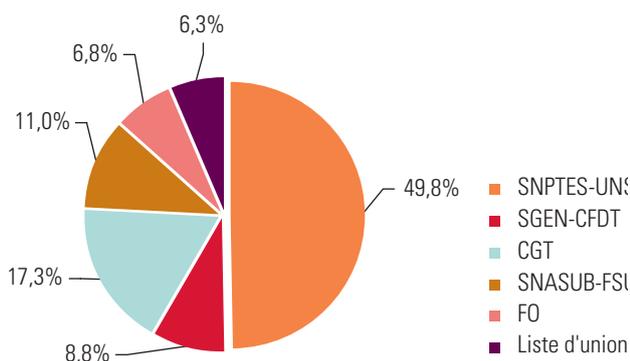
Il a obtenu presque les deux tiers des sièges (29). La CGT, avec moins d'un cinquième des suffrages, a obtenu sept sièges et le SGEN-CFDT, avec moins de 10 % des suffrages, trois sièges.

5A11 - Résultats par organisation syndicale pour les personnels ITRF

Fédérations	Ingénieurs de recherche		Ingénieurs d'études		Assistants ingénieurs		Techniciens RF		Adjoints techniques RF	
	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges
SNPTES-Unsa	56,5	5	53,1	6	60,3	4	54,3	7	43,0	7
CGT	16,9	1	14,4	1	13,7		16,7	2	19,5	3
SGEN-CFDT	15,9	1	14,8	1	10,0		7,6		5,9	1
SNASUB-FSU	10,7		12,1	1	11,3		10,4	1	11,0	1
FNEC-FP-FO – SNPRES-FO			5,6		4,7		5,7		9,3	1
CSEN SPLEN AUTONOMESUP							5,3		11,3	2
Total	100,0	7	100,0	9	100,0	4	100,0	10	100,0	15

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des ITRF





Les CAPN des personnels des bibliothèques

→ Les taux de participation

Les taux de participation des personnels des bibliothèques aux élections professionnelles du 20 octobre 2011 sont les plus élevés pour les bibliothécaires (61 %), égaux ou supérieurs à 55 % pour les conservateurs et plus faibles pour les magasiniers (40,3 %).

5A12 - Taux de participation

	Conservateurs généraux	Conservateurs	Bibliothécaires	Magasiniers
Nombre d'électeurs	208	1 356	623	2 384
Suffrages exprimés	116	746	380	960
Votes blancs ou nuls	3	19	8	26
Taux de participation	55,8	55,0	61,0	40,3

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

→ Résultats par organisation syndicale

L'organisation syndicale SNASUB-FSU a obtenu, lors du scrutin du 20 octobre 2011, 44,9 % de l'ensemble des suffrages exprimés ; neuf sièges lui ont été attribués. Elle a rassemblé plus de la moitié

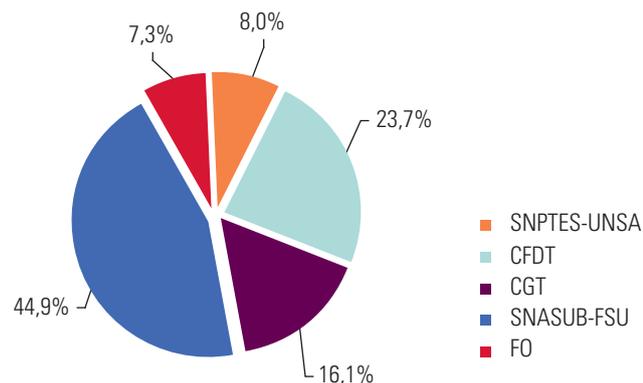
des suffrages exprimés parmi les bibliothécaires et les magasiniers. La CFDT a obtenu 23,7 % de l'ensemble des suffrages et trois sièges avec plus de la moitié des suffrages des conservateurs généraux.

5A13 - Résultats par organisation syndicale pour les personnels des bibliothèques

	Conservateurs généraux des bibliothèques		Conservateurs des bibliothèques		Bibliothécaires		Magasiniers des bibliothèques	
	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges
SNPTES-Unsa	32,8	1	7,0		6,2		6,5	
CGT culture et FERC Sup CGT			14,9		15,9		19,8	2
SNASUB-FSU	15,9		37,4	2	51,6	2	51,5	5
CFDT	51,3	1	40,7	2	22,5		7,6	
FNEC-FP-FO – SNPREES-FO					3,8		15,2	1
Total	100,0	2	100,0	4	100,0	2	100,0	8

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des personnels des bibliothèques





La CAPN des adjoints techniques d'établissement

Les adjoints techniques d'établissement (ATE) ont élu leurs représentants lors du scrutin du 20 octobre 2011 : le taux de participation a été inférieur à 20 % (17,3 %).

5A14 - Taux de participation

	Effectifs
Nombre d'électeurs	13 461
Suffrages exprimés	2 331
Votes blancs ou nuls	100
Taux de participation	17,3

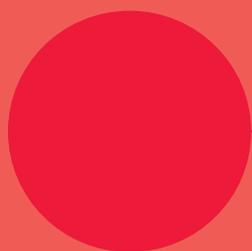
Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

La CGT a obtenu 39 % des suffrages exprimés et cinq sièges. Le SNPTES-Unsa est arrivé en deuxième position avec 25,1 % des suffrages et trois sièges.

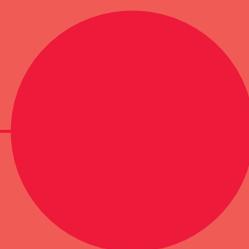
5A15 - Résultats par organisation syndicale pour les adjoints techniques d'établissement

	Voix	Suffrages obtenus (%)	Sièges
CGT	869	39,0	5
SNPTES-Unsa	561	25,1	3
FO	373	16,7	2
UNATOS	261	11,7	1
SUD Éducation	92	4,1	
SGEN-CFDT	75	3,4	
Total	2 231	100,0	11

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).



La formation continue





Activité globale de formation

Les activités de formation présentées ici, grâce aux exploitations réalisées par la Dgesco sur les bases de données correspondantes, sont celles suivies par les personnels en poste dans les établissements d'enseignement des 1^{er} et 2nd degrés au cours de l'année scolaire 2010-2011.

En 2009-2010, le système d'information des données de la formation continue a été modifié entraînant une rupture de série, les comparaisons dans le temps ne sont donc possibles que sur deux années. Néanmoins, cette comparaison doit elle-même se faire avec prudence, compte tenu de la prise en compte progressive des animations pédagogiques en tant que modules de formation. Cela impacte les données du 1^{er} degré car les animations pédagogiques lui sont destinées.

Aussi, dans le premier degré, le volume des activités de formation a-t-il en apparence fortement progressé entre 2009-2010 et 2010-2011: + 47,5 % de modules réalisés, + 24,3 % de personnes présentes, + 45,2 % de stagiaires présents et + 12,4 % de journées stagiaires. En excluant les animations pédagogiques les deux années, les évolutions sont légèrement à la baisse : - 4 % de stagiaires présents, - 2 % du nombre de modules et des journées stagiaires.

Dans le second degré, le volume des activités de formation a légèrement régressé entre les deux années : - 3 % de modules réalisés, - 6,2 % de personnes présentes, - 4,2 % de stagiaires présents. Seul le nombre de journées stagiaires a légèrement progressé (+ 5,8 %).

6A1 - Activité globale de formation (en milliers)

Année scolaire	Premier degré (100 départements)				Second degré (30 académies)			
	Nombre de modules réalisés	Personnes présentes (1)	Stagiaires présents (1)	Journées stagiaires	Nombre de modules réalisés	Personnes présentes (1)	Stagiaires présents (1)	Journées stagiaires
2009-2010	15,8	122,7	247,0	620,8	33,8	292,3	578,0	912,3
2009-2010 (hors animations pédagogiques)	11,5		174,6	576,9				
2010-2011	23,3	152,5	358,6	697,7	32,8	274,2	553,9	965,2
2010-2011 (hors animations pédagogiques)	11,3		167,3	564,8				

(1) Une personne peut être plusieurs fois stagiaires : une personne sera comptabilisée comme stagiaire autant de fois où elle se sera présentée à un module de formation.

Source : MEN DGESCO A1-5.



La formation continue des personnels du premier degré public

→ Les personnels s'inscrivant à au moins un module

Au cours de l'année 2010-2011, 176 200 personnes du 1^{er} degré public se sont inscrites à une formation. Près de 97 % de ces personnes ont été retenues à leur formation et plus de 89 % d'entre elles y ont été présentes. Le taux d'acceptation est relativement élevé quelle que soit la fonction des personnels : de 95,5 % pour les enseignants en classe maternelle à 97,9 % pour les person-

nels du secteur de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH). Le taux de présence est plus dispersé selon les personnels : alors que 92 % des directeurs d'école inscrits à une formation sont présents, seulement 84,7 % des personnels du secteur ASH font acte de présence.

Précisions

Source et périmètre d'information

Les données sur la formation continue sont issues de Gaia (gestion académique informatisée des actions de formations), application qui gère la formation continue du ministère de l'éducation nationale (hors administration centrale) pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, les personnels ATSS et les personnels d'inspection et de direction. Les données proviennent d'une enquête nationale de la Dgesco via l'outil décisionnel Egide (entrepôt Gaia indicateurs décisionnels enquêtes) depuis l'année scolaire 2009-2010. Les données sont extraites directement des bases Gaia départementales (1^{er} degré) et académiques (2nd degré).

Les plans académiques de formation (Paf) présentent la programmation pluriannuelle de l'ensemble de l'activité de formation en direction de tous les personnels. Afin de mettre en œuvre la politique académique de formation et de permettre à chaque agent de construire un parcours individualisé de formation, les Paf se déclinent en dispositifs, articulés entre eux et composés de un ou plusieurs modules.

Les dispositifs et modules de formation se caractérisent par :

- un objectif qui traduit la politique de formation des personnels ;
- un niveau d'initiative qui désigne le maître d'ouvrage du dispositif : départemental, académique, national ;
- un type de candidature que déterminent les conditions d'inscription à un dispositif ;
- un contenu qui indique le champ de connaissances ou de pratiques sur lequel porte le module ;
- le public cible qui correspond à la population visée par le module.

Dans le cadre d'Egide sont pris en compte :

- les dispositifs relevant du programme 141 action 10 (« Enseignement scolaire public du second degré/Formation des personnels enseignants et d'orientation ») et du programme 140 action 04 (« Enseignement scolaire public du premier degré/Formation des personnels enseignants ») ;
- l'ensemble des dispositifs hors dispositifs de fonctionnement et dispositifs d'initiative nationale ;
- les personnes en position d'activité et qui appartiennent à un corps de personnel enseignant, d'éducation ou d'orientation ;

Les indicateurs de la formation continue

- **Candidat** : personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Une personne peut n'avoir émis aucune candidature ou au contraire plusieurs : elle sera comptabilisé autant de fois que de candidatures.
- **Stagiaire présent** : stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.
- **Stagiaire assidu** : stagiaire qui a assisté à au moins deux tiers de la durée totale du module.
- **Journées-stagiaires effectives** : ensemble des heures de présence en formation (une journée-stagiaire représente 6h de présence).
- **Taux d'acceptation** : rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.
- **Taux de présence** : rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.
- **Taux d'assiduité** : rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.
- **Taux de déperdition** : rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.
- **Taux d'accès à la formation** : rapport entre le nombre de personnes présentes et le public potentiel.

6A2 - Personnes du premier degré public inscrites, retenues et présentes selon la fonction

Fonction	Public potentiel (1)	Personnes inscrites		Personnes retenues		Personnes présentes		
		Effectif	% inscrits	Effectif	Taux d'acceptation	Effectif	Taux de présence	Taux d'accès
Directeurs d'école	47 938	30 481	63,6	29 725	97,5	27 356	92,0	57,1
Enseignants en classe maternelle	71 863	33 935	47,2	32 392	95,5	29 170	90,1	40,6
Enseignants en classe élémentaire	132 331	67 580	51,1	65 445	96,8	58 829	89,9	44,5
Personnels du secteur ASH en et hors Rased (2)	23 627	13 673	57,9	13 385	97,9	11 336	84,7	48,0
Autres personnels (3)	63 014	30 458	48,3	29 610	97,2	25 759	87,0	40,9
Total	338 773	176 127	52,0	170 557	96,8	152 450	89,4	45,0

(1) Ces effectifs sont issus de l'annuaire Agape du 1^{er} mars 2012. Calcul DEPP A2.

(2) ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés ; Rased : réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

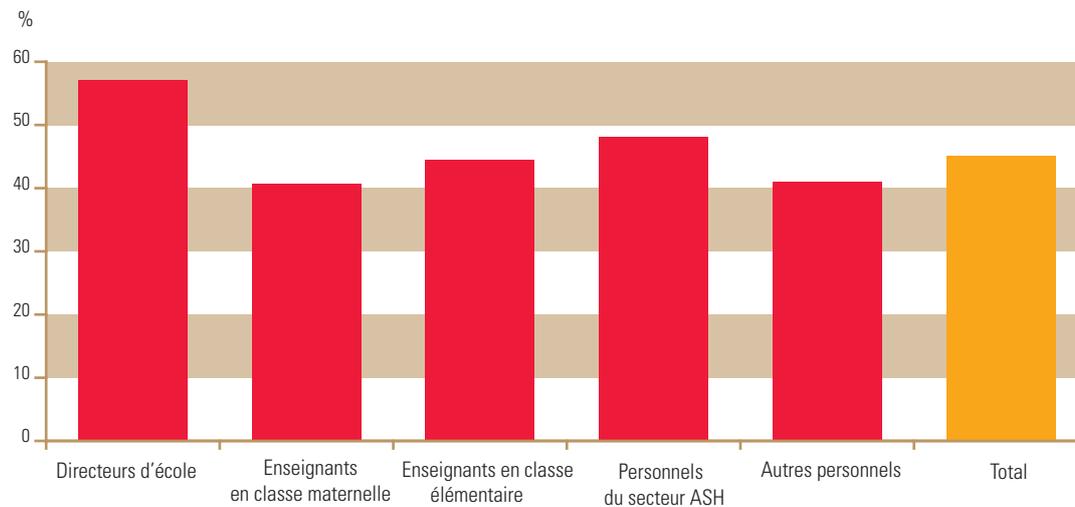
(3) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

Sources : MEN DGESCO A1-5, MEN-MESR DEPP annuaire Agape de mars 2012.

En moyenne, 45 % des personnels du premier degré ont accès à la formation. Ce taux varie selon les fonctions exercées : 57 % des directeurs d'école, 40 % des enseignants en classe maternelle et 44,5 % des enseignants en classe élémentaire. Ces

écarts reflètent les taux de demande de formation : 63,6 % des directeurs d'école s'inscrivent à une formation contre 47,2 % des enseignants en classe maternelle.

Taux d'accès à la formation des personnels du premier degré public selon la fonction



➔ **Présence et assiduité aux modules de formation**

En 2010-2011, plus de 655 000 candidats se sont inscrits à une formation. Près de 600 000 ont été retenus, soit un taux d'acceptation de 91,5 %. Le taux est supérieur à cette moyenne pour les personnels du secteur ASH et les directeurs d'école et lui est inférieur pour les enseignants en classe maternelle ou élémentaire.

6A3 - Les candidats et les stagiaires du premier degré public selon la fonction

	Candidats	Candidats retenus	Taux d'acceptation	Stagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Journées stagiaires effectives
Directeurs d'école	128 298	119 601	93,2	69 327	58,0	65 638	54,9	5,3	133 456
Enseignants en classe maternelle	129 361	115 452	89,2	69 947	60,6	66 953	58,0	4,3	108 407
Enseignants en classe élémentaire	252 158	229 240	90,9	138 790	60,5	132 471	57,8	4,6	229 493
Personnels du secteur ASH en et hors Rased (1)	38 809	36 378	93,7	20 447	56,2	19 026	52,3	6,9	77 008
Autres personnels (2)	106 723	99 083	92,8	60 082	60,6	56 280	56,8	6,3	149 366
Total	655 349	599 754	91,5	358 593	59,8	340 368	56,8	5,1	697 730

(1) ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés ; Rased : réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

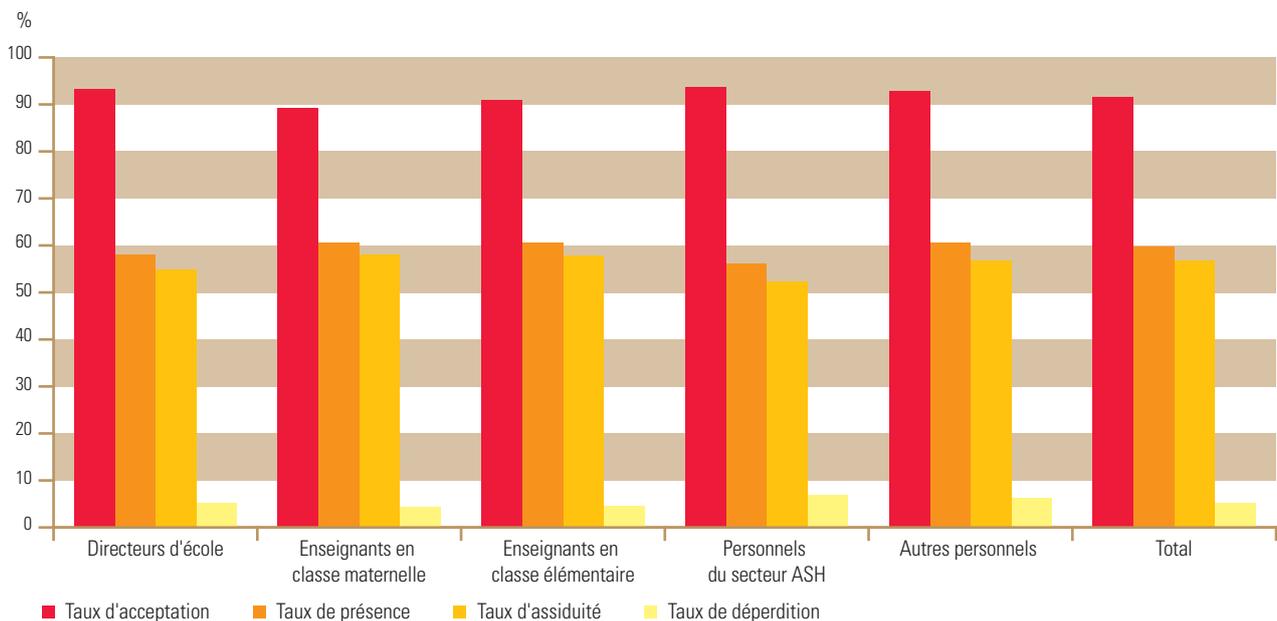
(2) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

Source : MEN DGESCO A1-5.

Près de 60 % des candidats retenus se sont présentés à la formation. Ce taux est similaire quelle que soit la fonction hormis les personnels du secteur ASH qui ne sont que 56 % à avoir assisté à au moins une heure de formation. Le taux d'assiduité est de 56,8 % pour l'ensemble des stagiaires du premier degré.

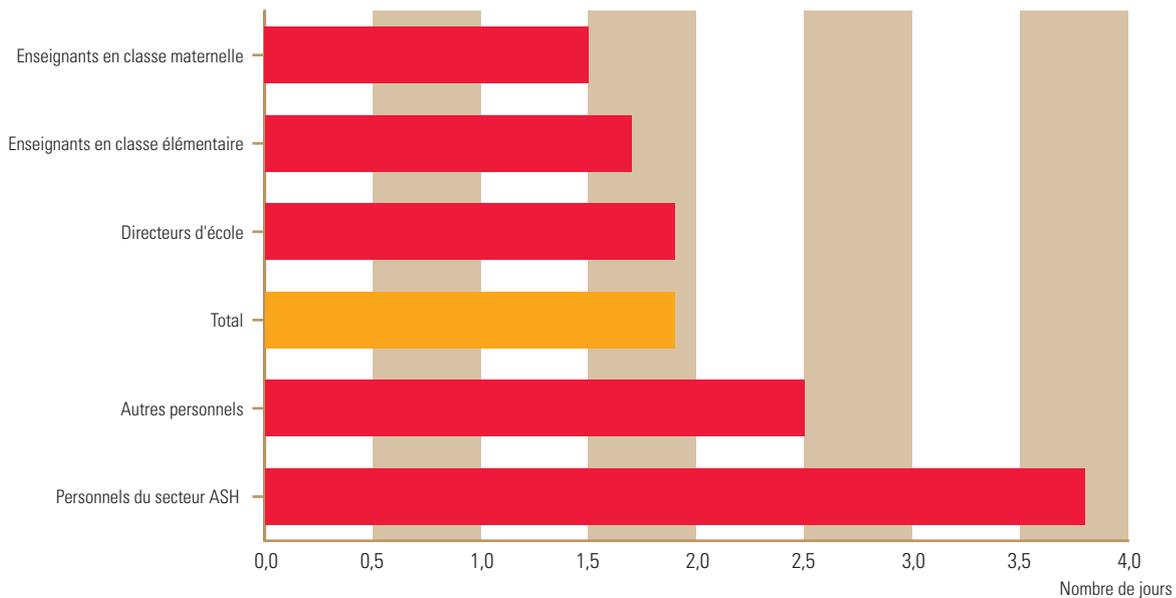
Il varie de 52,3 % pour les personnels du secteur ASH à 58 % pour les enseignants en classe maternelle. Plus de 5 % des stagiaires abandonnent la formation en cours, la déperdition est de près de 7 % pour les personnels du secteur ASH et seulement 4,3 % pour les enseignants en classe maternelle.

Taux d'acceptation, de présence, d'assiduité et de déperdition des personnels du premier degré public selon la fonction



En moyenne, les formations suivies par les personnels du premier degré ont duré 1,9 jour. Ce sont les formations suivies par les personnels du secteur ASH qui sont les plus longues (3,8 jours) et celles suivies par les enseignants en classe maternelle qui sont les plus courtes (1,5 jour).

Durée moyenne de formation des personnels du premier degré public selon la fonction



→ Les objectifs de formation

Près de 90 % des candidatures retenues se répartissent sur trois objectifs : « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » (40,7 %), « formation professionnelle statutaire » (31,6 %) et « l'adaptation immédiate au poste de travail » (17 %). Ces trois objectifs représentent respectivement 46,9 %, 29,2 % et 11,9 % des stagiaires présents et 36 %, 35,7 % et 11,7 % des journées stagiaires effectives. À l'opposé, les formations se rapportant à un objectif d'accompagnement de carrière (validation des acquis de l'expérience, congés de formation...) sont très peu demandées.

Quels que soient les objectifs de formation, le taux d'acceptation est très élevé, exceptés l'accompagnement « reconnaissance des acquis de l'expérience » (RAEP) (60 %) et les formations diplômantes (75,5 %). En revanche, les défections ne sont pas négligeables (mesurées par le taux de présence, d'assiduité et de déperdition) pour les formations relevant des objectifs « formation professionnelle statutaire », « adaptation immédiate au poste de travail » et « accompagnement aux bilans de compétences ou validation des acquis de l'expérience (VAE) ».

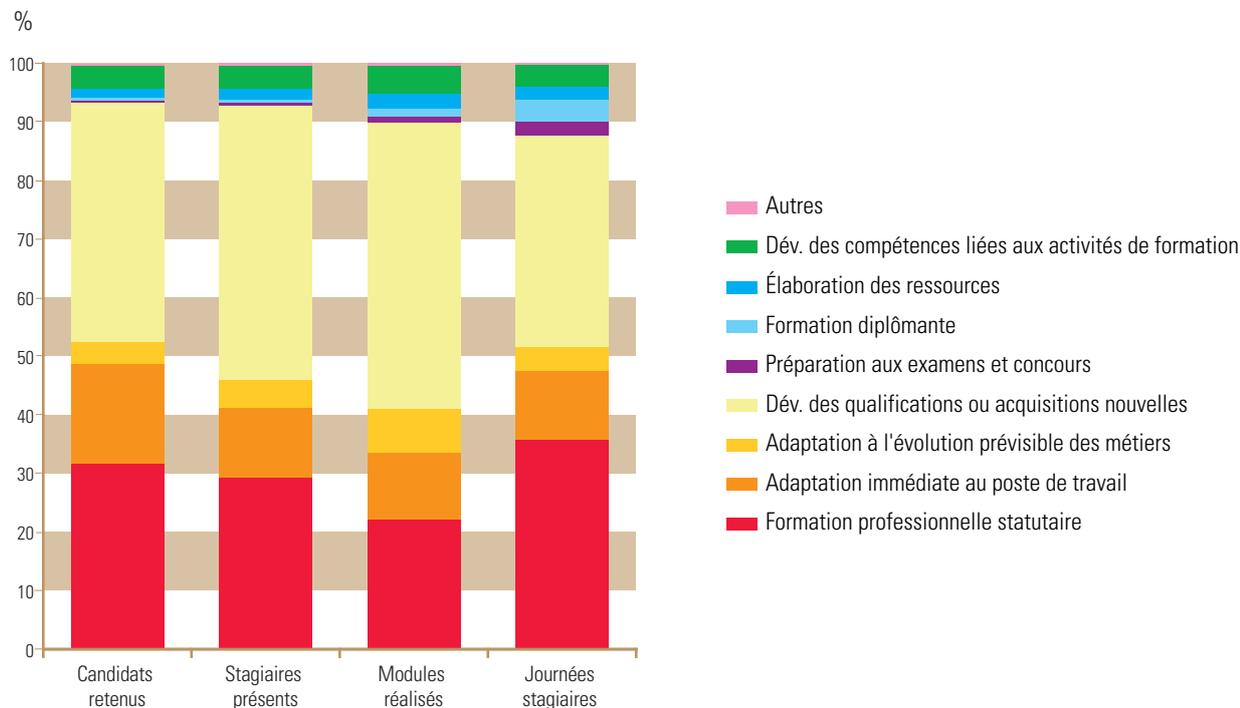
6A4 - Les candidats et les stagiaires du premier degré public selon les objectifs de formation

	Candidats	Candidats retenus	Taux d'acceptation	Stagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Modules réalisés	Journées stagiaires effectives
Formation professionnelle statutaire	200 387	189 817	94,7	104 773	55,2	99 929	52,6	4,6	5 144	248 935
Adaptation immédiate au poste de travail	105 341	102 083	96,9	42 697	41,8	40 420	39,6	5,3	2 656	81 462
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	28 656	23 685	82,7	17 186	72,6	16 198	68,4	5,7	1 727	29 391
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	276 972	244 096	88,1	168 347	69,0	160 433	65,7	4,7	11 405	250 991
Préparation aux examens et concours	2 322	2 106	90,7	1 446	68,7	1 244	59,1	14,0	224	16 610
Accompagnement aux bilans de compétences	120	120	100,0	55	45,8	54	45,0	1,8	13	83
Accompagnement VAE (1)	16	16	100,0	7	43,8	4	25,0	42,9	3	2
Accompagnement congés de formation	3	3	100,0	3	100,0	3	100,0	0,0	3	25
Accompagnement RAEP (1)	15	9	60,0	9	100,0	8	88,9	11,1	2	34
Formation diplômante	3 070	2 317	75,5	1 681	72,6	1 569	67,7	6,7	295	26 555
Élaboration des ressources	10 779	10 256	95,1	7 029	68,5	6 499	63,4	7,5	572	15 671
Développement des compétences liées aux activités de formation	25 836	23 421	90,7	14 054	60,0	12 809	54,7	8,9	1 143	25 940
Conception et organisation de la formation	1 832	1 825	99,6	1 306	71,6	1 198	65,6	8,3	69	2 034
Total	655 349	599 754	91,5	358 593	59,8	340 368	56,8	5,1	23 256	697 730

(1) VAE : Validation des acquis de l'expérience ; RAEP : reconnaissance des acquis de l'expérience.

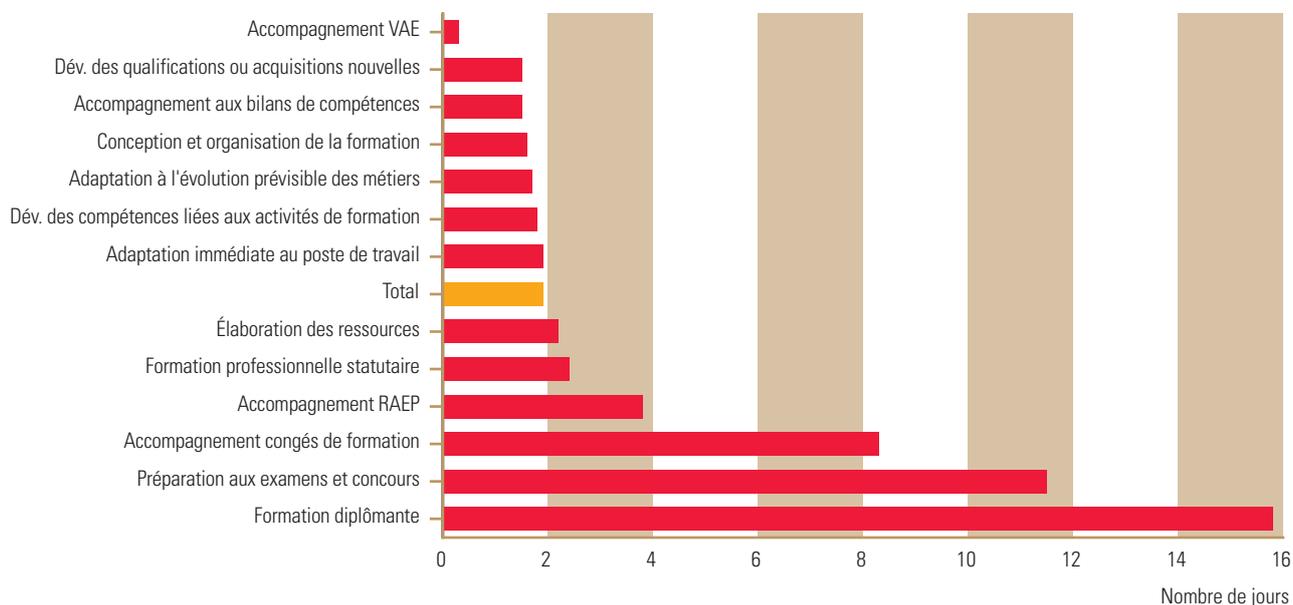
Source : MEN DGESCO A1-5.

Répartition des candidats, des stagiaires, des modules et des journées stagiaires du premier degré public selon les objectifs de formation



La durée moyenne d'un module est très variable selon les objectifs : près de 16 jours pour une formation diplômante ou la préparation d'un examen et concours, un jour et demi pour l'accompagnement aux bilans de compétences ou le développement des qualifications.

Durée moyenne de formation des personnels du premier degré public selon les objectifs





La formation continue des enseignants et des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public

→ Les personnels s'inscrivant à au moins un module de formation

Près de 270 000 enseignants du second degré public se sont inscrits à une formation au cours de l'année 2010-2011. La quasi-totalité des personnes inscrites ont été retenues (de 96,4 % des AE et des CE à 98,3 % des PLP) et plus de 86 % ont été présentes (de 78,3 % des PEGC à 88 % des PLP).

Plus de 21 000 personnels DIEO se sont inscrits à un module de formation et quasiment tous ont été retenus. Leur taux de présence varie de 73,3 % pour les personnels de direction à près de 84 % pour les Cop.

6A5 - Personnes du second degré public inscrites, retenues et présentes selon le corps

Corps	Public potentiel (1)	Personnes inscrites		Personnes retenues		Personnes présentes		
		Effectif	% inscrits	Effectif	Taux d'acceptation	Effectif	Taux de présence	Taux d'accès
Agrégés	49 975	30 241	60,5	29 630	98,0	25 336	85,5	50,7
Certifiés	247 833	167 737	67,7	163 659	97,6	143 321	87,6	57,8
PLP	60 352	42 958	71,2	42 226	98,3	37 157	88,0	61,6
PEGC	5 057	2 359	46,6	2 308	97,8	1 808	78,3	35,8
AE-CE	2 183	971	44,5	936	96,4	801	85,6	36,7
Autres enseignants (2)	53 856	25 581	47,5	24 778	96,9	19 621	79,2	36,4
Total enseignants 2nd degré	419 256	269 847	64,4	263 537	97,7	228 044	86,5	54,4
Cop	4 374	3 040	69,5	3 004	98,8	2 521	83,9	57,6
CPE	11 688	8 718	74,6	8 606	98,7	7 056	82,0	60,4
Inspection	3 349	1 877	56,0	1 871	99,7	1 440	77,0	43,0
Direction	13 132	7 791	59,3	7 720	99,1	5 661	73,3	43,1
Total DIEO	32 543	21 426	65,8	21 201	98,9	16 678	78,7	51,2
Total	451 799	291 273	64,5	284 738	97,8	244 722	85,9	54,2

(1) Ces effectifs sont issus de l'annuaire EPP du 1^{er} février 2012. Calcul DEPP A2.

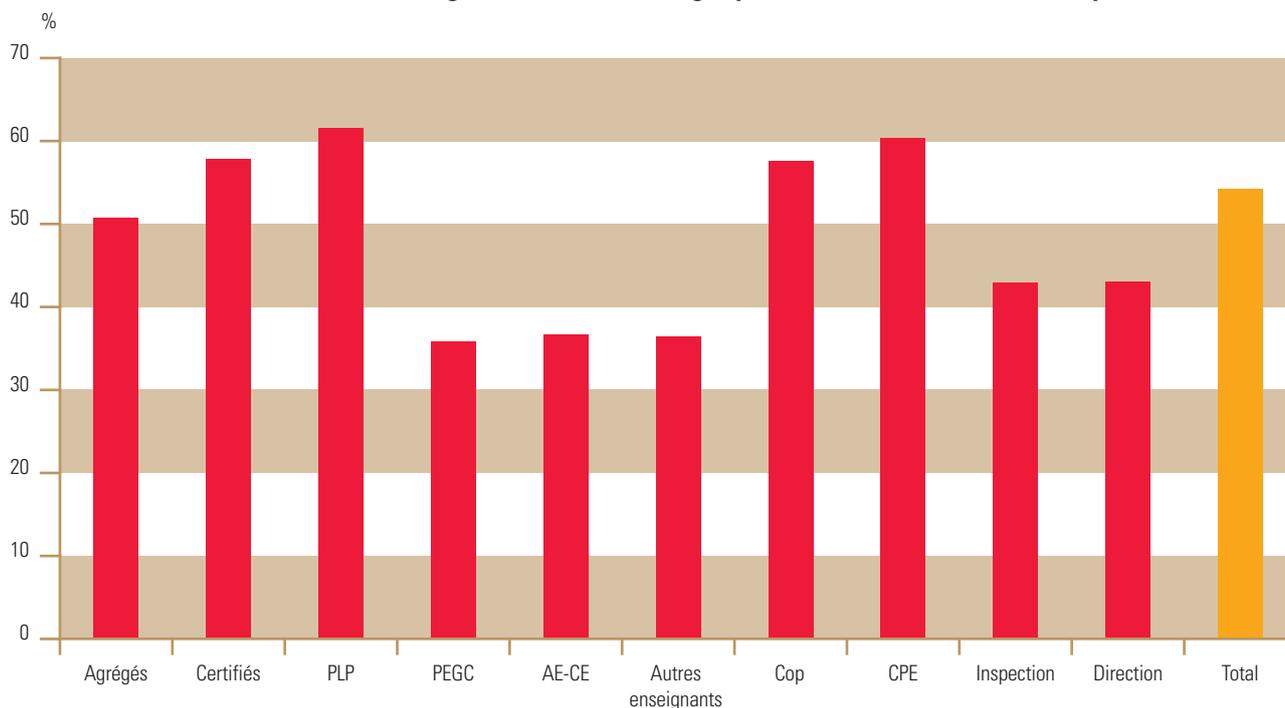
(2) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

Sources : MEN DGESCO A1-5, MEN-MESR DEPP annuaire EPP de février 2012.

Ainsi, 54,4 % des enseignants du second degré ont accès à la formation. Mais ce taux varie selon les corps : 61,6 % pour les PLP contre 35,8 % pour les PEGC. Ces variations reflètent l'intensité de la demande de formation, plus forte de la part des PLP : 71,2 % d'entre eux s'inscrivent à une formation contre 46,6 % des PEGC.

Plus de la moitié des personnels DIEO ont accédé à la formation. Ce taux s'élève à 60,4 % pour les CPE contre 43 % pour les personnels d'inspection. 74,6 % des CPE s'inscrivent à un module, 56 % des personnels d'inspection.

Taux d'accès à la formation des enseignants du second degré public et des DIEO selon le corps



→ Présence et assiduité aux modules de formation

En 2010-2011, les enseignants du second degré ont déposé plus de 758 000 candidatures sur un module de formation. Parmi celles-ci, plus de 665 000 ont été retenues, soit un taux d'acceptation de 87,8 %. Ce taux varie selon les corps : de 86 % pour les adjoints et chargés d'enseignement à 90,5 % pour les PLP.

52 700 candidatures de personnels DIEO à un module de formation ont été enregistrées. Parmi elles, plus de 49 000 ont été retenues, soit un taux d'acceptation de 93,4 %. Ce taux varie de 98,5 % pour les personnels d'inspection à 90,5 % pour les CPE.

6A6 - Les candidats et les stagiaires enseignants du second degré public et DIEO selon le corps

	Candidats	Candidats retenus	Taux d'acceptation	Stagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Journées-stagiaires effectives
Agrégés	85 696	76 705	89,5	53 564	69,8	46 980	61,2	12,3	89 295
Certifiés	489 594	423 571	86,5	310 980	73,4	274 191	64,7	11,8	564 679
PLP	126 240	114 215	90,5	83 561	73,2	74 483	65,2	10,9	148 498
PEGC	4 719	4 234	89,7	2 959	69,9	2 694	63,6	9,0	3 813
AE-CE	1 849	1 590	86,0	1 180	74,2	1 063	66,9	9,9	1 966
Autres enseignants (1)	50 320	45 256	89,9	30 980	68,5	25 694	56,8	17,1	53 438
Total enseignants 2nd degré	758 418	665 571	87,8	483 224	72,6	425 105	63,9	12,0	861 689
Cop	8 263	7 637	92,4	5 169	67,7	4 712	61,7	8,8	5 797
CPE	21 639	19 578	90,5	13 304	68,0	10 466	53,5	21,3	23 031
Inspection	4 919	4 846	98,5	3 067	63,3	2 632	54,3	14,2	3 474
Direction	17 909	17 176	95,9	10 238	59,6	8 867	51,6	13,4	11 929
Total DIEO	52 730	49 237	93,4	31 778	64,5	26 677	54,2	16,1	44 231
Total	811 148	714 808	88,1	515 002	72,0	451 782	63,2	12,3	905 920

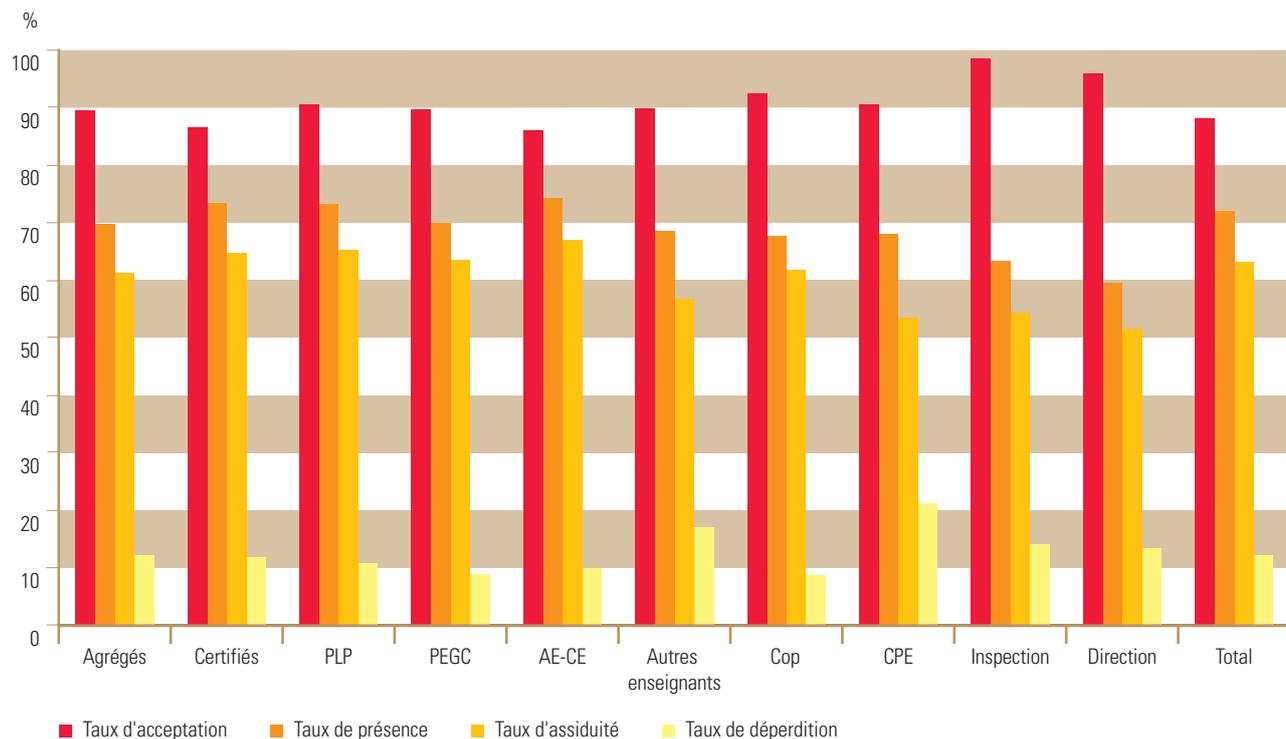
(1) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

Source : MEN DGESCO A1-5.

72 % des candidats retenus ont été présents au module de formation. Ce taux varie de 59,6 % pour les personnels de direction à 74,2 % pour les AE et les CE. Le taux d'assiduité est de 63,2 % pour l'ensemble des stagiaires du second degré et DIEO, il varie

de 51,6 % pour les personnels de direction à 66,9 % pour les AE et les CE. Plus de 12 % des stagiaires abandonnent la formation en cours, de 8,8 % des Cop à 21,3 % des CPE.

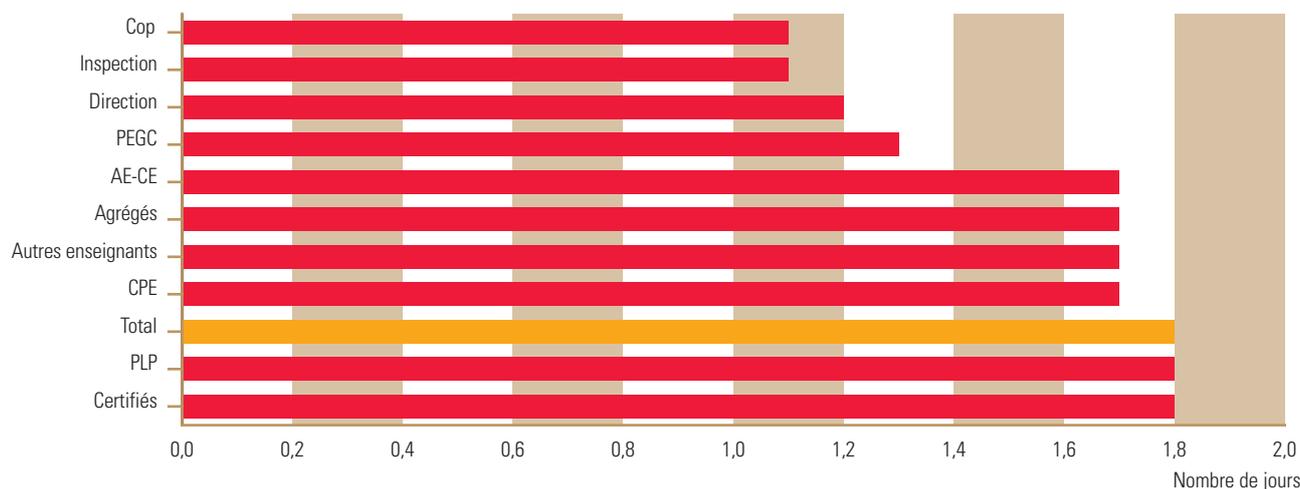
Taux d'acceptation, de présence, d'assiduité et de déperdition des enseignants du second degré public et des DIEO selon le corps



En moyenne, les modules de formation suivis par les enseignants du second degré et les personnels DIEO ont duré 1,8 jour. Les certifiés et les PLP suivent les formations les plus longues

(1,8 jour). Les personnels d'inspection et les Cop suivent les plus courtes (1,1 jour).

Durée moyenne de formation des enseignants du second degré public selon les objectifs de formation



→ Les objectifs de la formation

L'objectif de formation « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » concentre plus de la moitié des candidatures retenues (57,7 %), des stagiaires présents (57,3 %), des modules réalisés (55,7 %) et près de la moitié des journées stagiaires (48,6 %). Suivent ensuite les objectifs « formation professionnelle statutaire » et « adaptation immédiate au poste de travail » ; ces objectifs représentent respectivement 12,1 %

et 8,7 % des candidats retenus, 12,9 % et 9,3 % des stagiaires présents, 9,2 % et 8,3 % des modules réalisés, 18,4 % et 9,1 % des journées stagiaires effectives.

Certaines formations sont moins suivies comme la préparation aux examens et concours avec un taux de présence de 67,2 % et un taux d'assiduité de 31,8 %.

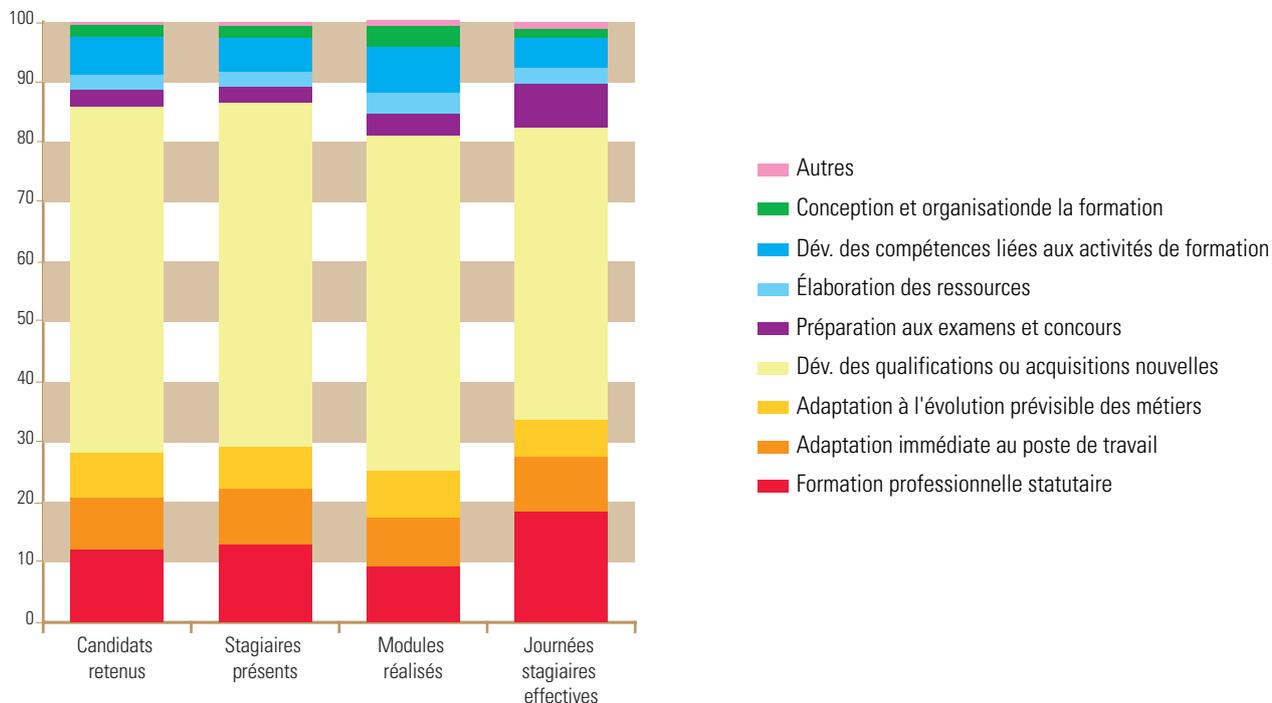
6A7 - Les candidats et les stagiaires du second degré public selon les objectifs de formation

Objectifs de formation	Candidats	Candidats retenus	Taux d'acceptation	Stagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Modules réalisés	Journées stagiaires effectives
Formation professionnelle statutaire	99 843	93 772	93,9	71 348	76,1	63 730	68,0	10,7	2 998	177 456
Adaptation immédiate au poste de travail	72 388	67 906	93,8	51 652	76,1	47 357	69,7	8,3	2 711	88 085
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	64 767	57 137	88,2	38 703	67,7	34 309	60,0	11,4	2 543	60 443
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	521 611	447 957	85,9	317 473	70,9	280 989	62,7	11,5	18 236	468 746
Préparation aux examens et concours	25 668	21 993	85,7	14 780	67,2	6 991	31,8	52,7	1 201	70 093
Accompagnement aux bilans de compétences	901	762	84,6	669	87,8	591	77,6	11,7	45	1 247
Accompagnement VAE	56	24	42,9	20	83,3	19	79,2	5,0	11	34
Accompagnement congés de formation	21	21	100,0	20	95,2	20	95,2	0,0	1	7
Accompagnement RAEP	108	106	98,1	80	75,5	65	61,3	18,8	15	86
Formation diplômante	3 983	3 404	85,5	2 711	79,6	2 571	75,5	5,2	154	8 659
Période de professionnalisation (2 nd e carrière...)	356	325	91,3	237	72,9	197	60,6	16,9	83	1 931
Élaboration des ressources	20 683	19 650	95,0	13 755	70,0	11 472	58,4	16,6	1 134	25 041
Développement des compétences liées aux activités de formation	53 699	49 157	91,5	31 129	63,3	27 657	56,3	11,2	2 469	48 350
Conception et organisation de la formation	14 521	14 396	99,1	11 220	77,9	10 049	69,8	10,4	1 151	14 937
Accompagnement au bilan de carrière	186	181	97,3	81	44,8	78	43,1	3,7	8	39
Total (1)	878 791	776 791	88,4	553 878	71,3	486 095	62,6	12,2	32 760	965 154

(1) Sont pris en compte tous les personnels (y compris les personnels ATSS) ce qui explique les effectifs totaux différents par rapport à ceux du tableau par corps.

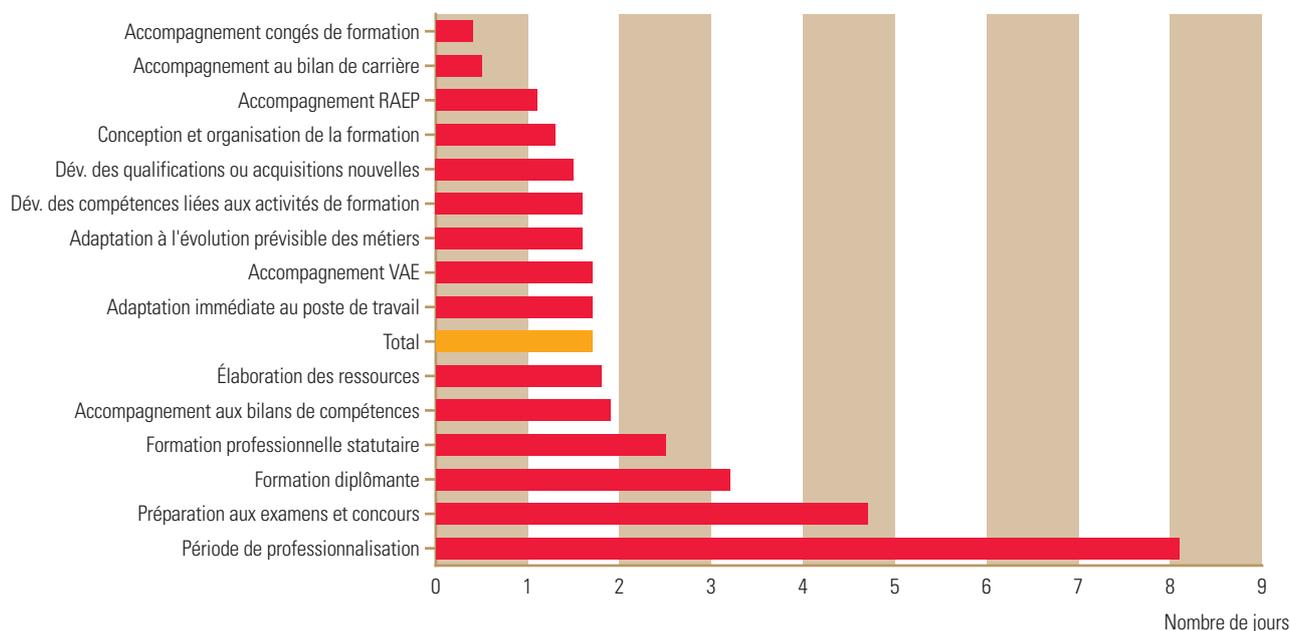
Source : MEN DGESCO A1-5.

Répartition des candidats, des stagiaires, des modules et des journées stagiaires du second degré public selon les objectifs de formation

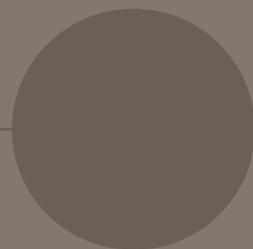


La durée moyenne d'un module varie selon les objectifs : un peu plus de huit jours pour une formation de type « période de professionnalisation », près de cinq jours pour la préparation d'un examen et concours mais moins d'une journée pour l'accompagnement au bilan de carrière ou au congé formation.

Durée moyenne de formation des personnels du second degré public selon les objectifs



Annexes



7A1 - Ensemble du personnel

Années	Effectif total	Enseignants		Autres personnels	
		Effectifs	%	Effectifs	%
2004-2005	1 349 931	1 004 232	74,4	345 699	25,6
2005-2006	1 337 899	995 974	74,4	341 925	25,6
2006-2007	1 270 463	985 155	77,5	285 308	22,5
2007-2008	1 223 894	975 956	79,7	247 938	20,3
2008-2009 (1)	1 182 780	956 775	79,5	246 007	20,5
2009-2010	1 196 694	948 271	79,2	248 423	20,8
2010-2011	1 176 537	932 471	79,3	244 066	20,7
2011-2012	1 167 489	924 188	79,2	243 301	20,8

(1) Estimation pour les enseignants du supérieur, les personnels ITRF, les personnels des bibliothèques exerçant dans les 20 premiers établissements pilotes, lors de la mise en place de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) et qui n'avaient pas été comptabilisés dans les effectifs du Bilan social national de 2008-2009.

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

7A2 - Enseignants et autres personnels

	2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			2010-2011			2011-2012		
	Effectifs	%	% total															
Enseignants																		
1 ^{er} degré public et privé	396 232	40,2	31,2	397 042	40,6	32,4	395 684	41,4	32,9	392 696	41,5	32,8	387 097	41,5	32,9	380 829	41,2	32,6
2 nd degré public et privé	527 336	53,5	41,5	516 869	53,0	42,2	500 202	52,2	41,6	496 572	52,4	41,5	488 835	52,4	41,6	485 920	52,6	41,7
Supérieur (1)	61 587	6,3	4,8	62 045	6,4	5,1	60 889	6,4	5,0	57 991	6,1	4,9	56 539	6,1	4,8	57 439	6,2	4,9
Total enseignants	985 155	100,0	77,5	975 956	100,0	79,7	956 775	99,9	79,5	947 259	100,0	79,2	932 471	100,0	79,3	924 188	100,0	79,2
Autres personnels																		
Direction, inspection, éducation, orientation	34 012	11,9	2,7	29 013	11,7	2,4	32 991	13,4	2,7	32 629	13,1	2,7	32 333	13,2	2,7	32 022	13,2	2,7
Administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	137 005	48,0	10,8	105 829	42,7	8,7	90 353	36,7	7,5	90 110	36,3	7,5	87 219	35,7	7,4	80 169	32,9	6,9
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation	33 809	11,9	2,7	32 342	13,0	2,6	34 497	14,0	2,9	36 652	14,8	3,1	36 812	15,1	3,1	42 602	17,5	3,6
Bibliothèques	4 497	1,6	0,3	4 435	1,8	0,4	4 445	1,8	0,4	4 481	1,8	0,4	4 531	1,9	0,4	4 624	1,9	0,4
Surveillance, assistance éducative, contractuels	75 985	26,6	6,0	76 319	30,8	6,2	83 721	34,0	7,0	84 551	34,0	7,1	83 171	34,1	7,1	83 884	34,5	7,2
Total non-enseignants	285 308	100,0	22,5	247 938	100,0	20,3	246 007	100,0	20,2	248 423	100,0	20,8	244 066	100,0	20,7	243 301	100,0	20,8
Total général	1 270 463	100,0		1 223 894	100,0		1 202 782	99,9		1 195 682	100,0		1 176 537	100,0		1 167 489	100,0	

(1) Voir note du tableau 7A1

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

7A3 - Enseignants du secteur public

	2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			2010-2011			2011-2012		
	Effectifs	% niveau	% total															
Prof. des écoles	318 528	91,4	38,0	330 508	94,6	39,7	335 625	96,3	41,8	336 419	97,1	41,6	334 228	97,7	42,1	327 695	97,4	41,6
Instituteurs	29 698	8,5	3,5	18 620	5,3	2,2	12 720	3,6	1,6	9 787	2,8	1,2	7 791	2,3	1,0	8 140	2,4	1,0
Instituteurs suppléants	246	0,1	0,0	254	0,1	0,0	271	0,1	0,0	227	0,1	0,0	76	0,0	0,0	650	0,2	0,1
Corps du 1^{er} degré	348 472	100,0	41,5	349 382	100,0	41,9	348 616	100,0	43,4	346 433	100,0	42,8	342 095	100,0	43,1	336 485	100,0	42,7
Prof. chaire sup.	2 143	0,5	0,3	2 139	0,5	0,3	2 124	0,5	0,3	2 126	0,5	0,3	2 117	0,5	0,3	2 113	0,5	0,3
Agrégés	57 478	13,3	6,8	56 489	13,4	6,8	54 508	13,4	6,8	55 172	13,7	6,8	54 084	13,7	6,8	53 804	13,7	6,8
Certifiés et Peps	272 884	63,4	32,5	267 469	63,5	32,1	258 996	63,9	32,3	255 247	63,4	31,6	250 134	63,3	31,4	245 816	62,5	31,2
PLP	66 349	15,4	7,9	64 691	15,4	7,8	62 442	15,4	7,8	61 136	15,2	7,6	59 583	15,1	7,5	58 406	14,9	7,4
PEGC	11 807	2,7	1,4	9 727	2,3	1,2	7 707	1,9	1,0	6 181	1,5	0,8	4 909	1,2	0,6	3 973	1,0	0,5
Adjoints et chargés d'ens.	3 124	0,7	0,4	2 880	0,7	0,3	2 570	0,6	0,3	2 327	0,6	0,3	2 108	0,5	0,3	1 896	0,5	0,2
Maîtres auxiliaires	2 823	0,7	0,3	2 692	0,6	0,3	2 479	0,6	0,3	2 375	0,6	0,3	2 008	0,5	0,3	2 130	0,5	0,3
Contractuels individuels	12 177	2,8	1,4	13 251	3,1	1,6	14 731	3,6	1,8	17 793	4,4	2,2	20 243	5,1	2,6	25 104	6,4	3,2
Élèves prof. des ENS	1 810	0,4	0,2	1 751	0,4	0,2	52	0,0	0,0	24	0,0	0,0	12	0,0	0,0		0,0	0,0
Corps du 2nd degré	430 595	100,0	51,2	421 089	100,0	50,6	405 609	100,0	50,6	402 381	100,0	49,9	395 198	100,0	49,8	393 242	100,0	49,9
Prof. universités et assimilés	20 242	32,9	2,4	20 488	33,0	2,5	20 307	33,4	2,5	19 688	33,4	2,4	19 962	35,3	2,5	20 271	35,3	2,6
Maîtres de conf. et assimilés	37 145	60,3	4,4	37 551	60,5	4,5	37 298	61,3	4,6	36 496	61,9	4,5	35 804	63,3	4,5	36 673	63,8	4,7
Assistants	255	0,4	0,0	152	0,2	0,0	85	0,1	0,0	62	0,1	0,0						
ATER - moniteurs	3 416	5,5	0,4	3 403	5,5	0,4	2 846	4,7	0,3	1 480	2,5	0,2	544	1,0	0,1	289	0,5	0,1
Autres enseignants du supérieur	529	0,9	0,1	451	0,7	0,1	353	0,6	0,0	265	0,5	0,0	229	0,4	0,0	206	0,4	0,0
Corps du supérieur (1)	61 587	100,0	7,3	62 045	100,0	7,5	60 889	100,0	7,5	57 991	100,0	7,2	56 539	100,0	7,1	57 439	100,0	7,4
Total	840 654	100,0		832 516	100,0		815 114	100,0		806 805	99,9		793 832	100,0		787 166	100,0	

(1) Voir note du tableau 7A1.

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye. et annuaires de gestion.

7A4 - Enseignants du secteur privé

	2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			2010-2011			2011-2012		
	Effectifs	% niveau	% total															
Prof. des écoles	40 482	84,8	28,1	40 575	85,1	28,3	40 309	85,6	28,5	40 351	87,2	28,7	39 583	88,0	28,6	38 797	87,6	28,3
Instituteurs	2 641	5,5	1,8	1 926	4,0	1,3	1 478	3,1	1,0	1 218	2,6	0,9	1 194	2,7	0,9	1 196	2,6	0,9
Instit.suppléants	4 637	9,7	3,2	5 159	10,8	3,6	5 281	11,2	3,7	4 694	10,1	3,3	4 225	9,4	3,0	4 351	9,8	3,2
Corps du 1^{er} degré	47 760	100,0	33,1	47 660	100,0	33,2	47 068	100,0	33,2	46 263	100,0	32,9	45 002	100,0	32,5	44 344	100,0	32,4
Prof. chaire sup.	44	0,0	0,0	49	0,1	0,0	56	0,1	0,0	57	0,1	0,0	61	0,1	0,0	60	0,1	0,0
Agrégés	3 262	3,4	2,3	3 253	3,4	2,3	3 249	3,4	2,3	3 269	3,5	2,3	3 307	3,5	2,4	3 327	3,6	2,4
Certifiés et Peps	56 385	58,3	39,1	56 506	59,0	39,5	56 864	60,1	40,2	57 196	60,7	40,9	57 131	61,0	41,2	56 605	61,1	41,3
PLP	10 166	10,5	7,0	10 083	10,5	7,0	10 130	10,7	7,2	10 172	10,8	7,2	10 242	10,9	7,4	10 211	11,0	7,5
PEGC	544	0,6	0,4	338	0,4	0,2	194	0,2	0,1	129	0,1	0,1	88	0,1	0,1	63	0,1	0,0
Adjoints et chargés d'ens.	11 342	11,7	7,8	10 117	10,6	7,1	8 063	8,5	5,7	6 357	6,7	4,5	5 552	5,9	4,0	5 056	5,5	3,7
Maîtres contractuels et maîtres délégués	14 936	15,4	10,3	15 404	16,1	10,7	16 019	16,9	11,3	17 011	18,1	12,1	17 256	18,4	12,4	17 356	18,7	12,7
Autres non-titulaires	62	0,1	0,0	30	0,0	0,0	18	0,0	0,0									
Corps du 2nd degré	96 741	100,0	66,9	95 780	100,0	66,8	94 593	100,0	66,8	94 191	100,0	67,1	93 637	100,0	67,5	92 678	100,0	67,6
Total	144 501	100,0		143 440	100,0		141 661	100,0		140 454	100,0		138 639	100,0		137 022	100,0	

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye.

7A5 - Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative

DIEO	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Effectifs	%										
Personnels de direction	13 303	39,1	13 210	39,4	13 157	39,9	13 171	40,4	13 125	40,6	13 080	40,9
Personnels d'inspection	3 279	9,6	3 292	9,8	3 307	10,0	3 355	10,3	3 364	10,4	3 385	10,6
Personnels d'éducation	12 516	36,9	12 243	36,6	12 004	36,4	11 728	35,9	11 601	35,9	11 498	35,8
Personnels d'orientation	4 914	14,4	4 738	14,2	4 523	13,7	4 375	13,4	4 243	13,1	4 059	12,7
Total	34 012	100,0	33 483	100,0	32 991	100,0	32 629	100,0	32 333	100,0	32 022	100,0

Surveillance - assistance éducative	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Effectifs	%										
Maîtres d'internat et surveillants d'externat	8 791	11,6	5 224	6,8	1 965	2,3	383	0,5	58	0,1	73	0,1
Assistants de vie scolaire	6 559	8,6	9 702	12,7	14 218	17,0	14 792	17,6	14 408	17,4	14 620	17,5
Assistants d'éducation	56 724	74,7	58 125	76,2	62 276	74,4	63 638	75,6	63 409	76,6	64 888	77,7
Assistants pédagogiques		0,0	3 268	4,3	5 262	6,3	5 311	6,3	4 912	5,9	3 933	4,7
Aides éducateurs	3 911	5,1										
Total	75 985	100,0	76 319	100,0	83 721	100,0	84 124	100,0	82 787	100,0	83 514	100,0
Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi							427		384		370	
Total							84 551		83 171		83 884	

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

7A6 - Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Personnels ATSS		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2011	
		Effectifs	%										
Filière administrative													
Catégorie A	Recteurs	31	0,0	31	0,0	31	0,0	31	0,0	29	0,0	32	0,1
	Inspecteurs généraux	234	0,4	233	0,4	223	0,4	228	0,4	223	0,4	217	0,4
	Directeurs, chefs de service, sous-directeurs de l'administration centrale	50	0,1	51	0,1	33	0,1	72	0,1	67	0,1	70	0,1
	Administrateurs civils	85	0,1	80	0,1	74	0,1	68	0,1	67	0,1	66	0,1
	Secrétaires généraux et directeurs généraux des services	346	0,5	377	0,6	471	0,8	122	0,2	128	0,2	123	0,2
	Conseillers	1 029	1,5	1 035	1,6	854	1,4	745	1,2	670	1,1	605	1,0
	Administrateurs ENESR						0,0	443	0,7	455	0,7	481	0,8
	Attachés	9 681	14,7	9 536	14,6	9 150	15,0	9 562	15,1	9 405	15,4	9 434	15,6
	Autres titulaires de catégorie A	338	0,5	644	1,0	428	0,7	222	0,4	171	0,3	146	0,2
	Total catégorie A	11 794	17,8	11 987	18,4	11 264	18,5	11 493	18,2	11 215	18,3	11 174	18,5
Catégorie B	Secrétaires	18 679	28,1	18 328	28,1	17 404	28,6	17 931	28,4	17 542	28,7	17 377	28,8
Catégorie C	Adjoint administratifs	35 934	54,1	34 899	53,5	32 246	52,9	33 700	53,4	32 412	53,0	31 794	52,7
Total filière administrative		66 407	100,0	65 214	100,0	60 914	100,0	63 124	100,0	61 169	100,0	60 345	100,0
Filière technique													
Catégorie B	Techniciens de l'éducation nationale	120	0,3	89	0,7	40	2,1	27	2,0	23	2,1	11	1,2
Catégorie C	Ouvriers d'entretien et d'accueil	31 200	68,9	209	1,5	24	1,2						
	Ouvriers professionnels	10 031	22,2	46	0,3								
	Maîtres ouvriers	3 417	7,5	14	0,1								
	Adjoints techniques administration centrale		0,0	352	2,6	319	16,4	109	8,1	99	9,1	15	1,7
	Adjoints techniques d'établissement	501	1,1	12 818	94,8	1 566	80,3	1 216	89,9	968	88,8	884	97,1
	Total catégorie C	45 149	99,7	13 439	99,3	1 909	97,9	1 325	98,0	1 067	97,9	899	98,8
Totale filière technique		45 269	100,0	13 528	100,0	1 949	100,0	1 352	100,0	1 090	100,0	910	100,0
Filière sociale et de santé													
Catégorie A	Médecins, médecins conseillers techniques	1 326	11,9	1 425	12,4	1 404	12,1	1 375	11,5	1 326	10,9	1 259	10,5
	Conseillers techniques des services sociaux	418	3,7	439	3,8	434	3,7	450	3,8	453	3,7	447	3,7
	Total catégorie A	1 744	15,6	1 864	16,2	1 838	15,8	1 825	15,2	1 779	14,6	1 706	14,2
Catégorie B	Infirmiers	6 847	61,2	7 064	61,3	7 240	62,2	7 567	63,2	7 810	64,2	7 738	64,4
	Assistants de service social	2 599	23,2	2 599	22,5	2 569	22,1	2 586	21,6	2 580	21,2	2 568	21,4
	Total catégorie B	9 446	84,4	9 663	83,8	9 809	84,2	10 153	84,8	10 390	85,4	10 306	85,8
Total filière sociale et de santé		11 190	100,0	11 527	100,0	11 647	100,0	11 978	100,0	12 169	100,0	12 012	100,0
Filière laboratoire													
Catégorie B	Techniciens de laboratoire	310	5,0	302	5,0	556	9,4	682	11,5	731	12,3		
Catégorie C	Agents techniques de laboratoire	5 835	95,0	5 730	95,0	5 359	90,6	5 256	88,5	5 210	87,7		
Total filière laboratoire		6 145	100,0	6 032	100,0	5 915	100,0	5 938	100,0	5 941	100,0		
Ensemble des titulaires		129 011	94,2	126 301	91,0	124 425	89,0	124 392	91,4	124 369	92,1	123 267	91,4
	Contractuels santé	763	0,5	898	0,8	972	1,1	1 017	1,1	1 057	1,2	1 217	1,5
	Contractuels et auxiliaires	7 231	5,3	8 630	8,2	8 956	9,9	6 701	7,4	5 793	6,7	5 685	7,1
Total non-titulaires		7 994	5,8	9 528	9,0	9 928	11,0	7 718	8,6	6 850	7,9	6 902	8,6
Total général		137 005	100,0	135 829	100,0	134 353	100,0	132 110	100,0	131 219	100,0	130 169	100,0

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

7A7 - Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation

Personnels ITRF	2006-2007		2007-2008		2008-2009 (1)		2009-2010		2010-2011		2011-2012		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 900	5,6	1 644	5,1	1 979	5,7	2 314	6,3	2 318	6,3	2 263	5,3
	Ingénieurs d'études	5 331	15,8	5 362	16,6	5 920	17,2	6 478	17,7	6 734	18,3	6 494	15,2
	Assistants ingénieurs	2 320	6,9	2 285	7,0	2 668	7,7	3 050	8,3	2 959	8,0	2 806	6,6
Total catégorie A	9 551	28,2	9 291	28,7	10 567	30,6	11 842	32,3	12 011	32,6	11 563	27,1	
Catégorie B	Techniciens de recherche	7 911	23,4	7 784	24,1	8 264	24,0	8 743	23,9	9 020	24,5	9 744	22,9
	Secrétaires d'administration	13	0,0	9	0,0	4	0,0						
Total catégorie B	7 924	23,4	7 793	24,1	8 268	24,0	8 743	23,9	9 020	24,5	9 744	22,9	
Catégorie C	Agents techniques	9 226	27,3	1 771	5,5	886	2,6						
	Adjoints techniques	7 022	20,8	13 427	41,5	14 726	42,7	16 025	43,7	15 746	42,8	21 293	50,0
	Adjoints administratifs	38	0,1	14	0,0	15	0,0	16	0,0	3	0,0		
Total catégorie C	16 286	48,2	15 212	47,0	15 627	45,3	16 041	43,7	15 749	42,8	21 293	50,0	
Ensemble des titulaires	33 761	99,8	32 296	99,8	34 462	99,9	36 626	99,9	36 780	99,9	42 600	100,0	
Non-titulaires	48	0,2	46	0,2	35	0,1	26	0,1	32	0,1	2	0,0	
Total	33 809	100,0	32 342	100,0	34 497	100,0	36 652	100,0	36 812	100,0	42 602	100,0	

(1) Voir note du tableau 7A1.

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

7A8 - Personnels des bibliothèques

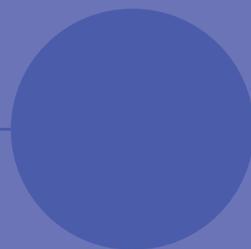
Personnels des bibliothèques	2006-2007		2007-2008		2008-2009 (1)		2009-2010		2010-2011		2011-2012		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	964	21,4	911	20,5	944	21,2	886	19,8	939	20,8	1 010	21,8
	Bibliothécaires	476	10,6	481	10,8	476	10,7	481	10,7	486	10,7	485	10,5
Total catégorie A	1 440	32,0	1 392	31,3	1 420	31,9	1 367	30,5	1 425	31,5	1 495	32,3	
Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	915	20,3	930	21,0	918	20,7	957	21,4	982	21,7	1 006	21,8
	Assistants des bibliothèques	282	6,3	289	6,5	306	6,9	290	6,4	301	6,6	300	6,5
	Techniciens d'art	21	0,5	21	0,5								
Total catégorie B	1 218	27,1	1 240	28,0	1 224	27,6	1 247	27,8	1 283	28,3	1 306	28,3	
Catégorie C Magasiniers	1 839	40,9	1 803	40,7	1 801	40,5	1 867	41,7	1 823	40,2	1 823	39,4	
Total	4 497	100,0	4 435	100,0	4 445	100,0	4 481	100,0	4 531	100,0	4 624	100,0	

(1) Voir note du tableau 7A1.

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.



Sources et champs



Les données figurant dans le bilan social sont issues du fichier de paye, des annuaires de gestion de personnel et d'enquêtes.



Le fichier de paye

Le fichier de paye est constitué à partir de l'exploitation statistique d'une extraction de l'infocentre « Polca » (pilotage opérationnel de la Lolf en administration centrale et en académies). Il est alimenté par différentes sources dont les bulletins de salaire.

Le fichier de paye donne des informations, notamment, sur le sexe, l'âge, le corps et le grade, le département d'exercice, l'indice et, pour les enseignants, sur le degré d'enseignement (non compris les enseignants du supérieur exerçant dans les établissements autonomes).

Il recense tous les personnels en activité rémunérés sur crédits d'État, sur la base des programmes budgétaires de personnel du secteur public et du secteur privé sous contrat, par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ne sont pas pris en compte les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur directement rémunérés par les universités ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la mise en place de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU). Elles disposent à partir du 1er janvier 2009, de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois.

Plus précisément, le fichier de paye recense les personnels :

- en position d'activité, y compris lorsqu'ils sont en congé maladie payés à demi-traitement ;
- travaillant en France métropolitaine et dans les Dom ;
- enseignants et non-enseignants, titulaires et non-titulaires, du secteur public et les enseignants du secteur privé sous contrat ;
- appartenant aux trois ordres d'enseignement (premier degré, second degré, et supérieur).

Ne sont pas pris en compte :

- les personnels mis à disposition du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les personnels détachés hors ministères ;
- les personnels détachés d'autres ministères hors de France ;
- les personnels relevant de la recherche ;
- les personnels « Jeunesse et Sport » ;
- les personnels des collectivités et territoires d'outre-mer ;
- les personnels appartenant à certains établissements sous tutelle du ministère (Onisep, CNDP, Cereq, etc.) ;
- les personnels non enseignants de l'enseignement privé sous contrat rémunérés directement par l'établissement employeur qui reçoit à ce titre, du ministère, une subvention dite « forfait d'externat » ;
- les personnels de l'enseignement supérieur du secteur privé ;
- les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements ;
- les personnels non permanents dans l'enseignement supérieur (les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants) recensés par enquêtes ;
- les personnels rémunérés par les EPLE sur des contrats, contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE), des contrats emploi consolidé (CEC) ou des contrats d'avenir (CAV) ;
- les enseignants invités ;
- les personnels en disponibilité ;
- les personnels en congé de longue durée ;
- les vacataires.



Les annuaires

Les annuaires sont des bases de données constituées à des fins de pilotage, à partir des bases de gestion de personnel des départements, des académies et de l'administration centrale. Il s'agit des annuaires Agape (pour les enseignants du premier degré), EPP (pour les enseignants du second degré, les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation), Agora (pour les ATSS et une partie des ITRF), POPPEE-ITRF et POPPEE-Bib.

Les annuaires constitués à l'administration centrale résultent de la consolidation des annuaires départementaux (AGAPE) et académiques (EPP, AGORA).

Les annuaires fournissent le même type de données que le fichier de paye (sexe, âge, corps, etc.) mais dans la mesure où ils ne renseignent que sur certaines catégories de personnels, ils n'ont été utilisés que pour compléter les informations ne figurant pas dans le fichier de paye (fonction occupée, établissement d'exercice et discipline de poste pour les enseignants).

Les personnels recensés dans les annuaires sont les suivants :

- les personnels en position d'activité ;
- les personnels travaillant en France métropolitaine et dans les Dom, pour la plupart des chapitres. Le chapitre sur les concours prend également en compte les personnels dans les Com et en Nouvelle-Calédonie ;
- les enseignants affectés dans le 1^{er} degré ;
- les enseignants dans le 2nd degré : enseignants des corps du 1^{er} degré et du 2nd degré affectés dans le 2nd degré ;
- les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation ;
- les personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques exerçant dans l'enseignement scolaire ou l'enseignement supérieur (y compris dans les établissements autonomes) ;
- les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques.



Les autres sources

- Les données sur :
 - les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur ;
 - les données sur les promotions, la politique sociale et la mobilité géographique ;
 - les élections professionnelles proviennent de la direction générale des ressources humaines (DGRH) ;
- les données sur la formation continue des enseignants et personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation proviennent de l'enquête GAIA (gestion académique informatisée des actions de formations) effectuée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) ;
- les données relatives aux concours proviennent soit de l'exploitation du système d'information Ocean, soit de la DGRH ;
- les données sur les personnels en situation de handicap et d'inaptitude proviennent de la mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) ;
- les données relatives aux ayants-droit proviennent du service des retraites de l'État, de la direction générale des finances publiques (DGFIP).



Les années de référence

Les données sont issues :

- du fichier de paye de janvier 2012 ;
- des annuaires Agape, EPP, Agora, POPPEE-ITRF et POPPEE-Bib, de février 2012 ;
- du système d'information Ocean, pour le second degré et les ATSS, session 2011 ;
- selon les corps, des scrutins 2010 ou 2011 pour les élections professionnelles ;
- du recensement 2011 et 2012 sur la mobilité géographique ;
- du recensement des actions menées en 2011, pour la politique sociale ;
- des listes d'aptitude ou des tableaux d'avancement de 2011, pour les promotions ;
- des données de l'année scolaire 2009-2010 et 2010-2011 pour la formation continue des enseignants.

AAC	Attaché d'administration centrale.	CEC	Contrat emploi-consolidé.
AAP	Adjoint administratif principal.	Cereq	Centre d'études et de recherche sur les qualifications.
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire.	CFC	Conseiller en formation continue.
ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.	CFDT	Confédération française démocratique du travail.
ADJAENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.	CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens.
ADMENESR	Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.	CIO	Centre d'information et d'orientation.
AE	Adjoint d'enseignement.	CIV	Comité interministériel de la ville
AED	Assistant d'éducation.	CLD	Congé de longue durée.
Agape	Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles.	Com	Collectivités d'outre-mer.
Agora	Aide à la gestion optimisée des ressources Atoss.	Cned	Centre national d'enseignement à distance.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.	CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
AIP-CIV	Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.	CNGA-CGC	Conseil national des groupes académiques de l'enseignement public.
Apasu	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.	CNU	Conseil national des universités.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.	Cop	Conseiller d'orientation-psychologue.
Asia	Action sociale d'initiative académique.	CPE	Conseiller principal d'éducation.
ASU	Administration scolaire et universitaire.	CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
AST	Agent des services techniques.	CSEN	Confédération syndicale de l'éducation nationale.
ATEE	Adjoints techniques des établissements d'enseignement.	CTP	Comité technique paritaire.
Ater	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	CTSS	Conseiller technique de service social.
Atoss	(Personnels) administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.	DAF	Direction des affaires financières (MEN, MESR).
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, sociaux et de santé.	DASEN	Directeur académique des services de l'éducation nationale.
AVS	Assistant d'éducation, vie scolaire.	DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.	DE	Direction de l'encadrement (MEN, MESR).
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.	DGAFF	Direction générale de l'administration de la fonction publique.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.	DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN, MESR).
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement privé.	DGRH	Direction générale des ressources humaines (MEN, MESR).
Capeps	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.	DGFIP	Direction générale des finances publiques.
Capes	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.	DIEO	(Personnel de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
Capet	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.	Dom	Départements d'outre-mer.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.	Éclair	Écoles, collèges, lycées, ambition, innovation, réussite.
CAPN	Commission administrative paritaire nationale.	EIL SNETAA	Syndicat national de l'enseignement technique action autonome.
Capsais	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.	Egide	Entrepôt Gaia des indicateurs décisionnels d'enquêtes.
Casu	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.	EMI	Enquête académique masse indiciaire.
CE	Chargé d'enseignement.	EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
CE-EPS	Chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive.	ENS	École normale supérieure.
CE	Classe exceptionnelle.	Ensam	École supérieure des arts et métiers.
		Ensi	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs.
		EPLÉ	Établissement public local d'enseignement.
		EPP	Emploi-Poste-Personnel.
		EPS	Éducation physique et sportive.
		Erea	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
		ERPD	École régionale du premier degré.
		FAEN	Fédération autonome de l'éducation nationale.

FNEC FP	Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle.	RCE	Responsabilité et compétences élargies (universités).
FO	Force ouvrière.	RRS	Réseau de réussite scolaire.
FSU	Fédération syndicale unitaire.	SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
GAIA	Gestion académique informatisée des actions de formations.	SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
Greta	Groupement d'établissements.	SAGES	Syndicat des agrégés de l'enseignement supérieur.
IA	Inspecteur d'académie.	SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
IA-IPR	Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional.	SCENRAC	Syndicat de l'éducation nationale, de la recherche et des affaires culturelles.
latoss	(Personnels) Ingénieurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.	Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
ID	Indépendance et direction – Syndicat indépendant des personnels de direction de l'éducation nationale.	SE-UNSA	Syndicat des enseignants – Union nationale des syndicats autonomes.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).	SGA	Secrétaire général d'administration.
IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'éducation nationale.	SGASU	Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.
IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'éducation nationale.	SGEN-CFDT	Syndicat général de l'éducation nationale - Confédération française démocratique du travail.
IGE	Ingénieur d'études.	SGEPES	Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur.
IGR	Ingénieur de recherche.	SGU	Secrétaire général d'université.
ITRF	Ingénieur et personnel technique de recherche et de formation.	SIA	Syndicat des inspecteurs d'académie
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.	SIEN	Syndicat des inspecteurs de l'éducation nationale.
IUT	Institut universitaire de technologie.	SNALC-CSEN	Syndicat national des lycées et collèges – Confédération syndicale de l'éducation nationale.
LEGT	Lycée d'enseignement général et technique.	SNASUB-FSU	Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques - Fédération syndicale unitaire.
Lof	Loi organique relative aux lois de finances.	SNCL-FAEN	Syndicat national des collèges et lycées - Fédération autonome de l'éducation nationale.
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).	SNETAA	Syndicat national de l'enseignement technique action autonome.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.	SNFOLC	Syndicat national force ouvrière des lycées et collèges.
MA	Maître auxiliaire.	SNIA-IPR	Syndicat national des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
MEN	Ministère de l'éducation nationale.	SNIA-CR	Syndicat national indépendant des inspecteurs d'académie et conseillers de recteur.
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.	SNPCT	Syndicat national des professeurs chefs de travaux.
MIPH	Mission à l'intégration des personnels handicapés	SNPDEN	Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale.
Ocean	Organisation des concours et examens, académiques et nationaux.	SNPI	Syndicat national des personnels d'inspection.
OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.	SPIEN	Syndicat pluraliste et indépendant de l'éducation nationale.
Pegase	Gestion des contrats et de la professionnalisation des aides éducateurs inscrits dans le dispositif des emplois-jeunes.	SVT	Sciences de la vie et de la terre.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.	TZR	Titulaire en zone de remplacement.
Peps	Professeur d'éducation physique et sportive.	Unsa	Union nationale des syndicats autonomes.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.	Unsen-CGT	Union nationale des syndicats de l'éducation nationale - Confédération générale du travail.
Pim	Prestation interministérielle.	VAE	Validation des acquis de l'expérience.
PLP	Professeur de lycée professionnel.	ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).		
PUPH	Professeur d'université – Praticien hospitalier.		
RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience.		
RAR	Réseau ambition réussite.		
Rased	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.		

Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 A Les effectifs

Rétrospective

1 A 1 Ensemble des effectifs depuis 2003-2004.....	12
--	----

Ensemble des personnels en 2011-2012

1 A 2 Ensemble des personnels par type.....	13
1 A 3 Enseignants des secteurs public et privé par niveau d'enseignement.....	14
1 A 4 Enseignants du scolaire par niveau d'enseignement.....	15
1 A 5 Autres personnels par type.....	16
1 A 6 Répartition par catégorie et secteur.....	18

Enseignants des secteurs public et privé sous contrat

1 A 7 Enseignants du secteur public par corps.....	20
1 A 8 Enseignants du 2 nd degré public par groupe de discipline et type d'établissement.....	23
1 A 9 Enseignants titulaires du 1 ^{er} degré public par fonction.....	25
1 A 10 Enseignants titulaires du 2 nd degré public par fonction.....	25
1 A 11 Enseignants du secteur privé par corps.....	26

Autres personnels

1 A 12 Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation par corps.....	27
1 A 13 Personnels d'assistance éducative par corps.....	28
1 A 14 Personnels d'encadrement par corps.....	29
1 A 15 Personnels ATSS par corps.....	31
1 A 16 Répartition des personnels ATSS par catégorie.....	31
1 A 17 Personnels ITRF par corps.....	32
1 A 18 Personnels des bibliothèques par corps.....	33

Politique handicap

1 A 19 Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1 ^{er} janvier 2011.....	34
--	----

Retraités du secteur public

1 A 20 Évolution de la proportion d'ayants droit.....	35
1 A 21 Effectifs d'ayants droit, répartition par corps.....	35

1 B Les tranches d'âge

Ensemble des personnels

1 B 1 Ensemble du personnel, effectifs et répartition par tranche d'âge et sexe.....	36
--	----

Enseignants du public

1 B 2 Répartition des enseignants du secteur public par tranche d'âge et corps.....	37
---	----

Enseignants du privé sous contrat

1 B 3 Répartition des enseignants du secteur privé par tranche d'âge et corps.....	38
--	----

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

1 B 4 Répartition des DIEO par tranche d'âge et corps.....	39
--	----

Personnels d'encadrement

1 B 5 Répartition des personnels d'encadrement par tranche d'âge et corps.....	40
--	----

Personnels d'assistance éducative

1 B 6 Répartition des personnels d'assistance éducative par tranche d'âge et corps.....	40
---	----

Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

1 B 7 Répartition des personnels ATSS par tranche d'âge et corps.....	41
1 B 8 Répartition des personnels ITRF par tranche d'âge et corps.....	43
1 B 9 Répartition des personnels des bibliothèques par tranche d'âge et corps.....	44

Répartition académique des enseignants du secteur public

1 B 10 Répartition des enseignants du 1 ^{er} degré public par tranche d'âge et académie.....	45
1 B 11 Répartition des enseignants du 2 nd degré public par tranche d'âge et académie.....	47

La carrière

2 A Les concours 2011

Ensemble des recrutements selon le type de personnels

2 A 1 Ensemble des admis par type de personnels et voie de concours	52
---	----

Concours de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des 1^{er} et 2nd degrés public

2 A 2 Concours de recrutement de personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	57
2 A 3 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie	59
2 A 4 Concours externes de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2 nd degré public	60
2 A 5 Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis à l'agrégation externe	63
2 A 6 Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux Capes, Capet et CAPLP externes	64
2 A 7 Concours internes de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2 nd degré public	64
2 A 8 Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis à l'agrégation interne	67
2 A 9 Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux Capes, Capet et CAPLP internes	68

Concours de personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement privé

2 A 10 Concours de recrutement de personnels enseignants du 1 ^{er} degré privé	69
2 A 11 Concours externes (Cafep) de recrutement de personnels enseignants du 2 nd degré privé	70
2 A 12 Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis aux Cafep/Capes, Capet et CAPLP externes	72
2 A 13 Concours internes (CAER) de recrutement de personnels enseignants du 2 nd degré privé	73
2 A 14 Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis au CAER/agrégation	75
2 A 15 Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis au CAER/Capes, Capet et CAPLP	75

Les concours de personnels de direction et d'inspection

2 A 16 Concours de recrutement de personnels de direction	76
2 A 17 Concours de recrutement de personnels d'inspection	77

Les concours de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

2 A 18 Concours externes de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	78
2 A 19 Concours internes de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	81
2 A 20 Examens professionnels de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	83

2 B Les promotions

Promotion des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et d'orientation

2 B 1 Liste d'aptitude des enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degré public	85
2 B 2 Avancement au grade supérieur des enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degré public	86

Promotions des personnels de direction et d'inspection

2 B 3 Liste d'aptitude des personnels de direction et d'inspection	87
2 B 4 Avancement au grade supérieur des personnels de direction et d'inspection	87

Promotions des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

2 B 5 Liste d'aptitude des personnels ATSS administratifs	88
2 B 6 Liste d'aptitude des personnels ITRF	88
2 B 7 Liste d'aptitude des personnels des bibliothèques	89
2 B 8 Avancement au grade supérieur des personnels ATSS administratifs	89
2 B 9 Avancement au grade supérieur des personnels ATSS sociaux et de santé	90
2 B 10 Avancement au grade supérieur des personnels ATSS techniques	90
2 B 11 Avancement au grade supérieur des personnels ITRF	91
2 B 12 Avancement au grade supérieur des personnels des bibliothèques	91

2 C Les rémunérations

Ensemble des personnels

2 C 1 Indices de rémunération par catégorie	94
2 C 2 Indices de rémunération pour l'ensemble du personnel	95

Personnels enseignants

2 C 3 Indices de rémunération des enseignants du secteur public	96
2 C 4 Compléments indemnitaires et primes annuels	97
2 C 5 Indices de rémunération des enseignants du secteur privé.....	98

Autres personnels du secteur public

2 C 6 Indices de rémunération des personnels de direction, d'inspection et d'orientation	100
2 C 7 Indices de rémunération des personnels ATSS.....	102
2 C 8 Indices de rémunération des personnels ITRF.....	104

Rémunérations selon le sexe

2 C 9 Distribution des indices de rémunération par tranche indiciaire et sexe	105
2 C 10 Indice moyen par type de personnel et sexe	106
2 C 11 Indices de rémunération par tranche d'âge.....	107

La vie des personnels**3 A Les lieux d'exercice****Ensemble des personnels du secteur public**

3 A 1 Répartition du personnel du public par type et programme budgétaire	110
3 A 2 Ensemble du personnel du public par académie et programme budgétaire	111

Personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation

3 A 3 Répartition par étab. des enseignants par corps, pers. de direction, d'éducation et d'orientation.....	114
3 A 4 Personnels enseignants titulaires en zone de remplacement	114

Affectation en éducation prioritaire

3 A 5 Part de l'éducation prioritaire.....	116
3 A 6 Enseignants du secteur public par corps, en et hors éducation prioritaire.....	117

3 B La mobilité géographique**Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public****Mouvement interacadémique des personnels enseignants titulaires du second degré public**

3 B 1 Répartition des demandes et des mutations des enseignants du 2 nd degré par motif, mouvement interacadémique 2012.....	124
---	-----

Mouvement des personnels de direction et d'inspection

3 B 2 Mouvement des personnels de direction et d'inspection en 2012	125
---	-----

Mouvement des personnels ATSS

3 B 3 Mouvement des personnels ATSS en 2011 et 2012.....	126
--	-----

Mouvement des personnels des bibliothèques

3 B 4 Mouvement des personnels des bibliothèques en 2011 et 2012.....	127
---	-----

3 C Quotité de travail**Ensemble du personnel**

3 C 1 Personnels à temps partiel par sexe et catégorie.....	128
3 C 2 Enseignants à temps partiel par sexe.....	129

Répartition par type de personnel et secteur

3 C 3 Enseignants et autres personnels.....	130
3 C 4 Enseignants par corps	131
3 C 5 Autres personnels	132

Répartition par sexe et secteur

3 C 6 Enseignants et autres personnels par quotité et sexe.....	133
3 C 7 Enseignants par corps, quotité et sexe.....	134
3 C 8 Autres personnels par quotité et sexe.....	135

Répartition par âge et sexe

3 C 9 Titulaires à temps partiel par tranche d'âge et sexe	136
--	-----

3 D Les congés au cours de l'année scolaire 2010-2011**Les différents types de congés**

3 D 1 Répartition des agents ayant pris un congé pour raisons de santé par durée de congé.....	138
--	-----

Congés selon le type de personnels

3 D 2 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé.....	139
3 D 3 Nombre de jours de congé pour raisons de santé par agent ayant pris au moins un congé du type concerné.....	139
3 D 4 Nombre de jours de congé pour raisons de santé par agent (rapporté à l'ensemble des agents).....	139

Congés selon le sexe et l'âge

3 D 5 Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé, selon le sexe et l'âge.....	142
3 D 6 Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les agents concernés, selon le sexe et l'âge.....	142
3 D 7 Proportion d'enseignants ayant pris un congé pour raisons de santé, selon le sexe et l'âge.....	143
3 D 8 Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les enseignants concernés, selon le sexe et l'âge.....	143
3 D 9 Proportion de non-enseignants ayant pris un congé pour raisons de santé, selon le sexe et l'âge	144
3 D 10 Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les non-enseignants concernés, selon le sexe et l'âge	144

Congés pour raisons de santé des personnels en fonction de l'affectation en éducation prioritaire

3 D 11 Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé.....	145
3 D 12 Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les agents concernés.....	145

La politique sociale**4 A Dépenses d'action sociale en 2011 par programme budgétaire**

4 A 1 Dépenses d'action sociale (en euros).....	148
4 A 2 Dépenses (en euros) des prestations interministérielles à réglementation commune gérées au niveau académique (Pim) ...	150
4 A 3 Prestations interministérielles (Pim), répartition des dépenses (en euros) par nature et par académie	151

4 A Actions sociales d'initiative académique

4 A 4 Dépenses (en euros) et bénéficiaires des prestations Asia (programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale »).....	153
4 A 5 Dépenses Asia (en euros) par académie et programme budgétaire	154
4 A 6 Évolution de l'aide à l'installation et à l'équipement des personnels affectés en établissement difficile.....	155
4 A 7 Agents bénéficiaires de secours urgents et exceptionnels dans le secteur public	157

Les élections professionnelles**Les instances du dialogue social****Les comités techniques**

5 A 1 Participation au comité technique ministériel.....	162
5 A 2 Résultats par organisation syndicale	163

Le Conseil national des universités

5 A 3 Participation au Conseil national des universités	163
5 A 4 Résultats par organisation syndicale	164

Les CAPN des personnels d'inspection, de direction et des Casu

5 A 5 Taux de participation.....	165
5 A 6 Résultats des élections aux CAPN	166

Les CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation

5 A 7 Taux de participation.....	166
5 A 8 Résultats par organisation syndicale pour les enseignants et les personnels du 2 nd degré	167

Les CAPN des personnels ITRF

5 A 9 Suffrages (%) et sièges obtenus par fédération et par corps pour les personnels du 2 nd degré.....	168
5 A 10 Taux de participation.....	169
5 A 11 Résultats par organisation syndicale pour les personnels ITRF.....	169

Les CAPN des personnels des bibliothèques

5 A 12 Taux de participation.....	170
5 A 13 Résultats par organisation syndicale pour les personnels des bibliothèques.....	170

Les CAPN des adjoints techniques d'établissement

5 A 14 Taux de participation.....	171
5 A 15 Résultats par organisation syndicale pour les adjoints techniques d'établissement.....	171

La formation continue**Activité globale de formation**

6 A 1 Activité globale de formation.....	174
--	-----

La formation continue des personnels du premier degré public

6 A 2 Personnes du 1 ^{er} degré public, inscrites, retenues et présentes selon la fonction.....	176
6 A 3 Les candidats et les stagiaires du 1 ^{er} degré public selon la fonction.....	177
6 A 4 Les candidats et les stagiaires du 1 ^{er} degré public selon les objectifs de formation.....	179

La formation continue des enseignants et personnels DIEO du second degré public

6 A 5 Personnes du 2 nd degré public, inscrites, retenues et présentes selon le corps.....	181
6 A 6 Les candidats et les stagiaires enseignants du 2 nd degré public et les DIEO selon le corps.....	182
6 A 7 Les candidats et les stagiaires du 2 nd degré public selon les objectifs de formation.....	184

Annexes : les effectifs de 2006-2007 à 2011-2012

7 A 1 Ensemble du personnel.....	188
7 A 2 Enseignants et autres personnels.....	188
7 A 3 Enseignants du secteur public.....	189
7 A 4 Enseignants du secteur privé sous contrat.....	189
7 A 5 Pers. de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative.....	190
7 A 6 Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.....	191
7 A 7 Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.....	192
7 A 8 Personnels des bibliothèques.....	192



titre du document

Bilan social du MEN et du MESR
Année 2011-2012

éditeur

Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

directeur de la publication

Michel Quéré

pour plus d'information

Bureau des études statistiques
sur les personnels

date de parution

Décembre 2012